



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITÉ NANCY II
U.F.R. Connaissance de l'Homme

THÈSE en vue de l'obtention du grade de Docteur en SOCIOLOGIE

CHEVALIER David

**Les chemins de l'insertion : une étude empirique menée dans cinq pays
européens pour une meilleure compréhension des processus
d'insertion, d'exclusion et de reproduction des inégalités sociales**

Présentée et soutenue publiquement le 30 Octobre 2003

Directeur de Thèse : M. BLANC Maurice

JURY

M. ALVARENGA Antonio

M. BIHR Alain

M. ROSE José

M. VRANKEN Jan

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p4
PREMIERE PARTIE : LES ETAPES DE MA RECHERCHE DOCTORALE.....	p11
Chapitre 1 : genèse de la recherche.....	p12
Chapitre 2 : posture théorique.....	p23
1. Les apports d'une approche structurelle pour appréhender le processus d'exclusion, d'insertion, la reproduction des inégalités et les stratégies individuelles et collectives.....	p24
2. Les apports des approches interactionnistes : l'importance de comprendre la manière dont participent les acteurs dans les jeux sociaux.....	p37
3. L'utilisation des stratégies participatives d'insertion dans le cadre de mon travail doctoral : le lien entre les approches structurelle, « bourdieusienne » et interactionniste.....	p43
Chapitre 3 : les hypothèses et leur mode de validation.....	p52
1. Une relecture de mes travaux et une analyse secondaire.....	p53
2. Une méthodologie adaptée à mes hypothèses et liée à ma posture théorique.....	p64
DEUXIEME PARTIE : VALIDATION DES HYPOTHESES.....	p74
1. Le processus d'industrialisation a permis l'essor des villes étudiées.....	p76
2. ...et c'est le déclin de l'industrialisation qui a causé leur propre déclin.....	p80
3. La construction sociale des stratégies participatives d'insertion.....	p84
Chapitre 1 : la reproduction des inégalités sociales à travers l'usage des emplois intermédiaires.....	p97
1. Les types d'activités proposées.....	p98
2. La mise à l'écart et la culpabilisation des demandeurs d'emploi les moins performants.....	p111
Chapitre 2 : les effets limités du développement des entreprises sur l'emploi des chômeurs précarisé et la reproduction des inégalités sociales qu'il tend à générer.....	p129
1. Le modèle entrepreneurial de l'Initiative de Govan.....	p130
2. Le modèle mixte du Projet Marxloh.....	p136
3 : Quel que soit le modèle : le développement économique permet avant tout le développement économique.....	p142

Chapitre 3 : l'existence d'un mode alternatif d'insertion et ses effets sur la lutte contre l'exclusion.....	p146
1. City Fashion : lorsque le bénévolat est victime de son succès.....	p148
2. La mendicité : un lien social particulier socialement et historiquement déterminé.....	p156
3. Les enjeux des stratégies participatives d'insertion alternatives.....	p167
Chapitre 4 : l'aspect conflictuel des stratégies participatives d'insertion.....	p173
1. Le projet Atribus.....	p175
2. La transversalité de l'aspect conflictuel de l'insertion.....	p188
Chapitre 5 : l'individualisation des problèmes sociaux et la nature de l'échange généré par la participation des personnes précaires.....	p207
1. « La Route » à Leiden : une approche individuelle mais une participation limitée.....	p211
2. Le contrat d'insertion du Revenu Minimum d'Insertion en France.....	p215
3. Typologie des modes de participation.....	p232
4. L'application de la typologie des modes de participation dans les initiatives étudiées : la participation des personnes précaires et des acteurs avec lesquels elles entrent en interaction directe.....	p240
5. Les enjeux de la participation dans le cadre de l'insertion.....	p262
CONCLUSION.....	p267
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.....	p283
ANNEXES.....	p290
Annexe 1 : liste des sigles et des abréviations.....	p291
Annexe 2 : présentation des équipes de recherche et des partenaires associés dans le cadre du projet ELSESES.....	p293
Annexe 3 : Présentation du programme européen URBAN.....	p294
Annexe 4 : proposition de loi adoptée par le sénat portant création du revenu minimum d'activité (2001).....	p300
Annexe 5 : Plaquette de présentation du Programme d'Action Personnalisée pour un nouveau Départ (PAPND).....	p302

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Ce travail doctoral est le fruit d'une trajectoire professionnelle et universitaire. J'ai débuté mes recherches sur le sujet dès 1993-1994, lorsque j'ai décidé de m'intéresser aux conditions de vie des sans-abri à Nancy dans le cadre d'un travail de monographie pour ma licence de sociologie. Mes études ultérieures, mon expérience de travailleur social et ma participation à une recherche européenne m'ont ensuite amené à poser l'hypothèse que tout comme l'exclusion, l'insertion est avant tout un processus, c'est-à-dire une dynamique et non pas un état : les populations précaires sont soumises à des déterminismes sociaux, économiques et politiques, et en même temps, elles entrent inévitablement dans des interactions qui impliquent la mise en place d'un processus d'insertion particulier, que j'appelle des stratégies participatives d'insertion. Le processus d'insertion à lui seul est une abstraction, un type idéal permettant de poser que l'insertion s'appréhende de manière dynamique, concerne une multiplicité d'acteurs individuels et collectifs, des structures sociales et qu'elle évolue. Les stratégies participatives d'insertion sont la mise en pratique concrète du processus d'insertion des acteurs sociaux.

Annoncer que les présumés « exclus » sont des acteurs ou qu'ils sont soumis à des déterminismes sociaux est une évidence que mon travail doctoral n'a pas pour objectif de prouver. En revanche, je m'intéresse à leurs manières d'agir dans un système au sein duquel ils ont une position dominée : ils génèrent des interactions ou sont invités à interagir, ils mettent en œuvre ou participent à des stratégies pour poursuivre une ou plusieurs fins particulières qui peuvent être en opposition ou en adéquation avec les fins poursuivies par les autres acteurs ou institutions en compagnie desquels ils interagissent. Ainsi, les stratégies participatives d'insertion sont des processus sociaux mus par les interactions entre des acteurs individuels (chômeurs atomisés, mendiants,

etc) et collectifs (institutions de travail social, etc), dont les intérêts et les représentations sont consensuels ou conflictuels au sein d'un contexte social particulier.

La caractéristique principale des stratégies participatives d'insertion est leur intentionnalité (la promotion de l'insertion, la création ou le maintien du lien social) et la mobilisation de plusieurs acteurs qui entrent, chacun à leur manière, volontairement ou non, à des degrés divers, en interaction, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que leurs conséquences correspondent forcément à l'intention de ceux qui y participent. Il ne s'agit pas non plus d'affirmer que les acteurs entrent toujours consciemment dans des stratégies participatives d'insertion. Ils sont invités, parfois malgré eux, d'autres fois ils s'invitent et la plupart du temps, ils n'ont pas conscience de faire partie d'un processus d'insertion. Mais il est clair qu'ils agissent, réagissent, établissent des stratégies intentionnelles et influent sur le cours des événements.

Par le biais des stratégies participatives d'insertion, je réponde à cinq hypothèses essentielles, fondamentalement liées et centrées sur la reproduction des inégalités sociales, que je développe et discute dans le troisième chapitre de la première partie :

Ma première hypothèse concerne la reproduction des inégalités sociales à travers l'usage des emplois intermédiaires.

Ma seconde hypothèse s'intéresse aux effets limités du développement des entreprises sur l'emploi des chômeurs précarisés et à la reproduction des inégalités sociales qu'il tend à générer.

Ma troisième hypothèse s'interroge sur la possibilité d'existence d'un mode alternatif d'insertion et ses effets sur la reproduction des inégalités sociales.

Ma quatrième hypothèse aborde l'aspect conflictuel des stratégies participatives d'insertion et leurs effets sur la reproduction des inégalités sociales.

Ma cinquième hypothèse s'interroge sur l'individualisation des problèmes sociaux, sur la nature de l'échange généré par la participation des personnes précaires et leurs effets sur la reproduction des inégalités sociales.

Ces cinq hypothèses s'intègrent dans une problématique plus vaste qui se questionne d'une part sur la possibilité d'une définition consensuelle de l'insertion, sur les modalités de participation des acteurs au sein du processus d'insertion et d'autre part sur les conditions qui influent sur la reproduction des inégalités sociales.

La définition de l'insertion peut-elle être conflictuelle ? Quelles sont les représentations de l'insertion véhiculées par les acteurs qui jouent un rôle dans le processus d'insertion (la personne qui s'insère, les représentants de l'État, le secteur associatif, etc) ? L'insertion est-elle professionnelle ? sociale ? économique (au niveau des ressources) ? Comment l'interaction entre ces représentations de l'insertion se produit-elle ? Que produit cet ensemble de tensions contradictoires ?

Si l'on s'accorde sur le fait que les acteurs sociaux sont relativement autonomes, il n'en demeure pas moins nécessaire de connaître l'étendue de cette autonomie et de savoir à quel genre de participation on a affaire auprès d'une population précaire et fortement dominée : si l'on se limite à une définition stricte de la participation citoyenne, seules les personnes munies d'une carte d'électeur participent à la vie d'une Nation. En effet, le discours habituel, qu'il soit populaire, journalistique voire même savant, réfère à la participation à la sphère politique et dénonce l'abstentionnisme électoral comme le mal absolu (donc l'exclusion) : la cause de l'intolérance, de l'émergence de l'extrême droite, etc. Cette approche est toutefois limitée (Blanc, 1999b). On ne peut se contenter de déplorer un déficit de citoyenneté, un abstentionnisme ou un déclin de l'engagement des citoyens. Le social n'est pas qu'une machine qui se reproduit à l'identique et à l'infini, il faut par conséquent élargir le cadre de référence à la participation sociale pour voir son inventivité et l'émergence de nouveaux modes participatifs. En poursuivant jusqu'au bout, on pourrait considérer l'abstentionnisme électoral comme une forme de participation sociale paradoxale des « exclus » :

« d'un côté, les droits une fois entérinés et devenus conscients restreignent la marge de manœuvre à l'intérieur du système politique, tout en donnant naissance à l'extérieur du système politique à de nouvelles aspirations à la participation politique qui prennent la forme d'une nouvelle culture politique (initiatives citoyennes, mouvements sociaux). En ce sens, cette perte de pouvoir organisationnel et de pouvoir effectif de l'État n'est pas l'expression d'un renoncement politique, mais le produit d'une démocratie et d'un État social accomplis dans lesquels les citoyens savent se servir de tous les médiums de contrôle

social et juridique, et de tous les modes de participation pour faire valoir leurs intérêts et leurs droits. » (Beck, p404)

De la même manière, si l'on s'en tient à la participation au système de l'emploi salarié, les inactifs ne participent pas directement à la société salariale. Pourtant, d'une part le salariat est morcelé : contrats à durée indéterminée, déterminée, emplois stables, précaires, emplois intermédiaires... et d'autre part il existe d'autres facteurs d'insertion et de participation à la société.

Dans le cas de l'insertion et à travers les stratégies participatives d'insertion, on peut s'interroger sur la nature et la ou les formes que peut prendre la participation : participation à la vie de la cité à travers des réseaux associatifs ou informels? familiale ? Parler de participation et de stratégie implique-t-il de faire abstraction des inégalités sociales ? Dans quelle mesure les dispositifs, privés ou publics reconnaissent-ils ou pas la capacité stratégique des « exclus » à qui ils s'adressent ? Quelles sont les représentations communes et les conceptions « scientifiques » de l'exclusion qui inspirent les politiques publiques et déterminent la participation des populations précaires ? Quelles sont les tensions générées par ces différentes formes de participation et l'interaction entre plusieurs participants individuels, collectifs et institutionnels? La reconnaissance de la participation des précaires dans le cadre de leur propre insertion implique-t-elle mécaniquement l'individualisation des solutions envisagées pour résoudre les problèmes collectifs et sociaux ?

À travers ces deux points, s'articulent les niveaux micro- (les divers degrés d'interaction) et macro- (les structures sociales) sociologiques. En effet, chaque système d'interaction se produit au sein d'une structure sociale donnée. Les stratégies participatives d'insertion sont motivées par des positions individuelles ou collectives qui dépendent fortement du contexte social où elles se déroulent.

Ainsi, mes recherches européennes en France, Allemagne, Suède, Pays-Bas et Royaume-Uni montrent dans quel contexte particulier naissent et évoluent des stratégies

participatives d'insertion, quelles sont les diverses représentations collectives de l'insertion et/ou de la participation sociale.

De même, l'histoire socioéconomique, les politiques sociales et les idéologies politiques des différents pays influent inévitablement sur la manière dont les individus ou groupes se représentent l'insertion ou l'exclusion ainsi que sur leur façon de mener leurs stratégies participatives d'insertion.

Autour de ces deux points et de cette articulation entre le micro et le macro-sociologique, je m'interroge sur l'influence réelle des stratégies participatives d'insertion : sont-elles le fruit des interactions individuelles et collectives ou le résultat d'un système social qui se reproduit ? Les résultats positifs (réussite de l'insertion) ou négatifs (exclusion ou reproduction des inégalités) des stratégies participatives d'insertion sont-ils provoqués par les effets pervers inhérents aux interactions individuelles et collectives ou par des effets de structures induits par une société inégalitaire ? Comment appréhender cette interaction entre les deux niveaux interindividuels et structurels ?

La première partie de ma thèse a pour but de clarifier la position théorique et méthodologique qui me permet d'appréhender des initiatives hétérogènes, d'analyser les liens entre les fins et les moyens et de les éclairer à travers le processus de leur production. Dans le premier chapitre, j'explique la genèse et les étapes de ma recherche, c'est-à-dire les apports et les limites de mes investigations depuis 1) ma monographie de licence sur les conditions de vie des sans-abri dans l'agglomération nancéenne, 2) mon mémoire de maîtrise sur la nature des relations entre les travailleurs sociaux et les pensionnaires de foyers d'hébergement, 3) mon expérience professionnelle en tant que travailleur social auprès des populations précaires (pensionnaires de foyers d'hébergement, bénéficiaires du RMI, travailleurs handicapés) jusqu'à 4) mon implication dans des recherches européennes (ELSES, que je présente dans ce chapitre).

Dans le second chapitre, je fais le point sur les apports des théories structurelles incarnées notamment par Karl Marx et Pierre Bourdieu sur la reproduction des inégalités et les alimente à partir de la posture interactionniste issue des travaux des sociologues allemands comme Georg Simmel et Norbert Elias.

Il ne s'agit pas d'affirmer que le social n'est qu'une addition de stratégies individuelles ou que les individus ne sont que des personnages secondaires dans l'action sociale, mais d'utiliser cette tension pour restituer l'aspect dynamique du monde social. Je démontre ainsi qu'il est possible de se libérer du débat stérile qui oppose l'individu et la société en liant deux approches qui replacent les interactions individuelles et collectives dans un contexte social déterminant. À partir de cette approche, j'apporte des définitions plus précises de ce que j'entends par insertion - exclusion, deux concepts aussi indissociables que subjectifs. Puis, j'explique ce que sont les stratégies participatives d'insertion à travers le lien entre stratégie, participation et insertion.

Dans le troisième chapitre, je présente mes hypothèses et leur mode de validation. J'y présente ma méthodologie qui s'inspire d'une relecture de mes travaux et d'une analyse secondaire, c'est-à-dire une lecture des travaux anciens (monographie de licence, mémoire de maîtrise, recherche européenne) à partir d'une grille de lecture théorique nouvelle et d'une problématique inédite, les vertus et les limites d'une telle approche.

La seconde partie de ce travail doctoral est une analyse des stratégies participatives d'insertion étudiées dans le cadre de mon travail de terrain en me centrant à la fois sur la question du ou des modes d'insertion véhiculés et sur la nature du processus participatif mis en œuvre.

Mon travail doctoral décrit ainsi le processus d'insertion à travers les stratégies participatives d'insertion pour mieux comprendre le sens et le résultat d'actions qui, prises une à une, ou envisagées d'une manière globale sans tenir compte des interactions entre diverses logiques intentionnelles individuelles et structurelles (Bergier, 1992), seraient difficilement compréhensibles.

PREMIERE PARTIE

LES ETAPES DE MA RECHERCHE DOCTORALE

CHAPITRE 1 : GENÈSE DE LA RECHERCHE

Pour mieux faire comprendre ma posture de recherche et ma problématique, il me semble nécessaire de présenter l'évolution de ma recherche sur l'insertion, qui s'est déroulée en plusieurs étapes décisives qui ne peuvent être abordées isolément, car elles sont le fruit d'un processus cumulatif.

La première étape de mon travail est une approche descriptive au niveau de l'agglomération nancéienne qui m'a permis de me familiariser avec le terrain. Il s'agit d'une monographie (pour ma licence de sociologie) sur les sans-abri dans les rues de Nancy. En novembre 1993, au moment même où je commençais mes recherches bibliographiques, une vague de froid meurtrière a déclenché un intérêt public, médiatique et politique considérable sur la précarité en France. En même temps, la « presse SDF » (« Macadam », « Réverbère ») s'est développée. Je n'avais pas du tout prévu l'actualité et l'ampleur du sujet lorsque j'ai choisi d'entreprendre ce travail monographique.

J'ai alors « récolté » une masse importante d'articles de presse, notamment régionale, et de documents radiophoniques, d'ouvrages historiques, socio-anthropologiques et de témoignages écrits. Avant de commencer mon travail de terrain, j'ai mené une analyse des politiques sociales, des représentations de la pauvreté et des conditions politiques, historiques et économiques qui les sous-tendent (industrialisation puis désindustrialisation, mise au travail, répression de la mendicité, accueil ou enfermement des populations précaires, mise en place du RMI, etc).

Ensuite, tout au long de cet hiver 1993-94, je me suis rendu dans les rues de Nancy dans l'espoir d'effectuer des entretiens avec des sans-abri et d'en savoir plus sur leurs conditions de vie. Il m'a fallu du temps pour en trouver tout d'abord parce qu'ils ne sont pas forcément visibles et qu'ils ne passent pas toujours leur temps dans les centres-villes. En outre, tous ne portent pas forcément les signes distinctifs inhérents à la rue. Il

fallait rompre avec les prénotions qui pèsent sur la misère, et notamment avec l'image du clochard, homme d'une cinquantaine d'années, vêtu de haillons, sale, barbu, qui sent mauvais, une bouteille de gros rouge à la main... Outre quelques figures locales « emblématiques » mais caricaturales, ce type-idéal du « clochard philosophe » n'est qu'un mythe.

J'ai alors pris le parti d'interroger les personnes les plus « visibles » : celles qui mendient, vendent des journaux, puis j'ai fait appel à des organismes spécialisés pour rencontrer des pensionnaires de foyers d'hébergement (notamment le foyer Sainte-Anne à Nancy), et la population qui se rend aux distributions des Camions du Cœur les vendredis soirs.

Au départ, mes entretiens étaient fortement inspirés des ouvrages et articles recueillis, plus particulièrement le livre de P. Gaboriau (1993), le témoignage de H. Prolongeau (1993) sur les clochards parisiens et les articles de la presse régionale (*Est Républicain* et *Républicain Lorrain*). Puis, les discussions sur la manière dont ce public s'auto-définit, sur ses conditions de logement, sa trajectoire personnelle, ses ressources, son environnement familial, ses espoirs de réinsertion, etc, m'ont permis de comprendre les problèmes tels qu'ils étaient perçus par mes interlocuteurs et non plus par la presse, les hommes politiques voire les sociologues.

J'ai donc étudié le rôle des institutions, des politiques sociales, du contexte social, économique, historique et politique et vu comment vivent les populations précaires dans les rues de Nancy. Pour avoir une vision d'ensemble, il me fallait connaître les positions des acteurs associatifs et institutionnels qui interviennent en leur direction, d'autant plus que mes lectures et mes entretiens mentionnaient souvent le rôle d'associations et d'institutions dans la vie des personnes « à la rue ».

J'ai donc décidé de rencontrer des bénévoles, des travailleurs sociaux, des représentants du Centre Communal d'Action Sociale, l'adjoint au maire de Nancy (J.-M. Schléret, responsable à l'époque des affaires sanitaires et sociales) et les services de police (qui

sont appelés à intervenir en termes d'assistance ou de répression auprès des précaires)¹.

Ces acteurs ont ainsi parlé de leurs relations avec les sans-abri, de leur action et de ses limites, de leur financement, de leurs rôles et motivations, de leurs activités quotidiennes, institutionnelles ou associatives... Faute de temps et de moyens, je n'ai pas pu visiter toutes les associations et institutions de Nancy, j'ai prioritairement rendu des visites à celles qui me paraissaient les plus importantes et qui revenaient le plus souvent lors des discussions avec mes divers interlocuteurs.

Puis, dans une seconde étape, j'ai tenté d'apporter un regard plus théorique en me centrant sur les relations qui s'établissent entre les travailleurs sociaux et les pensionnaires des foyers d'hébergement. Je voulais mieux comprendre quelles sont les relations de pouvoir qui concernent les acteurs rencontrés lors de ma monographie, et plus particulièrement connaître le rôle et les motivations des travailleurs sociaux qui interviennent auprès des sans-abri et leur adéquation par rapport à leurs besoins et aux objectifs des institutions dont on pourrait penser qu'ils sont « l'incarnation ».

J'ai, pour ce faire, mobilisé une approche fortement inspirée des réflexions de Pierre Bourdieu sur la reproduction de la domination à travers la relation éducative, tout en l'enrichissant des apports théoriques et méthodologiques de Bertrand Bergier, plus interactionnistes, pour mieux rendre compte des réalités du terrain. Dans le cadre de mon mémoire de maîtrise en 1995, je me suis demandé quelle était la nature des rapports entre les travailleurs sociaux et leurs usagers et ce que ces rapports produisaient.

Dans cinq Centres d'Hébergement de l'agglomération nancéienne, j'ai rencontré chaque fois des hébergés et des travailleurs sociaux (soit une trentaine de personnes) afin de connaître leurs conceptions de l'insertion, pour voir dans quelle mesure ces conceptions s'opposent ou s'accordent et connaître les démarches qu'ils effectuent dans le cadre de

¹ Il s'agit des institutions et acteurs identifiés à l'époque. Bien évidemment, d'autres structures interviennent directement ou indirectement au niveau de l'action sociale : Conseil Général, Commissions Locales d'Insertion, ANPE, etc.

leur vie quotidienne, c'est-à-dire comment ils mettent en pratique ou pas leur discours.

Pour reconstruire et comprendre cette relation « éducative » de manière sociologique, j'ai utilisé les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964 et 1970) sur les rapports pédagogiques à l'école ainsi que la théorie de la violence symbolique et des actions de dissimulation de cette dernière dans une société de classes. J'ai considéré que l'action des travailleurs sociaux peut être assimilée à une action éducative, au même titre que celle exercée par le système scolaire que les deux auteurs ont analysé. Mais les travailleurs sociaux, en 1995, soit 17 ans après les analyses radicales de Jeannine Verdès-Leroux (1978) sur le travail social, peuvent-ils encore être considérés comme les agents volontaires ou involontaires, conscients ou inconscients, qui légitiment, voire reproduisent un ordre social et un arbitraire culturel dominants ?

Pour mettre en évidence l'écart entre les discours tenus par les divers acteurs et les conséquences volontaires ou non de leurs actes sur eux-mêmes ainsi que sur les autres, je n'ai pas directement utilisé les théories radicales de Jeannine Verdès-Leroux, puisqu'elles sous-entendent presque une impossibilité pour les acteurs dominés de répondre à cette domination. Par exemple dans son ouvrage, elle parle peu ou pas du tout des stratégies des « victimes » du travail social ou des travailleurs sociaux qui refusent d'exercer un contrôle social. J'ai au contraire rencontré des acteurs capables de tenir un discours éclairant sur leur perception de la réalité, leur situation, la manière dont se produisent les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres et comment ils arrivent à s'approprier le poids des structures sociales inégalitaires qui, comme le dirait Émile Durkheim, leur sont extérieures et exercent une force de coercition sur eux.

Pour prendre en compte les stratégies individuelles et les appréhender dans le cadre d'une société inégalitaire, j'ai cherché une méthodologie adaptée à mon questionnement, susceptible de laisser une place à la logique des acteurs tout en interrogeant le rôle déterminant des structures sociales. C'est à la lecture d'un ouvrage de B. Bergier sur les communautés Emmaüs (1992) que j'ai eu l'idée de confronter les logiques intentionnelle et inintentionnelle des deux groupes d'acteurs (travailleurs

sociaux et usagers de leurs services) à partir d'entretiens semi-directifs. J'ai ainsi pu reconstruire la réflexion subjective des intéressés sur leur propre position et sur les relations qu'ils entretiennent avec les autres groupes : la logique intentionnelle est la raison subjective « officielle » qui motive l'action et les stratégies des acteurs ou groupes d'acteurs, la logique inintentionnelle ou structurelle est l'interaction entre les logiques intentionnelles et structurelles qui produit un résultat qui dépasse bien souvent les intentions de départ des acteurs qui les portent.

La mise en relation des entretiens a montré comment chaque groupe agit concrètement et symboliquement sur lui-même ainsi que sur l'autre et a démontré que le travail social n'est pas seulement un instrument de contrôle social. Les travailleurs sociaux ne sont pas que les agents d'une classe dominante, les usagers, quant à eux, ne sont pas que des marionnettes soumises. Malgré un certain consensus sur les normes véhiculées à l'occasion de la relation éducative, principalement centrées sur le travail, la formation et les ressources, il existe une multiplicité de facteurs qui interviennent dans cette relation « éducative » : les attentes des travailleurs sociaux, leur engagement politique et syndical, leurs rapports avec leurs collègues et hiérarchie, leur appropriation des dispositifs existants, les attentes des usagers, de la société dans son ensemble et de ses institutions, le contexte économique, social, historique...

De plus, s'il existe un relatif consensus sur le travail, la formation et les ressources en tant que vecteur d'insertion, il s'agit, comme je le démontrerai dans la suite de cette thèse (lors de la partie définition et dans le cadre de l'exploitation du travail de terrain sur les emplois aidés, les programmes de formation et le RMI par exemple), d'un type particulier de travail, d'un type particulier de formation et d'un type particulier de ressources. Mais pour appréhender ce contexte et cette typologie des formes d'insertion, il fallait faire plus que de « simplement » interpréter les discours.

Dans une troisième étape, je me suis impliqué personnellement dans mon objet de recherche puisque j'ai occupé une fonction de travailleur social (instructeur RMI et chargé d'insertion professionnelle) au sein d'un foyer d'hébergement nancéien. C'est ainsi que dans le cadre de mon service national obligatoire (à l'époque), j'ai travaillé à

l'Association Lorraine d'Aide aux Sans-Abri pendant 10 mois (jusqu'en 1996) en tant qu'instructeur RMI. Je m'y suis aussi occupé de l'insertion professionnelle des Contrat Emploi Solidarité ou Contrat d'Adaptation à la Vie Active (deux types d'emplois aidés) des personnes qui sont sorties du foyer mais qui travaillent dans les ateliers (cuisine, menuiserie, maçonnerie, entretien et métallerie) de l'association.

J'ai pu voir combien il est difficile pour des personnes en emploi aidé de sortir du domaine de l'assistance pour accéder à une insertion professionnelle plus valorisante en termes de salaire et moins précaire (je reviendrai sur ce point dans la partie consacrée à l'emploi aidé). De surcroît, comme, à part des interventions ponctuelles de maintien de l'ordre en cas de violences entre résidents ou à l'encontre du personnel, je n'avais pas un rôle éducatif auprès des résidents du foyer et que peu de bénéficiaires du RMI ou personnes en CES/CAVA venaient à mes rendez-vous, j'ai eu la possibilité d'observer *in situ* les interrelations entre les résidents et les travailleurs sociaux, mais aussi de découvrir une partie de ce que ces derniers ne me livraient pas toujours lorsque j'étais totalement extérieur à ce milieu, et plus particulièrement 1) l'hétérogénéité des applications du dispositif d'aide sociale qui dépend des compétences des travailleurs sociaux ou du type d'organisme social au sein duquel ils exercent leurs fonctions et 2) l'appropriation des dispositifs d'insertion par leurs bénéficiaires.

J'ai également eu accès à de nombreuses données quantitatives issues de foyers, mais également de mes « contacts » à l'extérieur : Commissions Locales d'Insertion, Agence Nationale Pour l'Emploi, Association pour la Formation Professionnelle des Adultes... J'ai alors pu observer un profond décalage entre les dires des travailleurs sociaux et ceux de leurs « usagers » lorsque je les interrogeais dans le cadre de mon mémoire de maîtrise et leurs actions dans leur pratique quotidienne. Il existe des tensions contradictoires et continues entre l'esprit des lois sociales, les objectifs prédéfinis et contraignants que doivent exécuter aussi bien les travailleurs sociaux que leurs usagers et la marge de manœuvre qui leur est propre.

Par exemple d'une part, j'ai remarqué lorsque je travaillais sur l'insertion sociale des personnes en Contrat Emploi Solidarité, une très forte tension entre les objectifs

d'insertion sociale de la Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle qui validait ou non les CES, ceux des employés et les objectifs de survie économique des organismes qui les emploient (l'Association Lorraine d'Aide aux Sans-abri dans le cas de mon expérience) : les employés les plus performants ont tout intérêt à quitter leur emploi aidé pour accéder à un emploi stable, la DDTEFP veut favoriser l'accès à l'emploi stable plutôt que d'entretenir le secteur aidé, tandis que l'association qui recrute les CES veut conserver les employés les plus compétents, les plus aptes à s'insérer dans le secteur non aidé, afin de répondre à ses besoins économiques. Nous reviendrons sur cette tension lors de la partie sur la problématique de l'emploi aidé et l'opposition entre les objectifs économiques et sociaux des initiatives.

D'autre part, l'application du dispositif RMI est très aléatoire et dépend tout d'abord des politiques sociales et institutions qui le définissent et proposent des actions d'insertion, mais également du degré et de la volonté d'information des instructeurs chargés de mettre en place ce dispositif avec le bénéficiaire. L'accent sur un axe particulier du dispositif : ressources, travail, logement, santé, loisirs, sports, etc, dépend du jeu complexe qui se construit entre le travailleur social et le bénéficiaire du RMI. Nous reviendrons également sur cette tension lors de la partie sur la problématique inhérente au Revenu Minimum d'Insertion et au contrat d'insertion qu'il implique.

Je m'interroge, à travers les stratégies participatives d'insertion, sur le type d'insertion qui se produit à travers cet ensemble d'interactions et sur le modèle de participation qu'il suppose. Les actions et stratégies des acteurs que j'ai rencontrés sont fortement déterminées par leurs positions sociales et les contraintes structurelles, politiques, économiques et sociales qui les entourent. Toutefois, ces acteurs ne sont pas, comme le dirait Garfinkel, des « idiots culturels », et il ne convient pas uniquement d'imputer au contexte social la responsabilité du résultat de leurs actions. Le fait qu'ils soient capables de mener des actions rationnelles et de se mobiliser, même modestement, a inévitablement des conséquences et il est particulièrement stimulant d'étudier l'interaction entre ces actions rationnelles en lien avec les effets de structure. Mais là encore, je ne pouvais me satisfaire d'une observation participante qui, à elle seule, souffre de plusieurs limites : ma propre subjectivité et par conséquent mon manque de

recul, l'impossibilité d'être partout à la fois et d'associer clairement le contexte social, économique à une approche microsociologique.

Dans une quatrième étape, j'ai participé à un travail de recherche européen qui m'a permis de porter mes analyses sur un terrain plus vaste et d'orienter mes réflexions plus précisément vers les stratégies participatives d'insertion. ELSESES est l'acronyme *Evaluation of Local Socio-Economic Strategies in disadvantaged areas* (Évaluation des initiatives économiques dans les quartiers défavorisés). C'est une recherche coopérative menée de 1998 à 2000 dans six pays : Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Suède, avec un financement de l'Union Européenne (programme de recherches socio-économiques finalisées). Ainsi, six équipes de chercheurs (une par pays), constituées de sociologues, économistes, politologues, géographes, universitaires et membres de bureaux d'études publics ou privés. L'objectif général de la recherche était de faire le point sur les initiatives de développement socioéconomique local dans les zones urbaines dites « défavorisées » à travers l'Europe, constituées d'une part de grands ensembles de logements sociaux dégradés et, d'autre part, des quartiers populaires traumatisés par la fermeture des industries traditionnelles, souffrant dans les deux cas de taux de chômage très élevés et de problèmes sociaux importants. Par initiatives développement socioéconomique local, le projet entend les initiatives individuelles et collectives (associatives, institutionnelles, etc) visant à améliorer à la fois les conditions économiques (développement de l'entreprise, stimulation de l'économie) et sociales (accès à l'emploi des chômeurs) au sein d'un territoire particulier.

La recherche voulait faire un état des lieux et montrer les tendances communes. En même temps, elle comptait privilégier les expériences innovantes, ce qui implique une approche qualitative (ou « micro »). Pour concilier ces objectifs partiellement contradictoires, chaque équipe a rédigé un bilan synthétique de la situation dans son pays, à partir d'un questionnement commun pour permettre ultérieurement la comparaison. Puis, les équipes de chercheurs ont sélectionné un territoire remarquable pour sa stratégie de développement économique local, afin d'étudier en profondeur les dynamiques partenariales et les facteurs d'échec ou de réussite. En s'inspirant des

méthodologies de la recherche-action, chaque équipe a choisi un partenaire associé, c'est-à-dire un opérateur engagé sur le terrain dans des projets de développement économique local (aide à la création d'entreprise, programmes de formation, programmes d'emplois aidés, projets associatifs, etc). Ces partenaires ont accepté d'ouvrir leurs portes aux chercheurs d'une part, de visiter les autres pays et de réagir à ce qu'ils y ont vu d'autre part. L'opérateur était un organisme de reconversion industrielle à Glasgow, un organisme de logement social à Malmö, une association de prévention spécialisée à Nancy, etc. Enfin, nous sommes sortis du cadre national et avons produit des comparaisons transversales. Même si des chevauchements sont inévitables, six axes ont été identifiés et chacun a été pris en charge par une équipe :

1) l'articulation du local et du global, 2) le rôle des entreprises locales dans la création d'emploi dans les quartiers en difficulté, 3) la possibilité d'élaborer une stratégie cohérente de développement économique local, 4) comment faire des plus démunis les premiers bénéficiaires du développement économique local, 5) les minorités ethniques et le développement économique local et 6) le rôle du développement économique local pour l'insertion sociale et professionnelle. Le Laboratoire de sociologie du Travail et de l'Environnement Social (LASTES, Université Nancy 2), c'est-à-dire Maurice Blanc, Annie Henrion et moi-même, avait la responsabilité de ce dernier axe¹.

Cette recherche est un outil intéressant, puisqu'elle me permet d'élargir mes analyses à des pays européens, de me questionner sur les diverses représentations et pratiques de l'insertion qui divergent selon les variantes nationales d'intervention (ou de non-intervention) de l'État, selon les histoires nationales et les types de compromis sociaux qui s'y sont établis. Elle me permet également de confronter mes recherches et mes interrogations à celles d'autres chercheurs, de travailler en lien avec d'autres équipes constituées de sociologues mais également de représentants d'autres disciplines et d'univers professionnels. Comme tous les rapports issus du projet ELSESES ne sont disponibles qu'en anglais, j'en ai rédigé la seule traduction intégrale en français, dont je présenterai quelques extraits en annexe, pour mieux expliquer certains passages de ma thèse. Mon travail doctoral n'est pas un résumé du projet ELSESES, mais une utilisation

¹ Tous les rapports (en anglais) sont disponibles sur le site web <http://www.ils.nrw.de/netz/elses>, voir aussi Blanc, Chevalier, Henrion, 2002.

du matériau empirique qu'il a généré et une réappropriation guidée par ma problématique de recherche sur l'insertion. Pour la forme, je l'ai donc retravaillé, opéré un travail de réécriture et de remise en forme, car il a été rédigé sous une forme très technocratique pour convenir à la demande de la Commission Européenne.

Concernant le fond, je n'ai pas ici pour objectif d'analyser les axes présentés par les équipes de recherche puisqu'elle se centre sur l'insertion sociale et non le développement économique local. Par exemple, j'ai pris la décision de ne pas utiliser les travaux des chercheurs italiens, qui n'ont traité que du développement industriel et ne se sont pas intéressés à l'insertion sociale. J'ai donc utilisé les analyses qui concernent directement mon objet de thèse et me les réapproprier. L'intérêt principal de cette recherche européenne est d'une part l'étude des contextes nationaux qui ont généré les processus d'exclusion sociale et d'autre part, une analyse des initiatives censées lutter contre cette exclusion.

Après avoir décrit les conditions de vie des personnes précaires à Nancy et m'être interrogé sur la nature de la relation éducative qui s'installe entre les institutions de travail social et leurs « bénéficiaires » et sur les normes, principalement le travail et les ressources, qui y sont véhiculées, j'ai pu, grâce à ELSESES m'intéresser directement à la manière dont ces normes sont construites et comment elles peuvent être mises en pratique ou modifiées à travers des initiatives de lutte contre l'exclusion. Je me demande également s'il existe une alternative à ces normes dominantes et comment se produit leur coexistence.

Je reviens sur ces normes dans la partie consacrée à la définition de l'insertion et j'explique ensuite dans la partie méthodologique j'utilise mes recherches de terrain à partir d'une nouvelle problématique basée sur les stratégies participatives d'insertion.

Depuis le début de mes recherches, mon cadre théorique et méthodologique a évolué et s'est enrichi, car prises isolément, certaines théories sociologiques et/ou méthodes ne parviennent pas à tout expliquer et c'est leur combinaison qui offre des perspectives

particulièrement motivantes pour comprendre mon objet d'étude. En effet, je ne veux pas dans le cadre de cette thèse, reprendre « simplement » une théorie existante et la « plaquer » à mon travail de terrain ou la rejeter dans son ensemble si elle ne l'explique pas intégralement à elle seule.

« s'il y a quelque chose qui change constamment au cours de l'histoire, ce sont les lois sociologiques elles-mêmes » (Latour, in Beck, 2001, p9).

C'est dans cet esprit que je combine plusieurs approches susceptibles de s'adapter à mon objet d'étude, en l'occurrence celles de Pierre Bourdieu, Georg Simmel et Norbert Elias.

CHAPITRE 2 : POSTURE THÉORIQUE

Certains mots, certaines expressions sont tellement usités qu'on ne prend plus la peine de s'interroger sur leur sens et leur implication pratique. L'exclusion, l'insertion sociale, les stratégies et la participation sont couramment employés et leur usage sous-tend, sans même que l'on s'en rende compte, de multiples représentations du monde qui varient selon les individus et les groupes sociaux.

Dans la pratique comme dans les représentations, ces termes sont fondamentalement liés : l'exclusion sociale se définit comme l'inverse de l'insertion sociale, ce qui signifie que lutter contre l'exclusion implique une conception particulière de ce que peut être l'insertion sociale. Alors, pour s'insérer, les acteurs font des projets, entrent dans des interactions pour les réaliser, portés par leurs connaissances, représentations et valeurs et ainsi ils participent à leur propre insertion sociale. De ce point de vue, les acteurs qui s'insèrent occupent une place importante dans le processus d'insertion, mais ils ne sont pas les seuls acteurs de leur propre insertion, puisqu'ils entrent en interaction avec des individus et des structures sociales (travailleurs sociaux, associations, employeurs, etc).

Pour appréhender cette thématique, il est par conséquent utile d'adopter une posture théorique susceptible d'apporter un éclairage sociologique pertinent. Mais tout comme l'insertion, l'exclusion, les stratégies et la participation, le choix d'une théorie sociologique plutôt qu'une autre implique souvent une conception particulière de la société.

Comme mon travail de terrain a commencé avant mes réflexions théoriques sur le sujet, j'ai donc tenté de trouver un cadre théorique pertinent pour rendre compte de mon objet de recherche et non pas essayé de faire correspondre la réalité sociale à un engagement théorique particulier. J'ai alors cherché depuis mon mémoire de maîtrise la théorie sociologique la plus adaptée avant de décider de ne pas m'inscrire dans une mouvance théorique déterminée et déterminante. Je prends le parti de m'approprier plusieurs

approches sociologiques complémentaires afin de cumuler leurs vertus cognitives et d'en limiter les insuffisances à travers une approche pluridimensionnelle.

Ainsi, 1) il est pertinent d'analyser les structures sociales pour comprendre comment s'établissent les normes sociales qui définissent notamment l'insertion et les rapports de domination et comment les acteurs mènent des stratégies plus ou moins conscientes et s'affrontent sous l'influence d'un contexte social déterminant, je parle ainsi d'une approche structurelle ; tandis que 2) dans ce contexte social, il est aussi intéressant d'une part d'appréhender les acteurs individuels et collectifs qui établissent des stratégies individuelles et collectives, particulièrement dans le domaine de l'insertion et d'autre part les interactions entre les niveaux structurels et inter-individuels, je parle ici d'approche interactionniste.

À partir de cette posture théorique pluridimensionnelle, j'ai élaboré un outil conceptuel dans le but d'exploiter mon travail de terrain avec pertinence : les stratégies participatives d'insertion.

1. Les apports d'une approche structurelle pour appréhender le processus d'exclusion, d'insertion, la reproduction des inégalités et les stratégies individuelles et collectives

Les individus sont le « résultat » de leur histoire qui est définie par la société, leurs vies sont régies par des formes d'organisations sociales qui s'imposent à eux.

« Des sociologues qui, consciemment ou inconsciemment, abordent les faits sociaux comme s'ils existaient indépendamment des individus qui les forment, voient d'habitude avec lucidité que de telles données possèdent leurs régularités irréductibles. » (Elias, 1993, p52)

Je parle d'approche structurelle dans le cadre de cette thèse et regroupe dans cette catégorie les diverses approches sociologiques qui s'intéressent à l'ensemble social sur le long terme et qui considèrent que le tout est supérieur à l'agrégation de ses parties. Dans le cadre d'une recherche sur l'insertion notamment, l'utilisation d'une telle posture inspirée de Karl Marx et Pierre Bourdieu, permet de comprendre les

mécanismes sociaux (contexte social, politique, etc) qui influent sur les trajectoires des individus.

L'armée de réserve définie par Karl Marx, les réflexions sur l'insertion de Robert Castel, les analyses concernant l'insertion par l'emploi des chercheurs du GREE (principalement José Rose, Bernard Friot et Jean-Louis Meyer) aussi bien que les réflexions de Pierre Bourdieu sur la reproduction des inégalités, sont autant d'approches qui permettent de comprendre les mécanismes sociaux (contexte social, politique, etc) qui influent sur les trajectoires des individus.

Cette prise en compte du contexte social qui influe sur les destinées et stratégies individuelles et collectives est particulièrement efficace pour comprendre comment s'établissent les rapports de pouvoir et de domination qui sévissent au sein des structures sociales.

Dans cette perspective, Robert Castel définit les politiques d'intégration :

« qui sont animées par la recherche de grands équilibres, l'homogénéisation de la société à partir du centre. Elles procèdent par directives générales dans un cadre national » (Castel, p418)

Elles sont par conséquent appréhendées dans un sens général incluant l'intégration des immigrés, la consolidation du salariat, etc. Robert Castel interprète les politiques d'insertion à partir de leurs différences, voire de leur opposition par rapport aux politiques d'intégration :

« elles ciblent des populations particulières et des zones particulières de l'espace social, et déploient à leur intention des stratégies spécifiques. (...) Les politiques d'insertion peuvent être comprises comme un ensemble d'entreprises de mise à niveau pour rattraper cette distance par rapport à une intégration accomplie (un cadre de vie décent, une scolarité "normale", un emploi stable, etc.). » (Castel, p418)

Il est intéressant, lorsqu'on veut comprendre les actions menées pour favoriser l'insertion des personnes les plus précaires, d'étudier la manière dont s'est déroulée l'évolution des processus d'exclusion et d'insertion et comment elle influe sur la situation actuelle de cette population. Selon une perspective inspirée de la posture de

Karl Marx et concernant mon objet de recherche, ce qui paraît être un désordre permet en fait à la société capitaliste industrielle de fonctionner. Dans la dialectique utilitariste libérale, le travailleur, forcément pauvre, assure un profit maximum à l'employeur qui l'exploite. Pour que l'ouvrier se consacre, volontairement certes, mais toujours poussé par un besoin financier, à son travail, il lui faut un salaire suffisamment bas pour qu'il soit obligé de se soumettre « librement » à la volonté de son employeur, mais juste assez élevé pour qu'il ne cède pas au découragement.

Pour que la richesse (des plus riches) subsiste, il faut entretenir ce que Mandeville appelle les « pauvres laborieux », utiles pour servir l'armée et la production capitaliste (Marx, [1985]). Townsend, au XVIII^e siècle, justifiait déjà de la même manière la division sociale du travail : il faut perpétuer la faim du travailleur pour qu'il se mette au travail sans se plaindre, ce qui est plus subtil et efficace que le recours au travail forcé :

« Perpétuer la faim du travailleur, c'est donc le seul article important de son code du travail » (in Marx, p113).

Pour maintenir cet équilibre entre les aspirations financières des ouvriers et le profit des employeurs, il faut alors produire une surpopulation ouvrière, formant :

« une armée de réserve industrielle qui appartient au capital d'une manière aussi absolue que s'il l'avait élevée et disciplinée à ses propres frais. Elle fournit à ses besoins de valorisation flottants, et, indépendamment de l'accroissement naturel de la population, la matière humaine toujours exploitable et toujours disponible. » (Marx p101)

De ce point de vue, l'exclusion de l'emploi d'une partie de la population fait partie du fonctionnement « normal » d'une société capitaliste. Le rapport au travail est, dans cette optique, particulièrement ambigu puisqu'il génère à la fois un lien social et un rapport de domination. On peut aisément constater la véracité de ce postulat dans la société actuelle, mais il est nécessaire de prendre en compte certaines évolutions historiques et la complexité de certains rapports sociaux.

i) Tout d'abord, à l'époque de Karl Marx, c'est-à-dire lors de l'industrialisation qui a sévi dans la plupart des pays occidentaux, principalement en Grande Bretagne, mais

aussi en Allemagne et en France, les ouvriers sont devenus entièrement dépendants du travail industriel. Au cours du XX^e siècle, des luttes sociales et des bouleversements politiques ont sévi et ont permis de limiter le temps de travail, de réguler le travail des enfants, d'établir une protection sociale ou de limiter la domination inhérente au travail industriel et d'équilibrer le rapport de force inégalitaire entre le travailleur et son employé. Dans ce cas, l'insertion est conflictuelle. Par exemple, Gérard Noiriel (1984) a démontré qu'en Lorraine, et plus précisément à Longwy, l'intégration des immigrants italiens et polonais dans la société française s'est produite à travers leur participation aux luttes syndicales et politiques de la classe ouvrière. Or, nous assistons actuellement à une désindustrialisation massive qui n'est pas sans conséquence sur le relatif équilibre obtenu par les luttes sociales et politiques.

C'est ainsi que les modalités d'insertion de nombreux groupes sociaux qui s'étaient définis par leur activité professionnelle, principalement issue du processus d'industrialisation, rejoint durablement cette armée de réserve décrite par Karl Marx, celle que Robert Castel appelle les « normaux inutiles ».

ii) Ensuite, il faut s'interroger sur l'importance quantitative de cette armée de réserve : si sa population ne cesse d'augmenter, ne va-t-elle pas cesser de contribuer au fonctionnement « normal » de la société capitaliste et, au contraire, contribuer à sa déstabilisation? Dans quelle mesure de nouvelles luttes sociales pourront influencer sur ces nouvelles inégalités ? Quels en seront les acteurs principaux ?

iii) Enfin, il est intéressant de prolonger les réflexions de Karl Marx sur la surpopulation relative. En effet, Karl Marx établit plusieurs distinctions dans son analyse de l'armée de réserve :

« La (...) surpopulation relative, (...) appartient bien à l'armée industrielle active, mais en même temps l'irrégularité extrême de ses occupations en fait un réservoir inépuisable de forces disponibles. Accoutumée à la misère chronique, à des conditions d'existence tout à fait précaires et honteusement inférieures au niveau normal de la classe ouvrière, elle devient la large base de branches d'exploitation spéciales où le temps de travail atteint son maximum et le taux de salaire son minimum. (...) Enfin, le dernier résidu de la surpopulation relative habite l'enfer du paupérisme. » (Marx, p110)

Pour Marx, cette couche sociale pauvre est elle-même segmentée :

« Abstraction faite des vagabonds, des criminels, des prostituées, des mendiants, et de tout ce monde qu'on appelle les classes dangereuses, cette couche sociale se compose de trois catégories. » (Marx, p110)

Pour lui, les deux premières catégories sont conjoncturelles et comprennent les ouvriers capables de travailler, les enfants de pauvres et les orphelins. La troisième catégorie est structurelle, constituée des misérables, ouvriers obsolètes, vieux, accidentés du travail, veuves...

Tout comme Marx, je ne considère pas les surnuméraires simplement comme une population « inintégréable » au marché du travail et qu'ils offrent aux entreprises privées tout comme au secteur public l'opportunité de profiter de leur situation précaire et des contextes socioéconomiques difficiles pour limiter les revendications salariales et/ou syndicales.

Il est possible d'aller plus loin dans ce raisonnement en l'actualisant et s'intéresser également à une partie de la population rassemblée sous l'appellation « classes dangereuses ». Karl Marx a écrit cette analyse il y a un siècle. L'armée de réserve a depuis évolué et « intègre » aujourd'hui à la fois les groupes sociaux qui, tout en appartenant au « monde » du travail, n'accèdent qu'à des emplois aidés ou précaires (CES, CIE, CAVA...) et dépendent plus des programmes de lutte contre l'exclusion (c'est-à-dire les politiques d'insertion définies par Robert Castel) que d'une politique de relance de l'emploi.

De même, lorsqu'on s'interroge sur la nature profonde de la mendicité, le lien qui se crée entre la personne qui donne et celle qui mendie, sa pratique quotidienne dans les rues, on constate que cette activité est bien souvent considérée comme un travail par celui qui la pratique et qu'elle représente un échange social même s'il est inégalitaire¹.

¹ J'analyse cette relation dans la seconde partie de ce chapitre théorique et dans le troisième chapitre de la seconde partie en utilisant les apports interactionnistes de Georg Simmel.

S'ils ne prennent pas vraiment part au mode de production industriel ou à la conception des politiques sociales, les « exclus » entrent forcément en interaction avec d'autres acteurs sociaux, ne serait-ce qu'à travers la relation éducative avec des travailleurs sociaux ou la relation de mendicité avec les donateurs. La prise en compte des situations intermédiaires générées par les politiques d'insertion et les stratégies d'insertion des populations précaires (travail au noir, mendicité, vente de journaux de rue, etc) est très intéressante et permet de d'enrichir l'étude sur la construction du lien social. En fait, le travail de terrain mené dans le cadre de mon travail doctoral permet de comprendre que les travailleurs à statut précaire, comme les CAVA ou les CES, dépendant de la lutte contre l'exclusion, font partie d'une armée de réserve qui, dans un contexte de croissance aurait bénéficié d'un statut dit typique.

D'ailleurs, le marché du travail est un construit humain, social (Friot et Rose, 1996), il n'a d'existence que par les représentations que l'on s'en fait :

« construction sociale au sens où il s'agit de l'assignation de catégories de main-d'œuvre à certaines formes d'emploi en fonction du statut social, de l'âge, de la qualification, du sexe. Une construction qui varie aussi en fonction de l'état des rapports de force salariés-syndicats-direction et des relations sociales dans l'entreprise ; le l'histoire sociale, de la situation du bassin d'emploi » (Maruani et Reynaud, 1987, p20).

Ainsi la personne qui considère que la mendicité est un travail ou qui vend quotidiennement des journaux de rue ne se définit pas forcément comme totalement exclue de la société. Il est donc excessif d'affirmer qu'il existe des « inutiles au monde », l'exclusion en tant que telle n'existe pas. En revanche, les politiques d'insertion, la lutte contre l'exclusion créent volontairement ou involontairement de nouveaux segments dans le marché du travail, comme les emplois aidés ainsi que de nouvelles modalités d'insertion, comme « l'insertion à durée limitée », c'est à dire le temps d'un programme d'insertion comme les CES renouvelables 3 années (Meyer, *in* Friot et Rose, 1996) ou « l'insertion à durée illimitée » comme pour le Revenu Minimum d'Insertion.

De plus, les trajectoires personnelles ne sont jamais linéaires : un individu peut vivre une période de chômage, accéder à un emploi aidé, puis à des missions d'intérim, travailler au noir en même temps, puis retourner au chômage, puis percevoir le RMI,

etc. L'exclusion n'est de ce fait jamais définitive. (Boulayoune, *in* Friot et Rose) Il ne s'agit pas d'affirmer que tous les citoyens occupent une place « idéale » dans la société et qu'ils ne sont jamais mis à l'écart des rapports sociaux. Parler de participation des personnes précaires n'implique pas non plus des rapports sociaux égalitaires. Une de mes hypothèses centrales porte sur les rapports problématiques entre participation sociale et reproduction des inégalités sociales.

L'approche de Karl Marx porte principalement sur les rapports économiques et industriels. De ce fait, l'insertion et l'exclusion tournent inévitablement autour de la participation au « monde » du travail en tant que vecteur d'intégration ou de domination. Mais n'existe-t-il pas pour autant d'autres éléments déterminants pour définir l'exclusion et l'insertion.

En effet, les chômeurs sont souvent des victimes d'une crise de l'emploi dont ils ne sauraient individuellement être tenus pour responsables, crise qui n'est toutefois que le « déclencheur » qui fait passer l'individu d'une situation de fragilité à l'exclusion (ce qui ne minore aucunement l'influence du contexte socioéconomique sur les situations d'exclusion et n'impute pas leur existence aux individus ou groupes qui en sont victimes). Ce « déclencheur » peut être une rupture familiale, un divorce, une dissolution de la solidarité familiale, la solitude, des drames personnels, ajoutés à des problèmes d'alcoolisme, psychiatriques, de fragilité par rapport au marché du travail, à la maladie, au renoncement, à l'appartenance à un milieu social défavorisé... ce que l'on pourrait appeler un processus de disqualification (Paugam, 1991) et de désaffiliation (Castel, 1995).

Il convient alors davantage de s'intéresser à ce processus plutôt qu'à l'exclusion en tant que telle. Le mot exclusion, l'appellation d'exclus, sont par ailleurs une invention récente. Ils ont fait leur apparition au début des années 1970, notamment sous la plume de René Lenoir dans *Les Exclus* (1970). Il dénonce dans ce livre les causes sociales de la pauvreté, notamment l'urbanisation non maîtrisée, la violence télévisée, l'inadaptation du système scolaire, les inégalités de revenus et devant l'accès aux services publics. Pour Lenoir, le phénomène n'est pas marginal et menace toutes les

familles. Si les causes d'une certaine exclusion y sont exposées, elle n'est pas rigoureusement définie. En fait, le mot exclusion ne figure que dans le titre de l'ouvrage... L'usage de ce terme a ensuite été dénoncé et approprié à la fois par les sciences sociales et le monde politique. La sociologue Jeannine Verdès-Leroux (1978) a critiqué l'approche de R. Lenoir, qui amalgame trop de situations hétérogènes : problèmes scolaires, insuffisance des revenus, urbanisation, violence à la télévision, etc.

Serge Paugam s'est quant à lui interrogé sur la place que pourrait prendre la notion d'exclusion dans les sciences sociales. Ainsi, la précarisation du marché de l'emploi et ses conséquences sur les niveaux de revenus :

« attirèrent l'attention des chercheurs sur les trajectoires sociales et professionnelles. (...) Il n'était plus question (...) de la notion d'exclusion, mais d'un ensemble hétérogène de situations instables génératrices de difficultés nouvelles pour des franges de la population jusque là à l'abri de la pauvreté. » (Paugam, p12)

De ce point de vue, une acception « positive » de l'exclusion entraîne une réflexion sur les fondements d'un système social en définissant ce qui est « inclus » ou « exclus ». C'est ainsi que revient la question centrale de l'emploi en tant que vecteur de lien social et déclencheur d'un processus de disqualification sociale.

On pourrait alors penser que l'exclusion est un concept fédérateur qui pourrait expliquer tout (et n'importe quoi). C'est pour cela que Robert Castel (1995) remet en cause, à juste titre, le terme « exclusion sociale » qui est une notion politiquement connotée, mais pas un concept scientifique : « qui est exclu, et de quoi ? ». Ne pas faire partie du monde du travail est-il l'unique déterminant du processus d'insertion et d'exclusion ? On peut être exclu de certains groupes peut-être, mais pas de la « société ».

La centration sur l'exclusion nous empêche de réfléchir sur ce dans quoi « on » souhaite insérer les « exclus » alors qu'il s'agit d'un couple indissociable : il est impossible comprendre sérieusement l'un sans l'autre. L'usage et l'abus de la thématique de l'exclusion reflètent une tendance souvent inconsciente qui consiste à lier savoir sociologique et moralisme. On peut y appliquer les mêmes réserves que celles de Norbert Elias au sujet de l'anomie :

« depuis le début, “l’anomie” avait des implications évaluatives. Elle portait en elle une désillusion face à la société industrielle urbaine dans laquelle on vivait. Elle suppose que les conditions de vie se sont détériorées, un sentiment vague qu’elles sont pires qu’avant et que le passé doit avoir été meilleur que le présent. Il y a dans ce concept d’anomie, la nostalgie d’un passé où “l’anomie” n’existait pas, un passé qui n’existait pas. » (Elias, 1969, p163)

L’anomie pourrait se définir comme l’inverse de la « nomie » :

« Même si une image alternative, qui incarnerait l’opposé de “l’anomie” n’a jamais été définie, que ce soit par Durkheim ou ceux qui ont utilisé ce terme après lui, on comprend généralement que ce qui la qualifie essentiellement est la cohésion. » (Elias, 1969, p163-164).

Le concept d’exclusion est donc, lui aussi, faux absolument parlant, car c’est avant tout un processus hétérogène. On peut être exclu du logement et pas de l’emploi (d’où les difficultés que peuvent rencontrer des « smicards » Maliens qui espèrent trouver une HLM à Paris...), les combinaisons sont multiples :

« On peut diviser les problèmes d’une communauté en classes et les aborder une par une. On pourrait distinguer les aspects, entre autres, économiques, historiques ou religieux de la communauté et les étudier séparément et, dans une conclusion, tenter de montrer leurs liens. Mais on peut aussi retourner l’approche et se demander ce qui lie par exemple les données économiques, historiques, politiques..., en tant qu’aspects d’une communauté. » (Elias, 1969, p146)

De même,

« s’il est intéressant, comme le fait le CERC, de noter une corrélation statistique entre par exemple les taux de rupture conjugale et la précarité du rapport à l’emploi, les processus qui commandent ces relations ne sont pas explicités pour autant. [...] Dans quelle mesure la dégradation de la situation de travail se paie-t-elle d’une dégradation du capital relationnel ? » (Castel, 1995, p414-416)

L’insertion sociale comporte des facettes multiples : logement, travail, économique, etc. C’est un concept subjectif qui dépend de critères multiples portés par les acteurs en présence (motivés par leurs intérêts, leurs idéologies, etc), du contexte social, historique, économique, etc, qui les entoure et de leurs interactions.

Les acteurs, ceux dont on dit qu'ils sont « exclus », expriment-ils le souhait d'être insérés ? Se posent-ils même cette question ? Ils m'ont dit, à l'occasion des entretiens réalisés pour ma monographie de licence et mon mémoire de maîtrise mais également lors de mon expérience professionnelle de travailleur social, vouloir trouver du travail, économiser de l'argent, entamer une formation, fonder un foyer, se nourrir ou simplement ne rien faire, aucun ne m'a parlé de l'insertion en tant que telle.

Les institutions sociales par exemple, ne font que traduire ces aspirations de manière administrative en les chosifiant et parlent d'insertion professionnelle, par l'économique, sociale... et créent des dispositifs visant à répondre à des besoins quantifiables. Selon ce point de vue, l'exclusion serait l'impossibilité pour ceux qui le souhaitent de mettre en œuvre leurs aspirations.

Dans ce cas, une société « nomique » serait une société « idéale » au sein de laquelle chaque individu ou groupe d'individus pourrait s'épanouir et vivre conformément à ses aspirations, construites à la fois individuellement et collectivement de manière non conflictuelle (société donc très peu probable).

C'est en cela qu'une thèse de doctorat portant sur l'insertion sociale est un exercice long et difficile : il est nécessaire d'aborder cette problématique sous plusieurs angles à la fois : les représentations et pratiques individuelles et collectives, le contexte social et les interactions entre les acteurs et les institutions. Sans cette approche, la recherche en sociologie est condamnée à ne voir qu'une seule facette du problème : les actions qui, prises une à une ou envisagées d'une manière globale sans tenir compte des interactions entre diverses logiques intentionnelles sont difficilement compréhensibles.

L'interaction entre diverses logiques individuelles, de groupes au sein d'institutions (qui elles-mêmes ont leur propre logique), produit souvent des résultats inattendus, voire opposés à ceux qui sont escomptés. C'est pour cela que cette approche à elle seule, ne permet pas de comprendre comment ces inégalités touchent directement les acteurs sociaux. Elle peut être éclairée par l'approche « structuraliste génétique » de Pierre Bourdieu qui montre comment, quotidiennement, sévit cette influence et la manière

dont les acteurs sociaux la reproduisent, se l'approprient et/ou luttent contre elle à travers l'interaction entre les champs et les capitaux sociaux.

Pour Pierre Bourdieu, les témoignages et les jugements des individus et des groupes sont largement déterminés par la structure, la place qu'ils occupent dans un système de positions. Des apprentissages sociaux forment, inculquent des modes de perception et de comportement. Ainsi, les sujets, selon leur condition sociale, acquièrent des dispositions, qui leur permettent, la plupart du temps, de s'adapter à diverses situations.

Les habitus dans l'acception de Pierre Bourdieu constituent l'ensemble des dispositions acquises, des schèmes de perception et d'action, inculqués par le contexte social en un moment donné et à une place particulière. Comme les apprentissages sociaux sont similaires au sein d'un même groupe social ou classe sociale, on parle donc, par exemple, d'habitus de classe. Ceci n'empêche pas le fait qu'au sein d'une même classe, il existe une volonté de distinction, chaque membre se définissant positivement (ou négativement) par rapport à l'autre.

Dans *La Distinction*, Pierre Bourdieu analyse longuement ce processus en prenant l'exemple des préférences artistiques qui affirment et renforcent les différences de classes :

« Les différences officielles que produisent les classements (...) tendent à produire (ou à renforcer) des différences réelles en produisant chez les individus classés la croyance, collectivement reconnue et soutenue, dans les différences et en produisant ainsi les conduites destinées à rapprocher l'être réel de l'être officiel. » (1979, p25)

C'est de cette manière que j'analyse la façon dont la population est classée par exemple, selon les types d'emplois qu'elle occupe ou la nature de ses ressources, s'approprie ou rejette ce classement, cette assignation. De cette manière, je peux mieux appréhender les formes que peuvent revêtir l'insertion, l'exclusion ainsi que la nature de la relation sociale qu'elles impliquent.

Cette approche pose le postulat que l'histoire est déterminée objectivement par des rapports sociaux correspondant à l'époque où on la vit. Les rapports sociaux, dans une configuration donnée, assignent par conséquent un destin aux individus. Ce système de

positions, dispositions et d'habitus explique ainsi comment peuvent se reproduire les inégalités sociales, avec parfois la « complicité » bien involontaire des premières victimes de ces inégalités. Je montre dans le premier chapitre de ma seconde partie par exemple comment certains emplois aidés ont pour effet pervers de reproduire la précarité de leurs bénéficiaires qui, pourtant les revendiquent. De la même manière, cette reproduction ne concerne pas que les bénéficiaires, mais elle implique également les institutions qui les ont créées ou les utilisent pour lutter contre l'exclusion et assurer leur propre fonctionnement :

« L'État se présente ainsi comme l'instigateur des dispositifs, comme leur promoteur mais aussi comme l'un de leur principaux utilisateurs. S'ajoute à cette action de la puissance publique un second mouvement engagé celui-là par les structures accueillant les bénéficiaires de ces mesures » (Meyer in Friot et Rose, p96)

Cette position de l'État, et par conséquent des politiques nationales, est ambiguë puisqu'on est supposé vouloir lutter contre l'exclusion et la précarité et qu'en même temps, on reproduit cette précarité en favorisant le recours aux emplois aidés. Je reviendrai plus loin dans le troisième chapitre de la seconde partie consacré aux emplois aidés.

De ce fait, les phénomènes de reproduction mettent en scène une interaction entre plusieurs groupes d'acteurs. L'apport théorique de Pierre Bourdieu ne se limite justement pas à une vision « ultra-déterministe » de la reproduction. En effet, dans son approche, les histoires individuelles sont aussi des processus par lesquels les individus s'approprient activement les conditions d'existence objectives qui leur sont faites. Dans le cadre des politiques d'insertion, il est intéressant de voir comment les bénéficiaires se les approprient et la manière dont ils participent à leur application.

La participation engendre inévitablement des conflits plus ou moins forts. De ce fait, Pierre Bourdieu restitue également la place de ces conflits et du mouvement dans le monde social à travers sa théorie des champs et des capitaux.

Un champ est un ensemble de rapports de force objectifs,

« qui peuvent être d'alliance et/ou de conflit, de concurrence et/ou de coopération, entre des positions indifférenciées, socialement définies, largement indépendantes de l'exercice physique des agents qui les occupent » (Accardo, p55).

Un champ peut être, par exemple, scientifique, culturel ou artistique. A chaque champ, correspond un capital particulier, réparti de manière inégalitaire, dont l'appropriation est un « enjeu » permettant l'accès à une position spécifique. Un capital peut être culturel, religieux... Dans le cadre de mes recherches, en m'inspirant de cette approche, je considère que l'insertion est un champ au sein duquel interagissent les capitaux sociaux, économiques, professionnels, etc. Je peux ainsi utiliser l'approche structurelle qui se centre principalement sur des normes statiques qui se reproduisent presque indépendamment des consciences individuelles en m'intéressant en même temps à la dynamique sociale engendrée par la rencontre conflictuelle et/ou consensuelle entre plusieurs stratégies ou représentations de l'insertion.

Un individu par exemple, peut avoir un capital éducatif tout en étant au chômage ou n'ayant pas un capital social. Les politiques d'insertion, les initiatives individuelles ou collectives pour l'insertion peuvent par exemple, tenter d'enrichir un capital social, économique, culturel, éducatif, etc. On peut ainsi manquer d'un ou de plusieurs capitaux et tenter d'agir sur un seul ou plusieurs de ces capitaux. Je montre à partir de mon travail de terrain comment des initiatives pour l'insertion tentent de combler des déficits de capitaux : social, économique, éducatif et professionnel.

C'est l'interaction consensuelle ou conflictuelle (nous reviendrons sur cet aspect conflictuel des interactions dans la présentation des apports interactionnistes) des différents capitaux qui détermine les positions de chaque acteur ou groupe. Il est par conséquent indispensable d'étudier simultanément les positions sociales, les habitus, les champs et les espaces sociaux. La lutte pour l'appropriation des capitaux et la domination des champs constitue, comme le dirait Karl Marx au sujet de la lutte des classes, le moteur de l'histoire ou de la vie sociale.

Il serait absurde d'opposer les déterminations exogènes dont la réalité est incontestable, aux déterminants endogènes, c'est-à-dire les comportements professionnels, relationnels, qui vont tendre à se reproduire et qui peuvent venir renforcer les

déterminations exogènes. Dans cette perspective, les individus ne prendraient que « les décisions qui s'imposent ». Mais si ces comportements peuvent accompagner des trajectoires de « victimes » des inégalités sociales qui s'enlisent dans la précarité, ils ne sauraient dissimuler des trajectoires de « gagners » qui réussissent à lutter contre les déterminismes et s'arrachent à leurs conditions d'existence. Une décision qui s'impose peut être aussi la décision qui poussera du côté de la promotion sociale.

Il s'agit là de véritables stratégies de lutte contre le destin probable, ce qui implique que les déterminismes sont toujours probabilistes. Il y a par conséquent à la fois un destin probable, un destin plus probable et des destins moins probables. Les déterminismes sont multiples et complexes, il s'opère une négociation entre un ensemble de déterminants et la volonté pour un individu de s'engager dans une voie plutôt que dans une autre. De ce fait, puisqu'il existe des stratégies individuelles et collectives à la fois conscientes et inconscientes, on ne peut pas dire que la reproduction sociale est totale. Il existe par conséquent un espace où peuvent s'exercer les interactions impliquées par la rencontre conflictuelle ou consensuelle entre des représentations et des stratégies différentes, dont la prise en compte enrichit considérablement les apports théoriques jusqu'ici présentés.

2. Les apports des approches interactionnistes : l'importance de comprendre la manière dont participent les acteurs dans les jeux sociaux

Les perspectives interactionnistes, et plus particulièrement celles de Georg Simmel et Norbert Elias, sont particulièrement intéressantes et complètent judicieusement l'approche structurelle et la démarche de Pierre Bourdieu.

Norbert Elias a, par exemple, dans *Mozart, Sociologie d'un génie* [1991], expliqué à travers une analyse sociologique portant sur un individu et sur sa trajectoire, l'aspect déterminant du contexte social du personnage sans nier son individualité. Il a démontré que les qualités du compositeur ne sont pas uniquement liées à l'individu mais à

l'individu social. De même, dans *The Established and the outsiders*¹, il montre que le rapport d'exclusion dépend à la fois du comportement individuel des « established » et des « outsiders », mais également du contexte économique et social de l'époque.

« Ceci (...) était un conflit sur une petite échelle, typique des processus d'industrialisation. Si l'on a une perspective plus mondiale, on ne peut que constater des situations similaires qu'on nomme souvent de manière différente. » (Elias, 1969, p156-157)

Aujourd'hui nous sommes confrontés à un processus de désindustrialisation, notamment en Europe, ce qui implique que les interactions sociales et les conflits sociaux ont, eux aussi, évolué, tout comme la définition de ceux qui sont les « established » et les « outsiders ». On s'aperçoit, à partir du travail de terrain exploité par Elias et Scottson, que rien ne distingue vraiment, si l'on y regarde de plus près, ces « established » et ces « outsiders », exception faite de leur date d'arrivée dans la ville et de leurs conditions d'existence (précarité de logement...).

Il existe donc une interaction constante entre les actions individuelles et sociales. Ces interactions comptent plusieurs niveaux : entre individus, entre groupes sociaux, entre un individu et un groupe ou des groupes, etc. Ainsi, dans *The Established and the outsiders*, Elias démontre que le statut « d'outsider » ou « d'exclu » (sa traduction approximative) vient aussi de la rencontre entre le groupe ainsi dénommé et les représentants de celui que l'on nomme les « established » ou de « ceux du dedans » (traduction encore approximative). Norbert Elias affirme que ces interactions engendrent des effets dont la nature est éminemment sociale :

« Des groupes humains, et donc des individus, sont toujours plus nombreux à dépendre les uns des autres pour leur sécurité et pour la satisfaction de leurs besoins, sans que, d'ordinaire, ce processus non planifié soit compris par les intéressés eux-mêmes. Tout se passe comme si des milliers d'hommes puis des millions et des millions parcouraient ce monde, pieds et mains liés par des fils invisibles. » (Elias, [1993], p20-21)

Malgré cet aspect inintentionnel, les acteurs, comme nous l'avons vu lors de la présentation des apports de la posture de Pierre Bourdieu, que les acteurs sont capables de s'approprier ce dont ils n'ont pas forcément la maîtrise totale et peuvent, le plus

1 Traduit en français : Logiques de l'exclusion (1997).

souvent involontairement, à travers leur participation à des échanges sociaux, renforcer la domination dont ils peuvent être victimes. Dans son étude sur les « established » et les « outsiders », Norbert Elias montre notamment comment les « outsiders » vont s'approprier les critiques qui leurs sont faites et finir par agir conformément à ce que l'on attend d'eux. Cette participation, au bout du compte, contribue à les stigmatiser davantage et à donner corps à des préjugés. C'est cette attitude qu'ont également parfaitement décrite les interactionnistes tels que Howard Becker ou Erving Goffman.

Howard Becker affirme que l'on devient déviant dès qu'on est considéré comme tel par autrui et selon cette interprétation, un individu ne commencera à commettre des actes déviants qu'après avoir été étiqueté comme déviant. Il est clair que le même processus est à l'œuvre dans la définition de ce qui est inséré ou exclu de la société. Cette posture, si elle est intéressante dans le cadre de l'exclusion ou certaines « déviations » ou stigmatisations, connaît quelques limites en raison de son risque de relativisation de certaines conduites très déviantes comme le viol, l'inceste ou la pédophilie (Delas et Milly, 1997).

Goffman quant à lui, montre qu'un stigmaté est une différence jugée anormale et qu'il s'agit donc plus d'une caractérisation attribuée par les « normaux » qu'un attribut objectivement distinctif.

« Mais, dans tous les cas de stigmaté, (...) on retrouve les mêmes traits sociologiques : un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. (...) Quant à nous, ceux qui ne divergent pas négativement de ces attentes particulières, je nous appellerai les normaux.. » (Goffman, 1975, p15)

Aussi ne faut-il pas confondre l'image que les autres ont d'un individu, les préjugés qui biaisent leur jugement et son identité réelle. (Delas et Milly, 1997). De même, il ne faut pas non plus confondre l'image plus ou moins fidèle que l'individu peut vouloir, consciemment ou pas, donner de lui, que ce soit pour se valoriser ou se faire accepter.

« En présence d'autres personnes, l'individu peut désirer donner une haute idée de lui-même. il a en général de bonnes raisons de se mobiliser en vue de susciter chez autrui

l'impression qu'il a intérêt à susciter. Pendant les entretiens réalisés avec les agents de l'École Professionnelle, nous avons remarqué que tous ont eu besoin de transmettre l'impression d'être un bon travailleur ; "celui qui a subi des situations difficiles telles que le chômage, et qui malgré les difficultés, continue la lutte, avec dévouement au travail". Tous se sont centrés sur le sujet du travail en pensant peut-être qu'il serait le sujet le plus acceptable pour leur interlocuteur, au moins au moment où s'est passé l'entretien. » (Giovanetti, in Voyé, 1996 p154-155)

De la même manière, la position d'un sociologue n'est pas toujours claire pour les personnes qu'il interroge. Ces dernières veulent parfois lui faire plaisir en lui disant ce qu'il pourrait avoir envie d'entendre (détails croustillants, etc), restituer leur propre vérité ou, au contraire, par méfiance, adopter un discours consensuel¹.

Les approches interactionnistes dont je me sers en les alliant aux théories structuralistes et stratégiques qui prennent en compte les rapports de pouvoir et de domination, restituent la participation de l'acteur au sein des interactions.

« [Que l'exclusion] découle d'un état structurel ou conjoncturel de l'organisation sociale, elle inaugurerait un type spécifique de relation sociale. Qu'elle soit le résultat de procédures de traitement social, elle s'inscrira dans une interaction entre des personnes ou entre des groupes. » (Jodelet in Paugam, 1996, p66)

Mais à elle seule, l'approche interactionniste, tout comme les théories structurelles et « bourdieusienne », demeure incapable de restituer la complexité du monde social :

« Le recours à des modèles socio-cognitifs centrés sur le fonctionnement intra-individuel présente un grand risque. Celui de couper les recherches de leurs contextes historiques et culturels et de perdre de vue la fonction sociale des phénomènes étudiés par la psychologie sociale dont la vocation reste de rendre compte des problèmes de la société » (Jodelet, in Paugam, 1996, p75)

C'est la raison pour laquelle Jean-Louis Meyer, dans sa réflexion sur les emplois intermédiaires, rejette une approche individualiste centrée sur les demandeurs d'emplois, car ces derniers manquent de ressources mobilisables, en faveur d'une perspective plus globalisante puisque les organismes d'accueils sont relativement libres de sélectionner leur main-d'œuvre.

¹ Voir également la chapitre 3 sur les hypothèses et leur mode de validation.

« Compte tenu de l'importance toute relative des ressources mobilisables par les agents, l'hypothèse stratégique paraît insuffisante pour rendre compte de l'ampleur des effets observés. » (in Friot et Rose, p97)

Toutefois, je n'ai pas pris le parti de le suivre dans cette voie, car délaissé une hypothèse stratégique pour la remplacer totalement par une approche structurelle niant les stratégies des demandeurs d'emplois demeure une vision aussi réductrice. Je montre plus loin par exemple, comment les plans des entreprises et de l'association de prévention à l'origine d'un projet de restauration d'abribus de la ville de Laxou ont été complètement bouleversés notamment par 1) la participation d'un groupe de jeunes en difficultés recruté en Contrat emploi Solidarité et 2) les relations conflictuelles entre un travailleur social et un membre de la direction des ressources humaines d'une entreprise participant au projet.

Dans ce cas, une approche structurelle est, elle aussi, à elle seule, insuffisante pour expliquer le résultat de ces interactions et rapports de force. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement intéressant de lier les approches structurelles et interactionnistes. On retrouve par exemple de nombreuses citations de Émile Durkheim dans les écrits de Erving Goffman. De cette manière, l'approche interactionniste démontre bien que le processus d'exclusion fait intervenir des expériences, des actions et des représentations inter-individuelles qui le rationalisent, le justifient ou le dénoncent. D'ailleurs, paradoxalement, les démarches interactionnistes, spécialement lorsqu'elles étudient les phénomènes de déviance, reviennent aux positions structuralistes en les imputant en grande partie à l'ensemble social et à ses normes plutôt qu'aux seules interactions entre les conduites individuelles. Par conséquent, elles ne sous-entendent jamais que l'acteur individuel porte à lui seul la responsabilité de ses échecs ou de sa position dominée. Cette posture a donc l'avantage de ne pas individualiser les problèmes sociaux.

On a vu avec la théorie des champs de Pierre Bourdieu que chaque acteur ou groupe a ses propres objectifs individuels ou collectifs et lutte dans l'espace social pour s'approprier ou conserver un ou plusieurs capitaux afin de maîtriser un champ particulier. La théorie des champs de Pierre Bourdieu et de leur interaction, s'inspirent judicieusement des réflexions du psychosociologue Kurt Lewin tout en l'alimentant. Pour K. Lewin, les phénomènes psychologiques font toujours partie d'un ensemble de

faits coexistants et interdépendants. Il existe par conséquent un champ psychologique au sein duquel les propriétés des événements dépendent de ses relations au système auquel il appartient. L'ensemble de ces événements est un champ psychologique qui détermine les conduites individuelles ou collectives à un moment donné. Ce champ, à la manière des habitus de Pierre Bourdieu, est dans la pratique tout aussi efficace, que les individus ou les groupes en soient conscients ou pas.

Dans ce cas, un comportement dépend à la fois du milieu d'appartenance d'un individu et de l'individu lui-même (Delas et Milly, 1997). Les « forces psychiques », se combinent, s'opposent, se rassemblent, se séparent, stabilisent les structures sociales ou les modifient.

L'étude des interactions enrichit donc considérablement ma posture à travers l'interprétation de la place du conflit non plus au niveau psychique, mais à celui des ensembles sociaux, en intégrant l'approche structurelle et stratégique. D'un point de vue interactionniste, l'aspect conflictuel des interactions sociales n'est pas forcément pathologique, il s'agit au contraire d'un moteur fondamental pour une grande partie des actions sociales. En fait, comme le signalait déjà Simmel, le conflit a une fonction socialisatrice :

« Si toute action réciproque entre les hommes est une socialisation, alors le conflit, qui est l'une des plus actives, qu'il est logiquement impossible de réduire à un seul élément, doit absolument être considéré comme une socialisation. » (Simmel, [1999], p265)

Le conflit est même inhérent à toute vie individuelle et sociale :

« Pour que l'individu parvienne à l'unité de sa personnalité, il ne suffit pas que ses contenus s'harmonisent totalement selon des normes logiques ou objectives, religieuses ou éthiques : la contradiction et le conflit non seulement précèdent cette unité, mais ils sont aussi à l'œuvre à chaque instant de sa vie ; de même, il ne devrait pas y avoir d'unité sociale dans laquelle les mouvements convergents des éléments ne soient aussi inextricablement mêlés à des mouvements divergents. » (Simmel, 1999, p266)

Le conflit est socialisateur tant qu'il ne mène pas à la guerre totale ou à la paralysie :

« La dynamique du conflit ne débouche pas nécessairement sur une communication authentique. Les situations de blocage où les conflits pourrissent avant de donner lieu à une éruption de violence sont fréquentes. » (Blanc, in CURAPP/CRAPS, p184-185)

Comme je l'avais remarqué lors de mon travail de maîtrise, les individus ne maîtrisent pas toujours le résultat de leurs actions. Il ne s'agit pas là de dire que leurs stratégies sont mauvaises ou irraisonnées. Un fait social n'est pas que la somme des actions individuelles, même réfléchies. Ces actions individuelles sont des interactions qui entrent en conflit ou s'accordent entre elles, mais également avec le contexte social au sein duquel elles évoluent.

Les interdépendances humaines issues de la participation de différents acteurs dans un contexte social déterminé produisent des résultats qu'on ne peut comprendre si l'on se contente de sonder les individus un à un afin de comprendre leurs stratégies ou d'analyser les seules structures sociales qui portent les normes d'insertion et les reproduisent.

Je vais à présent expliquer comment, dans le cadre de mon objet de recherche, je fais le lien entre ces approches à travers une posture pluridimensionnelle portée par les stratégies participatives d'insertion.

3. L'utilisation des stratégies participatives d'insertion : le lien entre les approches structurelle, « bourdieusienne » et interactionniste

Si l'on admet que les groupes entrent en interaction les uns avec les autres, se définissent et interviennent, les uns par rapport aux autres, au sein de structures qui déterminent leurs positions sociales on peut apporter une définition pluridimensionnelle et conflictuelle de l'insertion :

- 1) Est inséré celui qui se considère lui-même comme inséré
- 2) Est inséré celui qui est considéré comme inséré par les autres membres de la société et ses institutions
- 3) Est inséré celui qui se considère lui-même comme inséré même si les autres membres de la société et ses institutions le considèrent comme non-inséré

4) Est inséré celui qui est considéré comme inséré par les autres membres de la société et ses institutions même s'il ne se considère pas lui-même comme inséré.

Cette définition, qui s'inspire de l'approche interactionniste de Becker, peut tout aussi bien s'appliquer à l'exclusion :

- 1) Est exclu celui qui se considère lui-même comme exclu
- 2) Est exclu celui qui est considéré comme exclu par les autres membres de la société et ses institutions
- 3) Est exclu celui qui se considère lui-même comme exclu même si les autres membres de la société et ses institutions le considèrent comme non- exclu
- 4) Est exclu celui que les autres membres de la société et ses institutions considèrent comme exclu même s'il ne se considère pas lui-même comme exclu.

Que ce soit dans le cas de l'insertion ou de l'exclusion, comme dans le cas des propositions 1 et 2, lorsque l'individu et la société tiennent le même discours, l'insertion ou l'exclusion sont renforcées. Les propositions 3 et 4 sont plus complexes et sociologiquement intéressantes puisque les discours divergent. Dans ce cas, on peut s'interroger sur ce qui, au bout du compte, détermine qui est socialement inclus ou exclu.

En s'inspirant des réflexions de Pierre Bourdieu, on comprend que ce qui détermine fondamentalement des rapports de domination et ce qui permet de reproduire les classements sociaux, est 1) la position occupée dans l'espace social, 2) les capitaux détenus. Cette interaction entre les positions et les capitaux fait pencher la balance vers l'insertion ou l'exclusion. Les individus sont parfois libres de s'auto-exclure, mais lorsque la société décide de les exclure, ces individus ne peuvent plus faire grande chose isolément. On en voit un cas extrême lorsqu'un État totalitaire décide arbitrairement qu'une ethnie ou une religion particulières n'ont plus le droit d'accéder à la citoyenneté ou d'exercer certaines professions, etc. Je montre par exemple, à travers l'exploitation de mes recherches, que le refus de laisser participer les précaires à la définition des

initiatives pour l'insertion sociale est un mode de reproduction de l'exclusion et des inégalités sociales.

C'est de cette manière qu'à travers les stratégies participatives d'insertion, on rencontre une population 1) qui crée elle-même ses propres stratégies d'insertion sans pour autant se trouver en dehors de la société et 2) qui est en même temps la cible de politiques d'insertion ou de lutte contre l'exclusion, donc, définie a priori (notamment administrativement) comme exclue, à insérer, etc.

Cette population n'entame pas des stratégies d'insertion pour survivre et assouvir ses besoins les plus élémentaires (boire, manger, se couvrir, dormir) mais pour continuer à être insérée et à participer aux jeux sociaux au sein desquels elle s'intègre. De ce fait, le questionnement sur l'insertion sociale rejoint celui sur la participation des acteurs sociaux aux stratégies visant à les intégrer à la société et c'est la raison pour laquelle je parle de stratégies participatives d'insertion. Le but final de ces stratégies est l'insertion et il implique la participation de plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs.

« Il est au moins un niveau où une approche unitaire de l'exclusion peut faire sens : celui des interactions entre personnes et entre groupes qui en sont les agents ou les victimes » (Jodelet, in Paugam, 1996, p66)

Je ne me limite ainsi pas à une « simple » évaluation des politiques publiques d'insertion. Je m'intéresse à la participation d'autres acteurs dans le cadre du processus d'insertion-exclusion, à savoir également les personnes précaires qui entament des initiatives individuelles et/ou collectives, les entreprises, les organisations de travail social, les organismes de logement social et les associations.

Contrairement à Denise Jodelet, je ne parle pas de victimes de l'exclusion, mais de personnes précaires. S'il est légitime de dénoncer les misères quotidiennes des groupes sociaux impliqués au sein d'un processus d'exclusion ou d'insertion, la posture qui tend à les assimiler à de simples victimes risque d'impliquer la négation de leurs capacités d'action et donc, de leur interdire de fait toute participation au processus de prise de décision sur leur propre trajectoire d'insertion. C'est cette attitude que Herbert Gans, dénonce dans un ouvrage éclairant, « The War Against the Poor » :

« L'étiquetage des pauvres qui les décrit comme des êtres inférieurs (...) renforce les mauvais traitements à leur encontre, augmente leur misère et les décourage de sortir de la pauvreté. Le label générique est « victime », les victimes pauvres sont tellement déficientes qu'elles ne méritent pas d'aide économique ou autre. En outre, cette victimisation réduit à la fois leurs chances d'être responsabilisés pour leur pauvreté, mais aussi leurs possibilités de s'en sortir. Les probabilités politiques d'une revitalisation des initiatives de lutte contre la pauvreté sont aussi réduites, puisque les hommes politiques et leurs électeurs sont rarement enclins à dépenser de l'argent public pour des gens qui ne le méritent pas. » (Gans, p2, ma traduction)

Dans ma « stratégie » de recherche, au niveau macrosociologique et microsociologique, je considère chaque acteur en présence comme un « stratège » qui participe, activement ou passivement mais jamais sans effet au processus d'insertion. Cela ne signifie pas que toute action individuelle est une stratégie : dans ce cas, ce mot perdrait tout son sens et le fait d'éplucher une banane deviendrait lui aussi une stratégie.

Tout comme l'exclusion et l'insertion, une stratégie peut signifier tout et n'importe quoi, si l'on ne la rattache pas à une thématique particulière : stratégie militaire, stratégie politique, etc. Je m'intéresse à la stratégie participative d'insertion exercée dans le cadre des initiatives individuelles et/ou collectives de lutte contre l'exclusion ou pour l'insertion.

Chaque acteur, lorsqu'il agit, poursuit consciemment une ou plusieurs fins. Lorsqu'il entre dans un processus interactif qui existe en dehors de lui, qu'il le veuille ou non, il l'influence en entrant en interaction avec d'autres acteurs, même s'il ne poursuit que des buts individuels. Son action est donc à la fois partiellement consciente puisqu'il a conscience de ses actions et partiellement inconsciente puisqu'il ne peut maîtriser à chaque fois les conséquences de ses actes et le déroulement du processus social auquel il participe.

Ce contact bien qu'inégalitaire, demeure une participation à un échange social. La mendicité est une manière pour le mendiant de rester inséré au sein de la société même s'il se situe dans ses marges. Dans ce cas le mendiant est l'acteur qui déclenche l'interaction avec la personne qui donne. Le donateur, comme je le démontre plus loin, n'a pas forcément conscience de l'intégralité du processus interactif auquel il participe :

il peut donner de l'argent pour soulager sa conscience, par charité chrétienne ou républicaine, pour se débarrasser de l'opportuniste, etc. Par le biais de son don, il entre forcément en interaction avec un autre acteur : le mendiant. Le mendiant, quant à lui, croit peut-être qu'il se contente de demander de l'argent, mais selon les endroits où il mendie, selon les personnes à qui il demande de l'argent, selon la manière dont il exerce son activité, qui sont stratégiques, qu'il en soit conscient ou non, joue un rôle au sein d'une stratégie participative d'insertion. De plus, la manière dont est perçue la mendicité varie selon les contextes à la fois nationaux, économiques, religieux, sociaux et politiques. Le traitement de la mendicité oscille donc entre répression, tolérance et indifférence, au gré des mutations sociétales.

Je m'intéresse aux stratégies participatives d'insertion, processus au sein duquel des acteurs s'engagent, consciemment ou non, avec une maîtrise limitée de l'issue de leur stratégie dans le but de rester insérés, de s'insérer ou d'aider d'autres personnes à s'insérer au sein de la société, qu'elles en aient fait la demande ou pas. Cet aspect est important, car j'ai annoncé qu'il n'existait pas, dans l'absolu, d'exclus : on peut avoir un logement et pas de travail, une activité rémunérée et pas de logement, un réseau de solidarité familial et une absence d'emploi, etc. Une stratégie participative d'insertion n'est pas une démarche qui va de l'exclusion à l'insertion, mais un processus orienté vers un ou plusieurs types d'insertion (que j'analyse à partir de mon travail de terrain) : professionnelle, sociale, etc, au sein duquel les acteurs sont engagés et qui fait d'eux des acteurs sociaux à part entière.

Pour Claude Dubar (1991), la socialisation dure tout au long de la vie des individus qui, dès leur enfance, accumulent les acquis. Cette conception va dans le sens de celle de Berger et Luckmann (1992) pour lesquels la socialisation représente l'ensemble des processus, les expériences qui permettent d'acquérir des représentations mentales. De ce fait, le processus d'insertion est également une socialisation : les individus expérimentent, connaissent plusieurs types d'insertion : professionnelle, sociale, par les ressources, etc. Cette socialisation est commune à la plupart des groupes sociaux, mais dans le cadre de mon questionnement, c'est la socialisation des plus précaires qui m'intéresse et qui, de par la nature des emplois occupés, des ressources obtenues et des

échanges sociaux auxquels elle participe demeure un type de socialisation particulier et parfois même paradoxal : l'apprentissage de l'instabilité liée à la précarité des emplois, des ressources, etc. Par rapport à ce modèle de socialisation, les individus vont progressivement adapter leur image identitaire et celle qu'ils ont pour les autres : il y a confrontation à autrui, avec cette idée simple que dans la transaction entre ce qu'on est et ce qu'on doit être, il y aura continuité ou rupture. On peut rapprocher cette conception des perspectives interactionnistes.

Les représentations de ce que peut être l'insertion sociale et les stratégies d'insertion sociale varient selon les individus et les groupes sociaux. Des stratégies participatives pourront viser 1) l'insertion par le travail à travers une activité professionnelle, la création d'une entreprise, etc, 2) l'insertion par le logement à travers la requalification du quartier, l'acquisition d'un logement, 3) l'insertion par l'économique à travers l'obtention d'une ressource monétaire comme le Revenu Minimum d'Insertion ou les fruits de la mendicité, 4) l'insertion sociale à travers une activité socialement utile et bénévole, etc.

Ces représentations entrent en interaction de manière à la fois consensuelle ou conflictuelle. De manière consensuelle lorsque le contrat d'insertion du RMI aborde l'octroi de ressources et des démarches (souvent conflictuelles, je démontre plus loin qu'il n'est pas judicieux d'idéaliser l'aspect contractuel de cette initiative). De manière conflictuelle lorsque l'emploi aidé peut entrer en opposition avec l'insertion sociale des plus précaires qui sont enfermés dans un secteur intermédiaire, par définition précaire et provisoire. De la même manière, la centration de certains projets, notamment associatifs, culturels, etc, sur les objectifs sociaux, solidaires, peut entrer en conflit avec l'insertion par l'économique et l'obtention de ressources monétaires.

Ces stratégies peuvent mobiliser 1) directement un « groupe-cible » comme dans des programmes d'emploi aidé ou de formation elles sont dans ce cas individualisées ou, 2) d'une manière plus indirecte, « la collectivité » comme dans les programmes de développement de l'entreprise locale, supposés permettre de créer de l'emploi pour les chômeurs locaux.

Les stratégies participatives d'insertion représentent une action : il ne s'agit pas seulement de repérer statistiquement les personnes au chômage, qui n'ont pas de logement, etc, mais de s'intéresser aux interactions inhérentes aux stratégies qui mobilisent les intéressés : quel est le contexte social particulier qui les génère ? qui mobilisent-elles ? dans quel but ? comment se produisent ces interactions ? à quel mode participatif avons-nous affaire ? quels en sont les résultats et les déterminants ?

Il est également important de préciser la dimension temporelle des stratégies participatives d'insertion. Il s'agit en effet d'un processus dynamique qui se produit en plusieurs phases, des acteurs peuvent intervenir ou se désengager à divers moments, participer de façon plus ou moins active et directe selon les étapes du processus participatif.

Cet aspect temporel et interactif est fondamental, car il permet d'éviter une grande confusion, que l'on pourrait retrouver au niveau de la recherche ou de l'action : la participation dans le cadre des initiatives pour l'insertion se situe à la fois 1) au niveau de la conception des stratégies, inspirée par les contextes sociaux, structurels, institutionnels et qui met à l'écart les acteurs individuels et collectifs, et plus particulièrement les « groupes cibles » destinataires des politiques d'insertion et 2) au niveau de la mise en place de ces politiques d'insertion où les individus ou groupes occupent au contraire une place fondamentale au sein d'un processus interactif.

Si l'on fait abstraction de l'un ou de l'autre de ces pôles, on n'obtient qu'une vision partielle du processus et des stratégies participatives d'insertion en déplorant d'une part l'absence des acteurs sociaux et d'autre part en réduisant les stratégies participatives d'insertion aux seuls individus, en faisant abstraction des contextes sociaux qui motivent fortement ces stratégies, puisque chaque individu occupe une position particulière dans l'espace social et appartient à un ou des groupes sociaux qui peuvent défendre leurs intérêts contre d'autres groupes aux intérêts divergents.

Pour appréhender les stratégies participatives d'insertion, j'ai donc décidé d'opérer un croisement entre les logiques intentionnelles et inintentionnelles ou objectives. J'utilise

indifféremment les termes de logique inintentionnelle ou objective, avec une préférence pour le premier. La logique inintentionnelle montre que ce qui dépasse la conscience des individus n'est pas forcément immanent, mais résulte à la fois des structures sociales et de la somme des (inter)actions individuelles. Le fait de parler en termes de logique objective risque d'atténuer l'aspect subjectif des structures sociales : elles sont au contraire les représentations de rapports de domination et constituent un espace de tensions entre plusieurs forces contradictoires.

« Par logique (au sens de "cohérence implicite") intentionnelle, nous entendons ce qui construit le sens vécu de l'acteur, ce à partir de quoi il se donne sens et se mobilise » (Lopez, in Ville et transactions sociales, p261).

Si les individus sont rationnels, cela n'assure pas pour autant qu'ils parviennent toujours à leurs fins ou qu'ils sont toujours les seuls responsables des conséquences de leurs actes. Cette première logique ne se suffit pas à elle-même, car elle fait abstraction des structures sociales.

« Il existe donc, même sur des laps de temps plus ou moins longs, une logique non intentionnelle, indépendante de la connaissance que les acteurs peuvent en avoir, logique qui ne procède pas du hasard et qui résulte de diverses interdépendances systémiques. » (Lopez, p261).

Les individus sont portés par des structures sociales qu'ils représentent, mais cette seconde logique, inintentionnelle ou objective, tout comme la première, n'explique pas à elle seule la dynamique des rapports sociaux et leur évolution. En effet, les structures sociales sont quant à elles, en même temps, portées, reproduites ou modifiées par des individus. C'est alors le lien entre les deux logiques qui permet de comprendre l'évolution des individus dans la société :

« En général, si l'on voulait se référer à ce paradigme de marché, pour une utilisation en termes d'analyseur, il nous paraît qu'une de nos questions centrales concernerait le croisement logique intentionnelle/logique objective. Et nous nous demanderions volontiers en quoi les pratiques qui sont produites par un tel croisement sont traversées par des effets contradictoires : les unes de reproduction (ce que l'on voudra peut-être montrer dans un premier temps de l'analyse) et, sans doute, d'autres qui sont des effets de transformation (ce sur quoi l'on voudra probablement attirer l'attention par la suite) ; certaines pratiques pouvant avoir des résultats mineurs ou bénins à court terme, lesquels peuvent devenir des résultats majeurs ou dangereux à long terme. (...) [Les] pratiques conduisent à des

appropriations nouvelles, qui deviennent les conditions de production de “quelque chose d’autre” » (Lopez, p273).

J’incorpore donc les destinées individuelles au sein d’un système social ayant une histoire qui s’est faite et qui se construit par les interactions de trajectoires toujours en devenir, toujours en proie à une multiplicité de déterminismes, construits humains passés ou présents. Cette posture théorique pluridimensionnelle me permet de poser la problématique et les hypothèses qui motivent mon travail de terrain et lui donnent sens.

CHAPITRE 3 : LES HYPOTHESES ET LEUR MODE DE VALIDATION

Je m'intéresse aux déterminants individuels et collectifs qui conditionnent l'existence des stratégies participatives d'insertion et aux effets, plus particulièrement en termes de reproduction des inégalités sociales, qu'ils génèrent à travers leur mise en pratique qui met à chaque fois en scène des groupes de forces contradictoires. Je m'interroge d'une part sur l'existence d'une définition consensuelle ou conflictuelle de l'insertion à travers l'affrontement entre les représentations et la pratique de l'insertion véhiculées par les acteurs individuels et/ou collectifs qui jouent un rôle dans le processus d'insertion. D'autre part, je me questionne sur la nature de l'échange produit par la participation interactive de ces acteurs individuels et/ou collectifs aux représentations et pratiques différentes.

Ce questionnement m'amène à me poser plusieurs hypothèses qui concernent 1) les types d'emplois proposés afin de favoriser l'insertion des personnes précaires et où s'affrontent les objectifs d'insertion sociale et professionnelle, 2) le rôle de l'entreprise dans le processus d'insertion sociale et l'opposition entre les objectifs économiques et sociaux, 3) la possibilité de l'existence d'un mode alternatif d'insertion avec l'opposition entre insertion sociale, professionnelle et par une allocation de ressources, 4) l'aspect conflictuel des stratégies participatives d'insertion dont l'étude permet de comprendre comment se construit l'insertion sociale et la manière dont se produisent les réussites ou les échecs des politiques sociales et 5) l'individualisation des problèmes sociaux et la nature de l'échange avec les personnes précaires, notamment à travers le contrat d'insertion du RMI.

Pour aborder chaque hypothèse, j'utilise à la fois une relecture de mes travaux antérieurs et une analyse secondaire de mon travail de terrain structurée par l'approche pluridimensionnelle présentée dans ma partie théorique pour mieux rendre compte des stratégies participatives d'insertion.

1. Une relecture de mes travaux et une analyse secondaire

Ma méthodologie s'inspire d'une relecture de mes travaux et d'une analyse secondaire : à la manière de Tocqueville (1988) lorsqu'il s'est servi d'archives et du travail d'historiens pour entamer une relecture de la Révolution française, je procède à la relecture de travaux anciens, avec un nouveau questionnement. C'est en croisant les données individuelles, notamment celles issues des cahiers de doléance et des ouvrages historiques plus généraux qu'il a confronté les interactions entre les actions individuelles et collectives pour mieux comprendre les moteurs de la Révolution française et comment elle a pu mener à la Terreur. Contrairement à cet auteur, ce sont les recherches auxquelles j'ai participé, à des degrés différents, qui sont mes sources principales d'information, à savoir ma monographie de licence, mon mémoire de maîtrise et la recherche européenne ELSEES.

Ma monographie de licence, apporte une vision d'ensemble sur les conditions de vie des sans-abri dans l'agglomération nancéienne et une présentation des acteurs individuels et/ou collectifs avec lesquels ils interagissent. Elle propose également un début de réflexion sur des thématiques telles que l'insertion par le travail le logement, le RMI, etc. Elle repose également sur de nombreux entretiens menés auprès des populations précaires (mendiants, clochards, vendeurs de journaux de rue, bénéficiaires des distributions de repas des Camions du Cœur, pensionnaires de foyers d'hébergement) mais aussi avec des travailleurs sociaux (du Service d'Urgence Sociale de Nancy, du Foyer Sainte-Anne), hommes politiques (l'adjoint au Maire de Nancy) ou bénévoles (aux Restaurants du Cœur, aux Camions du Cœur, à l'Armée du Salut, à la Soupe pour les sans-abri). Comme ce travail est avant tout descriptif, les entretiens sont très généraux et donc abordent de nombreux thèmes comme les représentations de l'insertion, la vie quotidienne, la santé, ce qui permet la réutilisation d'une partie de certains d'entre eux dans le cadre de mon travail doctoral.

Toutefois, cet aspect général et descriptif ne se suffit pas à lui-même et il n'est pas question de recopier littéralement l'ensemble de cette recherche. D'une part la situation nancéienne a évolué depuis le recueil des données et d'autre part, il est indispensable de suivre une problématique nouvelle.

Mon mémoire de maîtrise était centré sur la mise en relation entre les entretiens menés auprès de travailleurs sociaux et de pensionnaires de CHRS, dans le but d'analyser la relation éducative qu'ils entretiennent et de comprendre dans quel type de société les éducateurs tentent d'intégrer leurs « usagers » et dans quel type de société les « usagers » veulent s'insérer. Si ce travail de maîtrise est plus spécialisé que celui de licence, et se révèle très utile pour mieux cerner les conceptions de l'insertion sociale et les interactions entre les deux groupes étudiés dans le cadre de ma recherche doctorale, il ne se centre pas sur les stratégies participatives d'insertion et isole chaque groupe d'acteurs sans réellement rendre vie à leurs interactions. Là encore, l'utilisation de ces données doit se conformer à une nouvelle problématique.

Malgré l'analyse historique du traitement de la pauvreté, des stratégies élaborées dans le cadre de la mendicité dans ma monographie et au niveau du Revenu Minimum d'insertion dans mon mémoire de maîtrise, et mis à part tous les éléments que j'ai pu rassembler sur les diverses conceptions de l'insertion, ces travaux n'en demeurent pas moins une « photographie » statique, la description d'un état, des représentations d'un individu à un moment donné.

Pour appréhender les stratégies participatives d'insertion qui ont lieu à l'occasion des programmes d'emploi aidé, d'aide à la création d'entreprise, de formation, des initiatives associatives aussi bien que pour approfondir mon étude sur la relation inhérente à la mendicité et à la mise en place du contrat d'insertion du RMI et pour suivre ma démarche théorique, j'ai décidé de ne pas prendre pour point de départ des individus isolés, atomisés, mais l'action, les interactions produites à l'occasion de ces stratégies participatives.

J'ai également pris le parti de ne pas m'en tenir qu'aux discours, par définition subjectifs, des acteurs individuels rencontrés. En effet, lors de mes entretiens, j'ai souvent obtenu des réponses très consensuelles : « *le travailleur social fait preuve d'écoute* », « *il ne favorise pas l'assistantat* » ou « *je suis hébergé et je suis sobre, travailleur, je cherche sérieusement du travail et les relations avec les travailleurs* ».

sociaux du foyer sont formidables »... Une distanciation sociologique par rapport au discours des acteurs individuels me paraît indispensable : pour les utiliser judicieusement, je dois faire preuve de déduction : *« les personnes me disent ça, en utilisant ce concept ou cette méthode analytique, j'en déduis autre chose, sans toutefois déformer la réalité »*. L'idée que j'avais sur l'écart entre les dires recueillis et la pratique de ceux qui les énoncent s'est confirmée lorsque j'ai travaillé au sein d'un des foyers que j'avais visités (le Foyer de la Libération).

Le principal avantage de la recherche européenne ELSESES est d'expliquer dans quel contexte social, politique, économique se créent des stratégies. De ce fait, il est possible de faire le lien entre les structures sociales, l'action et les interactions entre individus, groupes et structures sociales. L'approche internationale est particulièrement intéressante, car le cas de la France n'est pas isolé. En effet, les autres pays d'Europe mobilisés dans le cadre de ce projet rencontrent aussi des problèmes de chômage, de désindustrialisation, de stigmatisation des quartiers sensibles et de leurs habitants, etc, et tentent également de définir ce que devrait être l'insertion sociale (ce qui implique à la fois une construction sociologique et un jugement de valeur)... et face à des problèmes identiques, les pays ne trouvent pas les mêmes solutions.

Une approche internationale parvient judicieusement à démontrer que ces différences s'expliquent par une histoire sociale différente, des rapports sociaux particuliers, des luttes de positions spécifiques, des croyances politiques et idéologiques. L'ensemble de tous ces éléments guident les stratégies participatives d'insertion. Ainsi, j'ai entrepris la traduction d'une grande partie des rapports que nous avons produits pour la Commission Européenne, en me centrant sur l'analyse de plusieurs stratégies de développement socio-économique particulièrement intéressantes, une fois reprises et adaptées, pour illustrer les stratégies participatives d'insertion.

Les études de cas rédigées par les chercheurs du projet ELSESES reposent d'une part sur une analyse documentaire (ouvrages, documents internes, statistiques) sur les contextes socioéconomiques nationaux et locaux et d'autre part sur des entretiens menés auprès des acteurs locaux. C'est à partir d'indicateurs communs à toutes les études de cas sur

nous avons pu rédiger les autres documents collectifs qui sont des comparaisons internationales sur les différentes stratégies de développement socioéconomique local¹.

Dans cette recherche internationale financée par la Commission européenne, nous devons produire une évaluation d'experts sur des projets de développement socioéconomique local. La demande de la Commission Européenne était moins une enquête sociologique (ce qui ne signifie pas qu'elle n'a aucun intérêt sociologique, bien entendu) qu'un rapport visant à déceler les meilleures pratiques de développement socioéconomique local (un thème, voire une idéologie que l'on retrouve dans un très grand nombre de projets financés par la Commission Européenne et qui pourrait susciter d'autres recherches sociologiques tout à fait passionnantes).

Il a donc fallu lutter constamment pour tenter d'intégrer une réflexion sociologique sur ces pratiques tout en courant le risque d'être trop théoriques et pas assez pragmatiques pour nos partenaires européens, souvent incités par la Commission Européenne - le Grand Financier - à s'intéresser avant tout aux aspects quantitatifs : nombre d'emplois créés, nombre d'entreprises aidées, économies, etc. Le travail le plus difficile a été de m'approprier le travail empirique de ce projet et des nombreux rapports que nous avons rédigés afin de les intégrer à mon travail doctoral.

L'exploitation de cette recherche comporte notamment deux limites : 1) l'objet de ce travail européen n'est pas une analyse des stratégies participatives d'insertion et 2) les travaux de chaque équipe de chercheurs qui ont participé à cette recherche laissent transparaître une volonté de promouvoir une conception particulière de ce que devraient être la participation et l'insertion.

Je peux toutefois relativiser ces deux limites. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une exploitation de données recueillies simplement par d'autres chercheurs. Avec Annie Henrion et Maurice Blanc, nous avons effectué le travail de terrain nous mêmes. De ce point de vue, il ne s'agit pas d'une simple analyse secondaire, mais d'une relecture, un approfondissement du travail auquel j'ai directement participé.

¹ La bibliographie du projet ELSESES se trouve en annexe.

L'analyse des documents rédigés par les chercheurs des autres pays du projet ELSSES ressemble davantage à celle qu'a menée Tocqueville dans *L'Ancien Régime et la Révolution*. Mais contrairement à Tocqueville, je me suis rendu à chaque fois entre 4 et 7 jours sur le terrain en Suède, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Royaume-Uni et ai visité chaque initiative sélectionnée. Avec les chercheurs de chaque pays, j'ai pu y rencontrer les promoteurs d'initiatives et poser des questions plus précises sur leurs activités lorsque cela était possible. Ces visites de moins d'une semaine par pays étaient trop brèves pour que je puisse les exploiter correctement dans le cadre de ce travail doctoral et je n'ai pas pu rencontrer des personnes recrutées en emploi aidé, des créateurs d'entreprise faute de temps, mais aussi à cause des barrières linguistiques - tout le monde ne maîtrise pas forcément le français ou l'anglais qui était notre langue de travail - et du manque de volonté des participants à la recherche européenne qui préféraient nous faire rencontrer les directeurs d'associations, les politiciens locaux, et même des usines d'avions de combat comme en Italie...

Malgré cette frustration qui m'a accompagné tout au long de cette recherche européenne, j'ai pu, dans le cadre de la rédaction de chaque rapport national des autres chercheurs, leur demander des précisions sur des points particuliers qui m'intéressaient. En dépit des visites, cette approche demeure une analyse secondaire des travaux des partenaires européens, mais cette possibilité de me rendre sur le terrain et de discuter avec les acteurs concernés, contrairement aux approches de Tocqueville ou d'historiens, offre une perspective supplémentaire bien que limitée : le dialogue et l'enrichissement mutuel.

Cette méthode de travail a été institutionnalisée pour le projet ELSSES et a été baptisée « le contrôle de qualité » : chaque équipe de chercheurs doit réagir sur les écrits des autres. Il a été donc possible d'avoir plus d'éclairages sur les stratégies participatives d'insertion même si souvent une grande place a été accordée à la participation de l'entreprise, à la promotion des initiatives étudiées, aux institutions qui les financent, au détriment d'un questionnement plus précis sur la mobilisation des habitants des quartiers défavorisés. J'expliquerai dans la seconde partie de cette thèse dans quelle

mesure certains points du processus participatif n'ont pas pu être traités avec plus de précision en raison des limites de la méthode de l'analyse secondaire. En effet, il est pertinent de se demander si la prise en compte de la participation des habitants était absente de la plupart des études de cas parce que les habitants ne participent pas aux stratégies de développement socioéconomique local ou tout « simplement » parce que les chercheurs n'ont pas voulu s'y intéresser. Je démontrerai, dans ma dernière hypothèse sur l'individualisation et la participation qu'il n'est pas possible d'appréhender un processus participatif sans avoir adopté des outils conceptuels rigoureux afin déceler la forme, le degré et type de participation des acteurs mobilisés au sein d'une stratégie participative d'insertion.

Un autre problème est la question de la pertinence d'une analyse de portée européenne : les données sont-elles homogènes et représentatives ? Les pays sélectionnés dans le cadre de ma recherche ELSESES permettent une comparaison entre des pays qui possèdent une expérience plus ou moins longue du développement socioéconomique. Deux critères généraux ont conduit à la sélection des quartiers : l'aspect novateur de l'approche dans un contexte national et l'intégration du développement économique avec des mesures de développement social et physique.

La sélection des quartiers était aussi un défi, car d'une part les stratégies participatives d'insertion ne sont pas forcément homogènes. À Marxloh (Allemagne) par exemple, il existe une approche générale de développement du quartier à travers notamment le Projet Marxloh¹. C'est également le cas au Royaume-Uni avec l'Initiative de Govan. Or, ce type d'approche n'existe pas dans tous les quartiers. À la Cité de Provinces (France), ce sont des initiatives individuelles, un partenariat entre associations ou entreprises qui portent des projets novateurs.

D'autre part, les quartiers étudiés n'ont pas tous la même taille : en 1999, Marxloh (Allemagne) une population de 21 000 personnes, 20 000 à Rosengård (Suède), 18 000 à Leiden-Noord (Pays-Bas), 28 000 à Govan (Royaume-Uni) et 3 500 à Laxou (France) (ELSESES, 2000). Cette différence explique la nature des données disponibles dans le

cadre des études de cas : le travail de terrain mené dans les quartiers les plus grands, où les projets mobilisent parfois plus d'une centaine de personnes permet d'obtenir des données statistiques nombreuses, mais il est plus difficile d'y mener une analyse microsociologique basée sur les relations individuelles, ce qui est une limite pour l'étude des stratégies participatives d'insertion. Au contraire, dans les quartiers plus petits comme la Cité des Provinces, les données statistiques précises sont quasiment inexistantes, mais il est possible d'y mener une recherche plus qualitative et d'y repérer plus facilement tous les acteurs individuels et/ou collectifs concernés par les stratégies participatives d'insertion. De surcroît, les initiatives étudiées (projet abribus, formation aux emplois familiaux, association culturelle et artistique) sont particulièrement éclairantes pour une réflexion sur 1) la problématique de l'insertion avec des tensions entre insertion professionnelle et/ou sociale (que l'on retrouve dans le cadre du projet associatif culturel et de formation aux emplois familiaux), 2) la construction sociale de l'insertion à travers les tensions entre les logiques d'acteurs différents (que l'on retrouve à travers l'exemple du partenariat créé dans le projet Abribus entre l'entreprise, la prévention spécialisée et les jeunes en difficultés).

Ces limites ne sont donc pas insurmontables et les deux perspectives macro et microsociologiques peuvent aussi bien constituer un avantage et enrichir le champ de mes analyses des stratégies participatives d'insertion, qui seront plus fines dans les petits quartiers et d'une portée plus générale dans les plus grands. D'ailleurs, malgré cette différence de taille, particulièrement flagrante à Laxou, le chômage, particulièrement celui de longue durée et qui concerne les jeunes, le racisme, la délinquance et le vandalisme sont les principaux problèmes de chaque site étudié. Les comparaisons sont par conséquent possibles, car le but global de ces initiatives, que j'analyse dans la seconde partie de cette thèse, demeure le même et les stratégies participatives d'insertion cherchent à apporter de l'emploi, des revenus, et à stimuler participation sociale dans des quartiers dits difficiles.

Le but du projet ELSESES n'était pas d'apporter une définition sociologique de l'insertion, mais d'apporter des modèles de développement socioéconomique local afin d'inspirer

¹ J'analyse plus précisément ces initiatives dans la seconde partie afin de valider mes hypothèses.

de nouvelles stratégies, inspirées des études de cas analysés par les équipes de recherche. Sans doute aurait-il fallu y penser lors de sa conception car peu à peu, lorsque les coordonnateurs du projet ont demandé à chaque équipe de recherche d'évaluer la rentabilité des initiatives sélectionnées pour voir comment les objectifs d'insertion avaient été atteints, nous nous sommes confrontés à des définitions différentes de ce que pouvait être la réussite d'une initiative de développement socioéconomique local.

En effet, l'insertion comporte des facettes multiples et l'on peut réussir sur une facette et pas sur une ou les autres... et ces facteurs sont bien plus complexes que les indicateurs retenus dans le cadre du projet : connaître le nombre d'entreprises créées, le nombre des emplois créés, les revenus générés par les projets, la formation apportée ne suffit pas. Car comment quantifier sérieusement l'insertion sociale ? Elle est aussi souvent symbolique : par exemple se sentir utile ; avoir confiance en soi, une meilleure image pour le quartier, les habitants, les participants...

Je dois de plus constamment me questionner sur les sources d'information, notamment dans le cadre du projet ELSESES. En effet, les équipes de chercheurs étaient parfois fortement liées aux « praticiens » associés. Par exemple, pour ce qui concerne l'Allemagne, les chercheurs allemands de l'ILS étaient proches du Projet Marxloh qu'ils sont pourtant censés évaluer objectivement. L'équipe française dont j'ai fait partie (LASTES) a également étudié des initiatives auxquelles a participé le partenaire associé « Jeunes et cité ».

« Jusqu'à quel point ne suis-je pas tenté, lors de l'étude théorique et empirique des problèmes sociaux, de confirmer ce qui correspond à mes vœux et à mes aspirations, et de détourner mon regard de ce qui leur est contraire ? » (Elias, 1981, p187-188)

Pour ce qui concerne le cas d'étude français, la participation (rémunérée) de l'association de prévention nous a permis d'accumuler de nombreux documents internes sur la conception et le déroulement des projets auxquels elle a participé (notamment le Projet Abribus que nous analyserons dans les deux dernières hypothèses) et favorisé nos rencontres avec des participants. Ses représentants nous ont aussi narré le déroulement du projet en nous faisant état de leur rôle, mais également des conflits auxquels ils ont

se sont engagés en reconnaissant leur part de responsabilité. La participation de l'association s'est limitée à ce point et, dans une moindre mesure, à une réaction sur nos réflexions concernant l'emploi aidé. L'association a déploré notre vision négative de l'emploi aidé qu'elle considère comme une opportunité d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi (et qui lui permet aussi de vivre par la même occasion puisqu'elle a elle-même recours à des emplois aidés dans le cadre de son fonctionnement). Ainsi, la participation d'un partenaire associé n'engendre pas inévitablement la complaisance aveugle des chercheurs lorsqu'ils décident de conserver une distance critique, même si parfois, les analyses sont édulcorées. De ce point de vue, l'évaluation proposée par ELSESES est constructive.

Je n'affirme aucunement que la recherche ELSESES n'offre aucun intérêt sociologique. Mais je la considère plus comme un outil de travail, un objet de réflexion que comme une réflexion sociologique de première main. De plus, un grand nombre des analyses que cette recherche propose sont fortement inspirées des liens entre les chercheurs et leurs partenaires associés et tendent parfois à être complaisantes à cause de leur absence de distance critique.

Les chercheurs néerlandais du projet ELSESES n'ont pas pratiqué une analyse très précise et critique du processus participatif inhérent au concept d'activation sociale (voir plus loin), même s'ils tentent à travers leurs écrits de le promouvoir. Les entretiens qu'ils ont menés avec la population locale sont très courts et succincts et toujours positifs par rapport aux initiatives étudiées. Les seuls cas critiques sont rapidement mentionnés et proviennent d'une vidéo en néerlandais utilisée par les chercheurs hollandais que je n'ai pu vérifier. Toutefois, à travers l'analyse de leur étude de cas, on peut avoir des renseignements intéressants sur la place qui est réellement octroyée aux habitants de Leiden-noord dans le processus participatif. Les chercheurs britanniques du projet ELSESES ont beaucoup parlé des potentialités de Govan et de la mobilisation de la population locale à travers les programmes de formation, mais n'ont pas insisté sur leur rôle précis dans le cadre de la stratégie participative d'insertion. Ils se sont davantage centrés 1) sur l'Initiative de Govan qu'ils semblaient vouloir promouvoir au risque de

laisser de côté toute distance critique et 2) aux acteurs mobilisés dans le processus de décision (politiques, économiques).

Les chercheurs britanniques n'insistent pas sur la participation des habitants, parce qu'elle ne concerne pas la prise de décision (je démontrerai dans ma dernière hypothèse sur l'individualisation et la participation l'intérêt d'adopter une typologie des modalités de participation qui ne se limite pas à la prise de décision), je dispose toutefois d'autres données intéressantes sur le projet, notamment sur le conflit entre les objectifs d'insertion professionnelle pour les habitants de Govan et l'attitude des entreprises au moment du recrutement du personnel.

À Rosengård, les chercheurs suédois du projet ELSESES ont beaucoup parlé des objectifs de mobilisation de la population locale à travers l'action de l'organisme de logement social MKB. Mais les données qu'ils ont recueillies ne font qu'évoquer les représentations et les actions des habitants de Rosengård. Ils ont voulu se centrer sur le projet et sur les acteurs mobilisés dans le processus de décision. Les chercheurs suédois n'insistent pas sur la participation des habitants, parce qu'elle n'est pas visible au niveau de la prise de décision. Je dispose toutefois d'autres données intéressantes sur le projet, notamment sur la nature des emplois proposés et sur le rôle inédit de l'Agence Municipale pour le logement. J'ai de reconstituer, à travers les données disponibles, le rôle des principaux acteurs, que ce soit au niveau de la décision ou de l'action, concernés par la stratégie participative d'insertion. Les chercheurs allemands du projet ELSESES ont constaté des décalages par rapport aux objectifs de mobilisation de la population locale et à la place qui leur est réellement octroyée dans le processus participatif, mais n'ont pas souhaité l'interroger. Toutefois, malgré cette limite, je dispose d'autres données intéressantes sur les tensions entre les objectifs économiques et sociaux des projets et je peux utiliser les entretiens que les chercheurs allemands ont menés auprès des créateurs d'entreprises du quartier et reconstituer a posteriori le rôle des acteurs, passifs ou actifs, concernés par la stratégie participative d'insertion.

De la même manière, lorsque les équipes de chercheurs sont venues en France, elles n'ont pas exprimé le désir de rencontrer la population locale, en raison des barrières de

la langue, du manque de temps, mais aussi du manque d'implication de notre partenaire associé. D'un autre point de vue, il est clair que pour appréhender les problèmes d'une population précaire ou participant à une stratégie participative d'insertion, une semaine ne suffit pas, même sans les barrières de la langue. De plus, il ne s'agit pas non plus d'organiser des visites dans les quartiers sensibles comme on pourrait organiser des visites au zoo pour une dizaine de chercheurs.

Ainsi, sans pour autant devenir hermétique à toute intervention ou apport extérieurs, je garde à l'esprit qu'il s'agit de données de seconde main. De ce fait, elles doivent être remises en question. Je reviens au début de la seconde partie sur les raisons objectives et subjectives qui ont motivé la sélection des initiatives analysées.

La rédaction d'un travail doctoral me permet de me libérer du carcan que constituent les demandes d'un financeur (la Commission européenne dans le cas du projet ELSESES) et d'un travail pluridisciplinaire. Il ne s'agit plus de valoriser telle ou telle initiative et de discourir sur l'importance de financer des stratégies de développement socioéconomique local, de quantifier le prix de revient d'une initiative pour l'aide à l'entreprise, mais en toute indépendance, de comprendre comment se construit l'insertion sociale, quels sont ses déterminants et comment les stratégies participatives d'insertion réussissent à vaincre ou reproduisent l'exclusion ou les inégalités sociales en me centrant sur les populations précaires, ce qu'ont trop rarement fait les chercheurs européens.

À partir de mes recherches empiriques et de ma posture théorique, j'aborde, valide ou invalide mes hypothèses en suivant une méthodologie pragmatique.

2. Une méthodologie adaptée à mes hypothèses et liée à ma posture théorique

2.1. Ma première hypothèse concerne la reproduction des inégalités sociales à travers l'usage des emplois intermédiaires.

Les objectifs principaux des emplois intermédiaires, dans leur conception, sont de constituer un passage temporaire visant à préparer des populations éloignées de l'emploi, à travers une expérience professionnelle, à accéder au marché du travail « non protégé » ou « normal » (Meyer, *in* Friot et Rose, p87).

Je pose l'hypothèse que certaines stratégies participatives d'insertion de promotion de l'emploi intermédiaire peuvent participer, indépendamment de cette volonté des acteurs individuels et/ou collectifs impliqués, à la reproduction des inégalités sociales. De ce fait, je me demande dans quelle mesure certains programmes d'emploi intermédiaire destinés à lutter contre l'exclusion tendent à opérer un tri au sein de la population précaire tout en évitant de remettre en question les problèmes structurels qui sont à l'origine des situations précaires.

Je vais me servir des approches structurelles et voir si elles sont pertinentes pour expliquer ce phénomène de reproduction. Je veux savoir si l'usage des emplois intermédiaires est conditionné par des contextes sociaux, politiques et économiques particuliers et dans quelle mesure ils ont une influence sur les activités proposées par les emplois intermédiaires et sur les groupes que ces emplois intermédiaires tentent de cibler. Je vais en même temps me demander quelle est la part de responsabilité des acteurs individuels dans ce phénomène de reproduction et adopter une approche qui tient compte des interactions entre les structures sociales et les acteurs sociaux pour expliquer ce phénomène de reproduction.

Dans ma recherche, l'emploi intermédiaire est abordé à travers d'une part les programmes d'emploi aidés subventionnés par l'État en Allemagne et aux Pays-Bas, et d'autre part les emplois temporaires proposés par des associations en Suède et en France.

En Allemagne, et dans une moindre mesure en France, l'accent a été porté i) sur la contradiction entre les aspirations sociales et économiques des initiatives sélectionnées ; ii) sur les difficultés d'établir une économie sociale dans un quartier en difficulté, et pour mobiliser les habitants dans des projets.

Aux Pays-Bas, l'équipe de recherche a posé de nombreuses questions sur la participation sociale et la remise en cause du travail comme moyen principal d'insertion des citoyens. Dans ce cas, l'insertion sociale est incarnée par la participation de tous aux activités productives et/ou d'utilité sociale.

Ce système de pensée s'intéresse davantage aux populations qui ne bénéficieront pas des opportunités d'embauche et de formation, parce qu'elles ne peuvent entrer en compétition ou sont en dehors du marché du travail : **développement social des populations défavorisées = discrimination positive = développement social dans un sens plus large**. Toutefois, ce qui est annoncé est souvent différent de ce qui est analysé et les données dont je dispose aux Pays-Bas concernent moins la participation des habitants que celle d'institutions étatiques, d'organismes sociaux, de logement ou d'associations.

En Suède, l'équipe de recherche s'est intéressée au rôle de l'Agence pour le logement et aux nouveaux liens qui se créent avec le monde de l'entreprise dans le cadre du développement d'un quartier. Dans ce cas, ce sont les habitants qui disposent déjà d'un capital culturel, relationnel et le rôle central de l'entreprise qui permettent le développement d'un quartier et, de fait, l'insertion sociale de ses habitants. Les données dont je dispose concernent moins la participation des habitants que celle d'organismes sociaux, de logement et d'entreprises.

A Laxou, nous avons analysé un projet de formation aux emplois familiaux répondant à la demande des habitantes qui voulaient trouver un salaire d'appoint à travers un emploi à temps partiel de manière à concilier leur vie de famille et leur vie professionnelle. Je me sers également de mon expérience professionnelle de chargé d'emploi-formation

auprès des personnes en emploi aidé (CES, CEC, CAVA) au sein du foyer de la Libération à Nancy.

Nous verrons si les résultats sont les mêmes en termes d'insertion sociale et/ou de reproduction des inégalités sociales, que l'approche soit orientée vers l'emploi aidé ou l'emploi intermédiaire. Nous nous demanderons également dans quelle mesure ces programmes d'emplois intermédiaires entretiennent, en l'occupant artificiellement, provisoirement ou non, une armée de réserve, mobilisable ou mise à l'écart selon les besoins de l'économie marchande.

2.2. Ma seconde hypothèse s'intéresse aux effets du développement des entreprises sur l'emploi des chômeurs précarisés et à la reproduction des inégalités sociales qu'il tend à générer

Il existe une idée reçue selon laquelle l'essor des entreprises stimule l'essor économique et que le bien de l'entreprise a forcément des effets positifs, directs ou indirects sur l'insertion sociale des groupes les plus précaires.

En effet, une approche structurelle montre que l'histoire des sociétés capitalistes occidentales, à travers par exemple le mythe des 30 glorieuses et l'industrialisation a permis une accumulation des richesses et une élévation du niveau de vie des citoyens. Toutefois, ce développement massif n'a pas forcément créé de la richesse pour tous les citoyens et nous assistons de surcroît, à travers l'Europe, à une désindustrialisation massive et à un délitement des rapports sociaux liés au travail. J'explique au début de la seconde partie comment s'est produit ce processus d'industrialisation-désindustrialisation en Allemagne, France, Suède, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni et l'Allemagne se sont en partie développés par le biais d'une industrialisation massive et sont à présent particulièrement touchés par la désindustrialisation. Malgré tout, de nombreux porteurs d'initiatives sont encore convaincus que la stimulation de l'entreprise peut favoriser l'insertion sociale et corriger les effets néfastes de la désindustrialisation. Ce courant idéologique est la

centration sur le cercle supposé vertueux de la promotion de l'entreprise : **soutien aux entreprises = développement économique = des emplois = développement social.**

À travers l'analyse des initiatives de soutien aux entreprises à Govan au Royaume-Uni et à Marxloh en Allemagne, je me demande d'une part dans quelle mesure ces projets sont échafaudés par une idéologie générale, socialement et politiquement structurée, qui assimile le bien de l'entreprise au bien de l'ensemble social et d'autre part je veux voir si l'interaction entre, par exemple, les entrepreneurs, la main-d'œuvre locale et les promoteurs d'initiatives, tend à reproduire l'exclusion des plus précaires.

Peut-on alors résoudre les problèmes de chômage des moins qualifiés en attirant ou en créant des entreprises sur un territoire « défavorisé » ? Le fait d'en attirer d'autres ou de permettre leur extension, fera-t-il en sorte que les chômeurs locaux bénéficieront de nouvelles perspectives d'embauche ?

Pour les personnes faiblement qualifiées et/ou les chômeurs de longue durée, l'Initiative de Govan en Écosse a une stratégie très cohérente envers les entreprises considérées comme employeurs potentiels. Pour faciliter le recrutement des chômeurs au niveau local, les entreprises liées à l'Initiative de Govan doivent accorder un entretien à tous les candidats en formation. Je me questionne sur les effets de cette initiative, car octroyer un entretien d'embauche aux chômeurs locaux signifie-t-il forcément embaucher ? De ce fait, mon hypothèse est que cette aide au développement des entreprises tend à exclure les populations qui ne peuvent répondre aux exigences des nouvelles entreprises et donc à reproduire les inégalités sociales.

Au niveau de la stimulation de la création d'entreprises, lorsque les chances d'accéder à un emploi stable sont inexistantes, bien des chômeurs sont tentés de créer leur propre affaire. Mais ils sont confrontés à des obstacles considérables : manque de fonds, manque d'expérience en ce qui concerne les problèmes de gestion, lourdeur administrative, illusions sur les potentialités du marché, etc. Par conséquent, le taux d'échec de ce type d'entreprises est très élevé. Pour consolider ces projets fragiles, une stratégie de développement des ressources humaines offre une aide en procurant des

conseils, une formation et parfois des moyens financiers (prêts, etc). C'est dans ce sens que le bureau d'aide à la création d'entreprise de Marxloh en Allemagne soutient spécifiquement l'entreprise individuelle des chômeurs locaux. Cette agence a choisi de soutenir les très petites entreprises qui créent peu d'emplois mais proposent de nouvelles perspectives et rendent l'environnement plus attractif.

Mon hypothèse est que dans ce cas, seuls les chômeurs disposant du capital social, économique, culturel, etc, le plus élevé ont la possibilité de voir leur projet de création d'entreprise se concrétiser et que de fait, le soutien à l'entreprise individuelle tend à exclure davantage les chômeurs qui n'ont pas les capitaux sociaux, économiques, culturels, etc, suffisants.

Au Royaume-Uni, les chercheurs amorcent également une prise de conscience sur la tension qui existe entre les objectifs sociaux (placement des habitants) et économiques (rentabilité des entreprises) des divers projets. Dans ce cas, l'insertion sociale est uniquement abordée sous ses aspects professionnels et économiques, la participation concerne prioritairement les entreprises, les pouvoirs publics, les agences de développement, tandis que la mobilisation des habitants irait de soi... Mais est-ce vraiment le cas dans la pratique ?

En Italie, l'accent a uniquement porté sur la participation des entreprises pour le développement industriel et territorial, sans une seule interrogation sur la place des habitants et des micro-projets. Je n'ai donc pas pu utiliser les rapports des chercheurs italiens.

Je me demanderai également si ce renforcement de l'exclusion et des inégalités sociales est un simple effet involontaire, inhérent aux interactions sociales, aux logiques d'acteurs ou s'il ne s'agit pas d'un aspect inhérent au « monde » de l'entreprise, fondamentalement inégalitaire. Et dans ce cas, il est pertinent de se demander dans quelle mesure il est possible d'accéder à une société plus égalitaire si l'on se centre sur l'entreprise et, d'une manière plus générale, sur le travail.

2.3. Ma troisième hypothèse s'interroge sur la possibilité d'existence d'un mode alternatif d'insertion

Face aux effets de la désindustrialisation, des initiatives, persuadées que le travail ne peut plus constituer un vecteur d'insertion pour une partie grandissante de la population, tentent de favoriser un mode alternatif d'insertion, des rapports sociaux alternatifs à ceux induits par les situations de travail. Ces initiatives, souvent d'ordre privé, tentent d'exploiter les ressources locales, de mobiliser les populations locales afin de promouvoir leur participation, plus particulièrement à travers le secteur associatif et le bénévolat. On découvre ici une tension entre insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, je pose l'hypothèse que ce mode d'insertion alternatif est aussi bien un moyen de lutte contre les inégalités sociales que la consécration du statut d'exclu. Je m'interroge alors sur la nature des rapports qui ne sont pas liés au travail, sur la possibilité d'avoir une autonomie financière lorsqu'on se situe hors de la sphère du travail et sur la manière dont cette démarche alternative se construit par le biais d'acteurs individuels et/ou collectifs principaux. Quelle est la nature des capitaux qui remplacent le capital économique issu du travail ? Dans quelle mesure peuvent-ils le compenser ? Est-ce un moyen d'occuper une armée de réserve en attendant qu'elle puisse intégrer le marché du travail ou un nouveau champ au sein duquel le capital professionnel n'est plus un axe structurant ?

Pour appréhender ces hypothèses, j'étudie en France tout d'abord la création et l'évolution d'un projet associatif à la Cité des Provinces dont le but était de valoriser les capacités artistiques des jeunes filles d'origine étrangère du quartier à travers notamment l'organisation de défilés de mode et la confection de vêtements. Je m'interroge ensuite sur la relation de mendicité, le contexte social qui la détermine et la nature de l'échange qu'elle suppose. Dans les deux cas, nous avons affaire à un type de stratégie participative d'insertion qui met en scène l'initiative privée des personnes jugées exclues et qui par conséquent, provoquent les interactions. Dans ce cas, il est important de s'interroger sur la nature de ces interactions sociales et leur rapport avec le contexte social, politique et économique au sein duquel elles se développent.

2.4. Ma quatrième hypothèse aborde l'aspect conflictuel des stratégies participatives d'insertion et ses effets sur la reproduction des inégalités sociales

Il existe des initiatives pluridimensionnelles qui tentent de concilier des objectifs contradictoires avec l'intervention d'acteurs individuels et/ou collectifs aux objectifs tout aussi contradictoires. Ainsi, dans l'espace social, plusieurs champs et capitaux interagissent. Au sein du champ de l'insertion sociale, dans une même stratégie participative d'insertion, nous retrouvons la volonté d'accumuler des capitaux liés à l'emploi, aux ressources, aux activités artistiques... Les acteurs, les plus défavorisés dans le cas qui nous intéresse, essaient par conséquent d'accumuler des capitaux ou de permettre l'accumulation des capitaux lorsqu'il s'agit des structures d'aide à l'insertion ou des politiques sociales.

Si le but commun affiché est l'insertion sociale des plus défavorisés, il n'en demeure pas moins que chaque acteur a ses propres représentations de ce que peut être une insertion réussie et à vouloir s'écarter de la définition qu'en ont les autres acteurs qui entrent en interaction avec lui.

L'exemple le plus explicite de cette complexité et de ces contradictions est le projet Abribus à Laxou étudié dans le cadre du projet ELSESES. Notre équipe de recherche (Maurice Blanc, Annie Henrion et moi-même) s'est centrée sur ce projet qui allie l'économique et le social, avec la participation des acteurs sociaux, notamment des plus précaires, des associations, des travailleurs sociaux et des entreprises.

La construction, le déroulement et les résultats du projet Abribus sont rendus davantage compréhensibles par une approche interactive qui permet d'explicitier les objectifs officiels et officieux de chaque groupe d'acteurs et de voir comment cette coexistence crée des résultats qu'aucun des acteurs n'aurait pu prévoir isolément. Alors, nous voyons s'opposer et s'enchevêtrer plusieurs représentations de l'insertion : sociale, professionnelle, économique, plusieurs modes de participation : participation à la conception de l'initiative, lors de sa mise en œuvre et plusieurs stratégies : volonté pour certains d'améliorer leur image afin de lutter contre la stigmatisation dont ils sont victimes (jeunes des cités = dangereux délinquants), pour d'autres ou parfois les mêmes

d'acquérir des ressources, et pour d'autres encore de lutter contre l'insécurité.

Nous verrons dans quelle mesure cet aspect conflictuel est constructif en termes d'insertion sociale ou si l'impossibilité de trouver un consensus empêche inévitablement, pour ceux qui s'écartent de la norme dominante, d'être insérés dans la société et par conséquent, un autre mode de reproduction des inégalités et de l'exclusion sociale.

Ce problème peut se retrouver dans la quasi-totalité des stratégies participatives d'insertion, c'est la raison pour laquelle je reviendrai sur certains projets analysés à l'occasion des hypothèses précédentes. De même, je démontrerai, à travers l'hypothèse suivante, que cette pluridimensionalité des représentations de l'insertion pose le problème de la participation des précaires au sein d'une société inégalitaire.

2.5. Ma cinquième hypothèse s'interroge sur l'individualisation des problèmes sociaux, sur la nature de l'échange généré par la participation des personnes précaires et leurs effets sur la reproduction des inégalités sociales

Cette hypothèse est le prolongement de la précédente sur l'aspect conflictuel de l'insertion. Si conflit il y a, c'est parce que les individus et groupes d'individus participent à plusieurs niveaux à des jeux sociaux et qu'ils interagissent. Par conséquent, on peut être tenté de se centrer davantage sur la participation des personnes précaires dans le cadre des stratégies participatives d'insertion. Il existe néanmoins un dilemme concernant l'individualisation dans le domaine de l'insertion sociale avec plusieurs tensions contradictoires qui coexistent :

i) La prise en compte de l'individu, de ses objectifs propres, de ses représentations de l'insertion et de sa participation au processus d'insertion est un élément important qui permet la réussite des stratégies participatives d'insertion dans le respect des plus précaires. Sociologiquement, il est pertinent d'appréhender l'individu dans sa spécificité pour comprendre le sens de ses actions.

ii) La prise en compte de la participation des plus précaires leur fait courir le risque en

même temps de se voir attribuer la responsabilité de leur situation précaire et l'échec de la stratégie participative d'insertion alors que leur position dépend d'un contexte structurel générateur de chômage, de précarité. Ce contexte définit en grande partie les normes sociales et la nature du lien social que les politiques d'insertion véhiculent. Sociologiquement, l'unique centration sur l'individu masque l'influence du contexte social et des structures qui motivent les actions individuelles.

Par conséquent, lorsque la prise en compte de la participation des plus démunis aboutit à leur faire porter la responsabilité de l'échec de leur insertion, on peut se demander s'il s'agit d'un effet pervers, d'une logique inintentionnelle ou d'un élément inhérent aux politiques d'insertion sociale. De ce fait, cette seconde tension est intimement liée à la suivante :

iii) Dans quelle mesure une vraie participation est-elle possible dans une société inégalitaire où les citoyens n'ont pas tous les mêmes capitaux économiques, sociaux, culturels, etc ? Chaque acteur individuel disposant d'une position sociale au sein d'un ensemble inégalitaire, ces inégalités reviennent forcément lors des processus participatif. De ce fait, dans quelle mesure une stratégie participative d'insertion ne vient-elle pas confirmer les inégalités existantes et reproduire un système social inégalitaire ?

Pour appréhender ces forces contradictoires, à partir de mes travaux de licence, maîtrise et de mon expérience professionnelle d'instructeur RMI, je réfléchis sur la mise en place du contrat d'insertion dans le cadre du Revenu Minimum d'Insertion, je m'interroge sur la nature de cet échange inégalitaire et me demande dans quelle mesure ce dispositif reproduit ou légitime les inégalités sociales. En analysant le projet « La Route » aux Pays-Bas présenté dans le cadre de la recherche ELSESES, qui consiste à apporter un suivi individuel aux demandeurs d'emploi, je me questionnerai de la même manière sur les modalités de l'échange qui s'y produit.

Ainsi, la revendication de la participation et la reconnaissance des stratégies des personnes précaires risque-t-elle d'induire, en même temps, leur culpabilisation face à

des problèmes sociaux structurels ?

Tout comme dans le cas de l'aspect conflictuel de l'insertion, la question de la participation au sein du processus d'insertion est commune à tous les projets analysés pour confirmer ou infirmer mes hypothèses. C'est la raison pour laquelle je reviendrai sur ces stratégies participatives d'insertion à travers le prisme de la participation.

Par exemple, dans le cas du projet Abribus qui illustre cette hypothèse, je montre par exemple comment les inégalités sont reproduites dès la phase de conception et le processus de décision dont les jeunes participants sont constamment exclus. Dans ce projet, nous voyons les interactions conflictuelles entre les participants reproduire les inégalités sociales et conditionner les résultats du projet.

DEUXIEME PARTIE

VALIDATION DES HYPOTHESES

DEUXIEME PARTIE

VALIDATION DES HYPOTHESES

Pour valider mes hypothèses à travers une approche multidimensionnelle, j'analyse ici les contextes nationaux sociaux, économiques et politiques qui déterminent en partie les stratégies participatives d'insertion. Ces contextes sont à la fois fondamentalement similaires à travers les problèmes de portée internationale qu'ils rencontrent et différents en raison des particularités politiques nationales.

En effet, malgré les différences nationales, politiques et économiques, le développement et le déclin des villes de Marxloh en Allemagne, Leiden aux Pays-Bas, Rosengård en Suède, Laxou en France et Govan au Royaume-Uni a été principalement conditionné par un processus d'industrialisation et de désindustrialisation. En même temps, frappées par les mêmes problèmes de mise à l'écart d'un toujours plus grand nombre d'anciens ouvriers industriels et de stigmatisation de quartiers populaires et de leurs habitants, ces villes connaissent des stratégies participatives d'insertion motivées par des représentations politiques, économiques et sociales particulières. Les stratégies participatives d'insertion ne surgissent pas *ex nihilo*, elles s'établissent, vivent, évoluent voire disparaissent au sein d'un contexte social, politique et économique particulier.

Je vais dans cette seconde partie d'une part présenter les contextes nationaux qui déterminent les stratégies participatives d'insertion qui servent de support à mes hypothèses et d'autre part analyser des stratégies participatives d'insertion observées dans le cadre de la recherche européenne ELSESES et de mon travail de terrain mené dans l'agglomération nancéienne à l'occasion de ma monographie de licence, de mon mémoire de maîtrise, mais également de mon expérience professionnelle d'instructeur RMI au sein d'un foyer d'hébergement nancéen (foyer de la Libération, Association Lorraine d'Aide aux Sans Abri).

1. Le processus d'industrialisation a permis l'essor des villes étudiées

Le processus d'industrialisation ne se limite pas aux pays analysés, il existe des différences nationales, dues à des contextes politiques, industriels, historiques différents. De même, ce processus n'a pas débuté ou évolué de la même manière selon les mêmes contextes. Mais partout, on retrouve de nombreux indicateurs communs. Nous remarquons que dans un premier temps, ce processus a conditionné l'essor de grandes villes industrielles comme en à Rosengård en Suède, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et/ou de nombreuses zones d'habitation périphériques comme en France

En Allemagne, la ville de Duisburg, avec plus de 500 000 habitants, est un centre économique important de la Ruhr. Avec l'industrialisation du XIX^e siècle, la ville s'est développée et est devenue prospère avec une apparence, une population et des infrastructures déterminées par l'industrie du charbon et de l'acier. Jusque dans les années 1950, Marxloh était le centre commercial du Nord, avec des commerces et des services sociaux. Dès la moitié des années 1950, le recrutement de travailleurs italiens et yougoslaves a commencé dans les mines de charbon et de fer. Plus tard, dans les années 1960, beaucoup de migrants turcs sont venus travailler à Hamborn.


Leiden est une petite municipalité dans la province de Hollande du sud. La position centrale de la ville tout comme l'image de son centre-ville historique, ses opportunités d'emploi et ses infrastructures en ont fait un endroit attractif, que ce soit pour y vivre et y travailler. La ville est un centre régional pour les services commerciaux et non commerciaux, le transport, l'éducation, les affaires culturelles et sanitaires. L'université de Leiden, l'hôpital et les autres institutions éducatives, le commerce de détail et les entreprises (souvent à vocation internationale) proposent beaucoup d'emplois. Autrefois, Leiden, une des villes les plus anciennement industrialisées des Pays-Bas, accueillait les industries du fer, du textile et de l'alimentation.

Pendant les années 1960 et 70, la politique économique en Suède était dominée par un État central fort coopérant de près avec l'industrie. Durant cette période, l'industrie s'est

rapidement développée, en même temps que la demande de main-d'œuvre. Le gouvernement a ainsi recherché activement des travailleurs dans d'autres pays. De nombreux immigrants sont venus de Finlande, Turquie, ex-Yougoslavie et du Moyen-Orient. Comme l'industrie continuait de croître, attirant les travailleurs dans les quartiers urbains, la demande de création de logements s'est accélérée. Avec 251 000 habitants en 1998, la ville de Malmö est un centre régional et économique. Elle se situe à l'extrême sud de la Suède, près de Copenhague. La ville s'est développée avec l'expansion industrielle (industrie alimentaire et construction) et c'est pour loger cet afflux considérable de main-d'œuvre que le quartier de Rosengård a été construit. La plupart des habitants ville vit dans des appartements, généralement de bonne qualité (taille et confort). L'Agence Municipale de Logement de Malmö (*MKB Fastighets AB*) possède 14% des appartements de la ville. Plusieurs quartiers de Malmö furent construits dans les années 1920 et 1930 pour les ouvriers. Des logements ont été bâtis pour l'accession à la propriété des cadres à Malmö et dans les municipalités voisines. Un consensus politique local a permis de séparer géographiquement les ouvriers des cadres, ce qui a amorcé la ségrégation socio-économique dans la ville. Pendant les premières décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale, Malmö était un modèle national positif de développement économique, politique et social. C'était l'une des plus grandes villes pour l'industrie mécanique, textile et alimentaire. Les impôts étaient bas et il y avait un consensus politique entre les Socio-démocrates et les Conservateurs sur de nombreux problèmes importants comme le développement futur de la ville. En ce qui concerne les services liés à la santé et au logement, Malmö servait de modèle national.

L'histoire socioéconomique de Govan au Royaume-Uni est étroitement liée à la croissance et au déclin de la ville de Glasgow depuis la révolution industrielle. Avant cela, Glasgow était une petite ville avec une université et une cathédrale au nord de la rivière Clyde, à l'ouest du centre de l'Écosse. En 150 ans, de multiples facteurs ont transformé Glasgow, ville tranquille, en l'une des plus grandes villes d'Europe. Au XIX^e siècle, la ville de Glasgow a connu l'afflux d'environ 40 000 travailleurs, majoritairement catholiques romains irlandais. Cependant, les ouvriers locaux étaient pour la plupart protestants, tout comme les entrepreneurs des chantiers navals. Ainsi, les tensions religieuses ont imprégné l'histoire sociale de la ville : les catholiques qui

habitent les quartiers les plus pauvres de la ville sont le plus souvent exclus du marché du travail et victimes de la délinquance. Govan est réputée pour sa culture associative forte, avec un grand engagement dans la politique locale. Les syndicats étaient puissants dans les industries de masse, chez les cheminots, les enseignants et les groupes religieux. Le parti travailliste local était particulièrement actif et efficace lorsque Govan a élu son premier membre travailliste au Parlement en 1918. L'économie industrielle de Govan a donc été fortement dominée par la construction navale et la technologie. En 1951, les industries employaient 49% des hommes. Ce genre de production exigeait beaucoup d'espace, un immense terrain était donc occupé par un petit nombre de producteurs. La structure économique de la région était caractérisée par des entreprises de taille moyenne (50 à 999 employés).

En France, l'histoire sociale et économique de Nancy est liée au développement et au déclin de l'industrie en Lorraine. Elle est un bon exemple des transformations que connaissent les grandes villes de France. Dans un passé récent, Nancy était le centre administratif d'une aire industrielle lorsque deux communes de la grande banlieue (Neuves-Maisons et Pompey) et une petite ville 30 kilomètres plus loin (Pont-à-Mousson) abritaient chacune une entreprise sidérurgique importante. Nancy a connu à la fois une croissance urbaine et industrielle. Après la seconde guerre mondiale, la France a prioritairement favorisé la modernisation de l'industrie « lourde » (la sidérurgie), dite structurante. La croissance économique réclamait une force de travail plus importante, particulièrement dans la sidérurgie. Nancy a été le témoin de la croissance industrielle et urbaine. Des migrants cherchant un travail dans l'industrie sont venus de la campagne et/ou de l'étranger, principalement d'anciennes colonies (Algérie, Tunisie et Maroc et pays d'Afrique noire à un niveau moins important), des pays d'Europe du sud (Italie, Espagne et Portugal) et, plus récemment, et dans un nombre limité, de Turquie. obstant les besoins importants en matière de logement, ce domaine a été une priorité négligée jusqu'à la fin des années 1950, début des années 60. La politique de *laisser-faire* a engendré un regroupement de migrants pauvres dans des logements surpeuplés et sous-équipés du centre-ville.

À quelques kilomètres de Nancy, Laxou était un village et devint une banlieue avec une très forte croissance dans les années 1960-70, après la construction de deux quartiers de logements sociaux. Le premier, appelé « la Cité des Provinces », a vu la construction de trois immeubles en 1955 et le reste au milieu des années 1960. C'est un grand ensemble plutôt modeste : 3 800 habitants et 1 383 unités d'habitation à l'origine. On peut remarquer que la création de la cité des Provinces, contrairement aux autres quartiers européens étudiés, n'a pas été directement conditionnée par l'industrialisation et ne porte pas ses marques (isolement, usines abandonnées qui l'entourent, etc) comme on aurait pu le constater dans d'autres villes du Nord de la France telles que Longwy ou Thionville. En effet, il s'agit avant tout d'une « cité dortoir » et une grande partie de ses habitants est susceptible de trouver un emploi non industriel sur Nancy.

Malgré des différences, nous voyons se produire le même processus d'industrialisation et d'appel de la main-d'œuvre décrit par Karl Marx au XIXe siècle : l'industrialisation massive a réclamé une masse de travailleurs considérables et, de manière à ce que les salaires ouvriers n'augmentent pas vertigineusement, ce qui est rare étant cher, les pays en voie d'industrialisation ont parfois mobilisé les ressortissants d'autres pays ou colonies et ont ainsi pu avoir à leur disposition des travailleurs « à salaire modéré ». C'est le cas en France, Allemagne, Pays-Bas, et en Suède. Dans le cas de Govan au Royaume-Uni, un processus similaire s'est produit, mais il concerne principalement les minorités religieuses catholiques. Ainsi, ces « travailleurs invités » constituaient une réserve de main-d'œuvre que les industries ont pu mobiliser afin de ne pas augmenter les salaires et ne de favoriser leurs revendications au niveau des conditions de travail.

Cette mobilisation s'est produite, favorisée par les gouvernements de chaque pays, en « oubliant » de s'intéresser aux conditions de vie de cette nouvelle masse de main-d'œuvre. Et c'est ainsi que l'on a vu se créer les nombreux quartiers-dortoirs, les grands ensembles de logements sociaux, mais également comme ce fut le cas en France, les bidonvilles et les cités de transit pour les travailleurs immigrés. Si l'essor de certaines villes et de certains quartiers a été généré par l'industrialisation et que leur fonction n'est que de permettre de loger les travailleurs qu'elle a mobilisés et que bon nombre de ces quartiers dépendent entièrement des activités industrielles, nous allons à présent voir

quels peuvent être les effets de la désindustrialisation sur ces quartiers monofonctionnels et sur leurs habitants.

Il me semble toutefois nécessaire de relativiser la perspective de Marx en prenant en compte les multiples intérêts des acteurs individuels et collectifs. L'industrialisation n'est pas seulement un processus de domination de d'asservissement des populations. Elle a certes permis l'enrichissement des entrepreneurs et c'est un point essentiel, mais elle a en même temps favorisé l'enrichissement des ouvriers industriels (qui se sont évidemment bien moins enrichis que leurs employeurs), après bien entendu des luttes syndicales et politiques et ont pu accéder à de meilleures conditions de travail, à la consommation, etc. De même les populations étrangères ou des anciennes colonies n'ont pas été « importées » de force, elles sont venues de leur plein gré pour un meilleur salaire que dans leur pays d'origine.

Mais il faut observer ce phénomène sur le long terme et après l'essor industriel, il s'est produit un inéluctable déclin qui a engendré la stigmatisation de certains quartiers et de leurs habitants dont l'existence est liée, directement ou indirectement, au monde de l'industrie.

2. ... et c'est le déclin de l'industrialisation qui a causé leur propre déclin

S'il existe des différences nationales concernant le début ou les secteurs industriels frappés par la crise, tous les pays analysés ont connu et connaissent, à des degrés différents, des mutations issues du processus de désindustrialisation.

En Allemagne, dès les années 1960, un déclin irrépessible de l'industrie s'est mis en route et, de 1976 à 1996, Duisburg est passé de 134 597 à 66 168 emplois manufacturiers. Les emplois de la sidérurgie ont chuté de deux tiers de 1976 à 1996. Parallèlement, 89 738 personnes étaient employées dans le secteur des services en 1976 et elles ne sont que 96 285 en 1996.¹ Si le déplacement croissant de l'emploi vers le

¹ Sources : Département statistique de la ville de Duisburg, Stadtforschung und Europaangelegenheiten, ELSSES 2000.


secteur tertiaire est une tendance nationale, il ne peut compenser à lui seul l'effondrement de l'emploi manufacturier. Aujourd'hui, les industries du fer et du charbon sont fortement subventionnées et demeurent toujours une source d'embauche à Duisburg. Mais ce qui était autrefois la base du développement économique s'est réduit aujourd'hui à quelques usines menacées de fermeture et par conséquent une menace de perte de milliers d'emplois. Des sidérurgistes ont réussi à obtenir une écoute nationale et ont réussi à mobiliser un vaste public. Ainsi, la ville de Duisburg a développé rapidement un programme nommé « Duisburg 2000 » pour promouvoir la restructuration économique. Toutefois, Duisburg dépendait toujours de la sidérurgie et rien n'a été fait pour l'adapter aux changements structurels ou pour créer de nouveaux emplois dans des secteurs économiques plus modernes. La domination absolue de quelques grandes usines pendant de nombreuses années a eu une forte influence sur la structure économique, sur le niveau de compétences de la main-d'œuvre locale, sur la structure de la population, sur la qualité des programmes locaux de logement et sur les conditions de vie. De grandes proportions de terrain qui pourraient convenir à un développement commercial sont toujours la propriété des entreprises industrielles ou, dangereusement souillées, elles ne peuvent offrir qu'un accueil limité aux nouvelles entreprises.

Le processus est identique en Suède. À Malmö, des milliers d'emplois furent perdus dans l'industrie lourde traditionnelle. Les niveaux de chômage y sont plus forts et sa population est moins qualifiée que celle de Göteborg et de Stockholm depuis des dizaines d'années. Rosengård, comme beaucoup d'autres quartiers du même genre, est habité par des personnes qui ont été forcées de déménager à cause des impératifs de l'emploi et qui ont apporté avec elles beaucoup d'incertitude et d'insécurité. Rosengård a connu des changements structurels au niveau du marché du travail dans la dernière décennie, avec une grave crise de l'emploi. Au début des années 1970, alors que Rosengård était en train de s'établir, l'essor économique s'est arrêté. Les industries lourdes de Malmö ont été restructurées. Certaines personnes ont dû changer de travail, d'autres l'ont tout « bonnement » perdu, notamment à Rosengård. Dans les années qui suivirent, les projets sociaux se sont succédés à Rosengård, mais peu d'entre eux ont pu répondre à ses problèmes. Ils n'étaient plus isolés dans un quartier, ils étaient les

symptômes complexes d'une société en crise, avec souvent des transformations structurelles imprévisibles et une marginalisation croissante de nombreux groupes de la population.

Au Royaume-Uni, après deux guerres mondiales et des ajustements massifs dans le commerce international et la technologie, les industries qui ont fait Govan et Glasgow ont décliné. La grande chute de l'industrie navale a durement touché Govan et une seule entreprise est désormais présente dans la région. Dans les années 1950, le quartier révélait déjà les symptômes des problèmes sociaux et économiques qui sévissent actuellement. L'amélioration des lignes de transport et le développement d'un meilleur logement social ont encouragé les mieux payés, plus qualifiés, à déménager. De fait, les appartements vides ont été occupés par des dockers de passage et les ouvriers des chantiers navals. Le quartier a ainsi renforcé sa réputation de délabrement et de mauvaises conditions de vie. Comme en Allemagne, on y trouve de grands terrains laissés à l'abandon et des quartiers lugubres, avec de graves problèmes de chômage, d'enclavement et de drogue. Il existe à présent un décalage structurel entre le marché du travail et les nouveaux emplois de service créés au centre de Glasgow et d'autres quartiers environnants. Par conséquent, Govan possède un « noyau dur » de chômeurs de longue durée et/ou sous-qualifiés, pour lesquels la création de nouveaux emplois qui puissent leur convenir (et inversement) représente une difficulté majeure. Lorsque de nouveaux emplois se sont présentés, ils étaient soit trop spécialisés, soit trop qualifiés pour les habitants ou ils étaient mal payés, sous-qualifiés et précaires, ce qui a encore plus dégradé l'image du quartier.

En France, comme la Cité des Provinces à Laxou n'était pas totalement dépendante de l'industrialisation en Lorraine, la désindustrialisation ne l'a pas touchée de la même manière que dans les autres quartiers européens analysés. En revanche, son déclin démontre les limites du monofonctionnalisme architectural basé sur la société industrielle. Au tout début, la Cité des Provinces bénéficiait d'une bonne réputation. Cependant, le processus de délabrement, physique et social, s'est mis en route à la fin des années 1970 : bâtiments tombant en ruines, chômage, délinquance juvénile, problèmes sociaux et, plus récemment, trafic de stupéfiants. Comme dans beaucoup de

quartiers d'habitat construits dans les années 1960, la Cité des Provinces a une très faible activité économique et donc peu d'emplois (37 emplois dans le quartier en 1996). Par rapport à d'autres quartiers de logements sociaux de Nancy, la Cité des Provinces a les chiffres les plus bas en termes d'infrastructures sociales : pas de bureau de poste au sein du quartier, pas de médecin généraliste, etc. Contrairement à des quartiers similaires, il n'y existe pas de Maisons des Jeunes et de la Culture. Comme dans beaucoup d'autres grands ensembles sociaux, la Cité des Provinces souffre toujours de son monofonctionnalisme originel et de la concentration de pauvreté et de personnes au chômage. Le principal résultat est des relations conflictuelles entre voisins. Il est très difficile de transformer un espace originellement conçu à usage exclusif d'habitation en un site mêlant logement et activité économique.  autorités locales, au niveau municipal et du Grand Nancy, donnent la priorité à la venue de nouvelles entreprises et à l'établissement de nouveaux services dans des zones d'activité à une distance raisonnable de *la Cité* et d'autres grands ensembles de logements sociaux. La seconde priorité est d'encourager les projets qui fournissent une requalification et des emplois précaires aux chômeurs touchés par des « handicaps » spécifiques. Cette stratégie est « locale » au niveau « meso » du Grand Nancy mais pas au niveau micro communautaire et/ou du voisinage. Le développement économique à l'échelle du voisinage demeure marginal. Le processus de mise à l'écart concentre les locataires à bas revenus dans des quartiers de grands ensembles de logement social. Ils ont droit à des allocations logement et donc peuvent payer leur loyer. Le chômage est dramatiquement élevé, surtout chez les jeunes. Pour certains d'entre eux, la seule perspective est d'attendre d'avoir 25 ans pour avoir droit au Revenu Minimum d'Insertion, que nous étudierons dans le cinquième chapitre de cette seconde partie. Des conflits entre des jeunes, frustrés par la perte de leurs illusions et leurs voisins sont alors difficilement évitables. Leurs modes de vie sont distincts et ils ne partagent pas les mêmes valeurs et visions du monde. Particulièrement à *la Cité*, où la population française « de souche » vieillit et la jeunesse est de plus en plus d'origine étrangère, le conflit repose sur des problèmes d'âge et d'ethnicité : vieux « français » contre jeunes issus de l'immigration, dont bon nombre d'entre eux sont nés en France. Les vieux locataires cherchent le calme et beaucoup d'entre eux réagissent très négativement lorsque des jeunes font du bruit.

La Cité des Provinces n'est certainement pas le quartier le plus problématique de France ou d'Europe, mais il est en marge des initiatives économiques orientées vers le marché.

Toutes ces similitudes et différences nationales vont inévitablement influencer sur la nature et l'objet des stratégies participatives d'insertion avec plusieurs questions récurrentes : que faire des ouvriers industriels dont les compétences sont devenues obsolètes ? Que faire de ces quartiers qui doivent leur existence et leur développement principalement au processus d'industrialisation lorsque l'industrie a disparu ?

Ainsi, on peut de nouveau interroger le concept de Marx sur l'armée de réserve : sommes-nous actuellement dans une phase de récession économique où le volant de main-d'œuvre diminue logiquement et qu'il est utile de l'entretenir en attendant que les entreprises les mobilisent de nouveau ? Ne sommes-nous pas plutôt confrontés à une crise structurelle qui risque d'écarter définitivement cette main-d'œuvre devenue « superfétatoire » pour les nouvelles entreprises et à qui les pouvoirs publics doivent fournir une occupation symbolique ou des ressources compensatoires ?

Nous allons voir à présent comment dans ce contexte se créent des stratégies participatives d'insertion qui sont confrontées et/ou qui tentent de répondre à ces questionnements.

3. La construction sociale des stratégies participatives d'insertion

Au sein de quartiers fortement influencés par le monde industriel et frappés par la désindustrialisation, des initiatives tentent d'améliorer leur image ainsi que celle de leurs habitants. Une approche globale qui restitue l'histoire de l'industrialisation, de la désindustrialisation et de la création d'une armée industrielle nous a permis de comprendre comment s'est construite socialement la stigmatisation des quartiers en difficultés et de leurs habitants. Face à ces difficultés et pour répondre aux problèmes sociaux particulier à chaque quartier, les acteurs locaux se mobilisent, créent des initiatives locales et s'approprient les politiques de plus grande échelle. Par conséquent,

il est indispensable de lier une analyse macro à une étude microsociologique des quartiers en question et des initiatives créées par les acteurs locaux.

A travers mes recherches, j'ai décelé trois grands types d'initiatives, fortement liées à des contextes politiques, économiques et sociaux particuliers, mais également à des représentations particulières de ce que peut-être l'insertion : le modèle entrepreneurial, le modèle mixte et le modèle social.

3.1. Le modèle entrepreneurial

L'initiative qui représente ce modèle est l'Initiative de Govan au Royaume-Uni et s'intéresse essentiellement au développement de l'entreprise en tant que facteur de développement économique et social. Cette approche est fortement déterminée par le contexte social, politique et économique du Royaume-Uni.

A Glasgow, l'évolution des stratégies participatives d'insertion basées sur le développement socioéconomique local correspond au déclin économique de la ville des années 1970 et 80. L'Initiative de Govan, créée en 1986, a pour but de favoriser le développement économique du quartier de Govan en travaillant le développement de l'entreprise et des opportunités d'embauche qu'elle pourrait créer pour ses habitants. Cette initiative assimile donc le développement d'un quartier et l'insertion de ses habitants au développement de l'entreprise. Nous verrons à travers la seconde hypothèse quelles sont les limites de cette conception à travers la tension entre les objectifs économiques et sociaux de l'Initiative de Govan et les modalités de participation des entreprises et des chômeurs locaux.

Au Royaume-Uni, des efforts ont été entrepris cette dernière décennie pour promouvoir la ville de Glasgow. De nouveaux hôtels et restaurants de luxe, des immeubles de bureaux et des centres commerciaux majestueux ont ouvert leurs portes dans le centre-ville. La ville a une réputation certainement inégalée au Royaume-Uni d'auto-rénovation énergétique, d'esprit d'entreprise et d'innovation pour la revitalisation urbaine et la réhabilitation des logements. Mais Govan se caractérise par 1) un fort taux de

chômage de longue durée ou temporaire, surtout chez les jeunes ; 2) une mauvaise qualité de logement et un surpeuplement ; 3) une mauvaise santé des habitants et de forts taux de mortalité ; 4) une forte délinquance ; 5) une population qui décline ; 6) un secteur économique caractérisé par un grand nombre de petites entreprises ; 7) un faible niveau scolaire ; 8) un haut niveau de pauvreté ; 9) un transport public de mauvaise qualité ; 10) une forte culture politique ; et 11) de grands terrains sous-développés et sous-utilisés.

L'Initiative de Govan est née en 1986. Il s'agit d'une agence privée, est fortement liée au secteur public pour son administration et son soutien financier. Les organisations fondatrices étaient l'Agence de Développement Écossaise *Glasgow Opportunities* et deux usines locales. Le conseil d'administration a été nommé par les organisations membres, dont la moitié sont des politiciens locaux (président et vice-président) et l'autre moitié des représentants des entreprises. Cette initiative s'est implantée à Govan pour plusieurs raisons. Premièrement et principalement, c'est un quartier défavorisé dans une ville qui souffre du chômage et d'une grave perte de population depuis la fin des années 1960. Deuxièmement, Govan semblait avoir un bon potentiel pour le développement économique grâce à la base industrielle qui lui restait. De plus, Govan est restée un quartier à la fois résidentiel, commercial et industriel qui représente la seconde source d'emplois à Glasgow après le centre-ville.

D'autres raisons, plus politiques, conditionnent l'orientation entrepreneuriale de l'Initiative de Govan. Le système de subventions au Royaume-Uni engendre une compétition. Je m'intéresserai à ce problème dans l'hypothèse consacrée à l'aspect participatif de l'insertion. L'octroi de subventions est un mode très important de participation pour les pouvoirs publics, même s'il est indirect. Govan est en concurrence directe avec des localités similaires à travers Glasgow et l'Écosse. Bien des opportunités dépendent fortement de la capacité de Govan à drainer de nouveaux investissements, à retenir et étendre les entreprises existantes et avoir les ressources pour lutter efficacement contre ses difficultés structurelles, ce qui explique en partie qu'elle se tourne prioritairement vers les projets les plus « rentables » et se centre moins sur les besoins des populations défavorisées. De plus, le niveau du gouvernement qui avait géré

la région métropolitaine de Strathclyde et donné la priorité au développement social de Glasgow et de ses alentours a été supprimé en 1996 et remplacé par une seule autorité locale qui couvre la ville de Glasgow et qui est très délimitée. Cette perspective est plus globale, mais les nouvelles autorités voisines entrent en compétition pour les emplois et l'investissement. L'Agence de Développement de Glasgow est l'alliance de plusieurs organisations de Glasgow qui tente de maximiser les subventions de la ville pour améliorer la production, l'emploi et la productivité au sein des entreprises de Glasgow.

L'Agence apporte une contribution financière importante à l'Initiative de Govan. Les arrangements financiers rendent l'Initiative de Govan dépendante du Conseil de Ville et de l'Agence de Développement de Glasgow. Tous deux fournissent plus de la moitié du budget central de l'Initiative (pour l'administration, le développement et la gestion du projet) et 46% (1998-99) du budget total (développement de l'entreprise, des ressources humaines et autres projets). Toutefois, ce soutien financier masque des tensions sous-jacentes concernant l'organisation et les objectifs. D'un côté, l'Initiative de Govan pense que son travail est de lutter pour l'emploi local et voudrait que ses habitants aient accès aux nouveaux services créés. D'un autre côté, l'Agence de Développement de Glasgow s'intéresse au développement économique de la ville et pas à celui de Govan et à l'accès à l'emploi de ses habitants en particulier. Les relations avec le Conseil de Ville de Glasgow sont fondamentales : l'Initiative de Govan a toujours été présidée par un politicien local : le premier est devenu Membre du Parlement, le second était son député. Les entretiens menés par nos partenaires de l'université de Glasgow auprès des représentants des communautés locales et des fonctionnaires (ELSEES, 2000) nous relatent une situation difficile où les conseillers locaux ne se battent pas seulement vigoureusement pour leurs propres quartiers. Ils essaient aussi d'empêcher les conseillers d'autres quartiers de bénéficier des nouvelles initiatives. Le président de l'Initiative doit donc toujours l'écarter des conflits politiques locaux. Nous reviendrons sur l'aspect conflictuel de l'insertion dans le cadre de la quatrième hypothèse.

3.2. Le modèle mixte

Les initiatives, majoritaires, qui s'inspirent de ce modèle mixte tentent de concilier les besoins d'insertion sociale des plus précaires et ceux du monde économique. Nous retrouvons ces initiatives principalement à Marxloh en Allemagne, à Nancy-Laxou en France et à Rosengård en Suède. Ces initiatives peuvent tenter de requalifier des quartiers originellement voués à n'être que les dortoirs d'une classe ouvrière et non un lieu de vie et proposer de nouveaux services, de nouvelles activités sociales et économiques tout en améliorant l'environnement urbain. Dans ce but, les emplois intermédiaires, dont les emplois aidés subventionnés et réglementés par l'État et les emplois temporaires (emplois à temps partiel, etc) tentent de constituer un « tremplin » vers l'emploi et l'insertion sociale pour les groupes les plus éloignés de l'emploi : chômeurs de longue durée, jeunes, femmes, populations étrangères.

A Marxloh en Allemagne, les infrastructures commerciales locales ont subi de grands changements ces dernières décennies. Une perte de pouvoir d'achat ainsi qu'une image négative des quartiers ont conduit de nombreux magasins et entreprises à fermer ou à délocaliser. Aujourd'hui, la structure économique du quartier dépend beaucoup des commerces et des entreprises turcs. Grâce à la population turque, de nouveaux réseaux et structures sociaux existent dans le quartier, le problème qui se pose est la coexistence plus ou moins pacifique des habitants les plus anciens et de cette nouvelle population dynamique.

Les stratégies économiques locales ont débuté à la fin des années 80, début des années 1990 suite à la désindustrialisation et à l'augmentation du chômage, principalement à l'initiative de la politique européenne (initiative URBAN¹).

¹ L'initiative communautaire URBAN contribue à la régénération économique et sociale des villes et des quartiers en crise, par l'élaboration de stratégies innovantes et les échanges de connaissance et d'expérience. Urban 2 est l'initiative communautaire du Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur de du développement durable des villes et quartiers en crise de l'Union européenne pour la période 2000-2006. Après une première phase Urban en 1994-1999, Urban 2 vise plus précisément à promouvoir la conception et la mise en œuvre de modèles de développement innovants en faveur d'une régénération économique et sociale des zones urbaines en crise. Elle renforcera également l'échange d'informations et d'expériences relatives au développement urbain durable dans l'Union européenne (voir aussi l'annexe 3).

Le Projet Marxloh sélectionné dans la recherche ELSEES comprend la mise en place de deux structures à la fois complémentaires et concurrentes, l'une visant à promouvoir le développement social du quartier avec la promotion des emplois aidés pour les travaux de réhabilitation et le travail social et l'autre s'intéressant à l'aide à la création d'entreprise. Nous reviendrons sur ces deux structures dans le cadre de mes deux premières hypothèses. Les projets d'économie sociale stimulés par le Projet Marxloh concernent à la fois les structures sociales et économiques à travers la tentative de transformation d'initiatives purement sociales en entreprises économiquement viables et autonomes. Nous analyserons également à travers ma quatrième hypothèse de recherche les contradictions générées par la séparation entre les initiatives et sociales et économiques et les conflits générés par leur réunion. La prise en compte de « l'économie ethnique » de la population turque, très présente dans le quartier est aussi novatrice en Allemagne.

En France, tout près de la Cité des Provinces à Laxou, il existait une école de travail social qui est à l'origine de « *Jeunes et Cité* ». La Cité des Provinces était le lieu où les futurs travailleurs sociaux expérimentaient des initiatives novatrices : travail communautaire, travail de rue, etc. Aujourd'hui, l'école a déménagé, Jeunes et Cité est une association autonome financée essentiellement par le Département et qui s'est aussi installée dans deux autres quartiers. Sur la Cité des Provinces, Jeunes et Cité dispose d'une équipe de quatre travailleurs sociaux à temps plein. Le rôle de Jeunes et Cité est la prévention dite « spécialisée » sur le quartier. Sa mission est double : d'une part écoute en direction de jeunes « à risques » et soutien à leur égard pour leur (re) donner confiance en leurs capacités et en leur avenir. D'autre part en direction de leurs familles et du voisinage, car les jeunes ne peuvent résoudre leurs problèmes à eux seuls. L'association propose des activités sportives et culturelles qui favorisent la structuration et la socialisation de la jeunesse en difficulté.

De nombreuses initiatives à l'intention de la jeunesse ont une durée de vie très brève et ne peuvent réussir sans le soutien d'une structure « amicale » et stable telle que Jeunes et Cité, qui joue un rôle de « facilitateur » et de catalyseur. Nous le retrouvons par exemple dans les projets Abribus, de formation aux emplois familiaux et les activités de

l'association culturelle « City Fashion », que nous analyserons dans le cadre de la première hypothèse sur les emplois intermédiaires (la formation aux emplois familiaux), de la troisième hypothèse sur les modèles alternatifs d'insertion (« City Fashion ») et sur l'aspect conflictuel de l'insertion (le projet Atribus). Qu'elles concernent le travail social, les associations ou les initiatives venant « de la base », une institution jouant le rôle de trait d'union, telle que Jeunes et Cité est un pré-requis pour une stratégie de développement local dans les quartiers difficiles en France.

Outre les initiatives Laxoviennes, je me suis également intéressé à deux stratégies participatives d'insertion particulièrement intéressantes en France, à savoir la relation de mendicité (étudiée dans la troisième hypothèse sur les modèles alternatifs d'insertion) et le dispositif du Revenu Minimum d'Insertion (que j'analyse dans la cinquième hypothèse sur l'individualisation des problèmes sociaux et des enjeux de la participation) en particulier qui, chacune à leur manière, génèrent une interaction où se rencontrent, s'accordent ou se confrontent des représentations particulières et collectives de l'insertion.

L'approche analysée dans l'étude de cas suédoise essaie de faire le lien entre les chômeurs locaux et les entreprises pour promouvoir l'insertion professionnelle à travers des emplois précaires. Rosengård est une exception par rapport au contexte national suédois d'aide sociale, qui ressemble davantage au modèle social que l'on retrouve aux Pays-Bas. En effet, la politique économique en Suède était dominée par des approches centralisées et un État fort. A Rosengård, l'Agence municipale de logement de Malmö (*MKB*) a joué et joue encore un rôle pour l'habitat dans le quartier. Elle a, pendant les années 1990, considéré que le travail de rénovation du quartier devait reposer sur la demande des habitants. En collaboration avec les écoles et la police locales, *MKB* a mis en place plusieurs initiatives pour améliorer la vie quotidienne, combattre l'insécurité. *MKB* s'est investie dans des activités visant à créer de l'emploi. Par exemple, un immeuble pour accueillir les nouvelles entreprises a été ouvert dans le quartier. L'agence propose aux entreprises des bureaux, des conseils sur la gestion des affaires, etc, et voudrait aussi faire bénéficier d'opportunités d'emploi aux habitants du quartier à travers la Section Emplois d'Urgence que nous allons étudier dans la première

hypothèse consacrée à la promotion des emplois intermédiaires. L'approche de Rosengård, qui lie et intègre les actions de différents acteurs, notamment l'agence municipale pour le logement qui œuvre pour la création d'emplois est un exemple novateur pour la revitalisation urbaine locale en Suède. Si le projet étudié, la Section Emploi d'Urgence, évite de déterminer l'insertion sociale au bien de l'entreprise, nous demanderons s'il est possible de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des chômeurs locaux en ne leur proposant que des emplois précaires et en faisant abstraction de leurs aspirations et de leurs compétences personnelles. Nous verrons que cette problématique est commune à la très grande majorité des programmes d'emplois intermédiaires analysée dans le cadre de mes recherches.

3.3. Le modèle social

Nous retrouvons ce modèle aux Pays-Bas où les porteurs des initiatives reconnaissent les difficultés d'insertion professionnelle des habitants des quartiers défavorisés et proposent de ne plus se centrer sur l'emploi, objectif inaccessible pour eux, mais sur l'aspect relationnel et d'utilité sociale.

Les initiatives analysées aux Pays-Bas ont décidé de ne pas se tourner vers le marché et de se centrer sur le plan social en se centrant sur « l'activation sociale » que nous définirons plus loin. Aux Pays-Bas, depuis les années 1970, la lutte contre la pauvreté est devenue un programme national officiel. Depuis 1995, la Politique des Grandes Villes (Big City Policy) veut lier stimulation de l'économie urbaine et lutte contre la pauvreté. Les nouvelles activités économiques ou des activités intensifiées doivent profiter aux groupes les plus précaires du marché du travail. L'approche suivie à Leiden-Noord représente la pratique nationale de rénovation urbaine, c'est-à-dire une approche « d'activation sociale » qui ne se centre pas que sur les problèmes économiques, mais avant tout sur les besoins individuels qui permettent de participer au fonctionnement de la société. De nombreux projets tentent ainsi d'améliorer la participation économique et sociale des habitants. Nous verrons s'il est possible de permettre l'insertion sociale des habitants d'un quartier défavorisé en laissant de côté leurs perspectives d'insertion professionnelle et dans quelle mesure le secteur de

l'insertion sociale est susceptible de se segmenter en laissant de côté les personnes dont la situation est la plus difficile. Outre l'Organisation d'Aide Sociale de Leiden, les quatre organismes de logement propriétaires des maisons à Leiden-Noord sont des acteurs importants, surtout dans la Politique des Grandes Villes (Le Plan de Développement du Quartier de Leiden-Noord) et dans une moindre mesure au niveau de la Rénovation Sociale. Un objectif central pour tous les organismes de logement est de louer des maisons de bonne qualité. De surcroît, selon les développements particuliers aux Pays-Bas, des organismes de logement veulent détruire les maisons de mauvaise qualité pour construire davantage de maisons plus coûteuses à la place ou à côté de ces maisons. En outre, surtout à De Sleutels et Ons Doel, ces organismes essaient aussi d'aller plus loin que les apparences extérieures. Ils veulent intervenir, par exemple, en proposant des infrastructures pour les petites entreprises. Depuis l'apparition d'une approche de quartier plus globale, la police, sous l'appellation de « consultation 3-D »¹ a travaillé avec le Département de l'Environnement et de l'Équipement du gouvernement local et avec l'Organisation d'Aide Sociale de Leiden pour prévenir la délinquance des jeunes. Les organismes de résidents sont considérés comme importants à Leiden-Noord par le gouvernement central dans le cadre du développement d'une politique socioéconomique, notamment avec la Rénovation Sociale et la Politique des Grandes Villes. Dans le quartier étudié, il y a cinq organismes et leurs représentants participent à des corps consultatifs créés sous l'égide de la Rénovation Sociale ou de la Politique des Grandes Villes. D'autres acteurs n'opèrent pas à l'échelle du quartier, mais sont cependant impliqués dans le développement socioéconomique en général et parfois également dans l'activation sociale comme les organisations urbaines et régionales pour l'emploi, l'éducation et l'aide sociale (par exemple le Département des Affaires Économiques et Sociales, l'agence locale pour l'emploi, le Centre Régional pour l'Éducation de Leiden, les travailleurs sociaux de Leiden et l'Autorité Sanitaire du Quartier) et les corps consultatifs urbains (par exemple le Groupe d'Étude Urbaine Activation Sociale).

¹ Une autre a tenté d'associer l'organisme de logement dans cette consultation en 1999, on peut parler de consultation 4-D.

C'est dans cet esprit d'activation sociale qu'ont été promues les initiatives « La Compagnie de travail de Quartier », « DZB Leiden » (analysées dans ma première hypothèse sur les emplois intermédiaires), et « La Route » (étudiée dans ma cinquième hypothèse sur l'individualisation des problèmes sociaux). La Compagnie de Travail de quartier de Leiden-Noord aux Pays-Bas veut d'une part stimuler et entretenir le travail à Leiden-Noord par le biais d'emplois stables, de bénévolat et d'emplois aidés. D'autre part, elle veut améliorer le contexte social et économique de Leiden-Noord. Un autre objectif du projet, au début de sa seconde année d'existence, en 1997, était son autonomie financière.

L'initiative est la continuation de la Fondation de Travail Social Culturel De Kooi qui gérait le centre communal De Kooi depuis le début des années 80 et pendant 15 ans. En 1995, l'Organisation d'Aide Sociale de Leiden a repris les commandes a créé la Compagnie de Travail de Quartier. L'imprimerie qui existait déjà a été développée. Avec la coopération du Département de l'Environnement et de l'Équipement de la Ville de Leiden, le Comité de Développement de Quartier a été mis en place par la ville de Leiden. La boutique d'occasion a aussi été créée. Un peu plus tard, la seconde boutique s'est ouverte, en même temps que le service de maintenance et le projet de transports. On peut distinguer quatre types d'activités centrales : 1) deux magasins d'occasion où les habitants peuvent apporter des biens à revendre (meubles, etc.) ; 2) une imprimerie pour les journaux de quartier (impression, collecte du matériel d'imprimerie par le biais d'organisations de quartier, clubs sportifs, etc) ; 3) un service de maintenance qui œuvre pour les centres de soins de jour, les centres communaux, etc et 4) un projet de transport (transport de matériel pour des événements, aide aux personnes qui déménagent, transport des biens pour les magasins d'occasion).

Au départ (en 1988), le principal objectif de DZB Leiden était le même que celui de son prédécesseur, le Département Municipal de Création d'Emploi Social, c'est-à-dire de fournir un emploi adapté aux habitants handicapés physiques ou mentaux de Leiden ou de sa région. En lien avec la distribution sociale des emplois aux Pays-Bas au début du siècle, DZB Leiden se centrait originellement sur la création d'emplois « spéciaux » pour les personnes (spéciales ?) souffrant de handicaps spécifiques. Au fur et à mesure,

le groupe cible s'est étendu. En 1997, DZB Leiden réunissait toute forme d'emploi aidé. Par conséquent, toute personne au chômage, handicapée ou pas, peut y postuler pour un emploi aidé. Le handicap n'est plus uniquement physique ou mental, il devient de ce fait social. Ce rapprochement est ambigu, puisqu'on présuppose que les problèmes rencontrés par les personnes handicapées socialement, physiquement ou mentalement sont similaires. Or, on peut très bien être handicapé physique et ne pas être en marge de la société à cause d'un manque de ressources, de formation ou de compétences. Dans les années 1990, dans le cadre de la politique locale de rénovation sociale, la Municipalité de Leiden a donné une nouvelle tâche à DZB Leiden : orienter les chômeurs de longue durée vers un emploi stable.

En 1998, « l'Entreprise pour Apprendre à Travailler » (Leerwerkbedrijf) a été mise en place, elle fait partie de DZB Leiden. Elle prend le relais d'un projet expérimental concernant la santé mentale (Project Ondergrensproblematiek Geestelijke Gezondheidszorg). Cette entreprise aide les personnes à découvrir leurs aptitudes professionnelles. DZB Leiden a des objectifs quantitatifs à atteindre. Par exemple, pour 1998, le but était de procurer 218 emplois aidés. Le groupe cible varie selon les réglementations. Ainsi, en 1998, deux nouvelles mesures ont été mises en place pour l'emploi aidé et elles concernent deux « groupes cibles » différents : 1) la Loi de Mobilisation des Chômeurs concerne les bénéficiaires des politiques sociales, les chômeurs de longue durée (plus d'un an) et les jeunes (jusqu'à l'âge de 23 ans) et 2) la nouvelle Loi de Création d'Emploi Social qui s'intéresse aux personnes qui, suite à un handicap physique, intellectuel ou psychologique, peuvent travailler régulièrement si certaines adaptations sont faites dans leur poste de travail. C'est le handicap ou la limitation en relation avec le travail à effectuer qui sont pris en compte et plus le handicap en lui-même.

Une grande partie du financement de DZB Leiden vient du gouvernement national et il est complété par le gouvernement local. L'initiative se finance aussi elle-même pour embaucher son personnel. Par exemple, DZB Leiden perçoit environ 18 000 euros par an et par personne embauchée à travers la Loi pour la Création d'Emploi Social. Comme le coût d'un poste de travail dans le cadre de cette loi est environ de 27 000

euros par an, DZB Leiden finance environ 9 000 euros par an et par personne. DZB Leiden est en évolution constante, que ce soit au niveau de ses méthodes, mais aussi de son organisation interne. Depuis le début, DZB Leiden est un département du gouvernement municipal de Leiden. En décembre 1996, elle a cependant pris la forme d'une entreprise privée à responsabilité limitée, « DZB Holding Leiden B.V. ». Une des raisons principales pour s'organiser en entreprise était la possibilité de bénéficier d'une marge de manœuvre plus importante face au marché privé et aux autres entreprises. Le directeur de DZB espère que dans 10 ans (soit en 2008-2009 puisque l'enquête a été menée en 1998-99), cette initiative continuera à évoluer. De nouvelles réglementations et de nouveaux arrangements dans le cadre de l'emploi aidé prendront en compte les emplois créés par DZB Leiden, qui pourront rejoindre l'entreprise traditionnelle. Selon lui, cela est possible si l'on aménage les postes de travail au sein des entreprises traditionnelles et si l'on octroie une contrepartie financière pour l'employeur.

L'agence locale pour l'emploi de Leiden s'adresse à la population dans son ensemble et les groupes les plus difficilement employables (jeunes, femmes, personnes d'origine étrangère, etc) qui nécessitent plus d'attention, risquent par conséquent de ne pas voir leurs besoins spécifiques pris en compte. La municipalité et les organismes sociaux ont pensé qu'il fallait aider ces groupes à travers une approche individualisée intensive de conseil et d'orientation professionnelle. L'Organisation d'Aide Sociale de Leiden a mis en place « La Route » en 1991. Cette initiative correspond à une politique de rénovation sociale promue aux niveaux local et national. Après une année expérimentale en 1991-92, la définition des tâches a été quantifiée : le but était de créer annuellement 120 nouvelles « routes » à travers trois agences. « La Route » s'adresse à des personnes qui sont dans une situation économique faible, qui ont un bas niveau d'éducation, un chômage de longue durée, des problèmes psychosociaux, un manque de motivation...

Les trois modèles déterminants (entrepreneuriaux, mixtes et sociaux) inspirent donc les stratégies participatives d'insertion aux acteurs locaux et nous retrouverons ces modèles qui coexisteront dans le cadre des programmes d'emploi intermédiaire, d'aide au développement de l'entreprise et des projets alternatifs d'insertion. En effet, selon le contexte social et les représentations politiques, les programmes d'emploi aidé n'auront

pas la même signification en Allemagne ou aux Pays-Bas. Mes trois premières hypothèses aborderont directement ces stratégies participatives d'insertion.

Les deux dernières sont de nature transversale et aborderont la nature conflictuelle de l'insertion et les problèmes de l'individualisation des problèmes sociaux et de la participation dans le cadre de l'insertion sociale en s'intéressant plus précisément au projet Abribus à Nancy-Laxou (pour l'aspect conflictuel de l'insertion) et le dispositif du Revenu Minimum d'Insertion en France (pour l'individualisation des problèmes sociaux et la participation des personnes précaires au processus d'insertion).

CHAPITRE 1 : LA REPRODUCTION DES INEGALITES SOCIALES A TRAVERS L'USAGE DES EMPLOIS INTERMEDIAIRES

J'entends par emplois intermédiaires les activités professionnelles transitoires dont le but affiché est de permettre l'intégration ou la réintégration dans le « monde » du travail. Les emplois aidés sont, de par leur durée déterminée et les ressources qu'elles génèrent, des emplois intermédiaires. De la même manière, les emplois temporaires, par définition également, sont des emplois intermédiaires, puisque déterminés dans leur durée et au niveau des ressources qu'ils apportent à ceux qui les occupent. Dans les deux cas, les emplois intermédiaires sont précaires non seulement à travers les ressources et leur durée déterminée, mais également au niveau des groupes de population qu'ils touchent et de la nature de leurs activités, souvent peu valorisées et peu qualifiantes. Nous affinerons davantage cette définition au cours de ce chapitre.

Les initiatives d'insertion par le travail, dans leur essence et selon leurs objectifs proclamés, promeuvent le développement des ressources humaines et prennent en compte les besoins des personnes et pas seulement la « loi » du marché.

Cette politique est généralement appliquée dans les programmes d'emplois intermédiaires. Son objectif est plus large que de seulement fournir un emploi aux chômeurs qui ne peuvent accéder au marché du travail. Elle propose de nouveaux services qui répondent aux besoins non satisfaits par le marché. Dans l'idéal, lorsqu'ils réussissent, ils peuvent s'autofinancer et créer des emplois permanents. Le problème principal est de savoir comment l'expérience professionnelle, la qualification et la formation acquises lors d'un programme d'accès à un emploi intermédiaire augmentent les capitaux professionnels et sociaux, c'est-à-dire la capacité des individus à s'intégrer dans le champ du marché du travail et/ou dans la société.

Il existe plusieurs types d'emplois intermédiaires. Je vais ici m'intéresser d'une part aux programmes d'emplois aidés, financés par l'État, menés en Allemagne et aux Pays-Bas et d'autre part aux emplois temporaires proposés par des initiatives en Suède et en France dont le but commun est de proposer une transition vers l'emploi.

Mon hypothèse concerne la manière dont les emplois intermédiaires tendent à reproduire les inégalités sociales à travers :

- 1) les types d'activités proposées ;
- 2) la mise à l'écart et la culpabilisation des demandeurs d'emploi les moins performants et la pérennisation des programmes d'emplois aidés prévus pour être des étapes transitoires.

1. Les types d'activités proposées

Les programmes d'emploi aidé sont issus du besoin, pour les quartiers frappés par la désindustrialisation, de constituer un tremplin vers le marché du travail plus particulièrement pour les anciens ouvriers industriels, mais aussi l'ensemble des habitants des quartiers stigmatisés qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle : jeunes, immigrés, femmes, handicapés.

Ce contexte socioéconomique, liées aux réglementations nationales concernant l'emploi aidé particulières à chaque pays (dans cette partie, je présente le cas de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et de la Suède), ont inévitablement des conséquences sur la nature des expériences professionnelles proposées et les possibilités de retour vers l'emploi des chômeurs. Ces programmes oscillent alors entre deux tendances : le devoir de rester à l'écart du marché concurrentiel et la possibilité de créer de nouveaux services non encore proposés par le marché.

1.1. L'obligation de rester à l'écart du marché et la reproduction de la mise à l'écart des demandeurs d'emploi

À Marxloh, qui a été frappée par la fermeture de grandes usines sidérurgiques, l'attention est fixée sur les anciens ouvriers licenciés qui sont invités à s'impliquer dans la régénération physique du quartier. Beaucoup d'entre eux semblent l'apprécier, mais l'activité semble être un « passe-temps » et non pas une activité les préparant à un « vrai » travail par la suite. À la fin du projet, le gros problème est de savoir que faire de ces chômeurs de longue durée ? Il pourrait sembler raisonnable de leur proposer de continuer ainsi, comme c'est, nous le verrons plus loin, implicitement le cas aux Pays-Bas, mais il faudrait opérer des changements dans les réglementations allemandes.

En Allemagne, l'objectif principal du Projet de Quartier à Marxloh est l'insertion professionnelle et la formation à Marxloh à travers des programmes d'emploi aidé. C'est ainsi qu'ont été créés des programmes d'emplois aidés dans le secteur du bâtiment pour favoriser la réhabilitation du quartier. À travers les activités menées par les personnes en emploi aidé, l'image du quartier et de ses habitants est revalorisée. Il s'agit là d'un objectif individuel d'insertion socioprofessionnelle direct pour les participants aux programmes d'emploi aidé et, indirectement, d'insertion sociale collective par la revalorisation du quartier. Dans les premiers programmes d'emplois aidés, l'expérience professionnelle était un but dominant, et pas forcément la qualification. L'objectif principal des premières mesures était de lier les programmes pour l'emploi aidé aux mesures de requalification du quartier. Donc au départ, l'accent était porté sur le travail manuel et le bâtiment, ce qui est compréhensible puisque l'objectif du Projet est de revitaliser physiquement le quartier.

Bien sûr, on ne peut sérieusement prétendre qu'aucun emploi aidé n'aurait été créé à Marxloh sans le Projet, mais les initiatives locales et/ou les employeurs privés n'auraient pas pu créer autant d'emplois. Cette création d'emplois aidés a été rendue possible grâce aux bonnes relations du premier directeur du Projet Marxloh avec les membres clés du conseil municipal et des organismes financeurs : le financement municipal pour l'emploi aidé s'est par conséquent concentré dans une large mesure sur Marxloh.

La plupart des emplois proposés ne nécessitent pas de qualifications ou des qualifications peu élevées. Comme le Projet de quartier a pour rôle d'employer et de qualifier les personnes en amont des services existants, les emplois qu'il propose sont accessibles à tous ceux qui sont particulièrement désavantagés au niveau de l'emploi. Les réglementations pour l'accès à ces emplois variaient selon les projets, mais en général il fallait être sans emploi depuis au moins un an pour bénéficier des programmes.

En ce qui concerne les emplois manuels, seulement 15% des participants ont été orientés vers un emploi, un programme de formation, un emploi aidé ou des allocations pour personnes âgées et/ou handicapées. Les taux d'insertion varient selon la nature des projets. Des mesures telles « Marxloh propre » se sont terminées avec des taux de placement de 5%. Selon le promoteur du projet, « Marxloh Propre » est l'exemple d'un programme à caractère social qui ne permet que difficilement une insertion professionnelle par la suite, à cause de la nature de l'expérience professionnelle et de sa pertinence par rapport aux demandes du marché du travail.

Les personnes recrutées dans les programmes d'emploi aidé du Projet de Quartier qui ont travaillé avec des entreprises de construction sur la localité, auraient pu espérer des opportunités d'embauche de leur part. Cependant, cette intégration a été faible puisque les programmes d'emploi aidé dans le secteur de la construction ne devaient pas concurrencer les entreprises existantes. De ce fait, les habitants qui ont participé à ces programmes ne disposaient pas des « armes » suffisantes pour intégrer le secteur non protégé. L'expérience montre que l'amélioration du quartier au niveau physique et des conditions de vie de ses habitants a fonctionné dans les projets de petite échelle, avec des résultats visibles sur le court terme, comme la rénovation des écoles.

Les réglementations allemande et française¹ imposent aux programmes d'emplois aidés de rester à l'écart du marché et de s'occuper ainsi des tâches mineures qui n'intéressent pas les entreprises traditionnelles. Dans ce cas, on peut se questionner sur l'intérêt de former des habitants pour des emplois qui n'existent pas ou auxquels ils n'auront jamais accès :

«Si l'on veut voyager - et qui donc voudrait rester chez soi quand rester chez soi signifie ne pas avoir d'avenir ? - il suffit de faire la queue à un guichet quelconque, où l'on délivre des billets pour des trains qui sont bondés la plupart du temps, ou qui ne vont plus dans la direction annoncée. Comme si rien ne s'était passé, les employés de la formation installés derrière les guichets continuent avec un grand zèle bureaucratique à délivrer des billets pour nulle part, et ils contiennent la foule assemblée devant eux en la "menaçant" : "Sans billet, vous ne pourrez jamais monter dans le train !" Et le pire, c'est qu'ils ont raison... ! » (Beck, 2001, p318-319)

Comme dans les programmes d'emploi aidé du « Projet de quartier » de Marxloh, le contenu des expériences professionnelles ne peut être transféré dans un emploi « normal » qui nécessite d'autres compétences, il est clair que les participants ne sont ainsi pas suffisamment armés pour faire face aux exigences du marché du travail non aidé : les participants à ces programmes d'emplois aidés n'obtiennent qu'un capital symbolique difficile à mettre en valeur dans le cadre d'une insertion professionnelle.

Par conséquent, les objectifs du « Projet de quartier » de Marxloh sont ambigus et ont besoin de clarification. Soit les chômeurs du secteur manuel sont sous-payés pour remplir des tâches utiles pour la communauté, soit ils préparent leur réinsertion professionnelle. Dans la logique du premier cas, il serait pertinent de leur donner un contrat d'emploi aidé permanent. Dans la logique du second, on devrait leur proposer une expérience professionnelle alternative, les préparant à faire face aux nouvelles exigences du « monde » du travail.

L'absence de réponse concernant ces deux questions a pour effet de renforcer la stigmatisation et consacre la mise à l'écart du marché du travail « classique » des « bénéficiaires » d'emplois aidés. Une autre question demeure : ces nouveaux venus

¹ Mis à part les emplois jeunes dont l'intention de départ était de créer des emplois aidés répondant à des besoins non encore satisfaits par le marché, mais qui pourraient devenir de « vrais » emplois à la fin du contrat, et dont l'efficacité a été contestée en termes d'accès à l'emploi « non précaire ».

dans l'armée de réserve vont-ils pouvoir un jour réintégrer le monde du travail ? et si ce n'est pas le cas, vont-ils continuer à accepter des situations de travail intermédiaires qui finissent par se pérenniser dans des secteurs sans avenir ?

1.2. La possibilité de proposer de nouveaux services

De gros investissements ont été apportés à Marxloh grâce au Projet de quartier. Ses activités, dès le départ, visaient à améliorer la structure et l'infrastructure physique et sociale du quartier. Les effets durables ont été réalisés avant tout au niveau de la rénovation physique. Les programmes de travail manuel ont embauché sur divers sites et pour des partenaires locaux et ont produit des équipements et services de qualité. Toutefois, on ne peut prévoir comment les infrastructures créées seront financées après la fin du Projet de Quartier.

Le Projet de Quartier à Marxloh, outre les programmes d'emploi aidé dans le secteur du bâtiment, s'intéresse aussi au travail social. Le programmes de formation en travail social s'est développé par la suite, en partie en raison de la rénovation des crèches et des écoles où il fallait recruter du personnel. Le travail social a aidé au fonctionnement des nouveaux services apportés par le projet, comme le café de quartier, une station de jeu mobile, etc. Ils ont aussi aidé à apporter des services supplémentaires, comme le travail social dans les écoles ou en direction des personnes âgées. Il s'agit là aussi d'un objectif individuel d'insertion socioprofessionnelle direct pour les participants aux programmes d'emploi aidé et, indirectement, d'insertion sociale individuelle et collective par les nouveaux services sociaux installés dans le quartier.

Le projet de Quartier a aussi animé des projets d'économie sociale avec un Café de Quartier, un atelier de couture et un Centre de Service pour les travaux manuels. Ces nouvelles activités offrent aux chômeurs locaux la possibilité de travailler en emploi aidé au sein d'initiative novatrices d'économie sociale. Ces projets ont également pour but de devenir de véritables entreprises commerciales et constituent donc une opportunité d'insertion professionnelle et sociale à travers une activité de travail, mais

également par le biais de la création d'entreprise. Nous verrons plus loin que cette vocation d'intégrer le marché concurrentiel est très problématique, que ce soit à travers l'expérience des emplois aidés ou la transformation d'activités sociales en activités économiques.

La Compagnie de Travail de Quartier à Leiden aux Pays-Bas se centre sur les « vertus » de l'insertion par le travail, notamment à travers l'emploi aidé, comme vecteur d'insertion sociale. Elle veut aussi stimuler le bénévolat afin de permettre aux participants de se sentir utiles. À travers les activités qu'elle propose, la Compagnie veut animer, stimuler et revaloriser le quartier. En revalorisant le quartier, elle souhaite de fait revaloriser et insérer ses habitants par des activités socialement utiles qu'elles soient rémunérées ou bénévoles. Outre le coordinateur qui travaille à temps plein pour la Compagnie de travail de quartier, presque tout le personnel travaille à temps partiel. Les « Melkert-jobs » (une variété d'emplois aidés) 32 ou 36 heures par semaine, quelques jours par semaine pour les bénévoles, quelques heures après l'école pour les plus jeunes et jamais plus de 32 heures par semaine pendant les vacances et pour une période maximum de 6 à 12 mois. Les personnes en probation travaillent en général un jour par semaine.

La principale cible de l'initiative se compose de chômeurs de longue durée qui habitent à Leiden-Noord et qui sont socialement isolés ou qui risquent de l'être. Les anciens détenus en probation qui doivent effectuer des travaux d'utilité sociale sont un groupe spécifique. De plus, le projet se centre aussi sur les jeunes qui font partie du Projet « Argent de Poche », où des lycéens défavorisés peuvent acquérir une expérience professionnelle. D'autres groupes d'habitants sont aussi concernés, car ils utilisent les services proposés par le projet. Ils peuvent par exemple utiliser l'imprimerie, acheter des articles d'occasion ou discuter informellement dans une des boutiques sans pour autant acheter quoi que ce soit.

L'objectif d'autonomie financière n'a pas été atteint en 1997. En 1998, le budget de la Compagnie était de 131 000 euros alors que les dépenses étaient de 127 000 euros. Un peu moins des deux tiers des ressources viennent de la Compagnie elle-même, tandis

qu'un autre tiers provient de subventions pour le personnel et l'investissement. Il y a au total 50 000 euros de subventions, ce qui signifie qu'il faudrait 50 000 euros à la Compagnie pour qu'elle devienne autosuffisante. Cet objectif a été abandonné, car la Compagnie pense qu'il est illusoire de penser que la visée sociale d'une telle entreprise puisse être complètement financée par la « loi » du marché.

En 1997, 28 personnes et 33 en 1998 ont travaillé régulièrement pour la Compagnie, la plupart en tant que bénévoles et une minorité (8 personnes en 1997 et 1998) à travers un emploi aidé. D'autres personnes sont impliquées de manière plus temporaire, mais nous ne disposons pas de chiffres pour 1997. On peut penser qu'il devrait se rapprocher de celui de 1998, c'est-à-dire entre 27 et 37 personnes (TIG, jeunes pour l'opération argent de poche).

Les effets, au niveau des individus et du quartier, sont difficiles à quantifier. Dans le projet de lutte contre l'isolement social, les participants se sentent utiles, ont davantage confiance en eux. Certains services (marchandises d'occasion, imprimerie, services de maintenance) sont peu coûteux et profitent aux habitants, groupes et organisations du quartier. Les services de quartier comme les espaces publics sont entretenus et donc augmentent l'attractivité physique du quartier.

La Compagnie pourrait dans l'avenir se passer de subventions si elle s'orientait davantage vers le monde économique. Une évaluation quantitative ne peut mettre en valeur le profit social d'un tel projet. Il faudrait aussi comptabiliser les sommes qui auraient été dépensées en soutien, éducation, orientation professionnelle et allocations sociales, si les personnes n'avaient pas travaillé pour le compte du quartier, ce qui est impossible.

Comme la Compagnie n'existe que depuis 1995 et qu'elle a connu des changements profonds au niveau de sa direction, il est difficile de parler de la durabilité de ses effets. Il n'y a pas de données quantitatives qui pourraient nous éclairer. On ne sait pas non plus ce qu'il est advenu des personnes qui ont travaillé comme bénévoles ou en emploi aidé après leur sortie du dispositif.

La Compagnie repose presque entièrement sur une personne, qui est le coordinateur. Que pourrait-il arriver s'il décidait ou devait, pour une raison ou une autre, quitter l'initiative ? Il faudrait donc trouver de nouveaux dirigeants, plus « professionnels » mais dans ce cas, il n'est pas exclu qu'un professionnel ayant un plan de carrière ne quitte la Compagnie afin d'accéder à une promotion...

Toujours aux Pays-Bas, DZB Leiden semble mettre en place une autre voie : un partenariat entre les secteurs public et privé. Le principal objectif de DZB Leiden est 1) l'insertion sociale des personnes handicapées à travers un emploi aidé et 2) l'insertion socio-professionnelle des chômeurs de longue durée par le biais d'un emploi aidé afin de les préparer à un emploi stable.

Comme DZB Leiden est localement responsable de la mise en place des différentes politiques nationales pour l'emploi aidé, elle ne se concentre pas que dans le quartier de Leiden Noord mais également sur une échelle régionale. Les employés ne sont pas recrutés dans un quartier particulier, ils ne le sont pas non plus dans le but d'améliorer la vie et les conditions économiques de quartiers spécifiques. L'échelle adoptée est celle de la municipalité, qui compte 120 000 habitants.

La plus grande partie des employés de DZB Leiden le sont grâce à la Loi de Création d'Emploi social. Ils sont passés de 1040 en 1994 à 1175 en 1997. En 1998, le gouvernement local de Leiden a démarré des négociations avec les syndicats sur la nouvelle Loi de Mobilisation des Chômeurs pour limiter les revenus des emplois aidés à 120% du salaire minimum national, de la même manière qu'avec la (nouvelle) Loi pour la Création d'Emploi Social.

Selon un membre de DZB Leiden, outre un « bon » contrat de travail, l'organisation propose aux employés d'autres avantages comme des soirées, de bonnes conditions de travail, etc. Cependant, on ne peut pas prétendre qu'un emploi aidé apporte vraiment une hausse de revenus par rapport aux allocations sociales. C'est le cas de beaucoup de

personnes qui travaillent à temps partiel à DZB Leiden, avec environ 33 heures par semaine.

Tous les employés de l'initiative, à travers une expérience professionnelle, ont la possibilité d'apprendre ou de conserver certaines compétences au sein de DZB Leiden ou d'autres entreprises pour qui elle fait de la sous-traitance. Dans le rapport annuel de 1997 de l'initiative, il est prévu une intensification du budget concernant la formation pour les personnes en emploi aidé. Selon les politiques nationales pour les personnes en Melkert-job, 1800 euros par personne sont en partie réservés à l'éducation et la formation. En 1998, dans « l'Entreprise pour Apprendre à Travailler » (Leerwerkbedrijf), tous les participants ont suivi un apprentissage de 10 semaines avec le soutien d'un tuteur.

En 1997, les deux tiers de ces emplois concernent un grand nombre de services (nettoyage d'autobus, assistant dans une péniche touristique, surveillant de bicyclette, coursier pour la mairie...), même si les activités industrielles demeurent importantes (370 personnes en 1997). DZB Leiden est un acteur économique qui sélectionne des activités faciles et font de la sous-traitance pour des entreprises locales. Bien qu'il n'existe pas de preuves tangibles, nous pouvons penser que ce partenariat soutenu favorise le placement des employés des DZB Leiden dans les entreprises partenaires.

DZB Leiden n'a pas une approche de quartier, mais les habitants peuvent en profiter tout de même, puisqu'ils peuvent être embauchés ou profiter des services mis en place. Toutefois, on ne connaît pas exactement la répartition des emplois aidés pour les habitants du quartier. Un avantage important de l'initiative au niveau de la ville est la création de services pour les participants. En outre, certaines entreprises peuvent disposer d'une main-d'œuvre peu chère (comme l'entreprise de chocolats Baronie) grâce aux subventions du gouvernement. Si DZB Leiden investit principalement pour la ville (immeubles, machines, moyens de transport), il existe tout de même, bien que limité, un investissement pour le quartier avec, par exemple, la création d'un restaurant multiculturel à Slaaghwijk.

À Nancy-Laxou, la « Formation aux emplois familiaux » a une vision positive des emplois à temps partiel. « Passage » est une association créée en 1991 par des femmes d'origine étrangère et soutenue par l'association de prévention « Jeunes et Cité ». Son but principal est l'insertion sociale des femmes du quartier. Parmi ses membres, sept nationalités sont présentes. Ses activités sont vastes : couture, cuisine, fêtes de quartier, aide aux devoirs pour les enfants, cours d'alphabétisation, aide pour remplir les formulaires administratifs... L'association peut aussi collecter de l'argent pour permettre à ses membres de voyager en dehors de Laxou.

En 1996/97, des femmes du quartier ont reçu une formation de 4 mois pour combler leurs lacunes scolaires et professionnelles. Ce projet spécifique était une formation aux emplois familiaux. En effet, beaucoup de mères de famille étaient à l'époque à la recherche d'un emploi familial (parce que leurs maris avaient souvent perdu leur travail) à temps partiel (car elles doivent aussi s'occuper de leurs enfants). Même si elles ont acquis un savoir-faire de par leur expérience au sein de leur foyer, elles ont du mal à travailler pour d'autres. Elles ne comprennent pas toujours ce qui leur est demandé, ne connaissent pas les besoins spécifiques des personnes âgées et/ou handicapées, etc. Généralement, ces emplois sont informels et le but de cette opération était de les formaliser, ce qui apporte plus de stabilité et l'ouverture des droits sociaux (assurance maladie, retraite, allocations chômage). Pour cette raison, les participantes voulaient une formation professionnelle.

Ainsi, 12 femmes de 25 à 44 ans, mères de familles, à la recherche d'une formation professionnelle ont participé à la formation. 6 d'entre elles étaient bénéficiaires du RMI, 9 avaient la nationalité française, une était turque, l'autre était italienne et la dernière était marocaine. 7 d'entre elles étaient mariées. Une seule n'avait jamais été scolarisée, 2 étaient allées à l'école primaire et 9 au secondaire. Seulement deux de ces femmes n'avaient aucune expérience professionnelle antérieure.

La visée de ce projet semble être principalement l'insertion par le travail à travers une formation qualifiante. Mais il s'agit avant tout d'une insertion professionnelle qui respecte les contraintes familiales des participantes. Ainsi, c'est au bout du compte

l'insertion sociale dans son ensemble qui prime : les femmes apportent un complément de salaire au ménage lorsqu'elles travaillent à mi-temps. Elles peuvent en même temps s'occuper de leur famille. Elles ne sont plus « hors-la-loi » puisqu'elles ne travaillent plus au noir, elles cotisent pour leur retraite et bénéficient des protections sociales liées à la légalité de leur activité professionnelle.

Comme ce sont les habitantes qui sont à l'origine du projet, elles ont pu bénéficier d'une formation « sur-mesure » avec un financement et le soutien des travailleurs sociaux du quartier. Ainsi, l'aspect participatif est prédominant dans le cadre de la définition du type d'insertion promu par le projet. Le diplôme obtenu par les participantes à la formation aux emplois familiaux s'appelle le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile (CAFAD) et a favorisé l'emploi des femmes. La formation a été conçue par divers organismes selon leur domaine de compétence. Le programme était essentiellement composé de cours de français, d'ergonomie et « d'amélioration de soi », de couture et de cuisine, de droit, d'initiation aux emplois familiaux (visite à des institutions médicales et sociales, rencontre avec des professionnels...), de formation aux premiers secours et de visites à des organismes publics (le kiosque info, la CAF...).

Peut-on généraliser l'idée de la formation aux emplois familiaux à Laxou et proposer à toutes les personnes précaires des quartiers difficiles (surtout les plus jeunes) de passer des diplômes de « professionnels du ménage » afin de faire le ménage ?

« L'obtention des diplômes ne garantit plus rien ; mais elle est toujours et peut-être plus que jamais la condition préalable pour échapper à l'absence de perspectives. Et lorsque l'on marche au bord de cet abîme - au lieu d'avoir la carotte de la carrière sous les yeux -, on ingurgite bouchée après bouchée le gruaux des exigences bureaucratiques de la formation. Pas étonnant alors - pour filer la métaphore - que l'on "ne l'ouvre plus" ». (Beck, 2001, p331)

Dans le cas de la formation aux emplois familiaux, on peut osciller entre deux interprétations contradictoires mais qui contiennent chacune une portion de vérité :

1) Limiter les activités des femmes des quartiers défavorisés au ménage est un manque d'ambition et pourrait être mal vécu par les plus jeunes d'entre elles qui ont une meilleure formation.

2) À travers ces emplois modestes et précaires, les femmes des quartiers défavorisés peuvent entrer dans le monde du travail « par la petite porte » et, par la suite, elles pourront avoir plus d'ambitions professionnelles.

« On ne contestera donc pas qu'il existe des "gisements d'emplois" insoupçonnés. Mais si la crise actuelle est bien une crise de l'intégration par le travail, leur exploitation sauvage ne saurait la résoudre. Elle pourrait même l'aggraver. Si l'emploi se réduit à une "marchandisation" de services, que devient le continuum des positions qui constituait la société salariale, et qui est toujours aussi nécessaire pour constituer une société solidaire ? Un conglomérat de baby-sitters, de serveurs chez Mc Donald's ou d'emballeurs de paquets dans les supermarchés fait-il "société" ? Cela dit sans mépris pour les personnes qui se sont livrées à ces occupations, mais au contraire pour s'interroger sur les conditions qui font de l'emploi un vecteur de la dignité de la personne. Une société "de pleine activité" n'est pas pour autant une société de pleine dignité (...). » (Castel, 1995, p448)

Que ce soit dans le cadre des emplois proposés aux femmes de Laxou ou dans les programmes d'emplois aidés qui proposent de nouveaux services comme ceux proposés par DZB Leiden, il n'est pas pertinent de systématiquement diaboliser (« nous avons affaire à la création d'une nouvelle caste de valets pour les plus riches ») ou idéaliser (« ces nouveaux services sont la clé du problème du chômage et participent à la création d'une société plus juste où chacun retrouve une utilité sociale valorisante ») les efforts entrepris pour permettre l'entrée dans le monde du travail. Mais il est clair qu'une généralisation de ces activités serait problématique, comme le dénonce justement Robert Castel. La différence principale tient en la nature du travail effectué : l'emploi intermédiaire n'est pas homogène et ce qui peut fonctionner dans un cas, peut ne pas fonctionner dans un autre.

Dans le cadre du projet de Quartier à Marxloh, il y a une profonde différence concernant les caractéristiques des personnes employées pour les programmes de travail social et celles qui l'étaient pour les programmes de travail manuel. Il n'y a pas de données précises sur l'insertion dans le marché du travail. Cependant, nous utiliserons les chiffres qui proviennent d'archives de projets ou d'entretiens avec les promoteurs réalisés par les chercheurs allemands (ELSES, 2000).

Les participants sont généralement âgés de 25 à 60 ans. Les moins de 25 ans ne sont pas beaucoup représentés, car les plus jeunes sont orientés en apprentissage. Les personnes concernées par les programmes de travail social étaient plus jeunes que celles concernées par le travail manuel. La majorité des personnes interrogées par les chercheurs allemands du projet ELSESES avait une expérience professionnelle antérieure. Seulement 9 personnes sur 111 (8%) n'avaient jamais eu d'expérience professionnelle. 59% des personnes en emploi aidé interrogées avaient déjà travaillé en tant qu'ouvriers non qualifiés. La majorité des travailleurs en emploi aidé du Projet de Quartier (68%) ont été frappés plusieurs fois par le chômage dans les 10 dernières années. Juste avant de travailler pour le Projet de Quartier, la grande majorité des participants étaient chômeurs de longue durée : 42 personnes (38%) entre 1 et 2 ans, 39 personnes (35%) pour plus de 2 ans. 23% des participants vivaient de l'assistance sociale. Il y a une différence importante concernant l'expérience du chômage entre les personnes concernées par le travail manuel ou le travail social. Alors que la moitié des travailleurs manuels étaient au chômage pendant un période dépassant 2 ans, ceux du secteur social l'étaient entre 1 et 2 ans.

Il faut voir plus loin que les effets immédiats du Projet de Quartier sur l'emploi local qui, en l'occurrence, a fourni plus de 1 000 emplois depuis sa création à Marxloh. Tous ces nouveaux emplois sont temporaires. Aucun d'entre eux ne pourrait perdurer sans les subventions de l'État. Étant donné l'environnement économique, le taux d'insertion dans le marché du travail « normal » (ouvert ou non protégé) tourne autour de 30%.

Le taux est plus faible dans le Projet de Quartier pour les travailleurs manuels que dans d'autres initiatives, car les participants ont une longue ancienneté de chômage (73%). Toutefois, certains trains mènent bien quelque part : pour les programmes de travail social, plus valorisés et valorisants et qui concernent une population mieux formée et moins précaire, les taux de placement semblent plus élevés, environ 60-70%.

De même, les activités telles que la construction ou la peinture sont accessibles aux personnes qui ont un faible niveau. Cependant, les travaux dans le bâtiment sont soumis

à des variations économiques, pas forcément à la hausse. Si le Projet de quartier a réussi à choisir judicieusement les programmes de travail social, l'expérience de travail dans des activités manuelles plus traditionnelles a peu augmenté l'employabilité des participants.

2. La mise à l'écart et la culpabilisation des demandeurs d'emploi les moins performants

Les programmes d'emplois aidés font partie d'une stratégie qui propose aux chômeurs une transition avant de trouver un emploi « normal ». Les chômeurs qui manquent des compétences nécessaires pourront les acquérir grâce à une expérience professionnelle qui leur facilitera ensuite l'obtention d'un emploi. L'idée sous-jacente à ce type d'initiatives est que la première cause du chômage est un manque de compétences des personnes en quête d'emploi¹. Avec une meilleure formation, les chômeurs seront « employables » et pourront par conséquent trouver un emploi « normal » (nous reviendrons sur cette individualisation dans le cadre de la cinquième hypothèse).

Ainsi, des programmes veulent améliorer « l'employabilité » des chômeurs. En Allemagne, le Projet de Quartier a pour l'objectif l'emploi et la formation des habitants de Marxloh. Il a débuté ses programmes d'emploi aidé et de formation en 1993. À cette époque, il y existait des subventions publiques considérables pour les programmes d'emploi et de qualification. De 1996 à 98, chaque année, 300 emplois aidés et 60 offres de formation ont été proposés à Marxloh. Les programmes d'emploi aidé ont divers financeurs. La somme la plus importante provient de l'Agence Fédérale pour l'Emploi (*Bundesanstalt für Arbeit*). Ces emplois sont soumis à des réglementations particulières : ils ont une durée limitée à un an et ne doivent pas concerner des activités commerciales.

Les réglementations pour l'emploi aidé limitent les orientations économiques des programmes. Ces réglementations ont été créées pour empêcher la concurrence déloyale

¹ Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre consacré l'individualisation des problèmes sociaux.

du secteur aidé à l'encontre des entreprises « traditionnelles », mais elles empêchent en même temps les participants d'acquérir les aptitudes nécessaires à leur intégration au marché du travail, puisque le marché du travail « classique » est orienté économiquement et ne concerne pas, justement, les secteurs où ils sont orientés pour préparer leur insertion socioprofessionnelle !

Malgré les nouvelles réglementations Fédérales de 1998 qui permettent plus de flexibilité¹, la gestion du travail, l'instruction et l'équipement du secteur aidé ne sont qu'une caricature du monde de l'entreprise. Ainsi, les chômeurs qui n'arrivent pas à retrouver un travail après l'expérience d'un emploi intermédiaire sont tenus pour responsables de leur échec alors qu'il est inhérent à la nature des emplois aidés.

De plus, les vertus de la qualification et de la formation des individus pour résoudre les problèmes de chômage sont controversées. Cela fonctionne lorsque l'économie est florissante et réclame toujours plus de main-d'œuvre. Mais lorsque le chômage est massif et structurel comme dans les anciens quartiers industriels dans toute l'Europe, de meilleures qualifications ne suffisent plus à donner un emploi décent à chaque chômeur. Par exemple, à Marxloh en Allemagne, l'économie de la région se caractérise par le déclin des opportunités d'embauche pour les groupes les moins qualifiés et par une faible création d'emplois. Alors que les secteurs traditionnels du charbon et de l'acier perdent continuellement des emplois, c'est du secteur de la logistique et des services que viennent les nouvelles opportunités d'embauche.

La plupart des règlements et politiques nationaux tendent à restreindre le rôle et la portée des emplois aidés pour diverses raisons, chacune contestable par ailleurs :

i) Ils ont besoin de fonds publics, ce qui provoque une hausse des impôts, aux niveaux local ou national. Toutefois, il n'est pas certain qu'un emploi aidé serait plus onéreux que l'ensemble des aides sociales.

¹ Par exemple, avec les nouvelles réglementations, les participants du Projet de Quartier pouvaient être placés en entreprise pendant une période de formation.

ii) Les décideurs politiques ont peur de créer une société à deux vitesses : d'un côté une population autonome et de l'autre une population assistée. Les limitations temporelles concernant l'emploi aidé serviraient donc à favoriser leur accès à l'emploi non précaire. Mais qu'est-ce qui attend les chômeurs après un emploi aidé ? Est-ce juste un retour au point de départ ?

De plus, les projets d'emploi aidé et/ou d'économie sociale ont tendance à aider les demandeurs d'emploi qui ont des capacités d'intégration dans l'économie marchande à l'issue du programme et n'apportent aucune solution sur le long terme pour les autres.

iii) Les programmes d'emplois aidés pourraient perturber le marché par une « concurrence déloyale » en utilisant une main-d'œuvre à bon marché. Les emplois aidés sont donc restreints aux besoins non rentables pour le secteur de l'économie marchande. La productivité est réduite et « l'avantage compétitif » des emplois aidés est un mythe. La plupart des chômeurs étaient ouvriers industriels alors que la création d'emplois concerne le secteur des services. Une expérience en emploi aidé dans le secteur manuel est adaptée à leurs compétences et permet de répondre à des besoins non satisfaits par le marché, comme à Marxloh, mais elle ne prépare pas à un emploi « normal ». Lorsque les programmes d'emplois aidés se limitent aux marges qui n'intéressent pas le secteur privé, ils ne sont pas une préparation aux emplois « normaux ». On ne peut pas non plus affirmer qu'ils annoncent l'émergence des « gisements d'emplois » qui seront la norme de demain.

À l'origine, tout programme d'emploi aidé est conçu comme une mesure transitoire, facilitant une meilleure insertion dans le marché du travail « traditionnel ». Les réglementations nationales sont très strictes sur ce problème en Allemagne (généralement une année, jamais plus de trois ans), comme on a pu le voir à Marxloh. Mais demeure le problème de ce que l'on peut faire après la fin d'un contrat d'emploi aidé lorsqu'il n'existe aucune perspective d'insertion professionnelle. La tendance en Europe semble être de prolonger la durée des contrats¹. Bien que cela ne soit pas

¹ La France proposait des emplois aidés pour une période de 6 mois seulement ; depuis 1998, les « emplois jeunes » ont un contrat d'une durée de cinq ans.

ouvertement exprimé, des indices provenant de Leiden montrent que les Pays-Bas admettent la pérennité d'un emploi aidé. On peut le concevoir comme une mesure pragmatique et réaliste. Certains chômeurs de longue durée sont trop éloignés de l'emploi pour pouvoir espérer un jour obtenir un emploi « normal ».

À l'échelle de l'individu tout comme à celle plus globale de la société, la rentabilité peut être en faveur d'un emploi aidé permanent. Mais c'est un point de vue très partiel et la liste d'attente de DZB Leiden montre que le problème est plus compliqué. À la fin de l'année 1997, il y avait 318 personnes sur la liste d'attente, et l'attente dure en moyenne deux ans. Sans une création massive d'emplois aidés, le système sera rapidement saturé. L'extension des emplois aidés existants pourrait mener à une fermeture et éconduire les nouveaux arrivants, plus particulièrement les jeunes. Choisir entre les chômeurs de longue durée et les jeunes sans emploi est un dilemme douloureux. Ulrich Beck s'exprimait ainsi sur la potentialisation des risques et de ses conséquences possibles :

« On lutte contre le démon de la faim avec le Belzébuth de la potentialisation des risques. »
(Beck, 2001, p77)

Il est possible d'adapter cette citation à la position ambiguë de l'emploi précaire : on lutte contre le démon du chômage avec le Belzébuth de l'installation durable de la précarité.

« Qu'est-ce qu'un inséré permanent ? Quelqu'un que l'on n'abandonne pas complètement, que l'on "accompagne" dans sa situation présente en tissant autour de lui un réseau d'activités, d'initiatives, de projets. [...] Mais ces tentatives ont quelque chose de pathétique. elles évoquent le travail de Sisyphe poussant son rocher qui toujours redévale la pente au moment d'atteindre le sommet car il est impossible de le caler à une place stable. »
(Castel, 1995, p432)

Lorsque les emplois proposés sont une étape d'un processus qui mènera les participants vers une situation stable et valorisée, le problème de « l'insertion à vie » ne se pose pas. Mais, comme c'est le cas à Marxloh avec les programmes d'emploi aidé du secteur manuel qui ne forment pas les participants à l'emploi en entreprise, il s'agit d'un provisoire qui s'installe ou qui ne mène nulle part, ces solutions ne sont plus une

solution au chômage de longue durée, mais une partie du problème de l'installation d'une précarité généralisée et de son institutionnalisation.

Pour tenter d'éviter ce problème, d'autres initiatives décident de laisser de côté cette insertion professionnelle illusoire et se mobilisent pour favoriser l'insertion sociale. En distinguant l'emploi rémunéré du travail bénévole (ou activité sociale), beaucoup d'allocataires sociaux ressentent leur inutilité comme une conséquence de leur isolement. Ils sont heureux d'entrer dans un programme d'emploi aidé comme dans les DZB Leiden aux Pays-Bas. Cela leur procure un sentiment d'utilité sociale ainsi qu'une insertion dans des réseaux sociaux. Ces problèmes sont très controversés et ce qui fonctionne dans un cas peut avoir des effets pervers dans un autre.

Il est fréquent de considérer que les programmes en faveur des emplois aidés sont indépendants du marché. Mais leur relation est plus complexe et ces projets subissent une forte influence du marché. Dans une perspective sur le long terme, la stratégie d'acquisition d'une expérience professionnelle à travers des emplois aidés est temporaire. Elle est orientée vers le marché puisque le critère principal de son succès est l'insertion dans le marché « normal » du travail. Les emplois aidés devraient être une courte transition entre le chômage et l'emploi « normal », mais dans cette logique, ils ne devraient en aucun cas être permanents.

Les vertus de l'expérience professionnelle susceptible de favoriser l'insertion professionnelle grâce à un emploi « atypique » ne doivent pas être sous-évaluées ni surestimées. Lorsque les « bénéficiaires » d'emplois aidés n'ont pas de perspectives réalistes concernant leur intégration dans un emploi « normal », l'expérience perd sa valeur et ne revêt plus qu'un sens occupationnel, masquant un processus d'assistanat persistant. Les personnes concernées ont le sentiment d'être des « inutiles au monde » (Castel, 1995). C'est une composante du processus de « désaffiliation » débutant par une *image de soi* négative et conduisant à une « mort sociale ». Cela est clairement exprimé par des participants aux programmes d'emplois aidés du « Projet de quartier » de Marxloh.

Le Projet de Quartier a proposé environ 360 emplois à Marxloh, c'était le troisième plus gros employeur de la localité. En automne 1998, il y avait encore 260 personnes employées ou en formation dans les programmes d'emploi aidé. Il y a aussi 60 places en apprentissage pour les jeunes, en collaboration avec deux organismes éducatifs locaux.

Au départ, la formation et le placement jouaient un rôle mineur dans le projet, mais ils sont devenus peu à peu plus importants. Avec la dernière réorganisation des programmes, ceux qui comprennent 50% de formation ont encore augmenté. Toutes les personnes en emploi aidé du Projet de Quartier ont pu assister à des programmes éducatifs et terminer leurs études (diplôme de base ou plus élevé) ou améliorer leurs qualifications (alphabétisation, allemand). La partie formation manuelle était faite par des organismes existants. Pour le travail social (puériculture en particulier), il y a eu une collaboration avec un collègue. Depuis 1996, l'apprentissage et la formation des jeunes pour la cuisine et l'administration sont proposés par deux organismes éducatifs locaux expérimentés. Des entretiens menés auprès des participants par les chercheurs allemands du projet ELSESES (ELSESES, 2000) montrent que la formation est encore plus importante pour eux que les conseils au niveau financier.

Au vu du contexte économique difficile, 87 personnes en emploi aidé sur 110 (79%) souhaiteraient que l'emploi soit de longue durée au sein de l'initiative. Les personnes en travail manuel sont moins optimistes concernant une insertion professionnelle future que les personnes formées au travail social. La grande majorité des participants a estimé utile le fait de travailler au sein du Projet de Quartier (90%). Seulement 7 personnes sur 104 ont répondu qu'elles avaient perdu leur temps. Cependant, il faut savoir que le Projet de Quartier n'a pas systématiquement augmenté les qualifications des habitants du quartier. Il a avant tout soutenu des activités locales et la majorité des participants ne vient pas de Marxloh.

Par le biais de la Compagnie de travail de quartier à Leiden, tous les participants ont eu aussi une expérience de travail. Ils ont la possibilité d'apprendre ou de conserver certaines compétences à travers les programmes de transport, la gestion de l'imprimerie, le travail avec des collègues et les relations avec les clients. De plus, pour les personnes

en emploi aidé, un budget de 1 800 euros est en principe réservé à la formation. Un membre de l'équipe de l'initiative regrette que dans la pratique, de tels investissements ne soient pas souvent faits par l'Organisation d'Aide Sociale de Leiden, qui oriente les personnes en emplois aidés vers la Compagnie.

Les mesures du Projet de Quartier à Marxloh ont principalement augmenté l'employabilité de certains groupes défavorisés, mais elles n'ont pas créé d'emplois. Les emplois aidés créés sont temporaires ; la majorité d'entre eux propose une expérience de travail d'un an, avec la possibilité de la prolonger pour une autre année, voire deux. Les résultats d'enquêtes de 1998 indiquent qu'un dixième des personnes employées dans les programmes d'emploi aidé du Projet de Quartier a été embauché pour une période plus longue qu'un an. De plus, dans un environnement économique peu favorable à l'insertion professionnelle des groupes cibles du Projet de Quartier, on peut se demander s'il n'était pas plus réaliste d'accepter la pérennité d'un emploi aidé.

Il n'y a pas de données concernant la durabilité des effets. Par exemple, nous savons combien de personnes travaillent à DZB Leiden aux Pays-Bas à la fin de chaque année, mais nous ne savons pas depuis combien de temps ces personnes ont un tel emploi et ce qu'elles vont devenir après la fin de leur travail à DZB Leiden. On peut tout de même penser que l'insertion dans l'emploi stable est limitée, conformément aux tendances nationales. Il semble qu'une forte proportion des personnes en emploi aidé à DZB Leiden va le rester pour longtemps. Les opinions divergent sur les effets positifs ou négatifs de cette pérennisation du provisoire. Une solution pourrait être que le gouvernement local embauche les personnes à la place de DZB Leiden. Comme les budgets sont les mêmes, il y aurait moins de discriminations et de stigmatisation :

« Je ne pense pas qu'il y ait de grosses différences entre le fait d'embaucher quelqu'un à travers DZB Leiden ou le gouvernement local. Les budgets viennent toujours du gouvernement. On peut alors éliminer cette horrible stigmatisation. Au milieu des années 80 on a eu les politiques pour les femmes, les handicapés, les étrangers. Pour trouver un emploi, il faut être aveugle, noire et de sexe féminin, je pense que ça n'est pas bien. » (un représentant du gouvernement local, Département des Affaires Économiques, ELSEES, 2000)

Une fois encore, on apporte de nouvelles perspectives et le projet crée une « valeur ajoutée » sociale. Mais pour beaucoup de chômeurs de longue durée, le marché « classique » du travail n'en demeure pas moins inaccessible. Sans l'admettre ouvertement, les autorités locales de Leiden semblent accepter le maintien des individus dans le programme pour une durée illimitée.

Le « Projet de quartier » de Marxloh est aussi l'incarnation flagrante d'un second phénomène qui est apparu plus tard et qui semble ne pas être un cas isolé, mais une tendance plus structurelle. Lorsque le « Projet de quartier » s'est développé et a pris une certaine importance, il fut confronté à des problèmes d'embauche. La préférence a été donnée aux jeunes chômeurs, pas forcément locaux cette fois, mais avec des compétences dans le domaine du travail social, des problèmes de gestion, etc. Ce groupe est numériquement moins important, mais il suit un modèle très particulier. Son expérience professionnelle est un acquis qui sera très utile pour une recherche d'emploi ultérieure. Une première interprétation évalue cette tendance de manière positive.

Le « Projet de quartier » est une réussite et répond au but de valorisation du processus d'insertion de ces jeunes chômeurs qualifiés. Cependant, un observateur plus cynique pourrait faire remarquer qu'au lieu de recruter un personnel qualifié avec un salaire « normal », le projet permet d'utiliser des compétences à un prix très bas. Chacune de ces *visions* a sa part de vérité...

Cette contradiction est présente à une échelle plus large dans DZB Leiden, avec des employés qualifiés ou non. Ils travaillent en lien très étroit avec beaucoup d'entreprises. D'un point de vue strictement économique, ces entreprises ont deux alternatives : elles peuvent soit tout accomplir elles-mêmes ou sous-traiter à DZB Leiden. Pour l'économie des « coûts de transaction », les entreprises (et il en va de même en ce qui concerne le gouvernement local) ne choisissent la seconde solution que si elle est moins chère et plus pratique que la création d'emplois « normaux » en leur sein.

Beaucoup de réglementations nationales, l'Allemagne en tête, essaient de dépasser cette contradiction en restreignant les programmes d'emplois aidés aux activités non-

marchandes. Mais immédiatement une nouvelle contradiction survient. Comme nous l'avons noté plus haut, les compétences et qualifications obtenues dans le cadre du programme de travail sont obsolètes et inutiles pour trouver un emploi « classique ».

La formation aux emplois familiaux à Laxou, de son côté, n'a pas créé de nouveaux emplois, mais amélioré les opportunités des femmes d'accéder à un emploi légal dans le secteur des emplois familiaux. Ce projet soulève surtout le problème de la transformation d'une activité informelle en un emploi moins précaire. La réponse passe d'une part par une formation délivrant un diplôme reconnu ; et d'autre part elle est aussi d'encourager les femmes à entreprendre une recherche d'emploi dans un cadre institutionnel plutôt que chez des particuliers. Après cette formation, les femmes obtinrent l'emploi qu'elles souhaitaient, une dans le nettoyage industriel, 5 auprès de personnes âgées et 6 dans le domaine des emplois familiaux. L'une d'entre elles travaille à temps plein, 4 à mi-temps et 7 autres à temps partiel.

Le temps partiel permet aux femmes de la formation aux emplois familiaux à Laxou de s'occuper de leur foyer et de leurs enfants. Si la plupart des participantes ont obtenu, conformément à leurs attentes, un emploi à temps partiel, et, au bout du compte un faible salaire, il faut signaler qu'il s'agissait d'un choix de ces femmes et ce de point de vue, l'expérience a été positive.

Les raisons qui motivent le choix d'un emploi à temps partiel sont spécifiques. Les participantes à la formation aux emplois familiaux ne souhaitaient pas travailler à temps complet. Elles désiraient trouver un équilibre entre un emploi rémunéré et leurs responsabilités familiales. Il serait intéressant d'observer leur évolution sur un plus long terme. Lorsque les enfants auront grandi et seront indépendants, un emploi à temps partiel sera-t-il toujours aussi intéressant ? L'avenir nous dira s'il est pertinent d'être aussi pessimiste que Ulrich Beck :

« On observe une évolution tout à fait analogue dans les institutions de protection sociale et dans toutes les structures de l'État-providence. Dans les périodes de chômage structurel, les programmes de formation professionnelle, les stages de réinsertion pour ex-détenus, les tentatives de réinsertion des malades psychiques où les efforts réalisés pour faciliter le retour à la vie professionnelle des femmes au foyer dont les enfants sont partis sont tout aussi indispensables que peu crédibles. Les travailleurs sociaux, les psychologues et les

éducateurs qui s'efforcent de « réhabiliter » et de « réintégrer » ces personnes et ces groupes - ce qui revient toujours à intégrer des chômeurs au monde du travail - menacent l'effectivité et la crédibilité de leur propre travail parce que ce type de programmes ne peut rien changer à la situation de base, une pénurie de travail durable. » (Beck, 2001, p319)

La « Section Emploi d'urgence » en Suède vise aussi les emplois temporaires et non qualifiés laissés de côté par le service public local pour l'emploi. La présomption qu'un emploi temporaire, non qualifié et mal payé soit une première étape qui améliore les chances de trouver un meilleur emploi par la suite est discutable. La « Section Emploi d'urgence » de Rosengård pointe ce problème de manière pertinente.

La Section Emploi d'Urgence (Jobbakuten) s'est installée à Rosengård par le biais de l'agence pour le logement MKB en collaboration avec l'entreprise privée *Personalservice AB*. Les agences privées pour l'emploi qui œuvrent pour le placement sont des phénomènes nouveaux en Suède¹. Ces agences sont gérées comme des entreprises ordinaires et elles interviennent principalement dans le secteur des services. Ce qui est nouveau ici est que MKB veut mettre en place une agence de placement dans la lutte contre la précarité économique et sociale dans un quartier particulier. L'agence pour l'emploi a plusieurs bureaux locaux spécialisés dans divers secteurs comme le travail industriel et les services. La démarche de MKB est inédite, puisque sa cible principale est la main-d'œuvre du quartier.

La Section se trouve au centre du quartier, ce qui la rend accessible aux habitants. L'objectif principal de l'agence pour l'emploi est de donner aux habitants leur propre agence et donc de renforcer leur position sur le marché du travail. Selon MKB, la Section est un complément au travail de l'agence publique pour l'emploi et s'intéresse particulièrement aux emplois temporaires qui nécessitent une réponse rapide. L'objectif est l'insertion sociale à travers un retour vers l'emploi des habitants du quartier. L'initiative ne s'intéresse pas à l'éducation ou la formation, elle ne subit pas les mêmes pressions que les agences publiques pour l'emploi. Le groupe cible est composé des chômeurs locataires de MKB, soit 215 participants en novembre 1999.

1 Si ce phénomène est récent en Suède, il n'étonnera pas le lecteur français, puisque les associations intermédiaires et les entreprises d'intérim d'insertion tentent d'avoir ce rôle, avec plus ou moins de succès, depuis plus d'une dizaine d'années en France.

L'idée de départ de la Section emploi d'urgence a émergé lorsque le bureau de l'agence publique pour l'emploi a fermé ses portes en 1996 à Rosengård. L'agence pour le logement social MKB a alors découvert les problèmes de chômage de longue durée d'un grand nombre d'habitants et leurs difficultés à trouver un nouvel emploi. Elle s'est alors investie dans un nouveau champ d'activité : l'insertion professionnelle.

Ce n'est pas l'emploi stable et valorisé qui est visé par la Section emploi d'urgence à Rosengård, mais avant tout les emplois temporaires peu qualifiés. Le principe est que pour favoriser l'insertion sociale des habitants, il est nécessaire de les remettre au travail et qu'un emploi précaire est préférable à l'inactivité. La plupart des chômeurs qui utilisent les services de la Section n'ont jamais eu d'expérience de travail en Suède. Souvent ces chômeurs ont subi de nombreux programmes de formation, d'apprentissage de langue, mais sont demeurés exclus professionnellement. Au moment de la recherche, il y avait 215 personnes inscrites et 50 entreprises clientes. 80 à 90 personnes ont pu trouver un emploi temporaire et 30 à 40 de manière permanente.

Étant donné les besoins individuels des entreprises, la Section a réussi à orienter la main-d'œuvre locale vers les emplois vacants (75 emplois en mars 1999). Mais les objectifs définis au départ en 1998 n'ont pas été atteints. Ainsi, selon un membre de l'équipe du projet :

« Je pensais pouvoir proposer plus d'emplois. Mais nous avons eu quelques problèmes pour attirer les entreprises. (...) Je crois qu'elles vont d'abord vers l'Agence Publique pour l'Emploi et ensuite, lorsqu'elle ne peut pas répondre à leur demande, ils viennent nous voir. Je ne comprends pas pourquoi elles ne viennent pas nous voir directement » (ELSESES, 2000)

Une grande partie des emplois proposés par la Section sont temporaires (quelques semaines ou mois) et sont supposés servir de passerelle vers l'emploi stable. On a estimé qu'une personne sur quatre a pu trouver un emploi stable par la suite.

Il faut voir de plus près la composition des emplois proposés. Seulement 37% des emplois concernent les femmes, ce qui correspond à la répartition d'hommes et de

femmes au sein de la Section. En outre, le projet s'intéresse davantage aux métiers « traditionnellement » masculins et a adopté une approche discriminante à l'encontre des femmes. L'équipe justifie ce traitement inégalitaire par des différences culturelles inhérentes à la population locale :

« Dans les familles immigrées, ce sont souvent les hommes qui dominent et qui sont responsable des finances. Parfois, les maris interdisent même à leurs femmes de travailler. Je ne pense pas qu'on puisse y faire grand chose. C'est une question de culture » (un membre de la Section, ELSESES 2000)

De surcroît, la Section propose des emplois non qualifiés. Elle n'a jamais vraiment essayé de trouver des emplois plus qualifiés pour la population qui a reçu une formation universitaire et qui n'est la cible d'aucun service dans le quartier. Un membre de l'équipe explique ainsi ce fait :

« On propose quand même des emplois plus qualifiés, mais je pense que la plupart des personnes qualifiées utilisent d'autres réseaux. Tout le monde est accueilli chez nous, tant qu'il est locataire de MKB. Le problème est qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui cherchent des employés qualifiés. » (in ELSESES, 2000)

En fait, il y a peu de débats au sein de la Section, de MKB et du Centre en ce qui concerne l'utilisation du potentiel des femmes et des diplômés du quartier. De ce fait, les chômeurs locaux ne peuvent qu'espérer entrer dans le marché du travail « par la petite porte » et tâcher de gravir les échelons par la suite. Les emplois les plus nombreux sont temporaires dans des blanchisseries, dans des entreprises de télémarketing ou de services, avec peu d'opportunité de constitution d'une carrière. La Section n'a d'ailleurs pas d'autre ambition :

« Les emplois proposés sont des portes d'entrée, un premier contact avec le monde du travail. Ils renforcent les compétences individuelles, la confiance et le respect de soi, l'employabilité » (un membre de la Section, ELSESES 2000).

Les habitants qui ont trouvé un emploi à travers la Section peuvent penser qu'il s'agit d'une première étape vers l'emploi stable, surtout les personnes d'origine étrangère. Ils conservent l'espoir qu'ils pourront un jour trouver un « vrai » emploi. Mais il est vrai que si le temporaire s'éternise, ils risquent d'être fort déçus... Si plusieurs employeurs

recontactent parfois les employés qu'ils ont déjà sollicités, seuls quelques participants ont pu trouver un emploi stable.

Les effets sur le long terme demeurent un problème majeur pour la Section, d'autant plus que l'état du marché du travail n'inspire aucun optimisme. Il y a seulement quelques indices qui prouvent que cela a été utile dans des cas isolés. Si les emplois intermédiaires ont été créés pour permettre aux demandeurs d'emplois de rester actifs au sein de la société à travers un travail, le but n'est pas uniquement centré sur l'insertion professionnelle. L'objectif plus large de ces initiatives est de consolider le lien social, l'insertion sociale. Ainsi, pour les participants, le progrès individuel et le bien être au sein des programmes d'emploi aidé du Projet de quartier de Marxloh sont très importants.

Selon l'enquête des chercheurs allemands, 77 des 108 personnes interrogées (71%) disent que le Projet de Quartier leur a apporté : plus de confiance, des contacts, une meilleure connaissance de l'allemand... Ce n'est pas tant l'emploi aidé qui était important, mais le fait d'être en activité. De même, selon un des membres de DZB Leiden aux Pays-Bas, l'émancipation des personnes handicapées et des chômeurs de longue durée est un résultat important, que ce soit pour les personnes concernées, leur entourage ou la société. Selon ce membre, grâce à l'initiative, les individus peuvent se développer, se sentir utiles et rencontrer d'autres personnes, être indépendants des allocations sociales.

Lorsqu'on regarde les revenus moyens des ménages à Marxloh¹, on s'aperçoit que 83% des participants ont perçu un meilleur revenu grâce au projet, même si les 67 personnes interrogées sur 110 (61%) souhaitent un revenu supérieur, ce qui n'est pas étonnant. Les résultats en termes de revenus pour les employés ou participants de la Compagnie de travail de quartier à Leiden sont limités. Il faut distinguer les divers types de participants. Seules les personnes en emploi aidé, environ 8 par an, ont eu un revenu qui, selon la norme nationale, devrait leur permettre d'être autonomes (financièrement).

Mais ce revenu n'est pas plus élevé que celui des allocations sociales que les participants auraient perçues sans travailler et il est même possible que les aides aient baissé ou disparu. Ainsi, les participants ont souffert d'une baisse de ressources parce qu'ils ont voulu travailler... Pour les bénévoles, il y a des avantages en nature : des bons alimentaires et la possibilité d'acheter des marchandises à moitié prix dans les boutiques de recyclage. Les jeunes concernés par le projet Argent de Poche gagnent entre 2,25 et 3,4 euros par heure, ce qui correspond au salaire minimum légal pour les jeunes. Pendant les vacances, lorsqu'ils travaillent 32 heures par semaine, ils sont payés par une agence d'intérim à 2,25 euros de l'heure, et pas plus de 73 euros par semaine.

Comme on a pu le remarquer avec la Section Emplois d'Urgence à Rosengård et avec les emplois aidés promus aux Pays-Bas, la nature des revenus est aussi importante que leur montant : les participants préfèrent percevoir des ressources issues d'une activité utile au lieu de « simplement » bénéficier des allocations chômage et ce, même si cette activité est moins rémunératrice.

En Allemagne, et dans une moindre mesure en France, un emploi aidé procure ordinairement un revenu plus important que des allocations sociales. L'incitation financière pour l'intégration à un programme d'emploi aidé est clairement observée dans le « Projet de quartier » de Marxloh. La situation est très différente en ce qui concerne les pays pourvus d'un « État providence » comme les Pays-Bas. Les allocations sont plus élevées et nous assistons, comme nous l'avons vu plus haut, à un effet paradoxal : les allocataires sociaux peuvent être victimes d'une réduction de leurs revenus lorsqu'ils entrent dans un programme d'emploi aidé. Cela comporte bien évidemment des effets décourageants. Cependant certains préfèrent travailler et perdre de l'argent plutôt que de rester inactifs, ce qui confirme l'importance de l'insertion par le travail dans les représentations collectives. Cet argument n'est en aucune manière un prétexte pour tenter de réduire le montant des allocations, qui ont pour effet positif de donner aux allocataires la possibilité de choisir l'emploi qui leur convient et de ne pas être forcés d'intégrer n'importe quel dispositif.

1 Les chercheurs allemands de l'ILS ont utilisé les données d'une enquête de 1997.

Six participantes sur 12 à la formation aux emplois familiaux à Laxou avaient pour seule ressource le RMI jusqu'à ce qu'elles trouvent un emploi après la formation. À présent, elles ont un salaire minimum qui correspond au SMIC horaire. Ces femmes n'étaient pas payées pour la formation, mais leurs revenus ont augmenté lorsqu'elles ont trouvé un emploi à temps partiel après l'initiative. Ces revenus sont en fait complémentaires et améliorent leur condition économique (allocations chômage du mari, aide sociale...), souvent précaire.

La Section d'Emploi d'Urgence de Rosengård n'a pas spécialement influé sur le niveau des ressources des habitants du quartier, mais elle a changé leur nature. Comme le groupe cible est composé de chômeurs locaux qui dépendent souvent des allocations sociales, leurs ressources n'ont pas vraiment changé, puisque le salaire d'un emploi temporaire ne diffère pas beaucoup des allocations. Cependant, le fait d'être payé par un employeur plutôt que par des allocations sociales peut constituer une grosse différence. Il faut souligner ici que tout comme dans le cas des programmes d'emploi aidé aux Pays-Bas, le système scandinave de couverture sociale fait en sorte que certains participants subissent une perte de revenu car ils perdent des allocations de chômage qui étaient plus importantes lorsqu'ils acceptent un emploi temporaire. Là encore, une partie d'entre eux préfère cependant exercer cette activité plutôt que de rester inactifs et assistés. Certaines personnes que j'ai rencontrées sur le terrain pour ma monographie de licence à Nancy refusaient de le réclamer, car cela signifiait pour eux (à tort ou à raison) l'abandon de leurs espoirs d'insertion professionnelle :

« Que le travail demeure une référence non seulement économiquement mais aussi psychologiquement, culturellement et symboliquement dominante, les réactions de ceux qui en manquent le prouvent. Les deux tiers des allocataires du RMI demandent, en priorité, un emploi (...). On peut les comprendre. S'ils ne font rien de reconnu, ils ne sont rien. Pourquoi l'étiquette de "RMiste" est-elle devenue en peu d'années un stigmat, et le plus souvent vécu comme tel par ses "bénéficiaires" ? (...) [La] vie sociale ne fonctionne pas (...) seulement au travail, et il est toujours bon d'avoir plusieurs cordes à son arc, loisirs, culture, participation à d'autres activités valorisantes... Mais, sauf pour les minorités de privilégiés ou les petits groupes qui acceptent de subir l'opprobre social, ce qui permet de tendre l'arc et de faire partir les flèches dans plusieurs directions, c'est une force tirée du travail. » (Castel, p449-450)

Mais avec les emplois intermédiaires, les personnes les plus précaires ne luttent pas avec les mêmes armes que les salariés du secteur « non protégé » et leur capital est social avant d'être professionnel.

Le principal argument des promoteurs d'emplois aidés que j'ai rencontré aux Pays-Bas dans le cadre du projet ELSES m'ont avoué être conscients de cette problématique, mais qu'ils étaient confrontés à un dilemme : pour les plus précaires, le choix consiste entre l'acceptation d'un emploi aidé ou rien du tout. C'est la raison pour laquelle certaines personnes en emploi aidé, conscientes de ce dilemme, revendiquent, faute de mieux, une pérennisation du provisoire. J'ai ainsi rencontré, dans le cadre de ma monographie de licence, une personne aux distributions de repas du vendredi soir des Camions du cœur qui me tenait le discours suivant :

« Je leur laisserai pas les deux mois pour qu'ils me redonnent le RMI, je compte travailler avant. Je suis pas marié au chômage, je travaille, moi ! » (in Chevalier, 1994)

En fait, cet homme revendiquait un CES, sa prolongation et accusait les institutions telles que l'ANPE, par leurs réglementations visant à lutter contre la pérennisation des emplois aidés, d'avoir fait de lui un « SDF » :

« On m'a bombardé SDF, c'est l'ANPE qui m'a bombardé SDF, c'est vrai, ce que je vous dis. Il ne m'ont pas redoublé un contrat de douze mois, toc ! SDF ! J'ai fait SDF, moi, j'rigole ! Pour retourner (travailler) au lycée, il faut qu'on se fasse un an de chômage sabbatique. C'est pas mes chefs qui m'ont foutu à la porte ! Moi, j'en ai rien à foutre, j'vais faire autre chose. Ils m'ont viré, mais en 95, je reviens à la charge ! Ma formation, je vais la faire à Paris. On m'a dit qu'on m'avançait l'argent. Depuis le mois de janvier, je me suis pas inscrit au chômage, j'ai pas besoin d'eux, je vais récupérer le pognon avant qu'ils ne payent le chômage. Normalement, 10, 12 mois, avec un CES, ils en ont rien à foutre ! Quand je trouverai du boulot, on va me dire (l'ANPE) : "Attention, il faut que vous fassiez une photocopie de ci, de ça !" Allez chier tous seuls ! Moi, j'en ai rien à foutre ! Mais, je leur dirai : "Vous me devez quand même (la somme qu'il annonce est inaudible à cause des bruits de la rue) mais je me débrouillerai ailleurs !" Y me mettent SDF, j'rigole, moi ! Ca fait quarante jours que je fais SDF ! [...] L'ANPE, qu'ils se débrouillent avec leurs conneries, moi, j'vais travailler ailleurs ! Le temps qu'ils donnent mes perceptions, moi, j'ai le temps de faire pas mal de choses ! » (in Chevalier, 1994)

Si cette dénonciation lui permet de nier une partie de sa responsabilité personnelle concernant sa situation, elle montre également toute la problématique inhérente aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des personnes les plus précaires et l'on peut reprendre la comparaison de Ulrich Beck avec les voyageurs du train qui ne mènent nulle part qui doivent néanmoins, pour survivre, de prendre ce train.

La problématique de l'emploi intermédiaire est alors pluridimensionnelle, chaque dimension entrant en interaction avec un autre :

1) Nous voyons un contexte économique, politique et social qui tend à stigmatiser toujours davantage une population anciennement mobilisée par un processus d'industrialisation et mise aux marges de l'emploi une population par la désindustrialisation ;

2) La consolidation d'une armée de réserve qui voit ses chances d'être mobilisée dans le monde du travail s'amoinrir peu à peu et qui peu à peu se résoudre à accepter des emplois intermédiaires qui se pérennisent ;

3) La multiplication des situations intermédiaires et leur pérennisation créent au bout du compte un sous-segment du marché du travail qui sélectionne (comme nous avons pu le voir dans le cas de DZB Leiden qui choisit les chômeurs les plus performants), mobilise et rejette, une partie de l'armée de réserve alimentée par la désindustrialisation. De ce point de vue, involontairement ou non, les programmes d'emplois intermédiaires jouent un rôle en termes de régulation, de stigmatisation d'un groupe plutôt qu'un autre (programmes centrés sur les handicapés, les jeunes, les femmes, bénéficiaires du RMI, excluant parfois l'un ou l'autre de ces groupes) dans le processus de reproduction de l'exclusion et des inégalités. Ces mesures d'insertion sont la plupart du temps une façon de partager le chômage, puisque des individus accèdent à des emplois aidés en passant devant d'autres. Il existe ainsi un « marché » des emplois d'insertion qui ne correspond pas exactement au marché traditionnel et concurrentiel, mais qui n'en demeure pas moins un marché où sont exclus les demandeurs d'emploi les moins rentables. De même, si ce marché ne correspond pas au marché « traditionnel », comme nous l'avons vu dans le cas des programmes d'emplois aidés du Projet de Quartier de l'Initiative de Marxloh en Allemagne, leurs bénéficiaires n'ont que peu de chance de sortir de l'emploi aidé. Il peut arriver, en outre, qu'une personne convienne parfaitement à un poste, mais qu'elle en soit écartée à cause du particularisme du statut : elle peut être trop jeune, n'être pas un « public prioritaire », etc. Ce système, dont abusent amplement les

collectivités publiques (secrétaires embauchées en CES, emplois jeunes au sein des écoles, etc), est dépourvu d'avenir lorsqu'il se généralise et qu'il est sans perspective d'emploi. Il n'est efficace que dans des cas stricts comme certains handicaps physiques lourds. Lorsqu'une personne se déplace en fauteuil roulant, il est possible d'aménager son espace de travail pour qu'elle ne soit pas discriminée (accès aux fauteuils roulants). Quand une secrétaire a des problèmes de vue, l'entreprise peut lui octroyer un écran d'ordinateur plus grand ou lui fournir un procédé permettant d'agrandir les caractères... Dans tous ces cas, l'emploi n'est pas spécifique à une population précise, mais il lui est adapté pour qu'elle puisse l'exercer comme n'importe quel autre citoyen dit valide ;

4) Une multiplication de situations intermédiaires qui obscurcit les rapports au travail en termes de droit et d'accès à l'emploi. En outre, l'emploi stable (horaires définis, droits à la retraite, sécurité sociale, revenu minimum...) se trouve précarisé :

« la multiplication des formes particulières de contrat de travail entérine la balkanisation des types de rapport à l'emploi (...). Les situations intermédiaires entre emploi et non emploi (...) sont particulièrement significatives de l'ambiguïté des processus d'individualisation du droit et des protections. (...) Ambiguïté profonde parce que l'exercice d'une discrimination positive à l'égard des personnes en difficulté est tout à fait défendable : elles peuvent avoir besoin d'une remise à niveau avant de rejoindre le régime commun. Mais (...) pour être pris en charge, il faut manifester les signes de son incapacité, une déficience par rapport au régime commun du travail. Comme dans le cas du RMI et des politiques locales, ce type de recours au contrat risque de trahir l'impuissance de l'État à maîtriser une société de plus en plus complexe et hétérogène par un renvoi sur des agencements singuliers de tout ce que les régulations collectives ne peuvent plus commander. » (Castel, p472)

5) Un problème social de plus grande échelle : quelle cohésion une masse hétérogène de travailleurs précaires peut-elle engendrer ? qui va vouloir assumer le coût financier de ces emplois subventionnés s'ils ne sont pas efficaces ? quel est le but de ces politiques : permettre l'insertion professionnelle et sociale des plus précaires ou tout simplement leur trouver une occupation symbolique, de manière à ce qu'ils ne se mobilisent pas pour contester l'ordre social existant ? Il s'agirait là d'accessoires permettant, comme le dirait Erving Goffmann de « calmer le jobard ».

CHAPITRE 2 : LES EFFETS LIMITES DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR L'EMPLOI DES CHOMEURS PRECARISES ET LA REPRODUCTION DES INEGALITES SOCIALES QU'IL TEND A GENERER

Logiquement, l'entreprise est créatrice d'emplois, il semble par conséquent tout à fait rationnel de penser que sa stimulation favorisera, de fait, l'emploi. Il ne s'agit plus comme dans la précédente hypothèse de « doper » artificiellement l'activité professionnelle des demandeurs d'emplois au sein de secteurs protégés incapables de les préparer à un retour à l'emploi, mais de véritables opportunités d'embauche dans des entreprises « classiques ».

Lorsque de nouvelles entreprises s'installent ou lorsque des entreprises existantes s'étendent, on présume que les chômeurs locaux pourront bénéficier de nouvelles perspectives d'embauche. Dans le cadre du projet ELSESES, deux initiatives représentent cette tendance, mais divergent sur la manière d'appréhender le rôle de l'entreprise dans le cadre de la stimulation de l'emploi. Ainsi, l'Initiative de Govan, inspirée du modèle entrepreneurial présenté au début de cette seconde partie, pense que le développement de l'entreprise favorise automatiquement et mécaniquement le recrutement des chômeurs locaux qu'il suffit « simplement » de remettre à niveau pour qu'ils conviennent aux exigences des employeurs potentiels. Le bureau d'aide à la création d'entreprise du Projet Marxloh, inspiré du modèle mixte, quant à lui, tente de concilier les objectifs économiques de l'entreprise et les besoins spécifiques des habitants du quartier. Je verrai quels sont les points communs des deux initiatives malgré cette différence de degré concernant leurs objectifs concernant la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

1. Le modèle entrepreneurial de l'Initiative de Govan

Pour les personnes faiblement qualifiées et/ou les chômeurs de longue durée, l'Initiative de Govan au Royaume-Uni a une stratégie très cohérente envers les entreprises considérées comme des employeurs potentiels. Pour faciliter le recrutement des chômeurs au niveau local, les entreprises subventionnées doivent accorder un entretien à tous les candidats en formation.

C'est ainsi que l'Initiative de Govan a créé une unité qui promeut le travail à son compte, très active dans la création de PME industrielles. L'Initiative promeut les PME, car elle considère qu'elles résistent mieux en cas de récession et que leur développement engendre des emplois dans des secteurs multiples. En effet, tout miser sur les grandes entreprises pourrait conduire à des pertes soudaines et majeures d'emploi (comme cela a été le cas pendant la désindustrialisation à Govan, mais aussi un peu partout dans les pays industrialisés). La centration sur les programmes d'aide aux PME correspond à l'objectif de transformation de Govan en un quartier attractif. En revanche, l'Initiative est réticente devant le secteur des services. Elle considère en effet que la création d'entreprises individuelles par les chômeurs qui se mettent à leur compte est trop risquée, notamment faute de compétences et de ressources nécessaires (on ne prête qu'aux riches...).

L'Initiative de Govan a créé une section d'aide à la création d'entreprise et des programmes de « suivi » pour les entreprises qui existent depuis plus de 18 mois. Certains programmes proposent un soutien plus léger avec des conseils en gestion, sur les financements, etc, pour que les entreprises demeurent compétitives. D'autres programmes sont plus ciblés, ils tentent de répondre aux besoins d'entreprises spécifiques en échange, par exemple, d'une implication pour la création d'emplois. L'Initiative peut proposer des prêts à intérêts réduits (jusqu'à 13 400 euros par entreprise), un soutien pour l'amélioration de locaux, des conseils en sécurité et en financement, l'accès à d'autres subventions (comme par exemple pour l'insertion des femmes dans l'entreprise) et aux formations qu'elle anime.

Le meilleur exemple de l'activité de l'Initiative de Govan est son implication dans le Partenariat Braehead (*Braehead Partnership*). Le développement du centre commercial de Braehead est le plus important du Royaume-Uni. Le projet pourrait créer 3 000 emplois de service mais pour l'instant, les habitants de Govan, principalement des anciens ouvriers des chantiers navals, n'ont pas les compétences requises y accéder. L'Initiative, avec l'Agence Locale pour l'Emploi, a par conséquent créé un partenariat nommé le *Braehead Forum* qui représente les intérêts de divers employeurs, agences de formation et autres institutions impliquées dans le processus de développement.

Le niveau de chômage à Govan a constamment baissé de 1988 à 1998. Le taux officiel était de 26,2% en 1988 et il est tombé à 19,1% en 1993 et à 13,3% en 1998. La différence entre le taux de chômage à Glasgow et à Govan a diminué en 10 ans de 6,4% en 1988 à 1,9% en 1997. Toutefois, on ne peut attribuer cette baisse qu'aux activités de l'Initiative, car au niveau national (c'est d'ailleurs bien souvent le cas en France), ce ne sont pas seulement les chiffres « bruts » qui évoluent, mais le système de comptage, de définition des chômeurs, de radiations, etc. Le taux de chômage est donc bel est bien une construction sociale. Ces réductions ne concernent pas de la même manière tous les groupes sociaux, notamment les chômeurs de longue durée et les jeunes. Govan possède par conséquent un « noyau dur » d'individus dont l'employabilité est un défi majeur pour les agences pour l'emploi et la formation au niveau local.

Avec le Service pour l'Emploi, l'Initiative a mis en place un Centre de Recrutement à Braehead pour mettre en relation l'offre et la demande (locales) d'emploi. À travers les partenariats et sa section d'aide aux entreprises, l'Initiative de Govan a conclu un accord selon lequel les participants auront au moins la possibilité de postuler pour les nouveaux emplois créés. L'Initiative de Govan présuppose que l'insertion des habitants dépend de l'essor de l'entreprise et donc que c'est le développement de l'entreprise qu'il est indispensable de soutenir. Dans cette logique, la seule aide que l'on puisse octroyer aux chômeurs de Govan est une formation qui leur permette de s'adapter aux besoins des employeurs potentiels. Nous retrouvons le même présupposé analysé dans le cadre de la première hypothèse sur l'emploi intermédiaire : les chômeurs ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils n'ont pas assez de compétences, ils ne sont pas à la hauteur des attentes des

entreprises et il est donc indispensable de les « mettre à niveau » afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement (nous en reparlerons dans la quatrième hypothèse consacrée à l'individualisation des problèmes sociaux).

L'Initiative de Govan, pour permettre l'insertion professionnelle des habitants, veut alors augmenter leur employabilité, leur confiance en eux et leurs motivations. La stratégie de cette initiative se centre sur un programme de formation et d'éducation visant à adapter collectivement les participants à la demande des entreprises. Par exemple, il y a eu des programmes pour améliorer les compétences dans l'industrie de la construction pour répondre à la demande des grands projets de développement. D'autres formations concernent la technologie de l'information, l'accès à l'université, les soins ou les centres de télétravail. L'Initiative veut encourager les nouvelles formes d'apprentissage et de formation. D'un autre côté, l'Initiative de Govan s'emploie à faire reculer les préjugés des employeurs et des investisseurs à l'encontre des habitants, et cela ne peut se faire selon elle qu'en améliorant leurs compétences.

En théorie, un bon programme local pourrait faire en sorte que le recrutement au sein des PME bénéficie aux chômeurs locaux. Les PME, surtout celles qui se développent rapidement, pourraient rester à Govan et s'impliquer localement et par conséquent créer un développement économique local solide. L'aide à l'entreprise est par conséquent une partie importante du programme de revitalisation de l'Initiative de Govan, qui veut conserver et développer des entreprises diverses et dynamiques. L'Initiative considère (naïvement ?) que le développement de l'entreprise est un mécanisme « naturel », un cercle « vertueux » de prospérité économique et sociale. Ainsi, une entreprise créée fournirait « automatiquement » du travail aux chômeurs locaux.

Les chercheurs britanniques partenaires du projet ELSESES ont mené une enquête pour évaluer la portée de l'Initiative de Govan (ELSESES, 2000). 28 entreprises ont été analysées (25 entretiens directs et 3 par téléphone) entre septembre et octobre 1998. Une approche multidimensionnelle a été utilisée pour évaluer les effets de l'aide avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs (gestion, stratégie, emplois créés, profit...). L'effet le plus positif concerne les compétences en gestion, la formation, le marketing, le

financement et la stratégie d'entreprise. En revanche, les effets sont moindres dans le domaine de la gestion du personnel, des techniques de production, des coûts de production... La plupart des répondants ont eu du mal à quantifier les effets de l'aide de l'Initiative. Pour les entreprises bien installées, les conseillers ont une influence limitée. En revanche, les entreprises plus petites et plus jeunes sont particulièrement positives sur les effets des conseillers sur leur compétitivité et leur croissance à venir.

Peu de répondants ont noté un effet majeur sur les emplois créés directement grâce à l'aide de l'Initiative. C'est seulement le cas pour deux entreprises. Mais il est très difficile de lier directement (ou pas) l'embauche de personnel aux actions de l'Initiative. En effet, un soutien qui engendre le profit de l'entreprise ne stimule pas forcément l'emploi local. Ainsi, un imprimeur voulait utiliser les services de l'Initiative de Govan pour licencier son personnel afin de maximiser son profit en remplaçant les salariés par des machines. L'Initiative a alors réalisé qu'avant d'aider une entreprise, elle devait évaluer les effets de ce soutien sur l'emploi, car une de ses principales ambitions est de créer des possibilités d'embauche pour les habitants dans les entreprises locales. Les habitants sont donc considérés comme une armée de réserve, un volant de main-d'œuvre qu'il suffit de mobiliser et d'adapter aux entreprises ... et de rejeter lorsque l'entreprise voudra maximiser son profit en remplaçant des salariés par des machines, en délocalisant dans un pays où l'exploitation des salariés est plus intense :

« À mesure qu'il développe les pouvoirs productifs du travail et fait donc tirer plus de produits et moins de travail, le système capitaliste développe aussi les moyens de tirer plus de travail du salarié, soit en prolongeant sa journée, soit en rendant son labeur plus intense, ou encore d'augmenter en apparence le nombre des travailleurs employés en remplaçant une force supérieure et plus chère par plusieurs forces inférieures et à bon marché, l'homme par la femme, l'adulte par l'adolescent et l'enfant, un Yankee par trois Chinois. Voilà autant de méthodes pour diminuer la demande de travail et en rendre l'offre surabondante, en un mot, pour fabriquer des surnuméraires. L'excès de travail imposé à la fraction de la classe salariée qui se trouve en service actif grossit les rangs de la réserve, et, en augmentant la pression que la concurrence de la dernière exerce sur la première, force celle-ci à subir plus docilement les ordres du capital. » (Marx, p103-104)

Au bout du compte, la mise à l'écart d'une partie des travailleurs potentiels fait partie du fonctionnement d'une société basée sur le bien de l'entreprise et les mesures qui assimilent plus ou moins naïvement le bien de l'entreprise à celui de la société sont

inévitablement confrontées à ce problème : doivent-elle collaborer à cet état de fait ? Comment peuvent-elles faire valoir les intérêts des demandeurs d'emploi ?

L'équipe écossaise de ELSEES a évalué les mesures pour l'emploi local et s'est basée sur les données recueillies lors d'une enquête de l'Initiative de Govan sur les PME et leurs stratégies de recrutement. En 1997, l'Initiative a commencé à comptabiliser le nombre de personnes qui ont trouvé un emploi grâce aux programmes de développement des ressources humaines, soit 637 personnes. Environ 220 d'entre elles vivaient à Govan, 300 étaient d'anciens employés des entreprises de Govan (mais on ne sait pas où elles habitent) et le reste ne vit pas à Govan, mais participe aux programmes proposés par l'Initiative. De 1994 à 1998, 1077 habitants ont participé aux programmes de formation, 385 ont été diplômés, 199 sont entrés dans des dispositifs de formation plus poussés et 174 ont été aidés dans des démarches pour l'emploi.

L'Initiative de Govan a remarqué les difficultés des habitants qui participent à ses formations à se faire recruter par les entreprises. Elle a donc fait en sorte que les entreprises aidées octroient un entretien d'embauche aux chômeurs locaux. Mais après cet entretien d'embauche, il s'est avéré que la plupart des chômeurs locaux ne correspondent pas au profil recherché par l'entreprise et la « Govan Initiative » a rencontré de nombreux échecs sur ce terrain. Sans une formation professionnelle appropriée, le développement de nouvelles entreprises est un faux espoir lorsque les nouveaux emplois sont hautement qualifiés.

Qu'ils soient de la localité ou d'ailleurs, seuls les demandeurs d'emploi répondant aux besoins de l'entreprise sont sélectionnés. Comme les nouveaux emplois créés à Govan ne conviennent pas forcément aux chômeurs locaux, la croissance au sein des entreprises locales ne signifie pas forcément un emploi pour les habitants. Au contraire, cette population est mobilisée, triée et seuls les plus « compétitifs » sont acceptés, tandis que les autres voient leur exclusion confirmée et leur stigmatisation renforcée. En revanche, des travailleurs peuvent venir « du dehors » ou partir de Govan après avoir trouvé un emploi. Dans ce cas, un des effets principaux de cette initiative en termes de

reproduction des inégalités est d'opérer un tri au sein des demandeurs d'emplois locaux et de laisser de côté ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

Consciente de cet effet pervers inhérent au monde concurrentiel de l'entreprise, l'Initiative de Govan a alors chargé un Fonctionnaire de Liaison Communautaire (*Community Liaison Officer*) de développer des liens avec les habitants afin que les programmes puissent suivre des intérêts locaux. En 1998, l'Initiative a mis en place une Boutique de Formation (Training Shop), dans le principal centre commercial à proximité de l'Agence pour l'Emploi. 12 personnes y travaillent et orientent les habitants, soit environ 1 500 personnes par an.

Nous avons vu que l'Initiative de Govan est très compétente en ce qui concerne la création de PME avec un caractère industriel. Le présupposé implicite est que les chômeurs locaux ne peuvent être embauchés que comme ouvriers. Le secteur des services n'est pas considéré comme prometteur : même si un ancien ouvrier de chantier naval d'origine italienne sait bien préparer des pizzas, il est risqué pour lui d'ouvrir une pizzeria. Chaque chômeur, de toute façon, ne peut ouvrir sa pizzeria, son « vidéoclub » ou sa laverie... De ce fait, en supposant que les chômeurs locaux ne seront jamais capables de se mobiliser afin de créer leur propre entreprise, l'Initiative de Govan reproduit la mise à l'écart des demandeurs d'emplois déjà écartés des programmes de recrutement des entreprises.

On retrouve ici, de manière plus explicite, le même processus de tri et d'exclusion des chômeurs les moins performants et/ou méritants que dans le cadre des emplois intermédiaires étudiés dans le premier chapitre de cette seconde partie. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

Les plaintes des employeurs à propos des chômeurs locaux de Govan montrent très clairement qu'un entretien d'embauche ne garantit pas un emploi pour un chômeur. Lorsque le but véritable est de trouver un emploi (ce qui n'est pas toujours le cas), l'entretien doit être soigneusement préparé pour qu'il se traduise en embauche. Govan est la bonne illustration d'un cercle vicieux fréquent dans lequel sont enfermés les

chômeurs de longue durée/et non qualifiés : lorsqu'ils cherchent un emploi, ils ne sont pas conformes aux attentes de l'employeur et sont mis de côté.

Lorsqu'ils entrent dans un programme de formation qui est supposé leur faire acquérir des compétences supplémentaires, cela ne marche pas pour de nombreuses raisons toutes reliées entre elles, comme le manque de compétences de base en écriture, etc. En outre, ils ne croient pas aux vertus de l'éducation et de la formation qu'ils n'estiment pas essentielles à la recherche d'un emploi de type manuel (et qui ne leur avaient pas été utiles, à l'époque, pour trouver leur premier emploi industriel). C'est donc une « prophétie auto-réalisatrice » : Ils ne croient pas en la formation et leur échec après-coup prouve qu'ils avaient raison. Et c'est cette même conviction qui pousse l'Initiative de Govan à ne pas investir dans les capacités des habitants de Marxloh à créer des entreprises individuelles, notamment dans le domaine des services.

C'est pour éviter ce biais que le Projet Marxloh s'inscrit davantage dans un modèle mixte qui tente de mobiliser la population locale dans des projets de création d'entreprise.

2. Le modèle mixte du Projet Marxloh

La ville de Duisburg a désigné le Projet Marxloh comme unité responsable des stratégies de revitalisation locale en 1994. Nous avons étudié le Projet de Quartier (Stadtteilprojekt), une des deux ailes du Projet Marxloh dans l'hypothèse précédente sur les emplois intermédiaires. La seconde aile du Projet Marxloh est l'Agence de Développement de Marxloh (Entwicklungsgesellschaft Marxloh ou EGM). L'Agence de Développement de Marxloh est responsable du développement physique et économique, tandis que le Projet de quartier s'intéresse à l'emploi, la formation et à l'insertion socioculturelle. Malgré une division du travail, les activités des deux organismes sont fortement liées dans la pratique (nous analyserons cette coexistence lors de la quatrième hypothèse sur l'aspect conflictuel de l'insertion). Le BfW, bureau d'aide aux créateurs d'entreprise, s'est mis en place grâce à des subventions européennes URBAN et a été intégrée à l'Agence de Développement de Marxloh.

Les services du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise concernent particulièrement l'information et le conseil. L'agence économique, à la fin de l'année 1995, a reconnu l'importance de l'économie locale, du secteur informel, l'apport du travail non salarié et la possible pertinence de l'emploi aidé. Parallèlement au développement économique « traditionnel » orienté vers l'offre, l'agence économique veut analyser les besoins des habitants, vus comme des employés ou des consommateurs potentiels. Outre les activités économiques des institutions établies depuis longtemps à Duisburg et ses environs, un développement économique local pourrait créer des revenus supplémentaires aux groupes « exclus ». Dans le cadre de la création d'entreprises, les objectifs du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise sont de soutenir et d'encourager les créateurs locaux, de manière plus soutenue que les institutions qui agissent au niveau de la ville. La promotion de la création d'entreprises dans le quartier a toujours été l'activité principale du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise.

La demande d'information et de conseils a augmenté lorsque le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie a commencé en 1996 une énorme campagne publicitaire intitulée « Go ! » (Fonce !), visant à promouvoir le travail à son compte et augmenter la création d'entreprises. Le groupe cible du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise sont les commerces existants et les créateurs d'entreprise potentiels. L'action du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise en direction des entreprises déjà existantes se concentrait au début sur les problèmes d'espace (soutien à la demande de permis, magasins, sites commerciaux...) avec parfois une diffusion de l'information et une stimulation des réseaux. En ce qui concerne la création d'entreprise, les chômeurs qui composent une grande partie de la clientèle du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise ne souhaitent pas spécialement faire des affaires au départ, mais ils ont fini par penser que le travail à son compte était une alternative au fait de ne pas pouvoir être embauchés par d'autres. Dans ce cas, s'opère un intéressant retournement de situation : les personnes mises à l'écart par les entreprises décident de devenir à leur tour entrepreneurs (vont-ils à leur tour, s'ils y parviennent, une fois devenus entrepreneurs, mettre à l'écart les chômeurs locaux les moins rentables ?).

Le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise s'est impliqué depuis sa création dans une centaine d'actions d'informations et de conseils (une dizaine) aux créateurs d'entreprise (une trentaine). Dans le domaine de l'information et des services personnels pour les créateurs d'entreprise, le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise a aussi coopéré avec d'autres institutions économiques, en présentant le travail à son compte comme une opportunité pour les personnes recrutées dans les programmes d'emploi aidé du Projet de Quartier.

Selon les acteurs économiques rencontrés par les chercheurs allemands (ELSESES, 2000), la population concernée par la création d'entreprise possède un niveau de qualification faible, ne connaît pas bien le marketing, la comptabilité, l'accès aux aides publiques et est même parfois réticente aux aides extérieures.

Une analyse du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise des 171 clients montre que 6% d'entre eux sont allemands et que 40% ne viennent pas de Marxloh. On trouve peu de turcs qui forment pourtant le quart des entrepreneurs de Marxloh. En fait, un autre organisme représentant les intérêts turcs s'est créé dans le quartier, ce qui peut expliquer cette sous-représentation. Parmi les créateurs, 12 étaient au chômage, dont 6 de longue durée. La création d'entreprise est, comme nous l'avons vu plus haut, stimulée par un manque de perspectives professionnelles, ce qui est contradictoire avec le mythe de « l'esprit d'entreprise ».

Les objectifs d'insertion professionnelle sont directs : le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise voudrait que les habitants du quartier créent eux-mêmes leur opportunité d'insertion professionnelle en créant eux-mêmes leur entreprise (nous reviendrons sur ce point lors de la dernière hypothèse sur l'individualisation des problèmes sociaux et la participation des précaires au processus d'insertion). Ensuite, les entreprises créées pourront apporter des opportunités d'emploi pour les autres habitants de Marxloh. Dans cette perspective, l'essor de l'entreprise stimule l'insertion sociale des habitants en même temps que le développement du quartier. La logique est la même que dans le cas de l'Initiative de Govan, mais l'accent est uniquement porté sur la création d'entreprise par la population locale. L'objectif du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise est aussi

de soutenir les créateurs d'entreprise qui diversifient l'économie du quartier. Celles qui sont encouragées doivent valoriser le quartier et créer des emplois. L'insertion passe également par la formation, car le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise octroie aux chômeurs de Marxloh une formation à la création d'entreprise et une évaluation quant à la viabilité de leur projet.

L'insertion par le travail et la formation est donc prédominante, envisagée de manière collective pour les habitants, mais avec une approche « au cas par cas », selon les projets particuliers de création d'entreprise. Il s'agit d'une insertion sociale sélective puisque seuls les projets viables des chômeurs les plus motivés seront soutenus et que les autres subiront un nouvel échec et seront une fois de plus mis à l'écart.

Nous retrouvons le même dispositif de « tri sélectif » et de mise à l'écart des chômeurs les moins performants que dans l'Initiative de Govan aux Pays-Bas et concernant les emplois intermédiaires du premier chapitre de cette seconde partie. Comme c'est souvent le cas dans les projets tournés vers le marché, les « impératifs » économiques viennent s'opposer aux aspirations sociales. Nous reviendrons sur ce point essentiel dans ma quatrième hypothèse sur l'aspect conflictuel de l'insertion.

Selon l'équipe du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise et une enquête téléphonique des chercheurs allemands de l'ILS, l'Agence a pu aider 4 créations d'entreprises depuis septembre 1998.¹ Une autre entreprise a été créée après le travail de terrain en décembre 1998 (ELSEs, 2000). Ce client attendait toujours un crédit lorsqu'il a été joint par téléphone. Ainsi, 12 emplois à temps plein, 1 temps partiel, des places en apprentissage ont été créés (avec la cinquième entreprise, on peut compter 13 temps pleins). Les quatre nouvelles entreprises sont une école de musique, une librairie, une entreprise de paysagisme et la dernière concerne le secteur du chauffage et sanitaire. Bien que deux des quatre créateurs soient dans une situation économique précaire, ils ne regrettent pas d'avoir créé leur entreprise.

¹ Une grande partie de la clientèle du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise n'a pas pu être jointe, surtout lorsqu'elle ne venait que pour des conseils ponctuels. Seulement un faible pourcentage de clients ont pu être joints par téléphone (30%),

Au bout du compte, deux nouveaux entrepreneurs du quartier semblent avoir un potentiel pour s'étendre et donc potentiellement créer des opportunités de revenus pour des habitants de Marxloh. Les deux autres sont dans une situation financière plus précaire qui ne fournit pas de revenus suffisants.

Pour améliorer des services de l'agence, les clients réclament des offres moins nombreuses mais plus ciblées et de meilleure qualité, davantage d'activités en réseau et de ressources personnelles pour les entreprises existantes (soutien plus actif, négociations avec les banques, une aide financière).

La place du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise dans les stratégies participatives d'insertion varie selon les entreprises créées :

- Dans le premier cas, le client aurait créé son entreprise même sans l'intervention du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise. Si cela n'avait pas fonctionné à Marxloh, l'entrepreneur se serait installé ailleurs.

- La gratuité des conseils du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise a joué un rôle important dans un second cas où l'entrepreneur avait un capital financier personnel faible. Chômeur à l'époque, le créateur voulait tout de même créer une entreprise, et les conseils du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise, selon lui, ont été un facteur décisif pour la qualité du lancement de son entreprise. Ce client vit à Marxloh depuis 20 ans et y a recruté ses employés. Mais comme il n'a pas pu avoir de permis à Marxloh, il a installé son entreprise au centre de Duisburg. Dans ce cas, on peut noter la marge de manœuvre limitée du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise qui n'a pu permettre l'installation de l'entreprise à Marxloh et proposer des emplois aux chômeurs locaux.

- L'idée de créer une entreprise n'était pas nouvelle pour le troisième client. Il avait acheté des locaux avec les permis adéquats pour créer son entreprise à Marxloh avec sa prime de licenciement. Il s'est implanté à Marxloh car il y était plus facile d'avoir les permis nécessaires pour y installer son entreprise.

••• Le quatrième bénéficiaire qui n'avait aucune expérience de la création d'entreprise et ne maîtrisait pas l'allemand, a pu être aidé par un employé bilingue du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise pour les négociations avec les banques, les problèmes administratifs et la recherche de permis à Marxloh.

Dans l'auto-évaluation de son travail, l'équipe du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise a constaté que pendant sa présence sur le terrain, beaucoup de nouvelles entreprises se sont installées et ont échoué dans le quartier, sans que l'agence n'ait pu faire quoi que ce soit. La fluctuation importante des entreprises dans le quartier a continué malgré l'existence du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise, beaucoup de créateurs ne l'ont pas non plus contacté. Dans un contexte de subventions limitées jusqu'à la fin de 1999, la question est de savoir si, sur le long terme, le service local doit être procuré par le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise ou partiellement par des agences au niveau de la ville.

Selon l'enquête téléphonique de l'ILS, 18 clients sur 23 suivis par l'initiative n'ont pas pu s'auto-employer à la fin. Les causes d'échecs sont :

- financières dans 11 cas : pas de prêt des banques ni de subventions publiques.
- le manque de viabilité de l'entreprise (6 cas) par manque de qualification, d'expérience dans le milieu des affaires ou après une étude de marché défavorable.

6 personnes avaient une idée d'entreprise claire tandis que la majorité n'avait qu'une idée vague sur comment et dans quel secteur il était possible de créer leur entreprise. Le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise a souvent informé ses clients au sujet d'une orientation professionnelle qui ne serait pas la création d'entreprise.

Si les capacités créatives des entrepreneurs et plus particulièrement ceux d'origine turque (néanmoins sous-représentés dans le projet) contribuent au développement économique local et favorisent la participation de leur communauté, il n'en reste pas moins que cet impact doit être mesuré sur le long terme : combien d'entreprises vont

survivre et s'étendre ? Combien vont disparaître ? D'ailleurs, est-il vraiment opportun de créer des entreprises dans un quartier à faible pouvoir d'achat ?

Nous reviendrons dans la section suivante sur l'opportunité des modèles entrepreneurial ou mixte dans le cadre de la lutte contre l'exclusion.

3. Quel que soit le modèle : le développement économique permet avant tout le développement économique

Malgré l'inscription du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise dans le cadre du modèle « mixte » et sa volonté de promouvoir les habitants de Marxloh, force est de constater que seuls les projets viables peuvent être soutenus, ce qui implique une sélection. Les stratégies d'aides à la création de l'entreprise peuvent parfois être décrites par la citation biblique : « Aide toi et le Ciel t'aidera » ! On peut aussi les percevoir d'une manière critique comme une forme de « darwinisme social » : dans la lutte pour la survie, seuls les chômeurs les plus forts et habiles survivront...

Pour la plupart des chômeurs, l'entreprise individuelle est plus un rêve qu'une réalité. Seule une minorité disposant de compétences, de fonds et d'une forte motivation pourront y parvenir. Un conseiller d'aide à la création d'entreprise a alors souvent le pénible devoir d'expliquer pourquoi un projet n'est pas viable. L'entreprise individuelle n'est alors plus une route vers l'emploi pour les chômeurs, mais uniquement un sentier semé d'embûches.

Pour les « défenseurs » de l'Initiative de Govan, le développement économique serait la clé de l'intégration sociale, un modèle universel et positif. Toutefois, l'évaluation des activités de l'Initiative de Govan nous apprend que le développement économique permet avant tout le développement économique de l'entreprise : les chômeurs locaux n'ont que peu de chance d'être recrutés par les entreprises aidées par l'Initiative de Govan.

« Mais après avoir lancé ces programmes de “développement” spécifiquement économique dans le but limité d'augmenter le niveau de vie, un fait étrange se manifeste : il apparaît que

le développement du potentiel économique d'une société n'est possible que dans le cadre d'une transformation globale de cette société. On peut assister à l'échec de plans purement "économiques", contrecarrés par d'autres aspects de la société, fonctionnellement interdépendants, mais de type non économique. » (Elias, 1981, p179)

Le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise de Marxloh a quant à lui choisi de soutenir les très petites entreprises qui créent peu d'emplois mais proposent de nouvelles perspectives et rendent l'environnement plus attractif. Mais les résultats positifs sont très peu nombreux et l'initiative ne réussit pas toujours à favoriser l'implantation des entreprises sur Marxloh et le recrutement de ses habitants.

Dans les deux cas, nous remarquons que seuls les demandeurs d'emplois les plus aptes ont une chance de s'en sortir grâce à leurs capitaux sociaux, éducatifs, culturels ou économiques. Dans ce cas, il se produit un « tri sélectif » au sein d'une armée de réserve et une petite minorité de chômeurs ont alors une « chance » de devenir à leur tour entrepreneurs. La grande majorité de chômeurs se trouve quant à elle exclue de ce type de projets et leur échec vient renforcer leur stigmatisation. Comme dans le cas des emplois intermédiaires, on découvre alors une population qui n'appartient plus vraiment à une armée de réserve mobilisable, mais à un ensemble d'individus qui n'ont plus aucune chance d'intégrer un jour le monde du travail.

Mais le problème n'est pas uniquement « l'inadéquation » des chômeurs locaux aux besoins de l'économie. Il est très difficile de transformer un quartier résidentiel en zone mixte de résidence et d'activité économique. Au niveau communal, dans le cas de la Cité des Provinces à Laxou, nous constatons que le développement économique au niveau du quartier demeure marginal. L'implantation d'un supermarché fut par exemple un échec sur de nombreux points : opportunités d'embauche, attractivité du quartier, développement des infrastructures. À l'occasion du projet ELSESES, nous avons rencontré le Maire de Laxou qui tient un discours très pessimiste sur le développement économique de sa Municipalité :

« Vous avez actuellement un phénomène qui s'est développé durant ces quinze dernières années et qui devrait amener à réfléchir beaucoup. C'est le phénomène ALDI, LIDL, et compagnie. Premier temps de la démarche : c'est très bien, c'est 20% moins cher qu'ailleurs, pour des populations défavorisées, c'est ce qui faut. Deuxième temps : les grandes surfaces tuent les petits commerçants de quartier, donc, ils tuent d'une certaine

façon, une partie du lien social, la convivialité de quartier en particulier en direction des personnes âgées qui sont complètement perturbées parce qu'on ne va pas quand on a soixante-dix ans, au supermarché. » (ELSES, 2000)

Ces petits supermarchés, en fait, sur une surface de 600 mètres carrés, n'embauchent pas plus de quatre personnes. En effet, au maximum, tout y est organisé de manière à ce que les frais généraux soient le plus bas possible, et ces entreprises ont finalement des marges bénéficiaires comparables à celles des grands groupes :

« La logique de la réalité économique, c'est qu'il n'y a pas de miracles. (...) Alors, bien sûr, bien que l'économie d'aujourd'hui est en partie assistée, qu'il y a des aides diverses et que ça fausse la liberté d'entreprise, la concurrence, etc., mais, imaginez qu'on va faire venir Bill Gates aux Provinces, à Laxou, pour fabriquer des ordinateurs et créer des hauts salaires, c'est rêver » (Le Maire de Laxou in *ELSES, 2000*).

Le Maire de Laxou ne pense pas qu'un quartier comme la Cité des Provinces soit un territoire pertinent en matière de développement économique. Mais faut-il pour autant abandonner toute initiative visant à promouvoir le développement de l'entreprise en supposant qu'il s'agit d'un rêve inaccessible pour des chômeurs incapables d'évoluer ou de se mobiliser pour entreprendre ? La généralisation de cette position « réaliste » au vu des nombreux échecs de création d'entreprise implique finalement une représentation négative des demandeurs d'emploi et consacre une position dominée ainsi qu'une mise à l'écart et un renforcement de leur stigmatisation. Certains chômeurs réussissent bel et bien à créer leur entreprise et à stimuler l'activité économique de leur quartier, comme nous l'avons vu avec l'exemple du Projet Marxloh (nous nous intéresserons plus particulièrement à la mobilisation des personnes précaires dans le cadre de leur propre insertion dans la dernière hypothèse). L'harmonie entre le bien de l'économie, et celui de la société et de chacun des individus qui en font partie reste néanmoins à prouver et l'on peut alors s'interroger sur deux points :

1) Comment la relation conflictuelle entre les objectifs sociaux et économiques des stratégies participatives d'insertion s'articule-t-elle ? Nous analyserons ce point à l'occasion de ma quatrième hypothèse en méditant par exemple sur la possibilité de transformer des initiatives à vocation sociale en entreprises compétitives.

2) Existe-t-il un modèle alternatif à cette insertion par le travail, que ce soit en emploi intermédiaire ou par le biais du développement de l'entreprise ? C'est le thème de ma troisième hypothèse.

CHAPITRE 3 : L'EXISTENCE D'UN MODE ALTERNATIF D'INSERTION ET SES EFFETS SUR LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Le travail libère-t-il ? Ulrich Beck dénonce cette idéologie, ce cynisme qui s'affichait jusqu'à l'entrée du camp d'Auschwitz. Le travail n'est jamais aussi productif, enrichissant, épanouissant pour tout le monde, puisqu'il est inégalement réparti. Ulrich Beck, dans un article publié dans le *Süddeutsche Zeitung* (Trad. Courrier International), remarque que plus le travail perd de son attrait et plus « *les grands maîtres de la société du travail font valoir que non seulement le travail libère, mais que de surcroît il rend heureux* ». (Beck, 2000b).

Les conditions, le temps, la flexibilité, etc, du travail sont en perpétuelle évolution. Il faut par conséquent selon U. Beck, trouver de nouvelles normes et idéologies pour légitimer le travail, qui devient une denrée rare pour certains. Par extension, peut-on faire de l'emploi, de n'importe quel emploi, une condition du bonheur ? À Berlin par exemple, une association de « chômeurs heureux » dénonce cette idéologie. Ulrich Beck (2000b) s'est intéressé à cette initiative et a questionné la perception du travail dans notre société. Il dénonce ainsi le fait que les « chômeurs sans complexes » et qui ont des activités « hors travail » soient méprisés, voire dénoncés par l'opinion dominante qui voudrait que les chômeurs soient méritants et honteux de ne pas pouvoir travailler à tel point qu'ils pourraient accepter n'importe quelle tâche. Dans cette logique, il est inadmissible qu'un chômeur puisse trouver du plaisir hors du « monde » du travail. Cette association des « chômeurs heureux » affirme, dans son manifeste diffusé sur internet :

« Il y a trois cents ans, les paysans regardaient avec envie le château du prince. Ils se sentaient - à juste titre - exclus de sa richesse et de sa cour d'artistes et de courtisanes. Qui, aujourd'hui, envie le stress du manager ? Qui a envie de s'encombrer la tête de chiffres insensés, de baiser les blondes décolorées qu'il a comme secrétaires, de boire ses vins de Bordeaux frelatés et de claquer de son infarctus ? Nous aspirons à une autre sorte d'intégration. » (Beck, 2000b)

L'idéologie d'une insertion qui ne serait pas liée à l'emploi répond légitimement à l'idéologie de l'insertion professionnelle, notamment au fantasme du développement économique facteur de prospérité pour tous. Ce qui est vrai pour le développement des individus l'est également pour celui des sociétés :

« Mais même lorsqu'il s'agit de pays en voie de développement il n'est pas réaliste de voir dans des processus de développement embryonnaires, prétendument "économiques", le véritable noyau de l'évolution sociale. » (Elias, 1981, p207-208)

Si, comme le remarquait N. Élias, très peu de sociologues se sont intéressés à ce que pourrait être une société « nomique » sans pour autant produire de l'idéologie, Ulrich Beck a tenté d'imaginer quelle pourrait être la place du travail, comme un des facteurs parmi d'autres pour permettre le lien social. Dans *The Brave New World of Work* (« Le Courageux nouveau monde du travail »), Beck analyse la manière dont le travail s'est précarisé dans le monde moderne et présente une nouvelle « vision » pour l'avenir.

Pour lui, la société de travail traditionnelle, avec ses emplois de longue durée laisse la place à un monde moderne moins stable au sein duquel les compétences peuvent être brusquement dévaluées, des emplois supprimés, une couverture sociale réduite ou éliminée. L'Occident semblerait se diriger vers une structure sociale ambiguë et pluriactive. Pour Beck, cela ne signifie pas que la mort de pratiques professionnelles traditionnelles, mais une opportunité pour développer de nouvelles idées et de nouveaux modèles de travail.

La vision alternative de Beck se centre sur le concept de citoyenneté active organisée démocratiquement au niveau local, et de plus en plus en réseaux régionaux et transnationaux. Contre le spectre de l'exclusion sociale, tout le monde peut ou doit avoir le droit d'être inséré dans une nouvelle définition et distribution du travail. Ceci impliquera un mouvement constant entre l'emploi formel (avec une réduction importante des heures de travail) et des formes auto organisées de « travail civique » artistique, culturel et politique. Ce mouvement permettra un accès égal à une protection sociale. Le but doit être de dissiper l'insécurité, de manière à ce qu'elle devienne une discontinuité positive et enrichissante de la vie.

L'insertion sociale ne se limite pas à l'insertion professionnelle ou aux rapports économiques utilitaristes :

« Nombre d'observations indiquent que les hommes ont aussi besoin les uns des autres pour toute une gamme de satisfactions affectives. (...) On a de bonnes raisons de croire que les hommes ont besoin de trouver auprès de leurs semblables une stimulation émotionnelle, même lorsque leurs valences sexuelles ont trouvé à se fixer dans une relation durable ». (Elias, 1981, p164)

À travers l'exemple du projet culturel associatif « City Fashion », à la cité des Provinces à Laxou, je vais m'interroger sur la pertinence du bénévolat dans les quartiers défavorisés dans le cadre de l'insertion sociale. La relation de mendicité quant à elle est également un moyen alternatif pour alimenter le lien social, je vais, en étudiant la place de la mendicité et son évolution à travers l'histoire, me questionner sur la nature de ce lien.

Que ce soit dans le cadre du bénévolat ou de la relation de mendicité, la question de la nature du lien social reste posée. Les stratégies participatives d'insertion alternatives sont-elles un moyen permettant d'éviter les rapports inégalitaires inhérents au monde du travail et de l'économie ? Ne risquent-elles pas de constituer un réservoir stigmatisant pour parquer une population jugée non rentable et mise à l'écart des rapports de production ? Si la volonté de promouvoir une société inégalitaire basée sur le travail est fondamentalement idéologique, le fait de vouloir s'en passer et de faire abstraction des besoins monétaires des plus précaires n'est-il pas tout autant idéologique ?

1. City Fashion : lorsque le bénévolat est victime de son succès

En France, avant 1998, les chômeurs impliqués dans le bénévolat étaient suspects pour l'ANPE : tout d'abord le « bénévolat » pourrait être du travail au noir déguisé, ensuite il pourrait devenir un obstacle pour l'acceptation immédiate d'un emploi. Le résultat paradoxal était de condamner les bénéficiaires de l'allocation chômage à n'avoir pour

seule activité que de la recherche d'emploi. La Loi de 1998 contre les exclusions sociales et économiques apprécie un peu plus positivement le bénévolat.

Beaucoup d'adolescents rêvent de devenir des artistes. Mais bien sûr, une grande majorité échoue, surtout lorsqu'elle est originaire d'un quartier défavorisé, car le secteur des professions artistiques est hautement compétitif et sélectif. « City Fashion » a été créée en 1990. L'association vient de l'initiative d'une jeune femme qui voulait faire carrière dans le monde de la mode. Ses compétences en couture et en animation ont incité les travailleurs sociaux de l'association de Prévention « Jeunes et Cité » à l'aider dans son projet. Par conséquent, « City Fashion » est une initiative venue de la base, sa spécificité est qu'elle a été créée par une poignée de jeunes femmes du quartier avec trois objectifs principaux : réaliser leurs projets artistiques (conception de vêtements), promouvoir des événements culturels (défilés de mode pour enfants, danse, vidéo, le théâtre, etc) dans le quartier et préparer leur intégration professionnelle dans le domaine artistique. Ces trois objectifs étaient compatibles jusqu'à un certain point, mais ils sont entrés en conflit par la suite (nous reviendrons plus précisément sur l'aspect multidimensionnel et conflictuel de l'insertion dans la prochaine hypothèse).

« City Fashion » a un objectif global de promotion d'activités sociales et culturelles, principalement mais pas exclusivement en direction des jeunes filles et femmes d'origine nord-africaine. Mais les projets spécifiques sont très différents. En 1997, l'association s'occupait d'événements culturels. En 1998, elle s'est intéressée à l'apprentissage de la création de vêtements. Une organisation flexible permet de tels changements, mais c'est une source de fragilité, car il n'y a pas nécessairement de continuité dans les activités.

Les animateurs de l'atelier de couture ont reçu une formation qui a aidé une petite partie d'entre eux à se professionnaliser comme travailleurs indépendants. L'association a donc offert un soutien au développement de petites entreprises dans la sphère artistique. L'association a aussi proposé des programmes de recherche d'emploi et de placement pour les jeunes du quartier. Ces perspectives d'insertion dépendent principalement de la motivation des personnes qui participent à la vie de l'association.

Le produit des activités, au départ, provenait des défilés de mode, puis des participations financières pour les activités de vidéo et de danse en 1995. 10 enfants ont participé à cette initiative. Dans les dernières années d'existence de l'association, l'argent provenait de l'atelier de couture : inscription et vente de tissu et de divers accessoires. Cette somme a chuté, proportionnellement aux activités de l'association (particulièrement les défilés). Une fois inscrits dans le monde du travail, les animateurs ont perdu tout contact avec « City Fashion », qui a alors dû trouver de nouveaux bénévoles. Jusqu'en 1996, les compétences étaient mobilisées pour la couture (pour des défilés de mode), le stylisme (création et réalisation) et l'organisation (de défilés). En 1997, il y a eu une mobilisation pour l'animation envers les enfants (création de vêtements et défilés de mode pour enfants...). Depuis 1998, à la demande des femmes du quartier, l'association s'est intéressée à la formation à la couture « familiale » (réalisations vestimentaires pour enfants et adultes). L'enseignement était assuré par une femme d'expérience, en la personne du CES embauché au titre de secrétaire.

« City Fashion » concevait un projet par an. Dans les dernières années d'existence de l'association, aucun défilé de mode n'a été organisé, les enfants ont grandi et ne peuvent plus participer à de telles activités (timidité, réticence des parents ou des grands frères...) et il est difficile de trouver de nouveaux membres actifs. Le défi auquel a été confrontée « City Fashion » était de trouver de nouveaux meneurs (euses) ou porteurs (euses) de projets. Lorsqu'un promoteur s'en va, il n'est pas facile de lui trouver un remplaçant et beaucoup de projets meurent car ils sont trop dépendants de la personnalité d'un individu. C'est ce qui est arrivé à l'association qui a cessé ses activités pour l'an 2000.

L'association a obtenu des subventions conséquentes de la part de l'État les premières années (pour le budget opérationnel et la rémunération du CES), du Fonds d'Action Sociale et de la Commune à travers le Développement Social des Quartiers. Mais cette opération est maintenant terminée. En outre, l'activité de l'association a baissé. Par conséquent, « City Fashion » n'a pas eu de subvention après 1998. Elle a donc pratiqué

une activité minimale (couture) sur ses fonds propres (le reliquat des dernières années) jusqu'en 1999 et elle a cessé ses activités.

Nous avons vu que l'un des principaux points faibles de « City Fashion » demeurait sa fragilité économique et sa dépendance par rapport aux autorités locales, puisque son budget dépendait principalement des subventions publiques. Cette dépendance n'est pas fortuite, il s'agit d'un moyen détourné pour les autorités locales de contrôler les initiatives des habitants et de conserver leur pouvoir :

« Or le désir de participation est bien, fondamentalement, une revendication de pouvoir. Pour soutenir ce désir, en évitant cependant de réactiver l'idée de luttes sociales, on est ainsi conduit à l'associer au refus que change la structure actuelle de distribution du pouvoir dans la société ; c'est donc à titre individuel, et non pas appuyé sur une action de groupe, qu'on peut seulement envisager une action de participation : c'est se mettre en situation de faiblesse relative par rapport au pouvoir institutionnel, et entrer en collusion avec la crainte de ce pouvoir que les désirs de participation n'aboutissent à constituer des groupes de pression capables de s'opposer à lui. » (Lugassy, p14)

Pourtant, les actions réalisées ont toujours été réussies et une bonne occasion de rencontrer, partager et produire une culture commune, valorisant et dynamisant le quartier. City Fashion était socialement et culturellement une initiative enrichissante pour ses participants (es). Il est de surcroît difficile de promouvoir une association culturelle non lucrative : « City Fashion » est une initiative de la base enracinée dans le quartier. L'association vise explicitement à « sortir » les jeunes participants(es) du quartier et à développer des échanges avec d'autres quartiers en difficultés. Cependant, cet objectif est peu mis en œuvre et ne semble pas très efficace. Une autre raison est que « City Fashion » est perçue comme une association culturelle et destinée aux loisirs. Les subventions pour ce genre d'activités sont moins disponibles puisque l'association n'a pas la même légitimité que les initiatives qui concernent l'insertion professionnelle.

Le travail au sein de cette association a néanmoins permis à ses membres les plus actifs d'augmenter leurs chances de trouver un emploi, mais son rôle est principalement culturel et artistique. Par exemple, cette initiative a rendu possible pour sa jeune promotrice - et présidente de l'association - l'acquisition de compétences dans le domaine professionnel de la mode. Elle a ainsi pu entrer dans une école de stylisme. La personne qui l'a remplacée, secrétaire qualifiée, grâce à son expérience dans la gestion

d'associations, a obtenu un poste permanent à la Mairie de Laxou. En ce qui concerne les autres membres (bénévoles) de l'association, leur participation à l'organisation d'activités leur a permis d'acquérir une bonne expérience dans l'animation socioculturelle, mais aucun d'entre eux n'a pu toutefois trouver un emploi stable dans ce secteur. La capacité d'embauche de cette association a été limitée à un CES par an, pour un poste de secrétaire. Tous les autres participants étaient bénévoles.

Le travail de l'association a amélioré les compétences des participants, comme la communication, la confiance en soi, la couture et la conception de vêtements. Les participants ont acquis des compétences dans le secteur d'activité auquel ils ont participé au sein de l'association. « City Fashion » réclame aussi des compétences en secrétariat, comptabilité et gestion. Ces fonctions ont toujours été assurées bénévolement par des personnes ayant eu une formation scolaire dans ces domaines, c'est une aide indirecte (expérience de terrain) pour trouver un emploi.

L'atelier de couture améliore les conditions de vie au sein du quartier. Les femmes peuvent se réunir en un même endroit et économiser l'argent qu'elles auraient dépensé en achetant des vêtements neufs dans un magasin. La participation à la vie du quartier est une bonne expérience pour le développement de la citoyenneté, même si ses effets sur la qualité de vie à la Cité ne sont pas facilement perceptibles.

En termes d'orientation vers des métiers de la conception de mode et des professions artistiques, cette initiative a eu des effets positifs, mais limités à quelques individus. Ses effets positifs sur le quartier sont importants, avec des activités originales pour les jeunes filles du quartier. Elle a connu une couverture médiatique dans la presse locale, contribuant à l'amélioration de l'image du quartier.

« Jeunes et Cité », qui a offert à « City Fashion » un fort soutien, ne considère pas la disparition de l'association comme un échec ; elle est morte de sa belle mort, après avoir joué un rôle positif pendant quelques années en répondant aux besoins spécifiques d'un groupe de jeunes gens. Lorsqu'une nouvelle initiative naît, elle peut utiliser des associations existantes ou en créer une nouvelle.

On peut poser trois questionnements principaux concernant « City Fashion » en particulier et les activités associatives en général:

1) « City Fashion » était ouverte à tous, mais spécifiquement aux jeunes femmes d'origine étrangère du quartier. De ce fait, les Françaises dites « de souche » ne venaient pas à l'association, ce qui est une limite considérable au niveau de l'insertion sociale des jeunes femmes d'origine étrangère au sein de leur quartier et confirme leur mise à l'écart du reste de la population.

Lorsque nous avons voulu en savoir plus sur ce risque de « repli communautaire », la présidente de l'association n'a pas voulu répondre à cette question. Peut-être est-ce une peur réciproque de l'inconnu, ressentie à la fois par les « françaises de souche » et les femmes d'origine étrangère du quartier, qui empêche leur entrée en interaction ?

Mais est-il possible de faire se rencontrer à tout prix des populations différentes en présupposant que le processus se fera forcément de manière harmonieuse ? Certaines stratégies locales veulent promouvoir la mixité sociale en ciblant toute sorte de population (sans exclure les plus défavorisées) et promouvoir la cohésion sociale à travers une meilleure connaissance et une plus grande compréhension entre différentes populations voisines.

« Ceux qui décident et ceux qui mettent en oeuvre les politiques de réhabilitation des quartiers sensibles dans l'espoir et dans le but de mettre un terme à la "crise urbaine", fondent leur argumentation en s'appuyant sur des croyances pour justifier leurs décisions et/ou leurs actions. Dans la plupart des cas, ces argumentations reposent sur (...) la conviction que la mixité sociale est une des conditions nécessaires à l'harmonisation des rapports sociaux, c'est-à-dire en dernier ressort à l'établissement ou au rétablissement de la paix sociale. » (Stébé, 2000, p42)

La plupart du temps, la mixité sociale est avant tout une idéologie bien difficile à appliquer :

« Afin de justifier leur projet de restructuration urbanistique et architecturale, et de mixage des catégories de population dans les quartiers sensibles, les décideurs et les opérateurs de

la politique de la ville se réfèrent souvent aux utopies urbanistiques, notamment celles de l'Antiquité, celles de la fin du Moyen Âge, et celles du XIX^e siècle. En outre, leur argumentaire s'inspire d'une théorie déterministe assez sommaire, en ce sens qu'ils intègrent les actions de réhabilitation (physique ou sociale) dans un processus mécanique de prévisibilité idéal où les phénomènes de causalité sont rationnels et simplifiés - par exemple, telle action sur le cadre bâti aura nécessairement tel effet sur la vie sociale... » (Stébé, 2000, p43)

En effet, dans la pratique, les différentes populations doivent avoir la même volonté d'œuvrer ensemble : si les populations stigmatisées sont majoritaires, les autres pourraient boycotter l'initiative, comme c'est le cas de « City Fashion » à la Cité des Provinces.

La question de la mixité reste donc en suspens, et représente une limite considérable à l'efficacité de ce genre de projets :

« si un individu ou un groupe s'en tenait à faire valoir ses droits, ce ne serait plus de la citoyenneté mais du corporatisme. Devenir citoyen suppose en plus de *se mettre à l'écoute* des autres et de savoir reconnaître la légitimité de besoins différents des siens, et peut-être même opposés. » (Blanc, 1999b, p190)

Si les stratégies de discrimination positive, en s'adressant directement aux groupes défavorisés, peuvent réellement stimuler leur participation en favorisant les projets communautaires, elles courent le risque de les enfermer dans des « réserves d'indiens » stigmatisantes, surtout si elles ne concernent pas les autres acteurs sociaux qui peuvent même les rejeter. Le processus est alors le même que celui dénoncé par Bourdieu et Passeron en 1964 au sein du système scolaire :

« Dans cette logique, l'estimation du désavantage des sujets originaires des classes défavorisées et l'évaluation de degrés de mérite proportionnés à l'importance du handicap surmonté conduiraient — si tant est qu'elles soient possibles — à tenir pour égaux les auteurs de performances inégales et pour inégaux les auteurs de performances identiques, relativisant la hiérarchie sociale selon le critère scolaire et réduisant à rien l'avantage que les sujets défavorisés, ainsi *artificiellement* favorisés, tireraient de cette relativisation démagogique de la hiérarchie. » (Bourdieu et Passeron, 1964, p105)

Comme les groupes locaux possèdent un pouvoir et des ressources inégales pour travailler sur des problèmes communs du quartier et promouvoir les projets qui répondent à des besoins et des potentiels locaux et comme les institutions peinent à

abandonner une partie de leur autorité pour promouvoir les initiatives de la base, la promotion de la mixité sociale demeure un type-idéal difficilement accessible.

2) Les projets de « City Fashion » ont réellement contribué à rendre l'environnement plus attrayant, mais ils peuvent être évalués négativement du fait de leur portée limitée en termes d'insertion professionnelle pour une poignée d'individus. Nous retrouvons le même effet paradoxal que nous avons mis en exergue dans le cadre des projets d'aide à la création d'entreprise analysés dans la seconde hypothèse : les jeunes qui rêvent d'accéder à la célébrité sont confrontés à la dure réalité. Ils découvrent les contraintes et les obligations qui les éloignent de leur idéal. À travers cette phase douloureuse, ils prennent conscience qu'ils ne seront jamais des artistes professionnels, ils sont alors obligés de concevoir des projets plus sobres et réalistes.

Ainsi, même les projets alternatifs dont l'objectif principal n'est pas forcément l'insertion professionnelle, on retrouve les mêmes systèmes de classement et de mise à l'écart des populations, que ce soit en terme de perspectives professionnelles ou de mixité sociale. De plus, tout comme nous l'avons vu au sujet des emplois intermédiaires l'association « City Fashion » a elle-même été une expérience transitoire pour ceux qui l'ont fréquenté : elle a permis aux participantes les plus compétentes de trouver un emploi et aux autres d'augmenter leurs capitaux culturels, sociaux, etc, ou d'accepter et d'intérioriser leur exclusion du milieu de la mode.

Toutefois, la principale différence entre le secteur des emplois intermédiaires et les activités de « City Fashion » est qu'il s'agit avant tout d'un projet « de la base » qui repose intégralement sur les aspirations personnelles de ses membres et non pas sur l'imposition d'emplois protégés, non concurrentiels et sans avenir (nous reviendrons sur la thématique de participation dans le cadre de la dernière hypothèse). Il est indubitablement plus motivant pour des jeunes adolescentes de participer à un projet artistique et culturel dans le domaine de la mode plutôt que d'entamer une formation dans le secteur du ménage afin d'espérer trouver plus tard un travail à temps partiel (voir la première hypothèse et l'exemple des emplois familiaux).

Malgré tout, lorsque les participantes les plus habiles s'en vont les unes après les autres, les personnes les plus passives, les moins motivées et les moins compétentes restent et l'outil de promotion sociale devient alors une coquille vide.

3) Nous voyons que la promotion des projets alternatifs et du volontariat en particulier ne peut être prise en compte en l'absence d'un revenu décent. En effet, dès que les promotrices de l'association ont pu trouver un emploi salarié, elles se sont rapidement désengagées et ont passé le relais à d'autres membres qui, à leur tour, ont quitté l'association pour des raisons professionnelles, jusqu'à ce qu'il ne reste plus de participantes assez compétentes et motivées pour faire vivre l'association. Il s'agit là d'une limite considérable qui démontre l'importance de la centration sur les ressources issues d'un emploi avant l'engagement associatif par définition non rémunérateur.

C'est justement la question des ressources qui est abordée à travers la stratégie alternative qu'est la mendicité. Il s'agit d'une initiative à la fois marginale, individuelle, mais également ancrée dans les sociétés et déterminée par des contextes sociaux, politiques, idéologiques et historiques particuliers. La nature du lien social qu'elle génère et ses conséquences sur l'insertion sociale mérite par conséquent d'être étudiée.

2. La mendicité : un lien social particulier socialement et historiquement déterminé

À première vue, la pratique de la mendicité peut être considérée comme contraire à un processus d'insertion. En effet, la mendicité est stigmatisante pour celui qui la pratique, elle est même combattue et hors la loi selon les sociétés et les époques. Toutefois, dans une certaine mesure, elle favorise une relative insertion par l'économique à travers les ressources qu'elle procure (argent, nourriture, etc).

Le Revenu Minimum d'Insertion (nous l'analyserons dans le dernier chapitre de cette seconde partie) est souvent insuffisant pour répondre à tous les besoins de ses « bénéficiaires », la mendicité peut être considérée comme un « bon » complément (Gaboriau, p22-23). Dans certains cas, lorsqu'il n'est pas possible de toucher le RMI (pas d'adresse, population trop jeune, etc), la « manche » est le seul moyen de subsistance.

Les gains de la manche assurent les besoins les plus élémentaires pour ceux qui ne bénéficient pas du RMI « *J'vis de la manche... J'ai pas de RMI, moi...* » (Chevalier, 1993, Annexe 1, p66). Ils « *permettent juste au clochard de vivre, c'est-à-dire manger, boire et les cigarettes* » (Gaboriau, p83) et permettent aux autres (RMistes, retraités, pensionnés...) d'économiser ou de s'offrir les biens (vêtements, matériel audiovisuel, etc) qui marquent la frontière entre la vie et la survie.

Mon but n'est pas de dénoncer une économie parallèle, une cour des miracles ou la mafia qui organise certains réseaux de mendicité, le trafic humain et l'exploitation de la misère. Je veux démontrer, à partir de mon cadre théorique et empirique, que dans une certaine mesure, les personnes qui mendient sont réellement au centre d'une stratégie participative d'insertion. En effet, lors des entretiens menés auprès de mendiants dans le cadre de mon travail de terrain, mais également à travers mes lectures, j'ai remarqué que 1) la relation de mendicité est socialement déterminée, elle évolue selon les contextes historiques, économiques, politiques, légitimée ou dénoncée selon les normes sociales et les idéologies dominantes et que 2) selon les personnes concernées, la mendicité est une relation d'échange et non un acte unilatéral d'attribution d'argent d'un donateur vers un demandeur. Pour comprendre cette conception, il faut s'interroger sur ce qui circule dans un sens et dans l'autre de cet échange.

2.1. Les déterminants sociaux de la relation de mendicité

La relation complexe entre « donateur » et « bénéficiaire » a toujours été ambiguë voire perverse¹. En France, elle a évolué au cours de l'histoire. Je vais présenter quelques traits principaux de l'évolution de cette interaction. Mon travail n'a pas pour prétention d'être aussi une thèse d'histoire. J'ai pris le choix de faire un détour par l'histoire pour montrer la nature des interactions issues de la relation de mendicité.

Particulièrement aux XI^e et XIII^e siècles, la charité, dans son acception religieuse, est le

¹ Mes références historiques viennent de : Bertaux (1994), Damon (1995), Geremek (1980, 1987), Gutton (1974), Lachiver (1991), Simmel (1999).

moyen pour le riche de se racheter de ses pêchés. Ainsi les donations sont une œuvre pieuse, mais aussi des déclencheurs de prières en faveur des riches. La charité a besoin des pauvres et les pauvres ont besoin de dons charitables :

« Dans le cas extrême, le pauvre disparaît en tant que sujet doté de droits et point de focalisation de l'intérêt, le mobile du don réside exclusivement dans la signification du geste de donner pour le donateur. Lorsque Jésus dit au jeune homme riche : donne tes biens aux pauvres, il ne se souciait visiblement pas des pauvres, mais seulement de l'âme du jeune homme, et ce renoncement n'est que le moyen ou le symbole de son salut. Plus tard l'aumône chrétienne est de même nature : ce n'est pas autre chose qu'une forme d'ascèse, ou une "bonne œuvre" qui améliore le sort du donateur dans l'autre monde » (Simmel, [1999], p456-457).

Dans ce cas, le pauvre n'est qu'un « faire valoir » du riche. Cette charité s'est particulièrement manifestée sans réelle discrimination dans les périodes où il n'y avait ni guerre ni famine :

« Au Moyen Age la mendicité prend le dessus, les offrandes sont utilisées de façon absurde, le prolétariat est corrompu par des dons prodigués sans aucune discrimination, qui vont à l'encontre de toute espèce de travail civilisateur - voilà, pourrait-on dire, comment l'aumône se venge d'être accordée selon des critères de pure subjectivité, qui ne tiennent compte que du donateur, et non du destinataire » (Simmel, [1999], p457).

Le pauvre n'existe pas en tant que personne, bonne ou mauvaise, il n'est qu'un symbole et ce n'est qu'à ce titre qu'il est toléré.

À la fin du XIII^e siècle, des querelles doctrinales et théologiques ont éclaté, qui étaient les reflets des opinions sur un terrain socio-économique. Avec l'accusation d'hérésie contre les ordres mendiants Franciscains, l'ancien régime de générosité a été liquidé. La seule pauvreté porteuse de Salut est désormais celle qui est choisie volontairement. On va alors penser que la majorité des pauvres ne veut en fait pas travailler et que la mendicité est un signe évident de paresse, seul l'acte charitable étant, là encore, valorisé.

« La motivation cesse de se limiter au sujet donateur - mais sans pour autant se tourner vers le destinataire - dès que le bien-être de l'ensemble de la société exige l'assistance aux pauvres. Elle apparaît, bienveillante ou imposée par la loi, pour ne pas laisser le pauvre devenir un ennemi actif et dangereux de la société, pour que sa force diminuée redevienne utile à celle-ci, pour empêcher la dégénérescence de sa descendance » (Simmel, p457)

Dans ce cas, l'assistance aux pauvres ne s'occupe plus d'un symbole religieux, mais elle veut, « par la douceur », empêcher, contrer une menace : les pauvres sont les ennemis de l'intérieur.

Au XIV^e siècle, on amalgame et punit (fer rouge ou expulsion) les valides oisifs, truands, mendiants, joueurs professionnels... et les ouvriers qui refusent de travailler pour le prix fixé par ceux qui les embauchent. Pauvreté rime donc avec criminalité, et dans un contexte de baisse de la population où la main-d'œuvre disponible se raréfie, on appuie les employeurs qui refusent d'augmenter les salaires. Ainsi, bien avant l'avènement de la société industrielle, on retrouve les mêmes mécanismes de domination des travailleurs et de traitement de la main-d'œuvre que ceux décrits et dénoncés par Karl Marx.

Du XVI^e siècle à la Révolution, de nombreux penseurs considèrent que la seule aide que l'on puisse donner aux pauvres est de leur fournir un travail et de développer leur apprentissage. À Paris, on crée la police des pauvres qui régule l'assistance avec précision : production d'une requête d'assistance, examen de la requête, interrogatoire de son auteur, les commissaires procèdent à une orientation du demandeur vers des hôpitaux, aumônes, région d'origine ou galères... Les assistés doivent porter un insigne officiel pour se faire repérer et bénéficier de secours ordonnés à jour fixe. Nous verrons dans le chapitre suivant que la démarche ressemble étonnamment à celle que doivent effectuer aujourd'hui les demandeurs d'emplois ou RMIstes potentiels...

Après la Révolution, les idées libérales vont prendre leur essor, tout ce qui entrave le jeu des « inégalités naturelles » (si tant est que l'on puisse sérieusement délimiter clairement la frontière entre les inégalités « naturelles » et les inégalités « non naturelles »...) serait une régression économique et conduirait à une extension de la misère. Pour Malthus, la misère est une conséquence d'une démographie non maîtrisée, il faut conseiller les pauvres, les guider vers la chasteté, le renoncement, la prévoyance. Il faut aussi enquêter sur les causes de la pauvreté, diagnostiquer, transformer ces pauvres, non pas les aider matériellement. Les révolutionnaires créent le Comité de

mendicité présidé par Laroche-foucauld-Iancourt. Les secours sont attribués aux enfants, malades, infirmes et vieux. Ceux qui sont en état de travailler doivent être pourvus d'un travail par le gouvernement, la mendicité est alors interdite et punie. On constate des liens étroits entre cette charité de l'époque industrielle et celle du moyen âge. La tradition charitable perdure donc en assimilant les préoccupations de son temps.

Aujourd'hui, la relation de mendicité est relativement différente, car les conditions de vie que nous connaissons sont également différentes, mais elle n'en demeure pas moins problématique. Après de nombreux débats au niveau local au début des années 1990, lorsque certaines municipalités (comme Carcassonne, Cannes et Perpignan) ont pris l'initiative d'interdire la mendicité, elle est à présent pénalisée au niveau national par le gouvernement Raffarin/Sarkozy, qui a amalgamé la mendicité organisée par les mafias et les stratégies de survie des personnes précaires. La mendicité vient quelque peu en contradiction avec les actions étatiques et le travail social. Ainsi J.-M. Schléret, adjoint au Maire de Nancy lors de l'entretien mené en 1993, condamne la mendicité car pour lui :

« c'est des gens qui détournent un petit peu les dispositifs prévus. (...) Il faut que les gens se prennent un minimum en charge, sinon c'est des assistés complets » (in Chevalier, 1994, Annexe 1, p254).

De nombreux travailleurs sociaux rencontrés au cours de mon travail de terrain ne comprennent pas le recours à la mendicité, puisque les services sociaux sont sensés s'occuper des personnes précaires :

« J'suis un peu étonné parce que... ou alors il y a une mauvaise information... y'a quand même pas mal de prestations sociales qui pourraient éviter aux gens de mendier, style RMI, énormément de formations professionnelles pour les jeunes de moins de 25 ans qui sont sans-emploi, formations rémunérées, donc des fois, ouais... ça me met des fois un peu mal à l'aise. [...] Maintenant, que quelqu'un perçoit le RMI, on a énormément de situations ici, quelqu'un perçoit le RMI et que, parce que ça l'amuse ou parce que ça l'occupe, tend la main, on va pas lui interdire ça. » (Travailleur social rencontré au Service d'Urgence Sociale le 9/2/95 et le 25/4/95 in Chevalier, 1995)

D'un point de vue extérieur, le mendiant ne travaille pas, c'est un feignant. La création des journaux vendus par les SDF a permis de les revaloriser aux yeux des passants en leur donnant un semblant de travail même si, au bout du compte, la plupart achètent ces

journaux pour les mêmes raisons qu'ils font l'aumône aux mendiants. Cette vente de journaux a connu un éphémère succès médiatique en 1993-94. Elle était supposée redonner de la dignité aux vendeurs à travers une activité « commerciale » « respectable » et « présentable ». Outre la très faible qualité rédactionnelle de ce genre de parutions (Chevalier, Franco, Mathieu, 1994), la vente de journaux de rue a vite été assimilée à une forme de mendicité déguisée et un grand nombre de parutions ont par conséquent rapidement disparu.

La mendicité dépend fortement du contexte social au sein duquel elle se produit, mais elle est aussi déterminée par l'interaction entre le mendiant et le donateur qui évoluent au sein de ce contexte : la mendicité ne se pratique pas toujours de la même manière, les donateurs ne donnent pas toujours pour la ou les mêmes raisons.

2.2. La mendicité : une interaction sociale

La mendicité obéit à des règles précises que l'on ne peut déceler sans avoir mené un travail de terrain auprès des mendiants ou étudié des ouvrages précis sur le sujet (comme par exemple l'étude ethnologique de Patrick Gaboriau sur les clochards).

Il s'agit tout d'abord d'une relation de séduction. Ainsi, le mendiant doit plaire, séduire, donner l'image du « bon clochard » socialement acceptée par le donateur (dont nous discuterons plus bas). Le mendiant doit avoir une bonne présentation : « *Faut que je me rase, sinon je vais pas faire un rond aujourd'hui* » (Gaboriau, p22-23).

Ensuite, le mendiant doit montrer qu'il mérite le don et qu'il ne va pas en faire un mauvais usage. Les personnes que j'ai rencontrées dans l'agglomération nancéienne ont affirmé ne pas fumer et ne pas boire, du moins lorsqu'elles « travaillent » pour ne pas faire « mauvais genre ». Cela va aussi dans le sens d'une relation de séduction.

Le mendiant veut montrer que lui aussi accomplit un travail, qu'il a un rôle social. Ce respect des règles démontre bien que la mendicité n'est pas qu'un vecteur d'exclusion. Certains mendiants utilisent un vocabulaire propre au travail pour définir cette activité.

L'argent donné serait la rétribution d'une présence, voire d'un rôle social d'animation de rue (Gaboriau, p76) : « *Je travaille* » (Chevalier, 1993, Annexe 1, p66), « *C'est qui est embêtant dans notre boulot expliquait Rodrigo, c'est qu'on est astreints à des horaires* » (Gaboriau, p22-23). N'ayant aucune autre activité durant leur journée, ils assimilent la mendicité à un travail.

S'il n'existe pas qu'une seule forme de mendicité, il existe aussi plusieurs techniques qui déterminent l'interaction entre le mendiant et le donateur : la mendicité est active lorsque le mendiant accoste les passants pour leur demander de l'argent. C'est celle qui est la moins tolérée, car parfois agressive et dérangeante pour les donateurs éventuels :

« [...] aujourd'hui, dans leur majorité, il faut dire ce qui est, [les pauvres] nous dégoûtent, ils nous terrifient et on attend d'eux avant tout qu'ils proclament cette honte d'être pauvres. [...] C'est un peu comme les bosniaques, on est prêt à les nourrir comme des animaux, on les gaverait même si on le pouvait, pourvu qu'ils continuent à fermer leurs gueules et qu'on soit pas obligé de leur parler. » (Assayas, 29/12/93)

Elle est active-passive lorsque le mendiant, par le biais d'une pancarte, d'une posture corporelle (position statique et main tendue), sollicite l'éventuel donateur. Cette position passive, voire dominée, est parfois due à la honte éprouvée par certains mendiants.

Chaque mendiant dispose 1) d'une technique particulière, « *Moi, j'demande pas aux gens, je tend la main, c'est tout. Y'en a qui demandent* » (Chevalier, 1993, Annexe 1, p66), une autre accoste les passants, (Chevalier, 1993, Annexe 1, p51) ; 2) d'un lieu (qui est parfois l'objet de concurrence) « *Il a ses techniques de "vente", sa "clientèle" (...) La mobilité, le langage et la politesse font partie de la stratégie* » (Gaboriau, p76-78)

Voir des mendiants à la sortie des églises est encore fréquent, c'est là, par exemple qu'œuvrait A. Thiriet, retraité bénévole qui distribuait de la soupe pour les sans abri à l'époque de ma monographie de licence, car c'est un lieu de prédilection des clochards (Chevalier, 1993, Annexe 1, p105). À la sortie des églises, les donateurs seraient plus charitables :

« les gens qui vont à la messe, ont plus de cœur que les autres. Même s'ils nous donnent souvent un petit quelque chose par pitié, ils le font aussi par charité » (Républicain Lorrain, 22/11/93).

Selon une personne que j'ai interrogée (Chevalier, 1993, Annexe 1, p51) et P. Gaboriau (p168), les « beaux quartiers » ne seraient pas ceux où se font les meilleures « récoltes » :

« C'est les riches qui donnent le moins ! Ils ne vous regardent même pas ! » (Chevalier, 1994, Annexe 1, p51).

La mendicité est aussi d'une relation de soumission qui consacre la position dominée du mendiant. Le pauvre doit donc être méritant, sobre, mais aussi honteux. Il ne faut pas croire que les personnes qui pratiquent la mendicité s'y adonnent toutes avec délectation. Ainsi, la « première fois » est bien souvent éprouvante :

« beaucoup reculent jusqu'au dernier moment l'heure de le faire » (Prolongeau, p161-162),
« La première fois que je me suis posté à un feu rouge pour faire la manche, j'ai eu honte. Mais c'était la seule solution » (VSD, 12/93).

Plus tard, ce sentiment de honte persiste : honte d'être clochard, d'être chômeur, sentiment d'échec et d'infériorité... La mendicité n'est alors pratiquée qu'en dernier recours :

« A la main tendue, ils préfèrent des petits boulots qui ne rapportent parfois que 3 ou 4 francs par jour. Quand ils n'ont pas l'argent nécessaire pour manger, ils sont contraints de faire la manche » (Bourdieu, 1993, p500).

J'ai pu moi-même comprendre, voire ressentir ce sentiment d'infériorité lorsque je discutais, dans la rue, avec des mendiants ou même lorsque je me rendais aux distributions de repas des Camions du Cœur les vendredis soir dans le cadre de ma monographie de licence : le regard accusateur, intrigué, moqueur, réprobateur, supérieur voire le voyeurisme des passants lorsqu'ils nous regardaient prendre les repas dehors est une épreuve quotidienne quasi-insupportable pour quiconque n'y est pas préparé ou n'a pas appris, après un cumul d'échecs et de situations dévalorisantes, à l'endurer.

Une autre raison motive cette posture humble : la mendicité est une interaction et par conséquent, les mendiants adoptent une attitude conforme à ce qu'en attendent les donateurs éventuels (Goffmann, 1975) qui participent eux aussi à la relation de mendicité, par le biais de leurs dons :

« L'attitude conventionnelle du SDF tel qu'on le voit à Paris, c'est vraiment baisser les yeux, tendre la main en marmonnant, rester assis, prostré, comme ça, avec un chien galeux avec une pancarte, un message illisible déposé par terre ou encore mâchonner une espèce de boniment qu'on ne peut même pas entendre dans les rames de métro parce ça fait trop de bruit. Il y a une image, comme ça, du bon SDF, de la manière dont ils pensent qu'il faut se montrer pour attirer la compassion du public. Et le bon SDF, il faut qu'il soit accablé, digne, pour que la population en accepte le spectacle. Il se conforme à ce qui marche auprès du public. Le bon pauvre, c'est un peu comme dans le catéchisme, celui qui a toujours la tête baissée, les mains croisées dans le dos et il est triste, digne, un peu larmoyant, mais juste ce qu'il faut pour apitoyer mais pas trop pour ne pas déranger trop. » (Assayas, 16/12/93)

Ces types de participation subissent des influences qui ne se limitent pas seulement aux interactions entre mendiants et donateurs, mais également d'un contexte social évolutif, comme nous l'avons démontré précédemment.

On pourrait penser que la mendicité est anarchique, violente et délictueuse. Lorsqu'on prend la peine de se déplacer sur le terrain, hormis les groupes mafieux qui organisent un véritable racket, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une activité organisée et qui génère une relation complexe entre le mendiant et « son » donateur au sein d'un contexte social donné.

Il peut aussi s'agir d'une stratégie, consciente ou inconsciente, visant à revendiquer une existence sociale :

« Surtout dans les pays où la mendicité est un métier régulier, le mendiant croit plus ou moins naïvement avoir un droit à l'aumône, et si on la lui refuse, il proteste souvent comme si l'on détournait un impôt obligatoire. A l'intérieur du même type, la justification du droit à l'assistance par l'appartenance du nécessiteux au groupe a un tout autre caractère. La conception de la société selon laquelle l'individu n'est rien d'autre que le produit de son milieu social lui donne ainsi le droit de lui réclamer une compensation pour chaque détresse et chaque perte. » (Simmel, 1999, p454).

La misère s'octroie par conséquent le droit d'être visible et de réclamer des ressources à ceux qui en sont pourvus. L'éternelle chasse aux mendiants pratiquée par les pouvoirs publics, de droite comme de gauche, ne sert-elle pas davantage à cacher son échec pour

endiguer la misère de masse plutôt, par exemple, qu'à lutter contre la mafia roumaine qui exploite les personnes handicapées ou les enfants ? (voir à ce sujet l'article paru dans *Le Monde* le 13/07/02)

Une confusion entre les formes de mendicité obscurcit la compréhension de cette activité en tant que stratégie participative d'insertion. Elle risque également de générer un amalgame discriminant entre les mendiants et leur criminalisation généralisée¹. On peut ainsi distinguer deux types de mendicité :

a) Celle qui est vécue comme une stratégie individuelle qui ne dépend pas d'un réseau organisé. Dans ce cas, il s'agit d'une initiative de la base. Malgré une position dominée dans le cadre d'un échange inégalitaire, les mendiants revendiquent leur présence.

b) Celle qui est organisée par un réseau mafieux. C'est surtout cette dernière qui est dénoncée par la presse et les pouvoirs publics. Des bandes organisées ordonnent un trafic humain, exploitant notamment des personnes handicapées et des enfants en provenance d'Europe de l'Est et prélèvent une partie des « revenus » de « la manche ». Dans ce cas, il ne s'agit plus d'une initiative de la base mais de la régulation d'une activité informelle par des groupes mafieux. Je n'ai pas étudié ce type de mendicité dans le cadre de mes recherches, car d'une part j'ai essayé d'en savoir davantage mais il m'a été impossible d'accoster et d'interroger des personnes qui ne parlent pas français. D'autre part l'étude des groupes mafieux, bien que très intéressante, n'est pas le sujet de cette thèse.

Au bout du compte, la relation de mendicité produit des ressources pour le mendiant et un lien social inégalitaire entre ce dernier et le donateur.

Si les interactions issues de la relation de mendicité sont intéressantes, il ne faut pas idéaliser sa rentabilité pour le mendiant. En ce qui concerne le « salaire », il serait audacieux de prétendre qu'il est possible de gagner des sommes faramineuses avec la

¹ On retrouve le même débat concernant la prostitution : est-ce une activité librement choisie ou une forme d'esclavage ?

manche. Les mendiants que j'ai rencontrés ne me permettent pas vraiment d'éclairer ce point puisque les informations divergent : « 150 à 200 (francs) par jour » (Chevalier, 1993, Annexe 1, p2), tandis que lorsque je lui pose la même question sur le fruit de ses activités, un autre nous répond, évasif : « Il y a des jours avec et des jours sans... » (Chevalier, 1993, Annexe 1, p76). On peut alors penser que tout dépend en fait de la personne qui mendie, de ses « compétences » en mendicité, de la ville dans laquelle elle se trouve, et bien évidemment de l'attitude des passants. En effet, cette relation est paradoxale, car mis à part le fait de déposer une pièce à l'attention du mendiant, nombreux sont les donateurs qui ne lui adressent ni parole ni regard. Dans ce cas, le contact est strictement monétaire et l'interaction sociale réduite à sa plus simple expression : on tolère l'existence du mendiant et le don sert à le tenir à distance.

S'il est impossible de ne vivre que de la mendicité, elle peut se révéler un complément intéressant au RMI. Il s'agit aussi d'un moyen pour la personne qui mendie de rester en contact avec le reste de la population et de ne pas rester entièrement isolée.

« c'est vrai que la mendicité a un peu... aurait tendance un peu à diminuer avec le RMI, mais le RMI, c'est quand même pas grand chose, et c'est vrai qu'il y a des gens qui ont eu l'habitude de faire la manche, et c'est leur truc... c'est aussi une façon de rester en contact avec la société... » (entretien avec une éducatrice du Foyer Sainte Anne à Nancy, le 2/05/95)

Il faut néanmoins admettre que la relation entretenue avec les donateurs est inégalitaire, même si les mendiants prétendent jouer un rôle social. Mais il ne s'agit pas de la seule relation inégalitaire : l'employé est inévitablement subordonné à son employeur. Il en est de même pour la relation qui s'établit lors de la rédaction du contrat d'insertion inhérent au Revenu Minimum d'Insertion (et que nous étudierons dans le dernier chapitre de cette seconde partie). Dans les deux cas, les bénéficiaires entrent dans une interaction sociale inégalitaire, adoptent une posture particulière, que nous analyserons dans le chapitre suivant, afin d'obtenir des ressources et cette relation sociale consacre leur position subordonnée.

Il s'agit toutefois bel et bien d'une stratégie participative d'insertion même si elle est limitée à une interaction inégalitaire entre le demandeur et le donateur. Le fait qu'une stratégie telle que la mendicité finisse par consacrer la position dominée de celui qui

l'initie ne signifie pas pour autant qu'elle n'existe pas ou qu'elle est irrationnelle. Une stratégie peut être inadaptée ou jugée dérisoire. C'est souvent le cas concernant la mendicité, mais de nombreux programmes politiques ou gestions d'entreprises le sont également avec, la plupart du temps, sur une plus grande échelle, des conséquences désastreuses. Ainsi, même si les stratégies des mendiants peuvent sembler dérisoires ou contre-productives, il demeure indispensable de les prendre en compte pour comprendre la réalité de ceux qui la pratiquent et qui lui donnent sens.

Et même si l'actuel gouvernement semble décidé à réprimer impitoyablement la mendicité, il n'est pas certain que les populations précaires ne réussissent pas à s'approprier de nouveaux espaces de liberté, de manière efficace ou insignifiante, à des endroits inédits et inattendus (qui restent donc à définir).

Singulièrement, nous verrons dans le dernier chapitre de cette seconde partie et qui porte sur l'individualisation des problèmes sociaux, que la relation de mendicité n'est pas aussi éloignée de celle inhérente au dispositif RMI. Même si l'interlocuteur du RMIste est un travailleur social, le statut du RMIste est légal et l'allocation est fixe : en l'échange d'une faible allocation, le bénéficiaire s'engage dans une interaction.

Nous allons, en reprenant également l'exemple de l'association « City Fashion » nous questionner sur les enjeux que génère cette initiative qui ne conditionne pas une allocation à une activité professionnelle.

3. Les enjeux des stratégies participatives d'insertion alternatives

Devant les effets pervers des initiatives basées sur les programmes d'emplois intermédiaires et sur le développement de l'entreprise, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence d'un acharnement sur l'insertion professionnelle d'une partie de la population qui, étant donné le contexte socio-économique actuel et leurs difficultés personnelles, n'ont que peu de chances pour trouver ou retrouver un emploi.

Pour éviter ce jeu de dupes, on peut donc tenter de recourir à des stratégies d'insertion alternatives, qui peuvent reposer sur des initiatives associatives, individuelles, plus ou moins en marge de l'insertion professionnelle et des structures institutionnelles. Ainsi, les activités associatives peuvent être considérées comme une alternative intéressante au modèle de l'insertion par le travail, en valorisant davantage les aspirations individuelles des participants à l'association et leur rôle socialement utile dans la vie de leur quartier par exemple. C'est ce qu'a tenté de faire l'association « City Fashion », mais elle s'est vite heurtée au mur des réalités et lorsque ses membres les plus compétents ont pu accéder à un emploi, ils n'ont pas hésité à abandonner l'association qui d'ailleurs, n'existe plus à ce jour. De la même manière, la mendicité, en tant qu'activité marginale, est supposée permettre à ceux qui s'y adonnent de récolter de l'argent sans passer par les normes d'emploi habituelles : contrat de travail, impôts, etc, et participent même à une interaction sociale lors de leur rencontre avec les donateurs.

Mais peut-on remplacer l'idéologie absurde du travail qui rend heureux à celle, non moins absurde du chômage qui rend heureux, et qui serait difficile à expliquer aux milliers d'ouvriers licenciés partout à travers l'Europe ? Quel sociologue ou philosophe oserait prendre la parole lors des réunions de futurs licenciés de l'entreprise « Danone » ou de « Daewoo » en France pour leur dire qu'ils ont de la chance d'être au chômage, car ils pourront avoir une nouvelle vie libérée de cette contrainte !

Si les réflexions sur la pertinence de la norme « travail » pour définir le lien social sont intéressantes, elles ont souvent tendance à être aussi idéologiques que celles sur les vertus du travail. Si l'insertion professionnelle ne permet pas forcément de vaincre la précarité de l'habitat et les autres inégalités sociales de santé, d'accès aux services de l'État, à la justice, à l'éducation, etc, quels autres moyens serait susceptibles de jouer un rôle d'intégration et de solvabilisation ? Dans quelle mesure est-il possible de permettre à chaque individu et non pas à une élite d'être dégagé de toute contrainte matérielle (l'argent en l'occurrence) pour qu'il puisse s'épanouir librement ? Il s'agit là d'une autre utopie : celle de la répartition égalitaire et globale des richesses, et pourquoi pas celle du bonheur universel...

Le problème principal n'est par conséquent pas le manque de travail, mais le manque d'argent. Cette question est « bêtement » logique : comment survivre sans salaire ni ressources dans une société où il est indispensable d'en avoir pour se nourrir, se vêtir, se loger, etc ? Actuellement dans les sociétés occidentales, le moyen le plus courant pour obtenir des ressources est lié au système salarial (salaire, protection sociale issue des cotisations salariales...). Pour acquérir un logement, il est préférable d'avoir des ressources, qui viennent souvent des fruits du travail salarié, surtout pour les revenus les plus bas (Bihr et Pfefferkorn). Si la précarité de l'emploi accompagne la précarité des ressources, elle détermine alors logiquement la précarité de l'habitat, les inégalités sociales de santé, d'éducation, etc. La lutte pour l'égalité dans l'emploi est donc un axe déterminant dans la lutte contre les inégalités.

Mais dans quelle mesure les initiatives alternatives sont-elles si différentes des programmes d'emplois intermédiaires ou d'aide au développement de l'entreprise ? Dans le cas de « City Fashion », les objectifs sont principalement d'ordre culturel et social, mais on peut noter qu'indirectement, elle a un rôle dans le champ de l'insertion professionnelle. Elle mobilise des compétences professionnelles en art, comptabilité, gestion, couture et a permis l'accès à l'emploi des plus compétents de ses membres. De même, lorsque l'association, produisait des défilés, elle a pu récolter des bénéfices d'ordre financier qui lui ont permis, outre les subventions de l'État, de se pérenniser. De ce fait, cette initiative sociale est fortement liée au monde du travail et de l'économie et c'est ce lien qui a, à la fois, constitué un avantage pour l'association (le succès de ses animatrices en termes d'insertion professionnelle en particulier) et sa perte (pénurie d'animatrices pour prendre le relais de celles qui se sont insérées professionnellement). Cet intérêt pour l'insertion professionnelle signifie-t-il que les animatrices ont trouvé une occupation plus intéressante ou qu'elles sont principalement mobilisées par la volonté de gagner leur vie décentement ?

On remarque par ailleurs que la logique est la même que dans le cadre des deux premières hypothèses qui concernent l'insertion professionnelle : au cœur même de ces stratégies participatives d'insertion, on retrouve un tri et une sélection au sein des populations précaires : les personnes les plus compétentes sont valorisées et peuvent se

tourner vers une insertion professionnelle valorisante tandis que les autres finissent par appartenir à un noyau dur stigmatisé : les inégalités sociales sont de fait confirmées, reproduites et intensifiées.

Cette stigmatisation est encore plus forte dans le cas de la mendicité qui, pour être acceptée, doit être humble, et bien mettre en exergue la soumission aux normes établies (sobriété, volonté affichée de s'en sortir par l'emploi, non-agressivité, etc). Dans ce cas, il existe une distinction entre le bon mendiant, le pauvre méritant victime des circonstances et le pauvre indigne, forcément criminel et suspect. Mais que le mendiant soit bien ou mal perçu, son activité demeure un ultime recours toujours stigmatisant et qui consacre une position dominée au sein d'un échange inégalitaire venant renforcer les inégalités sociales existantes.

Dans les deux cas, l'activité alternative, tout comme les programmes d'emplois intermédiaires, a un aspect transitoire, temporaire, qui tend à s'éterniser pour les personnes les plus en difficultés et qui, loin de les requalifier socialement, les stigmatise toujours davantage. C'est la raison pour laquelle l'idéologie du non-travail se heurte aux problèmes des ressources, qui sont toujours fortement liées à la rétribution d'une activité professionnelle.

Quelle autre idéologie pourrait alors prendre la place de celle du travail rémunéré comme vecteur d'insertion sociale et comment la faire accepter par les plus précaires ?

Daniel Mothé voit dans cet abandon de la « valeur travail » une idéologie prônant :

« l'auto-limitation des désirs avec un arsenal d'ingrédients sociaux : du don, du revenu de citoyenneté, de l'allocation universelle, du mépris de l'utilitarisme, de la vénération des sociétés pré-capitalistes, etc. (...) Le changement de mentalité consisterait à ce que les pauvres restent pauvres par conviction et non par obligation et que les riches, comme saint François d'Assise, se conduisent en vrais pauvres pour ne pas susciter leur convoitise. (...) Mais ce qui serait encore pire, c'est que les pauvres soient les seuls à changer leur mentalité en acceptant d'être les seuls à auto-limiter leurs désirs pour que la société inégalitaire continue à bien fonctionner en se contentant d'une allocation universelle ou de citoyenneté, par exemple. » (Mothé, 1995, p99-101)

Les ingrédients sociaux pourraient bien être le Revenu Minimum d'Insertion en France, les allocations sociales élevées en Suède, le recours aux emplois intermédiaires aux Pays-Bas, la promotion du bénévolat, etc. Cette auto-limitation dont nous parle Daniel

Mothé n'est-elle pas effectivement destinée à un public particulier, tout comme certains types d'emplois et certains logements ?

J'ai remarqué tout au long de ma collaboration au projet européen ELSESES que la volonté de certains chercheurs, notamment les néerlandais, pour dénoncer l'insertion professionnelle pour promouvoir l'insertion sociale sans se référer au travail était profondément idéologique. Le rôle de la sociologie est-il de réformer la société ? doit-elle inculquer de nouvelles valeurs subjectives ? Ne pourrait-elle pas plutôt être avant tout consciente et faire prendre conscience à ses contemporains de la subjectivité des valeurs qu'ils partagent.

« Peut-être l'évolution des sociétés reste-t-elle mystérieuse à nos yeux parce que nous nous laissons davantage guider par le désir de pronostiquer un avenir plein d'espoir, que par celui de porter un diagnostic, de comprendre et d'expliquer. (...) Et comme les hommes ne formulaient toutes ces questions qu'en fonction d'un type de réponse qu'on jugeait satisfaisante par hypothèse, les regards des chercheurs se dirigeaient d'emblée vers le but qui donnait à leurs travaux le sens souhaité. » (Elias, 1981, p180-182)

Ces divergences quant à la définition des moyens permettant d'accéder à l'insertion sociale - par le développement économique et l'aide à l'entreprise, par la stimulation artificielle de l'emploi, par le bénévolat, etc - nous amènent à nous poser la question suivante : peut-on assurer collectivement le bonheur individuel à travers un modèle unique d'insertion ? Ces modèles d'insertion sont-ils antinomiques ? Que ce soit par l'emploi, le bénévolat, l'argent, etc, on peut toujours tenter de trouver sa voie, dans les limites imposées par la collectivité, et dont la principale est d'ordre matériel.

L'insertion touche de nombreux champs comme le développement d'un territoire, l'accès à l'emploi de ses habitants, le volontariat ... Le problème survient lorsque des groupes d'acteurs essayent d'imposer leur modèle subjectif à leurs semblables... et c'est en cela que les sciences sociales peuvent devenir des vecteurs d'idéologies réductrices si elles essaient de définir et d'imposer des modèles universels, notamment en tentant d'apporter une définition « légale » de l'insertion, principalement pour satisfaire la demande sociale, notamment des hommes politiques ou des concepteurs/financeurs de politiques sociales...

Nous allons voir à travers l'hypothèse suivante s'il est possible de trouver une définition sociologique « officielle » et « légale » de l'insertion, Je vais donc construire une définition alternative et pragmatique de l'insertion par le biais des stratégies participatives d'insertion.

CHAPITRE 4 : L'ASPECT CONFLICTUEL DES STRATEGIES PARTICIPATIVES D'INSERTION

L'insertion comporte plusieurs axes dont il serait bien difficile de savoir lequel prime sur l'autre : insertion à travers un emploi intermédiaire aidé ou temporaire, à travers l'aide au développement de l'entreprise, les projets associatifs, etc. Oublier cette évidence dans la pratique engendre des effets plus qu'indésirables à toute action visant à l'insertion d'une quelconque population :

« En ce qui concerne aussi l'idée qu'il suffirait actuellement de donner aux SDF un logement et du travail pour régler la question, là encore, je crois que c'est aller un peu vite en oubliant que, justement, il y a tout ce parcours dont je parlais tout à l'heure qui amène à cet état de sans domicile fixe, et que pendant ce parcours, les individus qui le font se retrouvent à un certain moment, à des situations telles que ça laisse des traces tout à fait profondes sur leur fonctionnement, sur leur personnalité. Donc, les remettre immédiatement en logement, les remettre immédiatement au travail, ça part vraisemblablement d'un bon sentiment, mais c'est peut-être pas tout à fait efficace. A ce sujet, juste une petite anecdote, (...) cette année, novembre 93, la seule période de froid relativement longue qu'on a connue, il y a eu une mobilisation des médias et sur Nancy, y'a un entrepreneur qui a dit : "Bon, O.K. ! Le problème des SDF, je m'sens concerné, j'ai envie d'aider les SDF, je peux pas les aider tous, je peux pas résoudre le problème à moi tout seul, je vais régler le problème d'un SDF, je vais lui donner du travail et je vais lui donner une chambre." Résultat des courses, on lui a indiqué, certaines associations lui ont indiqué une personne qui était d'accord pour tenter l'expérience Au bout d'une semaine, (...) il était venu au boulot trois fois, il s'était copieusement engueulé avec ses collègues de travail et avec le chef de chantier. Donc, boulot, ça fonctionnait pas ! La chambre que l'entrepreneur lui avait louée dans un hôtel meublé, elle était occupée quasiment en permanence par une joyeuse équipe qui faisait un bordel pas possible, moyennant quoi, il s'est fait virer aussi ! Résultat des courses, à l'heure actuelle, le SDF en question, il est à nouveau SDF et l'entrepreneur (...) avant qu'on lui reparle de refaire la même expérience, (...) il va passer un petit peu d'eau sous les ponts ! (...) L'insertion, puisque c'est comme ça qu'on qualifie les choses maintenant, elle n'est pas immédiate et elle n'est pas facile. » (J.-M. Morel, directeur du Foyer Sainte-Anne à Nancy, le 14/03/94 au forum de l'IFRAS)

Cette expérience démontre la pertinence d'une approche en termes d'interactions entre divers acteurs et facteurs. De nombreux acteurs sociaux ou analystes considèrent qu'une stratégie participative est un échec lorsqu'elle n'est pas consensuelle. En réalité, si elle peut être soit conflictuelle, soit consensuelle, elle est souvent un mélange des deux, selon les acteurs en présence et la phase dans le processus participatif. Cela est d'autant plus vrai lorsque la configuration est plus complexe : intervention de plusieurs acteurs à différentes phases du processus, confrontations d'intérêts convergents et divergents, etc.

Bien entendu, comme nous l'avons déjà dit au sujet de la place du conflit et de l'approche simmelienne, il ne faut pas idéaliser le débat contradictoire en tant que moteur du social. Lorsque le conflit est permanent et que les acteurs se désengagent (nous étudierons la problématique de la participation et de l'individualisation des problèmes sociaux dans le prochain chapitre), on ne peut plus espérer aucun progrès et l'initiative finit par disparaître.

Les représentations de ce que peut être l'insertion sociale varient selon les individus et les groupes sociaux. De même que chaque situation correspond à un modèle particulier d'insertion, les acteurs d'une même initiative peuvent avoir une définition différente de ce que peut être l'insertion sociale. Le projet Abribus à la Cité des Provinces à Laxou est un exemple particulièrement pertinent de cet aspect conflictuel de l'insertion à travers la confrontation de plusieurs objectifs et représentations de l'insertion, portés par des acteurs aux objectifs particuliers. Dans ce projet, on voit les limites d'une analyse structurelle : elle permet de comprendre comment le quartier a été stigmatisé, comment s'est produite l'industrialisation et la désindustrialisation de la région, comment s'est installée la population immigrée dans les quartiers de banlieue et comment s'est socialement construite l'exclusion sociale. Ainsi, une approche structurelle aurait expliqué le bilan du projet Abribus par des rapports de domination entre les classes sociales, sur le rôle de contrôle social opéré par les initiatives pour l'insertion. De la même manière, une approche plus microsociologique aurait parlé d'effets pervers engendrés par la somme des actions individuelles dont le produit dépasse les intentions des acteurs sociaux.

Mais dans les stratégies participatives d'insertion en général et le projet Abribus en particulier, il s'agit avant tout d'un ensemble d'interactions entre des individus et des groupes dont les représentations et intérêts convergent ou divergent à un moment ou un autre. Cette problématique n'est pas particulière au Projet Abribus et au contexte français, elle se retrouve de manière transversale dans chaque projet analysé et c'est la raison pour laquelle dans un second temps, je démontrerai cet aspect contradictoire commun à chaque stratégie participative d'insertion. Le partenariat crée à l'occasion du

projet Abribus a tenté au départ d'apporter un consensus quant aux objectifs d'insertion, mais les partenaires sont peu à peu entrés en conflits en raison de leurs intérêts opposés et de leurs représentations divergentes : promotion de l'insertion sociale, par l'emploi, par la formation, par une activité artistique, par l'amélioration du cadre de vie dans un quartier défavorisé, par l'octroi de ressources, etc. Dans des projets moins ambitieux mobilisant moins de partenaires, il existe également des tensions contradictoires. Ainsi, la Section Emploi d'Urgence à Rosengård en Suède, le Projet Marxloh en Allemagne, l'Initiative de Govan au Royaume-Uni, City Fashion à la Cité des Provinces en France et la Compagnie de Travail de Quartier à Leiden aux Pays-Bas connaissent la même problématique qui concerne l'opposition entre leur vocation sociale d'insertion des habitants du quartier (insertion par la formation, l'accès à l'emploi, aux ressources et aux nouveaux services...) et les impératifs économiques de l'entreprise et du développement global de leur quartier (amélioration de l'économie locale, enrichissement des entreprises, amélioration physique du quartier...). Je montrerai également, à travers l'exemple de la formation aux emplois familiaux à la Cité des Provinces à Laxou, dans quelle mesure les initiatives pour l'insertion, malgré l'intervention d'acteurs différents, ont réussi à établir une vision consensuelle de l'insertion incarnée par l'accès à la formation et à l'emploi temporaire.

J'essaierai enfin, à partir de ces exemples, de dresser une définition constructiviste et pragmatique de l'insertion.

1. Le projet Abribus

En 1996, l'association de prévention « Jeunes et Cité » et la Compagnie Générale Française de Transports d'Entreprise (CGFTE) ont créé un projet expérimental sur la Cité des Provinces à Laxou incluant d'autres partenaires par la suite (comme Decaux, entreprise chargée de l'entretien du mobilier urbain en général et des abribus en particulier, l'ANPE, des organismes de formation, des écoles du quartier). Ils ont proposé à un groupe de jeunes de décorer des abribus du quartier. La stratégie était de placer le groupe dans une « vraie » situation de travail avec une formation « adaptée » et

de faciliter leur insertion professionnelle à la fin du projet. Le projet n'avait donc pas pour but de créer des emplois permanents.

L'objectif principal de ce projet était à la fois de prévenir la délinquance dans le quartier où des abribus étaient brisés chaque week-end, de rassurer les usagers des transports en commun et d'aider un groupe de jeunes de la Cité des Provinces à entreprendre quelque chose de positif (décorer des abribus et passer leur permis de conduire) et de leur faire découvrir le « vrai monde » de l'entreprise. Les partenaires partageaient la même analyse : le chômage des jeunes et leur manque de perspectives professionnelles sont l'un des facteurs principaux aux problèmes sociaux dont font partie les comportements violents et le vandalisme. Ils ont identifié un intérêt commun en liant l'insertion professionnelle des jeunes résidant dans un quartier difficile avec un renforcement de la sécurité dans les transports en commun.

Dans ce projet, un rôle central devait être octroyé aux participants (la population « cible »). On retrouve d'ailleurs cette intention affichée dans de nombreux projets d'insertion, de requalification de quartiers en difficultés, voire dans les contrats de ville. Mais lorsqu'on observe la pratique, elle se concrétise très rarement telle qu'elle est annoncée (elle se déroule en fait sous une autre forme plus complexe et problématique), c'est une tendance très générale que nous analyserons dans le prochain chapitre sur l'individualisation et la participation...

Étant donné la nature ambitieuse du projet, on découvre plusieurs types d'insertion à plusieurs niveaux :

- L'insertion par le travail et la formation, si elle n'est pas le but principal, est néanmoins un aspect essentiel du projet. Elle concerne avant tout les entreprises qui peuvent utiliser le projet comme moyen de recrutement. Paradoxalement, c'est l'association « Jeunes et Cité » qui était l'employeur des jeunes pendant le projet et non les entreprises, pour des raisons légales puisqu'une entreprise n'a pas le droit de recruter des CES. Nous verrons plus loin que cette ambiguïté sera génératrice de conflits.

- L'insertion par les ressources est plus indirecte puisque les (faibles) revenus obtenus par les jeunes au cours du projet sont issus de leur contrat emploi solidarité, donc en partie du fruit leur travail et de leur participation aux formations proposées par le projet.
- L'insertion par le logement est un but surtout porté par « Jeunes et Cité » et une conséquence de l'insertion professionnelle des jeunes : certains, grâce au petit salaire qu'ils ont pu obtenir en se faisant recruter après le projet, ont pu accéder à un logement autonome. Lors de mes entretiens avec les représentants de « Jeunes et Cité », j'ai appris que certains de ces jeunes dormaient dans des caves avant d'adhérer au projet. En fait, l'association de prévention souhaite aborder l'insertion sociale dans son ensemble (qui regroupe l'insertion par le travail, le logement, la santé, etc), ce qui peut être générateur de conflit lorsqu'un projet réunit plusieurs partenaires, chacun s'intéressant à un seul aspect.

L'aspect temporel est fondamental dans le cadre de cette stratégie participative d'insertion. Le consensus du départ s'est peu à peu transformé en tensions contradictoires puis en conflit ouvert entre plusieurs acteurs. Il y a donc une forte dépendance entre le type d'insertion véhiculé et le processus temporel de mise en application de cette stratégie participative d'insertion.

Le consensus de départ : les concepteurs du projet, c'est-à-dire la CGFTE, « Jeunes et Cité » et Decaux, avaient décidé que le groupe de jeunes devait d'abord enquêter dans le quartier, prendre des photos, des vidéos et mener des entretiens. Les jeunes devaient recevoir une initiation à la décoration urbaine, au *design* et travailler intensivement avec une artiste pour créer une maquette. Les jeunes participants devaient aussi préparer une vidéo expliquant leur projet pour le présenter aux écoles du quartier (ce projet a été abandonné). Après une première sélection par l'ANPE, quelques membres du comité de pilotage (« Jeunes et Cité », le Pôle Emploi, le médiateur de l'OPAC et l'ANPE) ont interrogé les postulants et en ont présélectionné 13. Ces treize jeunes eurent un entretien avec la direction des ressources humaines de la CGFTE et 9 d'entre eux furent admis. Ils étaient 7 garçons et 2 filles de 18 à 25 ans, vivant à Laxou et spécialement à la Cité,

sans formation ni liens avec des institutions pour l'insertion des jeunes à part « Jeunes et Cité ». Ils furent recrutés à partir de janvier 1997 par « Jeunes et Cité » pour un CES de 6 mois.

Les acteurs principaux à l'origine du projet ont aussi réussi à associer des représentants de l'État et des collectivités territoriales, ce qui était indispensable pour financer un projet innovant. Pour les autorités publiques, le projet est crédible lorsqu'il y a beaucoup de partenaires locaux associés. En même temps, le soutien financier des autorités publiques augmente la crédibilité du projet et l'intérêt des partenaires locaux. Cependant, les partenaires entrent dans un projet avec leurs propres objectifs et stratégies.

Un processus qui devient conflictuel : des conflits d'intérêt vont apparaître à diverses étapes du processus participatif. En effet, il y avait trois principaux acteurs aux intentions différentes :

i) « Jeunes et Cité » a joué un rôle de trait d'union entre les jeunes et les autres partenaires. L'association a participé à la sélection et recruté des participants pour le projet. Mais être à la fois employeur et travailleur social a été une source d'ambiguïtés, puisque « Jeunes et Cité » était aussi chargée du suivi social des participants avant, pendant et après le projet. Pendant le projet, « Jeunes et Cité » s'occupait des participants au niveau du comportement (alcool, santé, présentation, etc). En tant que médiateur entre les participants et les institutions, « Jeunes et Cité » devait être flexible à chaque étape du projet et après sa fin. Mais l'association a exprimé ses difficultés pour s'accorder avec la CGFTE. Les travailleurs sociaux voulaient prioritairement entrer dans une relation de confiance avec des jeunes, réfractaires aux institutions pour la jeunesse. D'un autre côté, la CGFTE a prioritairement insisté sur l'accomplissement du travail et le respect du règlement. La tension entre ces deux logiques peut être productive, mais sa gestion est périlleuse, d'autant plus que les interventions de chacun n'étaient aussi clairement délimitées : l'association « Jeunes et Cité » a dénoncé les risques d'assistanat et l'interférence causée par l'intervention personnelle trop appuyée de la responsable du projet pour la CGFTE auprès du groupe de jeunes. En effet,

lorsqu'elle a connu les participants, la responsable a découvert leurs énormes problèmes sociaux et a essayé de les aider pour leur logement ou leurs besoins en matière de santé. Cette attitude fut à l'origine de tensions avec les travailleurs sociaux de « Jeunes et Cité » : elle est devenue très critique et les a accusés de ne pas faire leur travail correctement. De leur côté, les travailleurs sociaux lui ont reproché des réactions émotionnelles et son manque de professionnalisme : assister les jeunes comme elle le faisait ne les aidait pas à trouver une solution par eux-mêmes et les rendait dépendants. Les participants sont finalement devenus les « otages » et les principales victimes du conflit qui a éclaté entre « Jeunes et Cité » et la CGFTE...

La priorité de « Jeunes et Cité » se concentrait sur l'insertion sociale et professionnelle après le projet. L'association de prévention s'attendait à plus de coopération de la part de la CGFTE dans ce domaine au niveau du stage, de la mobilisation des chauffeurs de bus, des opportunités d'emploi pour les jeunes à la fin du projet, etc. « Jeunes et Cité », en tant qu'association de prévention spécialisée voulait promouvoir l'insertion sociale de jeunes en difficultés. L'insertion sociale, pour l'association, intégrait l'insertion professionnelle, aussi le fait de faire face aux problèmes de santé, administratifs, familiaux, financiers, de logement et de comportement.

ii) La CGFTE voulait résoudre ses problèmes d'insécurité¹ à la Cité des Provinces en faisant participer des jeunes de ce quartier considérés de fait, à tort ou à raison, comme les principaux responsables de cette insécurité à un projet médiatique. Depuis quelques années, l'entreprise² voulait explorer des stratégies alternatives pour regagner la confiance du public en ce qui concerne la sécurité dans les bus. Ce projet pouvait être aussi un bon moyen pour l'entreprise de mettre à l'épreuve des employés potentiels. Dans ce projet, l'entreprise était supposée participer à la formation et à l'insertion professionnelle des participants et pour ce faire, elle s'était proposée de les recevoir pour un stage de trois jours complets. La CGFTE s'est occupée des relations avec les autres entreprises et du suivi des participants dans le cadre de la définition de leurs

1 En effet, les agressions contre les chauffeurs et leurs bus ont été particulièrement médiatisées en 1998-99 dans l'agglomération nancéienne. Même si le thème de l'insécurité est très à la mode actuellement, on n'en entend plus du tout parler dans les médias locaux.

2 Ou plutôt certains membres de la Direction des Ressources Humaines.

projets et dans l'évaluation de leurs aspirations professionnelles. Elle a aussi soutenu la préparation au permis de conduire. Pendant le projet, la compagnie de transports a été confrontée à une attitude négative et inattendue de la part de ses chauffeurs. La direction a été accusée de perdre la raison : « *L'employeur a payé les jeunes pour qu'ils nous lancent des cailloux !!!* ». Ceci pourrait expliquer l'implication moindre de l'entreprise lors de la mise en pratique du projet. En effet, une entreprise n'est pas un monolithe et c'est cette réalité qu'ont peut-être voulu oublier les initiateurs du projet :

« L'interdépendance d'un si grand nombre d'individus risque fort de les forcer à agir différemment de ce qu'ils auraient été amenés à faire en l'absence de cette contrainte. On est alors tenté de personnifier ou de réifier cette interdépendance en recourant à des concepts. La mythologie véhiculée par la tradition orale nous pousse déjà à croire qu'il doit forcément exister "quelqu'un" qui "possède" du pouvoir. C'est ainsi que pour expliquer ce pouvoir auquel on se sent livré, on invente une personne qui l'exerce, ou encore une sorte de "sur-personne" - comme la nature ou la société - dont on dit qu'elle a du pouvoir et que l'on rend responsable des contraintes auxquelles on se trouve soumis. » (Elias, 1981, p108)

En effet, les chauffeurs de bus avaient leurs propres logiques et représentations et qui n'étaient pas forcément les mêmes que celles des responsables des ressources humaines et du développement... De plus ces relations se sont davantage complexifiées avec l'intervention des logiques des autres partenaires du projet. Ainsi, « Jeunes et Cité » s'est plainte de l'entreprise qui ne s'est pas investie au niveau de la recherche d'emploi et du fait qu'elle n'a absolument rien proposé aux participants. D'un autre côté, l'entreprise a reproché l'incapacité de « Jeunes et Cité » à comprendre les besoins de l'entreprise et les limites de son rôle.

Au départ, l'entreprise était ouverte et flexible, mais elle est devenue par la suite de plus en plus rigide et réticente à assumer son rôle. Deux raisons internes peuvent expliquer ce changement : des conflits au sein de la direction et l'opposition des chauffeurs de bus. Le choix de promouvoir des initiatives à caractère social, basées sur le relationnel et l'amélioration des services, porté par un ancien directeur des ressources humaines, a été rejeté à l'intérieur de l'entreprise. Lorsqu'il a été muté, son remplaçant est revenu à une approche plus « traditionnelle », sans toutefois le dire ouvertement. La participation au projet a décliné alors que l'employée détachée pour ce projet par la CGFTE continuait à beaucoup s'investir. Elle n'a pas eu de soutien de la part de sa hiérarchie et ne pouvait plus assumer ses engagements au niveau du projet. C'est une forme négative de

flexibilité. Une seconde raison est intimement liée à la première. Les chauffeurs de bus ont réagi très négativement au projet. L'entreprise a par conséquent adopté un profil bas pour calmer le jeu. Le fait d'avoir dès le départ assimilé insécurité et jeunes du quartier puis d'avoir recruté un groupe de jeunes de ce même quartier a certainement joué un rôle dans cette réticence des chauffeurs de bus.

En termes d'insertion professionnelle, les objectifs de l'entreprise étaient paradoxaux : 1) la promotion d'une politique de sécurité envers les jeunes « difficiles » exprimée dans tous les documents écrits que nous avons analysés ; 2) la réussite de l'insertion professionnelle de 9 jeunes gens « difficiles » dans un laps de temps très court. Cette attitude paradoxale est reflétée par le discours du Maire de Laxou :

« Alors, il y en a qui sont partis assez vite, il y en a qui ont tenu jusqu'au bout, c'était apparemment ceux qui avaient vraiment envie de s'en sortir, qui avaient la capacité de trouver un travail et qui l'ont trouvé ; et puis, il y a ceux qui ont fait un passage et qui, très vite, sont partis vers autre chose, la drogue, bon. Donc, ça, c'était une opération qui avait (...) des perspectives – alors, est-ce qu'elles étaient aléatoires ou est-ce qu'elles étaient certaines, je ne suis pas là pour en juger, mais en tous cas, elles pouvaient être motivantes pour les gens qui avaient vraiment envie de s'en sortir. (...) Un certain nombre de jeunes sont dans la drogue, plus ou moins installés, sont plus ou moins réadaptables. Il y en a, dont je ne vous donnerai pas le nom mais dont je suis intimement persuadé qu'ils ne sont pas réadaptables et quelles que soient les actions d'insertion (...) Donc, on est dans des situations qui sont celles de tous les quartiers dits défavorisés avec des cas extrêmes (...), mais en même temps, ça illustre cette grande difficulté que, moi, je ressens comme une sorte de fatalité devant laquelle on est quand même passablement démuné. » (in ELSESES, 2000)

Mais cette opinion est contestable : si le public est trop « difficile » pour rentrer dans un projet pour l'insertion professionnelle d'une population « difficile », à qui peut-il bien s'adresser ? La CGFTE savait que l'État a financé les CES uniquement parce que le projet était conçu pour un public en grande difficulté. N'était-ce donc qu'une opération promotionnelle afin de régler les problèmes de l'entreprise avec ses clients (« respectables ») ? Mais il serait injuste de croire que ce problème ne concerne que la CGFTE. Par exemple, les actions pour l'insertion sociale sont elles aussi sélectives : les logements sociaux conçus pour les revenus modestes mais qui peuvent payer leur loyer « modéré » excluent de fait les personnes insolvables, les emplois jeunes ont tendance à laisser de côté les moins qualifiés, le RMI exclus les moins de 25 ans, etc.

iii) Decaux souhaitait lutter contre le vandalisme et les « tags » sur les abribus et pouvait proposer des opportunités de formation ou d'embauche à la fin du projet. L'agence locale de l'entreprise Decaux, qui assure la sous-traitance pour l'entretien (entre autres) des abribus, les a mis à disposition pour qu'ils soient décorés et a reçu les participants pour un stage de trois jours. Lors de la phase d'élaboration, Decaux a rejoint le projet initié par la CGFTE et « Jeunes et Cité ». Pour cette raison, des deux côtés, il n'y avait pas une vision claire sur des détails techniques contraignants qui se révélèrent d'une importance cruciale par la suite, comme lorsque Decaux a averti ses partenaires après coup que les décorations ne correspondaient pas à l'espace qu'il pouvait leur allouer. Les jeunes croyaient à tort qu'ils pouvaient décorer l'abribus en entier. En réalité, leurs dessins dépassaient le petit espace offert par Decaux (à l'arrière de l'abribus, format A3, côté caché...), ils ont alors dû se résigner, non sans peine, à en concevoir de nouveaux... Quand l'entreprise s'est rendue compte que les affiches étaient trop grandes, elle n'a pas été capable de s'adapter, obligeant les participants à recommencer leur travail. Plus tard dans le processus, Decaux a pu donner une réponse rapide aux besoins des participants afin de les aider efficacement dans leur recherche d'emploi après l'opération. L'engagement personnel du directeur et des neuf tuteurs sélectionnés par ses soins a été un facteur essentiel pour cette participation croissante. Decaux partage les intérêts globaux de la CGFTE, mais avec une perspective sur le court terme et une approche plus pragmatique.

Pour placer les jeunes dans une situation de travail et de formation afin de réaliser leur insertion professionnelle après l'opération, l'opération comprenait aussi une « découverte » du « monde » de l'entreprise par l'organisation d'un mini-stage de trois jours à la CGFTE et chez Decaux. Dans la première entreprise, il a fallu écourter la mini-formation à la demande des jeunes, insatisfaits. Le projet de la CGFTE était de placer chaque participant dans un bus pendant ces trois jours : pour montrer comment travaille un chauffeur de bus ; pour améliorer les relations entre les chauffeurs et les jeunes, et lutter contre l'agressivité de certains jeunes envers ces professionnels, et inversement. Mais comme les chauffeurs étaient occupés à conduire leur bus, ils n'avaient pas le temps (ni parfois l'envie) de discuter avec les jeunes. En outre, des consignes de sécurité obligeaient les jeunes à demeurer assis dans le bus, éloignés des

chauffeurs. Ces précautions peuvent sembler étonnantes, puisque d'une part il est possible de rester debout dans les bus de l'agglomération grâce à des poignées et d'autre part on peut aussi voir des chauffeurs de bus discuter avec certains usagers (jeunes femmes charmantes, membres de leur famille, personnes âgées jugées plus « respectables »...). Les « stagiaires » sont donc restés « plantés » dans les bus sans aucune autre activité que la contemplation du paysage nancéien et des voyageurs. Par conséquent les jeunes, se rendant compte de l'inutilité de la situation, ont souhaité que cette « pseudo formation » cesse.

La seconde mini-formation était organisée par Decaux et a entièrement satisfait les participants. Chacun avait un tuteur qu'il devait suivre dans son travail sur le terrain (réparation des abribus, etc). L'obligation de ponctualité (le travail commence à 4 heures du matin) et les conditions de travail (dehors, sous la pluie et dans le froid) ne les a pas découragés. Ils ont même demandé à prolonger l'expérience dans cette entreprise. Chaque jeune était supervisé par un professionnel (jouant le rôle de tuteur) et cette relation humaine était privilégiée. Ce qui pourrait expliquer le succès de Decaux et l'échec de la CGFTE.

Un organisme spécialisé dans « l'ergonomie » a aussi tenté d'assurer une formation en « expression corporelle » et « développement des capacités personnelles ». Mais ces services d'une grande qualité technique, du moins sur le papier, n'obtinrent pas les résultats escomptés. Le taux d'absentéisme auprès des jeunes était très important : au début de la formation deux jeunes étaient présents et qu'à la fin il n'y avait plus personne... Un entretien suggère un manque d'explications préliminaires :

« je n'ai pas compris le but de ces séances, ni au début, ni à la fin, ni au milieu. (...) Je pensais qu'on allait apprendre les techniques de recherche d'emploi, et finalement, on a joué au football, je n'ai pas saisi le rapport ... » (Une participante in ELSESES, 2000)

Chaque participant était très enthousiaste pour passer son permis de conduire. La préparation au permis a mobilisé le centre de formation de la CGFTE (l'AFT) et une grande auto-école (Macadam) située à 20 kilomètres du quartier. Aucun participant n'y obtint son code. Une première explication pourrait être la distance excessive. Mais un problème bien plus fondamental a sans doute été l'anxiété générée au sein de l'auto-

école par la perspective de recevoir « un groupe de jeunes en difficultés », immédiatement traduit par « animaux sauvages ». Les travailleurs sociaux de « Jeunes et Cité » ont alors tenté leur chance avec une auto-école plus petite et plus proche du quartier. Là, deux participants réussirent à passer leur permis tandis que d'autres ont poursuivi les leçons de conduite après la fin officielle du Projet Atribus.

Je vais à présent mettre en parallèle la correspondance et les différences entre ce qui était annoncé au départ et ce qui est réellement fait. Jusqu'à présent, aucune évaluation collective n'a été entreprise, c'est donc à partir d'entretiens individuels auprès de chaque acteur que M. Blanc, A. Henrion et moi-même avons analysé et confronté les différents points de vue. L'analyse provient également des rapports et des évaluations écrites produites par la CGFTE d'une part et par « Jeunes et Cité » d'autre part.

Nous avons quatre groupes d'acteurs principaux qui peuvent dresser un bilan différent sur le même projet : positif chez Decaux, négatif à la CGFTE, semi-positif du côté de « Jeunes et cité » et de certains jeunes participants. L'évaluation qualitative du projet doit prendre en considération une multitude de temporalités ; ce qui peut sembler être un échec à la fin immédiate d'un projet peut être perçu positivement un an plus tard.

Pendant le projet : les 9 participants furent recrutés en CES. Ce genre de contrat garantit des ressources minimums pour un temps limité (voir le premier chapitre de la seconde partie sur l'emploi intermédiaire). C'est un substitut à une insertion professionnelle sur le long terme.

« C'était en gros, de dire : "ceux qui parmi vous auront fait [leurs preuves], on leur apprendra à conduire pour avoir un permis de conduire et pourquoi pas, un permis de conduire un bus", et la CGFTE pouvait en embaucher. Alors, on n'a pas dit : "vous êtes vingt, on en embauchera dix-huit", on a dit "ceux qui auront accepté toutes les étapes du cursus pourront peut-être aller vers un permis poids lourds ou un permis de transport en commun et, à ce moment-là, espérer une embauche". L'action au départ, était montée dans l'enthousiasme, à l'arrivée, on n'en parle pas trop, parce que les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances » (Le Maire de Laxou in ELSSES, 2000).

À la fin du projet : Decaux a respecté ses engagements avec le recrutement d'un jeune en CDD à temps plein et de deux autres en contrat de qualification. Une participante y est secrétaire et prépare un baccalauréat professionnel. Le directeur a aussi inscrit trois

jeunes gens dans une initiative de l'entreprise, « 1 000 jeunes, 1 000 emplois », pour une formation individualisée, une expérience de travail et un enseignement traditionnel pendant 9 mois. L'entreprise a orienté deux autres participants vers des entreprises voisines.

La CGFTE était susceptible d'embaucher les jeunes intéressés et qui auraient obtenu leur permis de conduire. Ce projet a échoué, car aucun d'entre eux n'obtint son permis.

« Jeunes et Cité » étant une association, ne pouvait pas convertir les CES en emplois stables, ça n'est d'ailleurs ni son rôle, ni son objectif. En collaboration avec le Pôle emploi, la Mission locale et l'ANPE, « Jeunes et Cité » a joué un rôle de conseiller pour les jeunes à la fin de l'initiative. Deux jeunes gens ont été orientés vers une entreprise d'insertion.

Un an après le projet : deux personnes seulement ont obtenu un CDI. L'insertion professionnelle des participants s'est établie entre 3 mois et un an après la fin de l'opération. Ce processus d'insertion professionnelle fut plus lent que prévu, mais a fini par aboutir et un an après le projet, mis à part deux personnes, les participants étaient presque tous en activité. Ce processus d'insertion socio-économique a positivement évolué graduellement et une année s'est écoulée avant qu'elle ne se réalise pour la plupart d'entre eux.

« Quand on évalue les résultats, on est toujours déçu, parce que, si vous dites : “je lance une action pour vingt personnes et j'aimerais qu'il y en ait quinze qui s'en sortent”, la réalité c'est que c'est déjà un beau résultat si cinq s'en sortent ». (Le Maire de Laxou in ELSESES, 2000).

Deux ans après la fin du projet : en 1999, 5 participants étaient à la recherche d'un emploi (l'un d'entre eux travaillait chez Decaux en CDI et à été renvoyé à cause d'une bagarre), l'autre travaillait en intérim, les deux filles du projet étaient en contrat de qualification, un autre, après un passage à la rue, résidait dans le Foyer de Jeunes Travailleurs du Grand Sauvoy à Nancy. L'emploi stable semble demeurer un objectif difficilement accessible. Avec leur CES, les participants ont travaillé 20 heures par semaine pour un demi-SMIC mensuel. Un CES leur a donné droit à la sécurité sociale et aux allocations chômage.

Après le projet, ceux d'entre eux qui ont été orientés vers un contrat de qualification ou une autre forme d'emploi ou de formation ont pu s'installer dans un autre quartier et ne plus dépendre de leur famille (indépendance relative et précaire étant donné la faiblesse de leurs ressources...).

Dans le quartier, les actes de vandalisme contre les Abribus ont cessé. Le groupe a joué, en quelque sorte, un rôle de médiateur entre les autres jeunes du quartier et l'équipe de Decaux. De cette façon, les Abribus sont moins anonymes (ils l'auraient été encore moins si les affiches avaient été plus visibles et non reléguées à l'arrière des Abribus).

Au niveau individuel, 9 participants ont eu des ressources et une activité pendant 6 mois. Ils ont eux-mêmes conçu et réalisé les affiches de décoration des Abribus. Ils ont été très sérieux dans l'établissement d'une consultation auprès des habitants du quartier :

« les dessins, on ne les a pas faits par hasard. Le but, c'était qu'ils plaisent à tous les habitants de la cité. On voulait vraiment un avis global. C'est pour cette raison qu'on a contacté les gens de tous les âges, même les enfants et les personnes âgées » (Une participante in ELSESES, 2000)

« Alors, en positif, c'est que les jeunes qui avaient été réunis dans le groupe (...) ont réalisé (...) des choses qui rendaient plus agréables l'environnement des arrêts de bus » (le Maire de Laxou in ELSESES 2000).

Les entretiens montrent comment la réputation de « jeune délinquant » est relative. Lorsqu'ils ont l'opportunité de prouver leurs compétences et d'être reconnus, les participants s'impliquent pleinement dans la vie de la communauté. Comme le projet n'a porté que sur 9 personnes, il est facile de comprendre que s'il est possible d'éviter à un petit nombre d'Abribus d'être cassés sur le court terme, il ne peut résoudre à lui seul LE problème de l'insécurité dans une ville comme Laxou. Tous les acteurs (association, entreprises et participants) s'accordent sur un point : la décroissance positive du vandalisme contre les Abribus depuis la fin de l'opération. Le directeur local de Decaux s'est beaucoup impliqué dans le suivi professionnel des participants après l'opération. Il a développé une relation de réciprocité entre l'entreprise et les jeunes sur la base d'une

écoute attentive. Ces relations positives avec le groupe ont contribué au déclin du vandalisme des Atribus du quartier.

Toutefois, le groupe n'a pas participé à la conception du projet. Une analyse de la part des jeunes des situations vécues dans le quartier aurait pu être un pilier essentiel, plus particulièrement pour la compréhension du problème de l'hostilité à l'encontre des chauffeurs de bus. La CGFTE n'a pas réussi à soutenir et à promouvoir des emplois pour les jeunes participants alors que le vandalisme et la violence contre cette entreprise n'ont pas diminué, y aurait-il un lien entre les deux facteurs ?

La réussite de l'insertion professionnelle de la plupart des participants un an après la fin du projet démontre qu'ils n'étaient pas « inadaptés à l'insertion ». La déception de la CGFTE n'a pas été causée par « l'inadaptation » des participants (présumés « difficiles »), mais par un dysfonctionnement institutionnel et organisationnel qui a commencé avec la sous-estimation de la capacité des jeunes à participer à la réflexion sur les problèmes rencontrés par la compagnie de transport en commun dans le quartier. Les résultats en termes de baisse de violence envers les chauffeurs de bus ne sont pas perceptibles, mais leur mauvaise volonté ou passivité pendant l'opération pourrait l'expliquer en partie.

Les effets de ce genre de projets sur l'emploi des chômeurs locaux ne peuvent être précisément évalués, même s'ils favorisent a priori leur « employabilité ». Procurer un emploi décent pour les chômeurs de longue durée et/ou non qualifiés est un pari difficile et les projets qui visent spécifiquement cette population sont confrontés à un taux d'échec important. Leurs résultats peuvent s'interpréter de deux manières, c'est la fameuse question : « le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein » ?

Selon le moment où l'on se situe et les représentations de l'insertion véhiculées et défendues par chaque acteur mobilisé au sein du projet Atribus, nous voyons qu'il peut être perçu comme un échec ou une réussite : échec de l'insertion professionnelle de l'ensemble du groupe sur le court terme, semi-réussite sur le moyen terme, échec sur le long terme, réussite du mini-stage chez Decaux, échec à la CGFTE, etc. C'est la raison

pour laquelle il est impossible d'avoir une vision unidimensionnelle de l'insertion et une approche unidimensionnelle pour l'étudier. Dans la dernière section de ce chapitre, je tenterai d'apporter une définition constructiviste de l'insertion.

Nous verrons dans le chapitre suivant sur la participation et l'individualisation que ces représentations divergentes impliquent de fait la présence de participants qui s'affrontent. Ainsi, l'aspect conflictuel de l'insertion est fortement lié à la participation des acteurs sociaux.

2. La transversalité de l'aspect conflictuel de l'insertion

Nous avons analysé les problématiques inhérentes aux programmes d'emplois intermédiaires, de développement de l'entreprise et aux stratégies alternatives d'insertion, qui dépendent fortement d'une part d'un contexte socioéconomique et politique particulier et d'autre part du fonctionnement propre à ces programmes et stratégies (nature des emplois, des entreprises et de l'activité alternative). Mais le contexte social et la nature des stratégies participatives d'insertion ne sont pas les seuls déterminants. Derrière ces contextes, s'affrontent des représentations complémentaires, convergentes ou divergentes de ce que peut être l'insertion. En effet, chaque stratégie porte en elle une ou plusieurs représentation de l'insertion et cette interaction influe sur la création, le déroulement, la réussite ou l'échec des stratégies participatives d'insertion. L'exemple le plus explicite est le projet Abribus où se côtoient des objectifs de développement de l'entreprise, de l'emploi aidé, de formation, de développement de l'entreprise, des activités artistiques, etc.

A Rosengård en Suède, l'agence pour le logement MKB a décidé de concilier les objectifs sociaux et économiques dans le but de solvabiliser leurs locataires/clients en leur trouvant des opportunités d'embauche. Mais dans la plupart des cas, ces objectifs sont contradictoires. À Marxloh en Allemagne, nous verrons qu'il existe une tension entre ces objectifs sociaux et économiques au sein du Projet Marxloh, notamment les projets d'économie sociale. Cette tension est, dans une certaine mesure, surmontable. DZB Leiden aux Pays-Bas tente de surmonter cette tension en travaillant avec des entreprises « classiques ».

L'Initiative de Govan au Royaume-Uni, bien que principalement centrée sur le développement de l'entreprise, est également confrontée au problème du recrutement des demandeurs d'emplois locaux et de la conciliation entre les objectifs économiques de la rentabilité des entreprises et les objectifs sociaux d'accès à l'emploi de la population locale.

Il existe également une contradiction entre le développement d'un quartier et l'insertion de ses habitants. Aux Pays-Bas, la Compagnie de travail de quartier de Leiden accueille à la fois les habitants et les personnes « du dehors », ce qui lui pose des problèmes d'identité. De même, en France, à la Cité des Provinces, nous verrons que le recrutement des demandeurs d'emplois locaux au sein de leur quartier peut générer des effets pervers de stigmatisation.

Il est possible, sous certaines conditions, que les stratégies participatives d'insertion partagent une même représentation de l'insertion et que le processus soit consensuel, comme nous le verrons avec la formation aux emplois familiaux à la Cité des Provinces à Laxou.

2.1. La tension entre les objectifs sociaux et économiques

La Section Emplois d'Urgence de Rosengård est principalement portée par l'agence publique pour le logement MBK dont les intentions sont à la fois économiques et sociales et semblent coexister sans problèmes. Les projets de l'agence publique pour le logement MKB doivent être replacés dans le contexte d'une nouvelle approche à Rosengård. La centration sur des actions sociales, économiques et physiques a évolué au fil des ans. Les actions les plus récentes concernent l'amélioration physique (architecturale) et la cohésion sociale du quartier. Elles étaient nécessaires, mais les changements du marché du travail et la compréhension des causes de la ségrégation ont influé sur les choix de MKB. Les activités suivent une approche de long terme semblable à celle d'une entreprise.

Après la mise en place de la Section, il y a eu un débat sur la pertinence de l'engagement d'une agence publique pour le logement dans des activités d'insertion professionnelle. L'administration pour l'Emploi dans le Comté s'est opposée à cette initiative et a déclaré que MKB outrepassait ses fonctions originellement centrée sur l'accès au logement. MKB a rejeté cette critique par un argument simple : « le pire qu'il puisse arriver est que quelqu'un trouve un emploi » ! Après des débuts difficiles, au bout de quelques mois, les activités ont finalement été acceptées. Pendant les premiers mois, MKB s'intéressait uniquement aux besoins des habitants et ne se sentait pas concernée par les « règles non écrites » des institutions. Après un an, la Section s'est installée et légitimée et est acceptée des autres institutions pour son soutien à l'insertion professionnelle. Cependant, certaines personnes interrogées par l'équipe suédoise expliquent cette acceptation par le fait que la Section agit sur une échelle modeste. Ainsi, la coopération au niveau du quartier se développe continuellement tandis que le développement de la coopération stagne sur une plus grande échelle. La Section a une approche locale et ne cherche qu'une coopération locale (à Malmö).

La situation économique et sociale des habitants n'est pas une préoccupation évidente de la part d'une agence pour le logement. Cependant, cet aspect est économiquement important sur le long terme pour MKB. Les investissements pour le développement économique local sont supposés améliorer les conditions de vie dans le quartier sur une longue échéance, et par conséquent mettre l'agence à l'abri des impayés de loyer.

C'est la Section qui s'occupe des contacts entre les entreprises et les chômeurs locaux. Par conséquent, une banque de données a été établie. Elle est confidentielle et contient des renseignements personnels sur les chômeurs inscrits et sur les entreprises qui cherchent à embaucher. Les relations directes avec les employeurs et les chômeurs sont, selon les initiateurs du projet, ce qui manquait aux services publics pour l'emploi. L'initiative veut accorder assez de temps à chaque chômeur pour qu'ils puissent décrire leurs compétences et expériences.

Le problème rencontré par l'initiative sont les relations difficiles entre les chômeurs et les autorités publiques. Beaucoup d'immigrés, particulièrement les réfugiés, ont connu

des difficultés avec celles de leur pays et semblent éviter autant que possible les contacts avec les autorités publiques.

Pour trouver des opportunités d'embauche l'initiative a deux méthodes : 1) les contacts personnels, les brochures et les publicités à la radio ; 2) les réseaux existants à Rosengård. Le réseaux englobent MKB, les gardiens d'immeubles et les porteurs de projet, qui ont un contact quotidien avec les habitants. Il y a aussi le Centre pour les Nouvelles Entreprises de Malmö qui a des relations avec les entreprises locales.

A part pour la location de locaux, il a été prévu que les activités devaient être autosuffisantes à travers les contributions financières versées par les entreprises clientes. Cette prévision s'est vite montrée irréaliste et c'est MKB qui finance intégralement l'agence¹. Ce consensus apparent sur les objectifs sociaux et économiques de la Section doit être relativisé par le bilan concernant les emplois proposés à la population locale dressé dans notre première hypothèse.

Dans le cadre du Projet de Quartier à Marxloh en Allemagne, la stratégie participative a pour but la formation et l'emploi des habitants de Marxloh dans le cadre de la requalification du quartier, on pourrait penser que sa mise en place a été consensuelle. Or, si les objectifs de requalification du quartier sont partagés, on peut déceler des tensions concernant l'utilisation des emplois aidés et des projets d'économie sociale pour y parvenir.

La plupart des programmes du Projet de Quartier sont gérés de manière interne. Le Projet de Quartier a mis en place ses propres services pour les programmes de développement des ressources humaines. Au milieu du réseau des institutions éducatives et des initiatives de qualification, le Projet de Quartier a pour rôle d'employer et de qualifier les personnes en amont des services existants. La requalification n'est pas faite par le Projet de Quartier, mais en coopération avec quatre institutions éducatives au sein ou autour de Marxloh. Les activités du Projet de Quartier

¹ Il n'était pas question de faire payer les chômeurs pour les services pour l'emploi, ce qui est illégal en Suède.

se sont étendues selon la demande locale et en coopération avec les institutions partenaires locales (emplois aidés, apprentissage dans le domaine des espaces verts, parcs, écoles, rénovation d'immeubles mobilisant la jeunesse, les parents, les élèves, les enseignants...).

Comme les emplois aidés étaient majoritairement créés dans le but de permettre la requalification du quartier, ils ont surtout concerné le secteur du bâtiment. Il y a par conséquent eu dans les étapes préliminaires de l'établissement du Projet de quartier des débats avec les entrepreneurs locaux et la chambre des métiers. Parfois, les confrontations ont été difficiles entre les entrepreneurs locaux et les initiatives pour l'emploi aidé, surtout dans le domaine du paysagisme et de la construction. Les entrepreneurs locaux se plaignaient de la concurrence déloyale que constitue l'emploi aidé dans le secteur du bâtiment, car il coûte moins cher que l'emploi « traditionnel ».

Pour calmer le jeu, il a été conclu que les entreprises locales bénéficieraient de subventions importantes octroyées pour la rénovation urbaine et que les emplois aidés ne devraient pas concurrencer les emplois stables. Cette volonté de faire en sorte que l'emploi aidé ne soit pas une menace pour le secteur concurrentiel est déterminante quant à la qualité de l'insertion professionnelle proposée aux bénéficiaires des emplois aidés manuels (voir à ce sujet le premier chapitre de la seconde partie).

Le Projet de quartier n'a aucune expérience du marché concurrentiel. L'orientation de développement social du quartier est prédominante. Il n'y a donc pas eu de compétition entre les programmes du Projet de Quartier et les entreprises locales. Ceci peut s'expliquer par les réglementations qui concernent l'emploi aidé en Allemagne. D'ailleurs, si la revitalisation physique de Marxloh n'avait pas été effectuée par le Projet Marxloh, une grande partie du travail de rénovation n'aurait pas été entreprise. Une entreprise locale n'aurait pas pu repeindre par exemple la façade d'une école, puisque la municipalité n'aurait pas pu la payer. Enfin, l'emploi aidé n'a concerné que les travaux de rénovation qui ne réclamaient pas d'expertise. Par exemple, tous les travaux électriques ont été effectués par des entreprises, locales lorsque cela a été possible.

La question fondamentale discutée en 1996/97 était la façon de lier les objectifs sociaux du Projet de Quartier à une orientation économique plus forte. En fait, la ville de Duisburg avait des problèmes pour payer ses 10% municipaux en faveur de l'emploi aidé et ses représentants ont voulu que les nouveaux programmes d'emploi aidé ne lui coûtent pas davantage. Cela engendra des débats au sein du Projet Marxloh sur la manière de concevoir des programmes qui pourraient être repris après sa fin officielle. Ensuite, l'inscription pour des fonds URBAN demandait que certains des programmes d'emplois aidés soient convertis en entreprises sociales ou unités économiquement autonomes. Le conseil d'administration de l'agence de développement de Marxloh (EGM), l'aile économique du Projet Marxloh, soutenait fortement cette orientation entrepreneuriale.

La question du lien entre les objectifs sociaux, économiques et de développement du quartier a été débattue par la direction du Projet Marxloh. Les responsables du Projet de Quartier pensaient qu'une orientation économique plus forte n'était pas réaliste étant donné les groupes cibles concernés ou conduirait à des effets indésirables d'élitisme (les chômeurs les moins qualifiés seraient exclus du programme). L'agence de développement de Marxloh (EGM) et son bras économique le bureau d'aide aux créateurs d'entreprise (BfW) plaidaient en faveur d'objectifs économiques plus forts.

La discussion portait essentiellement sur trois projets : 1) Le Café de Quartier « Schwelgernstadion », un endroit de rencontre et d'information pour les habitants. Il proposait 26 emplois en septembre 1998 ainsi que des repas (50 à 70 environ). 2) Le second projet, « Nahtstelle », un atelier de couture, qui devait étendre les activités déjà existantes de vêtements pour enfants et de blanchisserie. En septembre 1998, 6 personnes y travaillaient. 3) Un troisième projet était développé en été 1998 : un « Service Center » (Centre de Service) pour toute sorte de travaux manuels. Ses employés devaient recevoir une qualification et un soutien pour l'établissement futur d'une entreprise économiquement viable après une période de transition, avec l'espoir d'un emploi stable pour certains d'entre eux. Le Café de quartier était le projet dont les perspectives économiques étaient les plus avancées. En 1998, un expert a annoncé que le Café de Quartier pourrait survivre économiquement avec un service étendu de

restauration. Le rapport d'expert a proposé une troisième voie pour promouvoir la viabilité économique du Café en 3 ou 4 ans. Cependant, les décideurs locaux ont opté pour une solution qui doit être soit 100% dépendante du marché (il faut trouver un investisseur privé) ou 100% étatique. L'opposition « habituelle » entre objectifs économiques et sociaux n'a pas ici pu être surmontée. La personne en charge de l'atelier de couture « Nahtstelle » aurait pu y trouver une opportunité de travail à son compte mais elle ne s'est pas impliquée dans la discussion sur la viabilité économique de ce projet. Avec « Nahtstelle », aucune des femmes d'un programme qui s'est terminé en juillet 1998 n'a pu trouver un emploi stable. Trois d'entre elles ont vu se prolonger d'une nouvelle année leur contrat aidé avec le Projet de Quartier, une autre s'est intégrée dans un programme similaire. Selon les femmes dont le contrat a été prolongé, la plupart des autres anciennes participantes à « Nahtstelle » ont ensuite (juillet 1998) travaillé de manière informelle ou quelques heures pour des employeurs différents.

La communication entre le bureau d'aide à la création d'entreprise et le Projet de Quartier est désormais discrète, tout comme le développement des projets sélectionnés. Le projet d'Agence de Services Manuels initié en 1998 en est un bon exemple. Ce projet vise à entreprendre des petites réparations et du travail d'entretien à Marxloh, qui n'était pas fait par les entreprises privées. Tandis que le bureau d'aide à la création d'entreprise travaillait sur un concept de création d'entreprise dans ce domaine, en même temps, le Projet de Quartier a demandé des subventions pour de l'emploi aidé. Il n'y avait pas de communication entre ces deux corps au niveau du recrutement de la main-d'œuvre qui pourrait plus tard avoir une perspective de travail à son compte.

Si tous les participants à la stratégie participative générée par le projet de promotion de l'entreprise individuelle du bureau d'aide à la création d'entreprise du Projet Marxloh s'accordent sur l'intérêt de stimuler l'économie du quartier, des conflits apparaissent au sujet des personnes susceptibles d'être aidées et une compétition se crée auprès des chômeurs locaux : dans le monde de la création d'entreprise et avec des subventions limitées, seuls les chômeurs les plus performants pourront être aidés et concrétiser leurs projets.

L'équilibre entre les objectifs sociaux et économiques, l'absence d'une philosophie commune est évidente entre l'aile économique et l'aile sociale du Projet Marxloh. Le Projet de quartier et l'agence de développement de Marxloh qui suit une philosophie « technocratico-économique » ont développé leurs propres méthodes de travail et lignes de conduite. De ce fait, aucun débat productif n'a pu être mené afin de gérer les tensions inévitablement générées par une approche complexe.

Au sein de l'Initiative de Govan au Royaume-Uni, les conseillers expriment certaines difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en place des programmes. Certains ont « les mains liées » par des procédures de financement rigides, d'autres se plaignent du manque de communication entre les différentes sections de l'Initiative par exemple entre l'équipe qui s'occupe des relations humaines et celle qui s'intéresse plus particulièrement à l'entreprise (on remarque cette même opposition entre les deux « bras » économique et social du Projet Marxloh en Allemagne étudié à l'occasion des deux premiers chapitres de cette seconde partie) : il est difficile de faire accéder les habitants à l'emploi local. On pourrait imaginer que la plupart du temps, les intérêts de l'Initiative de Govan et des entreprises sont partagés, mais, leurs relations ne sont pas forcément consensuelles puisque l'Initiative de Govan souhaite en même temps redynamiser le quartier et permettre le recrutement de ses habitants. Leurs intérêts ne sont donc pas forcément convergents : par exemple, une imprimerie qui existait depuis 67 ans a demandé des conseils à l'Initiative pour renvoyer du personnel (« dégraisser ») et acquérir de nouvelles machines afin de maximiser son profit. De même, cette volonté de permettre l'insertion professionnelle des habitants peut entrer en conflit avec les objectifs des entreprises qui, si elles doivent leur octroyer un entretien d'embauche, n'ont aucune obligation de les recruter. En 1997, l'Initiative de Govan a mené une enquête auprès des entreprises pour connaître leur opinion sur le marché local de l'emploi, le genre de projets au sein desquels elles sont impliquées et les effets de l'Initiative sur les stratégies de recrutement sur le long terme.

18 entreprises ont participé à des programmes de recrutement local. Toutes ont exprimé une volonté d'embaucher des habitants. Certaines entreprises ont même exprimé leur devoir, leur obligation culturelle ou morale de soutenir le marché de l'emploi local

lorsque cela était possible. D'autres exprimaient des raisons plus économiques pour stimuler le recrutement local. Les habitants pourraient être plus fiables, ils dépendraient moins d'un système de transport aléatoire et des embouteillages. Ils pourraient aussi, dans certains types d'emplois, être plus flexibles, se déplacer rapidement ou travailler à des heures irrégulières, les habitants qui ne viennent pas au travail avec leur voiture n'ont pas besoin de parking... De plus, ils peuvent accéder aux programmes de Développement des Ressources Humaines, inaccessibles aux employés qui ne font pas partie du quartier.

L'Initiative présupposait de la même manière que le lien entre le profit de l'entreprise et la création d'emploi pour les habitants était mécanique, consensuel.

« Toutes les allusions à ce qui peut diviser "la population" sont soigneusement éludées : il y a une sorte d'idéologie latente de la participation, comme moyen de rassembler les aspirations les plus essentielles autour de solutions unitaires ; cette idéologie oblige à rejeter la validité de certaines aspirations : celles qui apparaissent représenter un refus de minimiser l'intérêt personnel par rapport aux exigences de l'intérêt général ; de telles aspirations sont facilement qualifiées de "sordides" et elles recouvrent, en fait, tout ce qui est conditions matérielles de la vie, dès lors qu'elles ne peuvent faire l'objet d'un accord général » (Lugassy, p127).

Cette bonne volonté exprimée doit être relativisée. Dans la même enquête de l'Initiative de Govan, nous apprenons que 12 entreprises qui ont voulu recruter des habitants à travers l'Initiative ont constaté qu'ils n'étaient pas prêts pour l'emploi : attitudes négatives, nonchalance, mauvaise présentation... 4 entreprises estiment qu'ils ne se sont rendus aux entretiens que pour bénéficier de certaines allocations sociales (un effet pervers des politiques sociales qui obligent constamment les allocataires sociaux à toujours prouver qu'ils cherchent activement un emploi). 8 entreprises mentionnent le problème de l'adéquation entre les emplois qu'elles proposent et la main-d'œuvre locale. Les entreprises du secteur des services par exemple, ont remarqué que les habitants n'arrivaient pas à s'adapter à leurs nouveaux emplois et ce, malgré les efforts de l'Initiative de Govan. Les emplois de haute technologie, très qualifiés s'adressent avant tout aux personnes qui vivent en dehors de Govan. Les offres qui concernent l'emploi local sont surtout du secrétariat ou du travail manuel.

Mais toutes les entreprises ne sont pas négatives à propos des habitants proposés par l'Initiative de Govan. 7 étaient même positives. 4 d'entre elles en ont recruté et trois autres ont estimé que les personnes qui sont venues pour un entretien d'embauche avaient une attitude positive, mais ne correspondaient pas au poste de travail proposé (le résultat est néanmoins le même !).

Sur les 18 entreprises qui ont eu des contacts avec des habitants par le biais de l'Initiative, seulement 5 ont été positives au sujet des possibilités de recruter localement dans l'avenir. 13 étaient plus négatives, car elles avaient eu de mauvaises expériences avec la main-d'œuvre locale. Toutefois, cette presque moitié des répondants a envisagé de contacter l'Initiative lorsqu'elle voudra recruter de nouveau.

En général, les effets des programmes de Développement des Ressources Humaines de l'Initiative sont variables sur les stratégies de recrutement des PME. Pour la majorité, les décisions majeures de recrutement sont déterminées par les besoins de l'entreprise. Par exemple, toutes les entreprises sauf 2 ont effectué leur recrutement (et pour quasiment tous les employés qualifiés) à travers des annonces dans la presse locale, des contacts professionnels existants ou des « chasseurs de têtes ». La plupart des entreprises ne s'adressent à l'Initiative que pour des emplois à temps partiel, faiblement qualifiés ou mal payés. Les entrepreneurs qui ont recruté localement, sont critiques et moins disposés à « se servir » de la main-d'œuvre locale dans l'avenir.

L'idéologie déterministe et consensuelle de l'Initiative a donc vite été confrontée à la réalité. L'exemple de l'imprimeur qui, pour maximiser son profit, a demandé à l'Initiative de l'aider à préparer des plans de licenciement est éloquent. En effet, le bien de l'entreprise n'est pas forcément celui des citoyens et ce processus devient vite conflictuel. Dans ce cas, le rôle d'arbitrage de l'Initiative de Govan devient prépondérant et l'on voit (enfin) apparaître les prémises d'une réflexion sur les limites de « l'entreprise citoyenne » : le bien de l'entreprise ne ferait donc pas forcément le bonheur des citoyens...

Mais la tension entre les objectifs économiques et sociaux ne concernent pas que les programmes d'insertion professionnelle. Au départ, dans le cas de l'association « City Fashion » à la Cité des Provinces tous les acteurs partageaient les mêmes intérêts concernant la vie de l'association, mais lorsque la situation personnelle de certaines participantes a changé, le consensus originel a laissé la place à des tensions contradictoires : comment concilier les objectifs de promotion culturelle et la réussite économique ? « City Fashion » a été créée par une personne qui voulait promouvoir ses initiatives propres et qui a été capable de les utiliser comme un tremplin pour une dynamique de quartier. Après son départ, « City Fashion » a irrémédiablement décliné.

Au tout début, le « noyau dur » de « City Fashion » comptait sur la participation des jeunes filles du quartier pour la réalisation d'événements culturels produits pour le quartier. Positivement rapportés dans le journal local, ces événements ont amélioré la réputation du quartier¹. Cet apprentissage a été bien sûr une excellente préparation à une profession artistique. Mais lorsque la personne qui a fondé « City Fashion » a réussi à s'inscrire à une école d'art en dehors de Nancy, l'association s'est retrouvée dans une situation difficile. Ce succès individuel est dû à son implication au sein de la communauté et à la réussite de ses projets. Elle ne travaillait pas simplement pour la communauté, elle travaillait d'abord pour elle-même et les deux niveaux n'étaient liés que pendant un moment donné. Paradoxalement, le succès a contribué au déclin de l'association. Une nouvelle présidente est arrivée. Elle a donné une orientation plus pragmatique aux activités de « City Fashion ». La conception de vêtements ne servait plus à la promotion de défilés de mode, mais à de la couture à usage privé. En outre, cette nouvelle animatrice travaille à présent et ne peut plus s'impliquer comme auparavant. Elle a suivi une formation de secrétaire et, en tant que membre de « City Fashion », elle a collaboré avec la Mairie qui l'a embauchée par la suite. Sa mobilisation dans l'association l'a aidée directement à trouver un emploi, ce qui a réduit sa participation. Ce processus est distinct, mais similaire au précédent.

¹ Quelques voisins se sont plaints des « nuisances » (« votre musique, c'est du bruit pour moi ! »). Les promotrices du projet ont également été confrontées à de genre de problèmes.

Concernant la Compagnie de travail de quartier de Leiden aux Pays-Bas, il existe un questionnement sur la centration de la Compagnie sur le quartier. En effet, la Compagnie s'adresse aux habitants de Leiden, mais elle concerne aussi les personnes « du dehors », ce qui lui pose un problème d'identité. Selon le comité national de pilotage des expériences de logement social, le fait que ces compagnies recrutent ou agissent aussi en dehors de leur quartier ne veut pas dire qu'elles n'ont plus de rôle dans le quartier.

Il ne suffit pas toujours de recruter sur le quartier, et tous les participants ne souhaitent pas forcément intervenir dans leur quartier. En effet, occuper un emploi aidé peut être parfois mal vécu et certaines personnes n'ont pas envie d'être reconnues dans leur quartier par leurs familles et voisins et porter une étiquette « d'assistés sociaux ».

D'autres types d'emplois moins précaires sont également stigmatisants : certains gardiens de la paix par exemple ne souhaitent pas que leurs voisins connaissent leur profession. Le fait qu'il s'agisse d'un emploi aidé n'est donc pas le seul inconvénient. Lors de notre entretien dans le cadre du travail de terrain sur la Cité des Provinces (ELSES 2000), le Maire de Laxou nous a expliqué qu'à l'occasion de l'installation d'une grande surface, un surveillant avait été recruté sur le quartier. Or, il était connu pour ses problèmes d'alcool : ses jeunes voisins qui le connaissaient venaient sans cesse le harceler et il n'a pu garder son emploi.

Nous nous demanderons dans la dernière hypothèse dans quelle mesure il est possible de prendre en compte les aspirations et situations de ceux qui sont susceptibles d'occuper les emplois aidés.

2.2. L'exemple d'une stratégie participative d'insertion consensuelle : la formation aux emplois familiaux à la Cité des Provinces

La stratégie participative d'insertion de la formation aux emplois familiaux à la Cité des Provinces est principalement le fait d'un groupe d'habitantes du quartier qui ont donc défini de manière consensuelle le type d'insertion visé. Mais au cours du processus

participatif, le groupe a décidé d'établir un partenariat avec d'autres acteurs pour obtenir des subventions ou un soutien dans leurs démarches, ce qui a inévitablement influé sur le type d'insertion véhiculé.

La formation a permis aux femmes qui avaient peu ou pas de qualification de mettre en valeur leur savoir-faire et d'obtenir un statut légal de travail. Leur emploi du temps a été spécialement aménagé pour correspondre à celui de leurs enfants scolarisés. Les visites « à l'extérieur » étaient aussi de bonnes occasions pour les femmes de sortir du quartier. La travailleuse sociale qui a collaboré avec les femmes du quartier avait deux objectifs. Elle voulait concevoir un projet de formation satisfaisant les besoins exprimés par les participantes. Mais en même temps, elle ne voulait pas les enfermer dans une perspective trop étroite et introduire des objectifs plus vastes qui pourraient augmenter les possibilités d'embauche après la formation : il y a plus d'emplois familiaux dans des institutions sociales et/ou médicales que chez des particuliers. Cet élargissement a été induit par les règles de certification. Il n'existe pas de diplôme d'emploi familial chez des particuliers et la formation existante prépare principalement à travailler pour le compte d'institutions. Comme les participantes savaient que le diplôme était un pré-requis pour un emploi stable, elles savaient qu'elles devaient participer à des modules sur le travail en institutions. À l'époque de l'évaluation d'ailleurs (1999), quelques participantes travaillaient dans des institutions, ce qu'elles n'avaient pas prévu au départ. Se concentrer sur les besoins tels qu'ils sont exprimés par les participants lors de la phase initiale aurait pu être une source de confusion. L'adaptation des projets a été mise en œuvre à la fois par des experts et les participantes, mobilisés dans ce processus d'auto-apprentissage collectif.

Élaboré par et pour les habitants, un tel projet a pu être exécuté grâce à un fort soutien institutionnel. Aidé par « Jeunes et Cité », le projet a pu acquérir un soutien aux niveaux municipal et du Grand Nancy. Il a ensuite pu être incorporé dans un projet plus vaste concernant la formation professionnelle des femmes dans d'autres quartiers avec un financement européen (promotion de l'égalité des chances). Là encore, l'expertise de « Jeunes et Cité » a été nécessaire pour adapter le projet selon les critères d'éligibilité.

Ce rôle de « trait d'union » rassemblant des projets locaux, des institutions et des financeurs est d'une importance cruciale.

« Jeunes et Cité » peut être utile en cas de problèmes individuels mais son objectif principal est de promouvoir des initiatives collectives au sein du quartier. Un individu confronté à un problème n'est certainement jamais le seul à l'être et il sera plus facile de le résoudre à plusieurs que seul. En général, lorsqu'un projet survient, il s'évanouit comme un rêve. Là, comme dans de nombreux projets, « Jeunes et Cité » a proposé son aide pour le structurer, le rendre crédible. Construire des projets nécessite un apprentissage social. Il faut d'abord s'accorder avec les personnes intéressées par le projet, mais qui le comprennent à leur manière. Il faut aussi dialoguer avec les autorités locales, les financeurs, les employeurs potentiels, etc.

Ainsi, la stratégie participative d'insertion est mue par des interactions consensuelles et conflictuelles portées par des acteurs aux objectifs particuliers et évolutifs. À chaque fois, nous avons décelé que cette participation des acteurs joue un rôle fondamental dans le résultat des stratégies participatives d'insertion que nous allons étudier dans la dernière hypothèse.

2.3. L'insertion en tant que construction sociale

Nous avons vu qu'il existe des initiatives pluridimensionnelles qui tentent de concilier des objectifs contradictoires avec l'intervention d'acteurs individuels et/ou collectifs aux objectifs tout aussi contradictoires. Ainsi, dans l'espace social, plusieurs champs et capitaux interagissent. Au sein d'une même stratégie participative d'insertion, on peut retrouver le champ de l'insertion sociale, au sein duquel les acteurs proposent ou disposent de capitaux (professionnels, économiques, artistiques, etc) visant à améliorer la position des plus défavorisés au sein de l'espace social.

On peut concevoir cette diversité de manière positive : les acteurs sociaux sont libres d'intégrer ou de créer une stratégie participative d'insertion dans le but d'accumuler un capital dont ils sont dépourvus ou qu'ils n'ont pas en quantité suffisante pour conserver

ou améliorer leur position sociale. De ce point de vue « rationaliste », l'insertion sociale est un marché où sont confrontées des offres et des demandes d'insertion. Mais, comme nous l'avons vu dans le cadre du projet Abribus, il n'en demeure pas moins que chaque acteur a ses propres représentations de ce que peut être une insertion réussie qui n'est pas forcément la définition qu'en ont les autres acteurs qui entrent en interaction avec lui. De ce point de vue, il ne peut exister de définition consensuelle de l'insertion.

Cet aspect conflictuel des représentations est, jusque dans une certaine mesure, constructif. Des initiatives peuvent essayer d'améliorer le cadre de vie des quartiers sensibles tout en favorisant l'insertion professionnelle des personnes les plus précaires, comme nous l'avons vu avec le Projet Abribus en France et le Projet de Quartier en Allemagne. D'autres, comme l'Initiative de Govan au Royaume-Uni, peuvent essayer de stimuler économiquement une localité en favorisant le développement de l'entreprise et, indirectement, permettre l'accès à l'emploi des habitants. Dans le cas des programmes d'emplois aidés, l'insertion par le travail est liée à l'octroi de ressources et s'intéresse donc de fait à l'insertion par les ressources.

C'est la raison pour laquelle nous voyons s'opposer et s'enchevêtrer plusieurs représentations de l'insertion (sociale, professionnelle, économique) lors de sa mise en œuvre et plusieurs stratégies : volonté d'entamer une formation, d'acquérir des ressources, de trouver un emploi, volonté de maximiser le profit de son entreprise, de faire connaître sa culture, etc. Dans cette perspective « idéale », chacun peut accumuler le capital de son choix pour améliorer sa position sociale.

Mais nous avons également vu que cette complémentarité des représentations a ses limites. La tension entre les objectifs économiques et sociaux est souvent insurmontable : l'objectif premier d'une entreprise n'est pas de stimuler la vie sociale des quartiers sensibles, les programmes d'insertion sociale ne sont pas forcément rentables économiquement. C'est ce qui explique l'échec d'auto financement de certaines initiatives en France, Allemagne et aux Pays-Bas.

De surcroît, les stratégies participatives d'insertion analysées sont surtout efficaces pour les acteurs les plus performants, tandis que les personnes les plus précaires, les moins rentables sont mises à l'écart. Les programmes d'emplois intermédiaires, de développement de l'entreprise et même des projets associatifs opèrent un tri au sein de la population précaire et sélectionnent les personnes qui ont les meilleures chances de l'insérer. La mise à l'écart des autres est alors confirmée, renforcée et reproduite. De ce point de vue, le champ de l'insertion sociale est aussi compétitif que celui de l'économie de marché. Les stratégies participatives d'insertion alternatives comme la mendicité intègrent une partie de la population rejetée par les stratégies plus « entrepreneuriales », mais cette population demeure prisonnière d'un champ « à part » qui constitue avant tout un « pis aller » à défaut d'une adhésion à des initiatives valorisantes qui visent l'insertion professionnelle et l'accumulation de ressources.

Cet aspect conflictuel peut aussi être perçu de manière négative lorsque le conflit n'est plus constructif, comme nous l'avons vu à la Cité des Provinces en France avec la discorde entre l'association de prévention spécialisée et l'entreprise de transports en commun et en Allemagne avec les ailes économiques et sociales du projet Marxloh. De même, l'opposition des entreprises de Marxloh à la promotion d'emplois aidés concurrentiels a fait en sorte que les emplois aidés créés restent en marge du marché et donc que cette expérience professionnelle ne serve pas aux bénéficiaires des emplois aidés dans le cadre de leur insertion professionnelle au sein d'un secteur non protégé. De ce point de vue, l'impossibilité de trouver un consensus empêche la promotion de stratégies susceptibles de lier les aspects économiques et sociaux de l'insertion et écartent les populations précaires de la norme dominante en matière d'emploi et de revenus, et par conséquent, cet aspect conflictuel permet un autre mode de reproduction des inégalités et de l'exclusion sociale.

L'insertion est donc multidimensionnelle, son orientation dépend fortement des contextes sociaux, politiques et économiques de grande échelle, mais sa mise en application et son évolution dépendent également des interactions sociales entre les groupes aux représentations et intérêts différents. C'est la raison pour laquelle l'insertion est un construit social. L'insertion est conflictuelle, puisque ce sont des

groupes aux représentations et intérêts particuliers qui la vivent et qu'elle connaît des tensions entre des diverses dimensions : insertion par le travail, les ressources, les activités culturelles, etc.

Nous avons vu comment les institutions, à travers leurs participation à des stratégies participatives d'insertion (programmes d'emplois intermédiaires, subventions à des associations, etc) tentent de promouvoir l'insertion des personnes précaires et comment se produit leur mise en place. Dans ce cas, l'insertion est définie selon des grands axes à l'apparence monolithique : l'insertion par le travail, l'insertion par les ressources, etc. Mais lorsqu'on étudie ces axes de plus près, on note de grandes différences quant à la nature des stratégies participatives d'insertion : on peut utiliser les emplois aidés ou temporaires pour favoriser directement l'insertion professionnelle, de manière plus indirecte, on peut penser que les programmes d'aide au développement de l'entreprise stimuleront les offres d'emplois à l'attention des chômeurs, les ressources issues d'un emploi aidé n'ont pas la même signification pour leurs bénéficiaires que celles provenant d'un revenu minimum déconnecté d'une activité professionnelle, etc. Ainsi, les modalités d'insertion sont aussi pluridimensionnelles et la qualité de l'insertion n'est pas la même (en termes de valorisation et d'opportunités professionnelles ultérieures) selon, comme nous l'avons vu dans le cadre du Projet Quartier à Marxloh en Allemagne (dans la première hypothèse sur l'emploi intermédiaire) que l'on est intégré à des programmes d'emplois aidés dans le secteur des travaux manuels ou du travail social.

L'insertion est le résultat provisoire d'influences contradictoires qui s'inter-influencent : insertion économique/insertion sociale, insertion professionnelle/insertion sociale, insertion individuelle/insertion collective. Ce résultat est provisoire puisque les déterminants de l'insertion évoluent avec l'ensemble social : l'insertion n'est jamais un état, il s'agit d'un processus, d'un ensemble d'interactions.

Si l'insertion peut revêtir diverses formes, il est néanmoins possible d'en apporter une définition sociologique constructive par le biais des stratégies participatives d'insertion. Nous avons vu tout au long de cette recherche doctorale que beaucoup d'initiatives de

petite échelle se développent, portées par des jeunes, des précaires, des travailleurs sociaux et/ou des acteurs économiques pour promouvoir l'emploi, la participation des habitants, la cohésion sociale, etc. Ces initiatives sont loin d'être isolées et entrent en interaction avec des politiques de plus grande échelle (nationales, européennes, etc). Un couple de tensions survient entre des approches qui entrent en interaction consensuelle et/ou conflictuelle, avec chacune ses forces et faiblesses :

- D'une part la stratégie structurée des institutions, qui concerne la mise en œuvre de projets cohérents, mais avec le risque de restreindre de manière dramatique l'implication des citoyens.
- D'autre part, une stratégie flexible de coordination, visant à la prise de pouvoir de la communauté, mais avec le risque opposé d'obtenir des résultats limités à un groupe social, un quartier, une classe d'âge, etc.

Chacune de ces stratégies alternatives tend à exclure l'autre, mais c'est leur confrontation qui constitue le système des stratégies participatives d'insertion.

Au moment de la rédaction de cette thèse, je suis bien incapable de proclamer que l'insertion par l'économie est néfaste ou que le travail est par excellence LE modèle universel de la cohésion sociale... Chaque acteur est libre de se retrouver dans un, voire plusieurs modèles, et pourquoi pas aucun... Alors quels sont les déterminants qui font la différence et déterminent le sens que peut prendre l'insertion, en fonction du contexte social, économique, politique ?

Nous avons vu que l'insertion est multidimensionnelle et conflictuelle. S'il y a des conflits, des représentations différentes, c'est parce que plusieurs acteurs entrent en interaction. Donc il est indispensable, pour comprendre la construction sociale de l'interaction, de s'interroger sur la participation concrète des acteurs sociaux dans le cadre du processus d'insertion.

La prochaine et dernière hypothèse se centre donc sur les modalités de participation des

acteurs sociaux dans le cadre du processus d'insertion et sur la nature de l'échange qui peut naître au sein d'une société inégalitaire. À travers les exemples de « La Route » aux Pays-Bas et du contrat d'insertion inhérent au RMI en France, je dresse une typologie des modalités de participation que j'applique de manière transversale aux stratégies participatives d'insertion déjà étudiées. Je m'interroge sur la pertinence d'une approche individuelle et sur les enjeux d'une individualisation des problèmes sociaux.

CHAPITRE 5 : L'INDIVIDUALISATION DES PROBLEMES SOCIAUX ET LA NATURE DE L'ECHANGE GENERE PAR LA PARTICIPATION DES PERSONNES PRECAIRES

Dans les discours sur le développement local, la démocratie, le monde associatif, etc, la participation semble être une nécessité, un mot presque « magique » qui pourrait créer des miracles. Mais la définition de la participation, tout comme dans le cas de l'insertion, n'est pas unique. Si l'on s'en tient à une définition politique et idéologique quelque peu naïve mais qui domine dans la pratique, la participation implique un consensus. C'est la raison pour laquelle dans la plupart des cas, est impossible à trouver et ce, pour deux raisons principales.

D'une part, il s'agit du risque d'une perte de pouvoir pour les politiciens. Les politiciens et les décideurs sont les premiers à, dans les discours, promouvoir les vertus de l'engagement citoyen et de la participation de leurs administrés. Or, dans les faits, ils n'admettent qu'un seul type de participation : celle qui ne remet jamais en cause leur pouvoir et l'ordre établi :

« du fait à la fois de la volonté manifestée par les pouvoirs locaux de rester maîtres absolus des décisions à prendre et des craintes manifestées par tous de provoquer l'émergence de conflits sociaux ouverts en s'engageant dans une action de transformation des rapports de pouvoir, les actions concrètes de "participation" y [sont] réduites à un minimum qu'on peut juger illusoire. » (Lugassy, p13)

La crainte des conflits sociaux était particulièrement présente à la fin des années 1960, début des années 1970, période à laquelle Lugassy a mené son enquête sur la participation. L'idée que la participation sociale ne peut se faire que lorsque le consensus est établi entre chaque acteur concerné par un processus participatif (politicien, entrepreneur, propriétaire de logement social, chômeur, ouvrier, cadre, etc) domine toujours : si « ceux d'en haut » donnent la parole et un pouvoir à « ceux d'en bas », ils risquent de remettre en cause leur propre pouvoir et laisser la porte ouverte à des revendications qu'ils ne pourraient ni prévoir ni maîtriser. Il suffit de reprendre les mots du Premier Ministre français Jean-Pierre Raffarin, pourtant friand de l'expression

« France d'en bas », en mai 2003 pour se convaincre de la véracité de cette constatation : « ça n'est pas la rue qui gouverne »... Dans ce cas, « la rue » symbolise la participation inadmissible du peuple, car elle est spontanée, en dehors des schèmes de perception de l'homme politique « moyen ».

De ce point de vue, la participation, forcément consensuelle, est incompatible avec le conflit. Pourtant, nous avons vu dans l'hypothèse précédente que l'insertion est fondamentalement conflictuelle, car elle est multidimensionnelle et provoque l'interaction entre des acteurs différents.

D'autre part, la participation est vécue par les citoyens, notamment les plus précaires, comme une manipulation qui ne sert nullement leurs intérêts. Les pouvoirs publics ne sont pas les seuls à ne pas « participer » au processus de participation :

« cet engagement tend à mettre en évidence la distance réelle entre le pouvoir et soi : le désir de persévérer dans une conduite de participation tend ainsi à s'effriter d'autant plus qu'on est situé plus bas sur l'échelle sociale. » (Lugassy, p15)

Il est certain qu'à l'heure de la mondialisation, des grands groupes financiers qui dominent le marché, la bourse et le marché de l'emploi, les individus les plus éloignés de la sphère du pouvoir se sentent totalement mis à l'écart de la marche du monde et des prises de décision. Ils ont ainsi du mal à prendre au sérieux les demandes de participation et les leçons de morale civique qui viennent des élites : d'ailleurs, leur demande-t-on leur avis lorsqu'on supprime leur emploi, lorsqu'ils doivent payer leurs impôts directs (lorsqu'ils ont la « chance d'être imposables »), indirects ou des pénalités lorsque leur compte est débiteur ?

Peut-on alors reprendre le titre de l'ouvrage de Lugassy : l'impossible participation ? La participation ne serait qu'un mythe inaccessible, une manipulation pour faire croire à la population qu'elle est en démocratie alors que les citoyens ne font que choisir qui sera le mieux susceptible de les dominer ?

En voulant critiquer les inégalités sociales et en dénonçant les obstacles à la participation, on court le risque de produire des prophéties auto-réalisatrices contre-productives dont le résultat est d'anéantir toute ambition de participation et de reproduire les inégalités sociales en confortant la mise à l'écart des plus précaires : « puisque ça ne marche pas, autant ne rien essayer ! ».

L'approche de Lugassy concernant la participation sociale, même si elle apporte un éclairage pertinent sur la réalité d'un grand nombre de processus participatifs, apporte une vision trop étroite des formes que peut revêtir la participation. Il est en effet possible de dépasser la vision politique et idéologique sur la participation et tenter, à travers une approche sociologique pragmatique et une typologie pertinente des modalités de participation, de mieux comprendre l'interaction entre les logiques des multiples acteurs de l'insertion, « exclus » ou « inclus », et par conséquent d'apporter une définition scientifique de la participation, appréhendée de manière conflictuelle.

Pour mieux comprendre ce qu'est l'insertion, j'ai pris le parti de l'aborder à travers les interactions générées par les démarches que mènent les individus pour rester insérés ou aider d'autres individus à le rester, c'est la raison pour laquelle je me réfère aux stratégies participatives d'insertion. La participation est un aspect fondamental du processus d'insertion, elle engendre fatalement des conflits puisque derrière un consensus apparent : « il faut insérer ! », des individus ou groupes d'individus sont motivés par des ambitions divergentes. Mais ce conflit n'est pas pathologique, il est le signe d'une vie sociale.

De surcroît, la participation est inévitable. En faire abstraction dans une démarche sociologique nous entraîne forcément dans les pièges du déterminisme (l'individu est alors prisonnier des structures ou appréhendé en dehors de son contexte social) et l'écartier dans l'action finit par produire des effets pervers, car on se met dans l'impossibilité de prévoir l'intervention des acteurs qui finiront bien par s'inviter dans le jeu social, comme nous le verrons avec l'exemple du Projet Abribus, où le comité de pilotage avait « oublié » de s'interroger sur les capacités des jeunes à s'approprier ou à rejeter un projet conçu pour eux, mais sans eux.

C'est par le biais des stratégies participatives d'insertion qu'il est alors possible d'interpréter et de lier les logiques et tensions générées par l'intervention d'une multiplicité d'acteurs au sein d'une même initiative : un acteur peut rechercher le développement économique de son territoire, l'autre une opportunité de créer son entreprise, l'autre la chance de trouver un emploi, etc.

Ainsi, en participant à une stratégie, qu'il l'ait conçue, qu'il ait été « invité » après-coup, qu'il l'ait voulue ou qu'elle lui soit imposée, chaque acteur, qu'il soit dominant, dominé, manipulateur ou manipulé, tente toujours, avec plus ou moins de succès, et non sans conflit, de se mobiliser pour faire valoir ses intérêts, selon le sens qu'il souhaite donner à sa vie, sans toutefois avoir une conscience, une connaissance et une maîtrise parfaite de l'ensemble du processus interactif au sein duquel il est intégré.

C'est de cette manière que des initiatives comme « La Route » à Leiden aux Pays-Bas, considèrent que l'insertion professionnelle et sociale des groupes défavorisés doit être abordée de manière individuelle pour les groupes précaires. En France, le Revenu Minimum d'Insertion pose également la question de l'individualisation du suivi social et de la participation des plus précaires.

Nous verrons quelle forme peut revêtir l'insertion véhiculée par le dispositif RMI dont le but principal (le « i » du sigle) est l'insertion à travers d'une part l'octroi d'une ressource minimum et d'autre part un contrat d'insertion conclu entre l'État et la personne qui exprime le souhait de s'insérer ou de rester insérée. Nous analyserons comment se produit concrètement cette participation et la forme que revêt cet échange inégalitaire, puisque tout comme dans le cadre du contrat de travail¹, les deux partenaires ne disposent pas d'un pouvoir égal et que la société au sein duquel s'inscrit ce contrat est elle-même inégalitaire. Nous nous questionnerons par ailleurs sur la pertinence d'une approche individuelle pour résoudre des problèmes sociaux structurels.

¹ Sauf que dans le cas du RMI, il n'existe pas un droit similaire au droit du travail afin de minimiser ce rapport inégalitaire.

À partir de ces deux exemples, je dresserai une typologie des modalités de participation que j'utiliserai ensuite de manière transversale dans des projets étudiés lors des hypothèses précédentes.

1. « La Route » à Leiden : une approche individuelle mais une participation limitée

Pour dépasser le handicap analysé à l'occasion de l'Initiative de Govan à Glasgow, qui exclut de fait les demandeurs d'emplois les moins qualifiés, le projet « La Route » à Leiden adopte une approche centrée sur les personnes accueillies, dites « clients ». Le but principal est d'aider les personnes à (re)gagner confiance en elles. C'est un processus long et l'acquisition des compétences sociales prime sur les compétences professionnelles (au sens strict). « La Route » veut suivre et d'aider les chômeurs de Leiden dans leur recherche d'un emploi stable, d'une activité bénévole ou d'une formation. L'objectif est d'aider le plus tôt possible les clients qui se rendent de leur propre fait dans une des agences de « La Route ». Le projet ambitionne d'insérer 50% de ses clients en un an dans l'emploi salarié, une activité bénévole ou une formation. Deux ans après l'inscription, un minimum de 80% des clients devrait être orienté.

Depuis 1996, le but de « La Route » à Leiden est de donner à chaque bénéficiaire un suivi après sa sortie du dispositif. En 1997, « La Route » a créé un dispositif pour les demandeurs d'emploi pourvus d'une faible formation, mais aussi pour ceux d'origine étrangère. À travers ce dispositif, les participants peuvent apprendre à écrire une lettre de motivation et savoir comment se comporter lors d'un entretien d'embauche.

« La Route » doit tenter de respecter certains quotas indicatifs afin de toucher la population qui en a le plus besoin et de n'exclure aucun habitant : par exemple, 40% de tous les participants devraient être d'origine étrangère, 50% ne devraient pas être qualifiés et 10% devraient être éloignés du marché du travail. La population cible évolue au fil des ans, selon la composition et l'évolution des difficultés que rencontrent les populations (arrivée ou non d'étrangers, vieillissement ou rajeunissement de la population, etc). En 1995 par exemple, 50% des clients entrants devaient être de sexe féminin et 1/3 d'origine étrangère. En 1996 et 97, au moins 30% des nouveaux clients

devaient être de sexe masculin, au moins 30% de sexe féminin, au moins 40% d'origine étrangère, au moins 30% d'origine autochtone, au moins 50% ne devaient pas avoir une formation qui dépasse le secondaire, au moins 10% de jeunes (moins de 21 ans) et au moins 10% devaient être très éloignés du marché du travail.

Il s'agit d'une participation octroyée, du « haut » vers le « bas » : « La Route » propose ses services aux habitants qui soit décident librement de l'intégrer, soit sont orientés par d'autres structures. Ce type de participation nous révèle comment les habitants s'approprient ou pas cette offre qui vient « du haut ».

En général, malgré une multiplicité de partenaires institutionnels dans le cadre de cette initiative, les premiers concernés, « les clients », n'ont pas leur mot à dire, que ce soit au niveau de la conception de l'initiative ou dans cette décision sur leur propre orientation, ce qui est une limite sérieuse aux objectifs affichés de participation et d'activation sociale.

Cette stratégie de la « participation non participative » est fréquente dans les politiques de gestion des quartiers de nombreux pays, elle est le résultat de l'interaction entre la logique des élus locaux et des organismes de logement social :

« L'injonction de participation émanant de l'État central produit des effets paradoxaux dans les quartiers. Il existe bien sûr des exceptions mais la plupart des élus locaux et des gestionnaires du logement social ne croient pas aux vertus de la participation. Elle est assimilée au mieux à une perte de temps, au pire à une remise en cause de leur légitimité. Ils contournent l'obstacle en mettant en place un dispositif de concertation qui leur permette d'envoyer aux autorités de tutelle de beaux rapports sur les améliorations apportées au projet initial grâce aux interventions des habitants, tout en se débrouillant pour ne modifier qu'à la marge les décisions déjà prises. » (Blanc, 1999b, p179)

Dans ce projet, la participation à la décision concerne de nombreux acteurs, sauf les populations précaires à qui il tente de venir en aide. C'est donc une participation *a posteriori* ou réactive qui est attendu de sa part. Les habitants participent donc au projet individuellement, mais uniquement à travers leurs réactions stimulées par les conseillers de « La Route », c'est une « participation réactive ». La participation décisionnelle et active concerne donc avant tout les conseillers de « La Route ». À l'époque de

l'enquête, « La Route » avait quatre agences à Leiden, chacune dirigée par une ou deux personnes.

Pour avoir un financement, « la Route », doit chaque année atteindre des buts quantitatifs. Le risque évident engendré par ce genre de financement est l'obligation de résultats et la centration des nouvelles initiatives sur les populations les moins en difficultés. Il existe alors une concurrence où les populations les plus précaires sont mises à l'écart, ce qui va dans le sens des analyses formulées dans le cadre de mes précédentes hypothèses : les initiatives pour l'insertion sociale tendent à opérer un tri au sein de la population précaire et mettent à l'écart les personnes qui sont le plus en difficultés.

En 1994-95, presque 2/3 des clients ont trouvé un emploi, tandis qu'en 1996-97, c'était le cas de la moitié. En 1994, 1/3 de ces clients ont trouvé un emploi stable tandis qu'en 1995-96, le chiffre tombe à 1/4 et qu'en 1997, on n'en a plus que 13%¹. Pendant ce temps, le pourcentage des personnes en emploi aidé a augmenté. De moins de 2% en 1994 et de 1% en 1995, il est passé à 4% en 1996 et plus de 10% en 1997. De la même manière, les personnes en travail bénévole ont augmenté. En 1994, très peu de personnes (moins de 1%) étaient concernées. En 1995, le pourcentage monte à 5% pour être de 6% en 1997. En 1994, 10% des participants ont été orientés vers une formation. En 1995, ce pourcentage est de 14% et est tombé à 8% en 1996. En 1997, il est de nouveau de 14%. Ces chiffres dépendent de l'offre de formation d'autres organismes comme l'agence locale pour l'emploi et le bureau de sécurité sociale.

Il n'y a pas de données disponibles pour vérifier la pérennité des effets du projet. On peut savoir combien de personnes ont eu un emploi stable, un emploi aidé, etc, mais on ne sait pas combien de ces personnes vont conserver ces activités (nous retrouvons ce problème dans le cas du « Projet Abribus » en France). Il n'y a pas non plus de données sur les revenus des personnes qui ont trouvé un travail par le biais de « la Route ».

¹ Les chiffres et informations utilisées pour cette évaluation sont issus des entretiens et de l'étude des rapports internes du Projet par l'équipe néerlandaise.

Le fait que les effets ne soient pas durables n'est cependant pas toujours perçu de manière négative. Un des conseillers interrogés par l'équipe néerlandaise de recherche a expliqué que dans le cas des emplois aidés, l'aspect temporaire était préférable. En effet, il souhaiterait que l'emploi aidé ne soit qu'une transition vers l'emploi stable.

Comme nous l'avons fait à l'occasion de la première hypothèse sur l'emploi intermédiaire, il est nécessaire de s'interroger sur les effets pervers de cette façon de positiver les vertus de ce que Robert Castel appellerait « la réinsertion permanente », :

« Tronçonner le chômage de masse en phases (censément) transitoires, c'est le ramener dans le champ de la normalité. On accepte sans grande réaction politique un chômage de cet ordre de grandeur, on s'en débarrasse en l'individualisant. Et cela devient alors une sorte de « pétard mouillé » dont la charge explosive est pourtant inchangée, et reste susceptible de resurgir à tout moment. » (Beck, 2001, p201)

C'est justement cette individualisation que recherche « la Route » : un travail stable, aidé ou bénévole, une formation, parler de problèmes personnels et être capable de les résoudre. Il est nécessaire de méditer sur cette individualisation du suivi des demandeurs d'emplois :

« Loin de contredire les spécificités de cette « nouvelle pauvreté », le phénomène d'individualisation contribue à l'expliquer. Dans le contexte de l'individualisation, le chômage de masse est vécu comme un destin personnel. Les gens ne sont plus touchés par le chômage de façon collective et socialement visible, ils en sont victimes dans certaines phases spécifiques de l'existence. Les personnes touchées doivent aujourd'hui supporter seules des situations pour lesquelles on disposait autrefois de contre modèles, de stratégies de défense et de soutien, dans un contexte où l'on était armé contre la pauvreté parce que marqué par la culture de classe. » (Beck, 2001, p194-195)

Il semble en effet difficile voire impossible de résoudre un phénomène de masse de manière individuelle et de faire porter la responsabilité de la réussite ou de l'échec des politiques d'insertion aux seuls individus victimes de ce phénomène : ils seraient tout « simplement » coupables de leur situation et du fait de ne pas réussir à s'en sortir.

Et dans ce cas, il serait inutile de changer quoi que ce soit à une société pourtant inégalitaire. Cette option est très « confortable » puisqu'elle ne remet pas en question les institutions sociales en place : malgré un État compétent, des entreprises « citoyennes », des services sociaux dévoués et des bénévoles admirables, si les plus

précaires ont du mal à s'en sortir, c'est bien qu'ils y mettent de la mauvaise volonté ! Ce débat sur les « bons » ou « mauvais » pauvres date du moyen âge et sa stérilité prouve que cette accusation est évidemment fautive et inefficace sur le long terme. Sans une étude des situations générées par les interactions des individus au sein d'un contexte évolutif, on est prisonnier de fausses représentations du monde social.

L'atomisation dans l'analyse sociologique et dans l'action sociale de la définition de l'insertion sociale en insertion soit par le travail, soit par le logement, soit par l'économique, etc, chaque axe étant appréhendé séparément et représenté par un acteur ou un groupe d'acteurs, fait de la même manière partie de ce biais, comme nous le verrons plus particulièrement dans le cadre du débat sur le Revenu Minimum d'Insertion en France : l'insertion est une construction sociale protéiforme à la fois individuelle et collective, consensuelle et conflictuelle, puisque plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs participent au processus d'insertion et interagissent.

2. Le contrat d'insertion du Revenu Minimum d'Insertion en France

La loi instituant le RMI a été votée le 1/12/1988 et mise en œuvre dès le 15 décembre de cette même année afin de donner aux plus démunis le minimum pour vivre et d'engager avec eux un processus d'insertion. C'est un droit à un revenu minimum, à l'insertion, à l'assurance maladie et à une allocation logement. Il existe plusieurs lieux de dépôt des demandes (CCAS, service départemental d'action sociale, associations, organisme d'assurance maladie) avec possibilité d'élection de domicile auprès d'un organisme agréé pour les sans abri.

Les Centres Communaux d'Action Sociale, les services départementaux d'action sociale, les associations reçoivent les demandes de RMI et élaborent des contrats d'insertion avec les bénéficiaires après avoir établi un diagnostic social global des situations sanitaire, sociale, professionnelle, financière et d'habitat.

Dans les trois mois qui suivent l'octroi du RMI, le bénéficiaire est supposé signer un contrat d'insertion pour avoir une estimation de ses besoins, ce qui permet de monter

des actions d'insertion financées au niveau du Département, abordant les thèmes de l'insertion sociale, professionnelle, résidentielle... Il est aussi possible de demander le financement d'un projet (formation, sport...) à l'aide du Fonds Local d'Insertion (FLI). Les contrats sont ensuite validés ou non par les Commissions Locales d'Insertion devenues depuis peu Commissions Locales d'Insertion et de lutte Contre l'Exclusion qui en assurent la gestion.

L'ambition du RMI est l'insertion sociale, avec pour outil le contrat d'insertion qui consiste à repérer le projet d'insertion de la personne. Comme le RMI implique un contrat signé entre le bénéficiaire et son instructeur il s'agit d'une insertion au niveau collectif, mais traitée individuellement. L'orientation du contrat dépend des attentes des bénéficiaires en matière d'insertion et ces attentes et demandes dépendent de leur situation individuelle, de leurs besoins et de leurs représentations en matière d'insertion.

Je vais prendre l'exemple des personnes rencontrées à l'occasion de mon mémoire de maîtrise, au cours desquels j'ai questionné les usagers du foyer de la Libération à Nancy au sujet de leur conception de l'insertion et des démarches (au niveau du RMI ou pas) qu'ils entreprenaient pour la réaliser. J'y ai par ailleurs, pendant 10 mois, occupé la fonction d'instructeur RMI un an après le mémoire. La mise en pratique du dispositif RMI au sein de cette structure est une bonne illustration d'un processus plus général.

L'autre acteur principal, outre le bénéficiaire, est l'instructeur RMI, qui rédige le contrat d'insertion avec lui. Il est chargé de répertorier les besoins du RMIste, d'y répondre dans la mesure du possible et de lui faire part de ses droits en matière de santé, de logement, d'emploi, etc. Je vais confronter le fruit de l'interaction des conceptions de l'insertion véhiculées par les bénéficiaires à celles travailleurs sociaux qui jouent, entre autre, le rôle d'instructeurs RMI et me servir de mon expérience personnelle pour compléter et/ou relativiser ces discours subjectifs.

Lors de mes entretiens, le Foyer de la Libération était administré par l'Association Lorraine d'Aide aux Sans-Abri. Créé en 1974, sa capacité était de 80 lits et il accueillait des hommes de plus de 25 ans sans logis ni moyens suffisants d'existence. Depuis

1997-98, le foyer a été réhabilité et accueille à présent des hommes, des femmes, des couples sans enfants, de plus de 20 ans. L'internat compte 40 places et le logement éclaté (par exemple chambres en Sonacotra gérées par le foyer) 40. L'ALASA gère également un service RMI. Les bénéficiaires peuvent y accéder à travers leur contrat d'insertion validé par la CLI.

J'ai rencontré le personnel éducatif du foyer de la Libération en 1995. Il faut signaler que dans les années qui suivirent mes entretiens, tous les travailleurs sociaux, sauf, un ont démissionné.

La quasi-unanimité des travailleurs sociaux a déclaré qu'il n'existait pas de norme sociale à transmettre dans une relation éducative. Le chef de service éducatif du foyer estime qu'il n'est pas possible de modeler les résidents à l'image du « français moyen » avec « *un travail, une maison, un chien et une femme (sic)* » de même qu'on ne peut forcer les personnes à faire des choses qui ne les intéressent pas. Pour lui, les personnes qui ont vécu par elles-mêmes pendant une longue période ne peuvent vivre en collectivité, rester sobres et suivre un règlement contraignant. Une seconde travailleuse sociale pense qu'il n'y a pas de normalité et qu'il faut laisser les gens vivre comme ils l'entendent. Elle considère qu'on ne réinsère pas que par le travail ou le logement, on pourrait tout autant tenter la réinsertion par le loisir et le sport. Un troisième travailleur social pense que l'inculcation d'une norme sociale n'est pas une chose aisée, puisque la société française est fracturée et il n'y existe plus de norme sociale dominante à transmettre. La travailleuse sociale chargée de l'insertion professionnelle au sein du foyer constate que la réinsertion est différente pour chaque personne, et puisqu'on ne peut définir une norme de vie, elle ne voit pas d'inconvénients à ce qu'on se satisfasse d'un « appartement et d'un morceau de pain ».

Le seul avis dissonant est émis par l'instructeur RMI du foyer : il ne pense pas que la réinsertion soit un moyen de soumettre les individus, car il faut déjà être inclus dans la société pour pouvoir agir. Pour lui, l'insertion se produit par rapport à une société qui se fixe sur l'emploi. Le statut d'un individu se définit par rapport à son métier, et de plus en plus par rapport au fait qu'il en ait un ou pas. La demande la plus importante des personnes qu'il suit est l'emploi et la formation, mais il ne sait pas si elles veulent véritablement retrouver un travail ou si elles s'approprient un discours convenu qui leur évite d'être considérés comme des « mauvais pauvres ». Elles forceraient sur la demande d'emploi et de formation tout en sachant très bien qu'elles ne retrouveront jamais de travail parce qu'elles sont « obsolètes », inadaptées au marché du travail contemporain.

Malgré le discours majoritaire des travailleurs sociaux sur l'absence de normes dominantes ou sur l'incapacité des précaires qu'ils rencontrent à s'y soumettre, le discours des pensionnaires du foyer de la Libération est divergent. Pour un ancien pensionnaire du foyer de la Libération rencontré après mes entretiens avec les travailleurs sociaux, l'insertion regroupe le travail, le logement, les ressources et les démarches administratives, avec comme déterminant principal l'action de son travailleur social. Lors de l'entretien, il avait terminé deux ans de CES à la faculté de sciences et il attendait que son contrat soit renouvelé une troisième année :

« depuis que j'suis au foyer, y m'ont trouvé l'appartement et pis tout l'bordel, qu'y s'occupent... quand vous allez pas, y'a M^{elle} X qui s'occupe de moi, pis j'écoute un peu! [...] c'est déjà arrangé pour avoir un appartement, un petit F1... j'commence petit... Là, y m'ont bien aidé quand même... mais ça a été surtout les papiers... pis moralement aussi, quand ça allait pas, des fois tu tournes en rond, l'éducateur y te dis "ça va pas?", [je réponds] "Nan, j'ai envie de boire!", tu discutes avec lui, et l'envie de boire, elle est passée... Ca, c'est au moins travailler! Maintenant, j'ai déjà eu du mal à avoir mon appartement, j'n'ai plus d'dettes, j'ai du boulot, j'peux voir venir, même si c'est pas beaucoup que j'gagne, et ils m'ont fait faire des économies, j'ai déjà pu m'meubler et pis tout l'bordel, et maintenant, c'est à moi de prouver... de tenir, pour pas retourner dans la galère que j'étais avant. » (au foyer de la Libération, le 28/06/95, *in* Chevalier, 1995).

Cet autre pensionnaire du foyer de la Libération rencontré dépend lui aussi de l'aide des travailleurs sociaux pour toutes ses démarches :

« les travailleurs sociaux, y sont là pour nous aiguiller dans les démarches administratifs (sic) et professionnelles. Ils nous aident à l'ANPE, voir comment on fait pour trouver du travail plus vite, et pis les papiers... comme je suis étranger, et pis que je renouvelle ma carte de séjour tous les ans » (au foyer de la Libération, le 28/06/95, *in* Chevalier, 1995)

Si de nombreux travailleurs sociaux, éducateurs, se sont offusqués lorsque je leur ai parlé de cette fonction d'éducation (la fonction paraissait pourtant exprimée à travers le nom du métier : les éducateurs éduquent...), surtout auprès de personnes adultes en portant l'accent sur l'échange, l'écoute, la lutte contre l'assistanat, la participation, etc, on peut constater après une relecture de leur discours qu'il n'en reste pas moins qu'ils se centrent sur les valeurs suivantes :

- Le travail : le foyer, tout comme de nombreux autres structures que j'ai visitées sur Nancy (Chevalier, 1995), pratique l'insertion par le travail, mais cette valorisation n'est pas l'apanage des foyers puisque c'est celui du système social dans lequel on veut les insérer.

- Les ressources : avec l'épargne, les mises sous tutelle et les aides (forcées) au budget. En effet, le foyer de la Libération comme d'autres foyers de Nancy (Chevalier, 1995), prélèvent, proportionnellement aux ressources des pensionnaires 1) un loyer et 2) une épargne obligatoire selon leurs ressources et leur octroient chaque semaine un « argent de poche », chose que bon nombre de pensionnaires adultes avaient du mal à admettre.

- La responsabilisation : tous les travailleurs sociaux rencontrés au foyer de la Libération, mais aussi dans les autres structures de Nancy (Chevalier, 1995), affirment que la volonté de s'en sortir est essentielle pour que l'insertion soit efficace. Le travail social ne serait alors qu'un déclencheur :

« personne n'est pas forcément responsable de la situation dans laquelle elle se trouve, mais elle est responsable du fait de ne pas essayer de s'en sortir. » (le chef de service éducatif du Foyer de la Libération en 1994, *in* Chevalier, 1995)

Ces représentations de l'insertion viennent s'affronter ou se rencontrer à l'occasion du contrat d'insertion qui concerne tout bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion ou toute personne qui entre dans une relation de travail social. Toutefois, les personnes qui ne souhaitent appartenir à aucune structure sont également engagées dans des stratégies participatives d'insertion, que ce soit dans le cadre du RMI ou d'autres activités moins formelles, comme nous l'avons vu dans la troisième hypothèse sur les modes alternatifs d'insertion.

Il ne faut pas idéaliser cette relation d'échange et ce consensus apparent entre les demandes et les offres d'insertion. Elle est bien plus complexe, comme dans le cas de la mendicité, qu'une simple action unilatérale et consensuelle entre des institutions et les personnes précaires et des personnes précaires.

Les stratégies participatives inhérentes à la relation d'aide sociale éclairent cet échange, notamment lorsqu'on se centre sur le contrat d'insertion établi à l'occasion du RMI. L'élaboration d'un contrat d'insertion repose sur plusieurs niveaux et temporalités : 1) entre l'instructeur RMI et le bénéficiaire, puis 2) entre l'instructeur RMI, le bénéficiaire et la Commission Locale d'Insertion, puis 3) entre l'instructeur RMI, le bénéficiaire, la Commission Locale d'Insertion et les éventuels autres partenaires mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'insertion (actions d'insertion concernant la formation, l'emploi, le loisirs, etc)... jusqu'au contrat suivant où, à moins que la personne n'ait plus besoin de RMI, le processus se répète en prenant en compte les changements de situation des bénéficiaires.

Il s'agit d'une participation octroyée pour les bénéficiaires du RMI de la part des services de l'État et de ses représentants, même s'ils bénéficient d'une marge de liberté concernant l'orientation que doit prendre leur contrat d'insertion. Nous verrons, dans la section consacrée au processus participatif, comment les RMistes s'approprient le dispositif.

Dans le cadre du contrat d'insertion, il existe plusieurs degrés de participation, selon les phases de son élaboration. Comme le bénéficiaire du RMI est convoqué pour rédiger son contrat d'insertion, dont dépend le versement de son allocation, il n'a pas le droit au chapitre. Ensuite, lors de la mise en place du contrat d'insertion, il se produit une codécision au sujet des actions en mettre en œuvre entre l'instructeur et le bénéficiaire. Cette codécision est complexe : les deux acteurs prennent effectivement une décision ensemble, mais en même temps ils n'ont pas le même poids. Il ne faut par conséquent pas mythifier cette codécision : les actions proposées, si elles dépendent de la situation du bénéficiaire, doivent être choisies à partir d'une liste préétablie (fournie par la Commission Locale d'Insertion). Il peut aussi s'agir d'une consultation des besoins des bénéficiaires et l'imposition de démarches de la part de l'instructeur RMI lorsque ceux-ci sont dépendants. Le degré de participation dépend ici de la situation personnelle du RMiste (autonome ou pas) et de l'instructeur à qui il a affaire (plus ou moins informé des actions d'insertion mises en œuvre par la CLI, etc).

Après l'établissement du contrat d'insertion, d'autres acteurs interviennent. Dans ce cas, il n'existe plus de codécision. Lorsque j'étais instructeur RMI au foyer de la Libération, j'étais tenu, avant d'envoyer le contrat d'insertion à la CLI, de le soumettre à la direction, qui tenait à contrôler les demandes. Mon prédécesseur à ce poste devait aussi subir les mêmes pressions de la part de la direction :

« son éducateur qui s'en est occupé depuis trois ans, estime que monsieur X a encore besoin d'être aidé. Il vient voir la personne qui joue le rôle de l'instructeur, c'est-à-dire moi-même, je rencontre monsieur X, monsieur X n'a pas l'air de vouloir être aidé, monsieur X a envie de faire sa vie, bien ou mal, peu, importe, il a envie de reprendre ses affaires en main tout seul. Donc il rentre pas trop dans le cadre (...), je dis que monsieur X, il veut être suivi plus par personne, monsieur X, il fait son contrat comme il veut, c'est pas mon problème... enfin c'est pas mon problème... Faut quand même arrêter, certaines fois, de pas faire confiance et de dire : "bon, on va encore lui mettre une prise en charge, un suivi

supplémentaire”. Mais seulement, mon contrat, il passe pas comme ça, forcément... des fois j'en envoie directement, quelquefois ça ne marche pas. Donc une personne que je ne nommerai pas, un cadre, voit le contrat, dit : “ah non, c'est pas possible ! Je pense aussi que monsieur X a besoin...”, surtout si l'éducateur qui s'occupait de monsieur X a la bonne idée, pense qu'il faut absolument qu'il soit encore suivi.. Hop! on vient me voir, on me dit : “non, votre contrat, on peut pas l'envoyer! il faut un suivi à monsieur X”. Donc du coup le brave monsieur X, je le revois, je lui explique le topo, et monsieur X, il a un suivi dans une action d'insertion à l'extérieur, qui travaille avec la CLI, prestataire de services au niveau de la CLI. Tiens, il a échappé à l'ALASA ? Erreur! (rire) On a notre service d'action-insertion RMI ALASA, monsieur X, il est toujours pas sorti du système de l'ALASA, ça fait plus de 5-6 ans qu'il voit les mêmes personnes. Ça, c'est garder ses pauvres à la maison. » (in Chevalier, 1995)

Ce point de vue « dissident » montre bien qu'il est réducteur de n'appréhender les institutions d'aide sociale que de manière collective et monolithique. Si les travailleurs sociaux, lorsqu'on les interroge, représentent leur institution, ils n'en sont pas des clones qui ne font que défendre ses intérêts. Ils ont leurs propre conscience et idéologie politique, religieuse, etc, et ne pratiquent pas forcément leur activité de la même manière que leurs collègues. Seule une approche pluridimensionnelle qui s'intéresse aux interactions entre les niveaux individuel et collectif est capable de restituer cette complexité qui est à l'origine du processus d'insertion.

Le processus de contrôle n'est pas achevé par la signature du contrat. Le contrat d'insertion, une fois approuvé par la structure signataire, doit être validé par la Commission Locale d'Insertion, qui est libre de le rejeter ou de demander des précisions sur la nature du contrat. Là encore, la Commission a un pouvoir décisionnel mais prend les décisions après avoir consulté l'instructeur et le bénéficiaire. La Commission Locale d'Insertion participe aussi à travers l'action puisqu'elle peut participer à l'élaboration du contrat d'insertion en compagnie de l'instructeur RMI et du bénéficiaire.

L'instructeur a aussi un pouvoir décisionnel dans le cadre de l'élaboration du contrat d'insertion, il décide des actions pertinentes à mener pour mener à bien l'insertion du bénéficiaire du RMI. Il participe à travers l'action puisqu'il peut accompagner le bénéficiaire dans ses démarches (rendez-vous à l'ANPE, contacts avec la CLI). Toutefois, ses décisions, comme nous l'avons vu concernant le degré de participation, sont souvent fortement influées par sa structure d'appartenance, sa direction, et du contexte économique et social : il ne peut forcer un employeur à recruter un RMIste, un bailleur social à lui fournir un toit, etc.

Le bénéficiaire a aussi un pouvoir décisionnel, mais il est relatif : 1) le bénéficiaire est libre de choisir ses priorités concernant son insertion ; 2) mais l'entretien qui sert à formaliser le contrat d'insertion est dirigé par l'instructeur qui, systématiquement, aborde les thématiques de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé. Il participe de fait à travers l'action puisqu'il est le premier concerné et que le contrat d'insertion signifie l'engagement pris par le bénéficiaire et son instructeur au sujet des démarches d'insertion à entreprendre. Dans la pratique, cette participation est bien plus complexe même si l'objectif des acteurs concernés semblent identiques : promouvoir l'insertion sociale.

La stratégie participative implique donc les acteurs précédemment désignés qui entrent en interaction. Nous allons nous intéresser ici à la nature de cet échange.

Un échange inégalitaire : le RMI, est supposé être un échange mutuel, entre la personne qui formule une « demande d'insertion » lors de la signature du contrat d'insertion et les représentants institutionnels qui le contresignent (Commission Locale d'Insertion). La première s'engage à effectuer les démarches indiquées sur son contrat et les seconds doivent l'aider dans cette voie, sans oublier le versement de l'allocation. En tant que contrat, R. Castel s'interroge, car qui dit contrat suppose échange, et qu'a à échanger un allocataire du RMI ?

« Qui ne peut payer autrement doit continuellement payer de sa personne, et c'est un exercice épuisant (...) : le demandeur n'a rien d'autre à apporter que le récit de sa vie avec ses échecs et ses manques, et on scrute ce pauvre matériau pour dégager une perspective de réhabilitation afin de "construire un projet", de définir un "contrat d'insertion". Les fragments d'une biographie brisée constituent la seule monnaie d'échange pour accéder à un droit. Il n'est pas certain que ce soit un traitement de l'individu qui convienne à un citoyen à part entière. » Il peut s'agir d'« une allocation et un accompagnement contre un projet. Mais (...) "monter un projet professionnel", ou, mieux encore, construire un "itinéraire de vie", ne va pas de soi lorsqu'on est, par exemple, au chômage ou menacé d'être expulsé de son logement. (...) Il est vrai que ce type de contrat est souvent fictif car l'impétrant est difficilement à la hauteur d'une telle demande. Mais c'est alors l'intervenant social qui est juge de la légitimité de ce qui tient lieu de contrat, et il accorde ou non la prestation financière en fonction de cette évaluation. Il exerce ainsi une véritable magistrature morale (car il s'agit en dernière analyse d'apprécier si le demandeur "mérite" bien le RMI), très différente de l'attribution d'une prestation à des collectifs d'ayants droit, anonymes certes, mais du moins assurant l'automatisme de la distribution » (Castel, p470-473)

L'aspect individuel du contrat d'insertion laisse penser que le RMIste sera le principal responsable de la réussite de sa démarche d'insertion et en cas d'échec, il sera jugé « socialement déficient »¹ :

« Par voie de conséquence, les problèmes sociaux se transforment immédiatement en états psychiques : insuffisances personnelles, sentiments de culpabilité, angoisses, conflits et névroses. On assiste à l'apparition d'une nouvelle immédiateté dans la vie des individus et dans la société, l'immédiateté de la crise et de la maladie : les crises sociales ont l'apparence de crises individuelles, et il devient quasiment impossible de les appréhender dans leur composante sociale. C'est aussi là l'une des origines de l'actuelle "vague psy". » (Beck, 2001, p213)

De surcroît, s'il est possible de sanctionner les RMIstes qui semblent mettre de la mauvaise volonté dans le cadre de leurs démarches d'insertion, il n'est pas certain que les RMIstes pourraient attaquer l'État en justice s'il ne réussit pas à les insérer socialement...

Lorsqu'on fait le parallèle entre les démarches inhérentes au RMI et le dispositif d'aide aux nécessiteux, la Police des pauvres¹, décrit dans la section sur la mendicité, on remarque que le contrôle des populations précaires est toujours une préoccupation centrale :

Police des pauvres	Dispositif RMI
Requête d'assistance	Demande de RMI
Examen de la requête	Approbation ou non de la demande par le Préfet
Interrogatoire de l'auteur de la requête	Évaluation de la demande du bénéficiaire à l'occasion du contrat d'insertion
Orientation vers d'autres structures	Orientation vers des actions d'insertion
Les assistés doivent se rendre à heure fixe pour bénéficier d'une aide	Les bénéficiaires du RMI doivent se rendre aux rendez-vous imposés par leur instructeur s'ils ne veulent pas que leur allocation soit suspendue

¹ Expression que j'ai souvent entendue lors de mes expériences professionnelles auprès d'organismes tels que la COTOREP, chargée d'évaluer les handicaps physiques et mentaux, mais qui porte également des jugements sur les positions sociales des individus.

La différence principale est bien entendu la notion de contrat entre le bénéficiaire et l'instructeur et que les RMIstes ne sont pas dans l'obligation de porter un insigne officiel pour se faire reconnaître.

Ces contraintes n'existent pas que dans le cadre du dispositif RMI. On retrouve ces relations inégalitaires au niveau de tous les demandeurs d'emploi et de leurs relations avec l'ANPE et les ASSEDIC : le chômeur doit faire valoir ses droits auprès des ASSEDIC, puis s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès de l'ANPE, signaler sa situation de demandeur d'emploi tous les mois. L'ANPE et la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation (DDTEFP) contrôlent les recherches d'emploi des chômeurs et se réservent le droit de les radier s'ils estiment que les démarches ne sont pas assez actives.

La nouvelle loi sur l'exclusion (n°98-657 du 29/07/98) permet néanmoins au chômeur, en cas de litige, d'être entendu (donc pas forcément écouté...) par les deux organismes en étant accompagné d'une personne de son choix. Le demandeur d'emploi doit être immédiatement disponible en cas de rendez-vous imposé par l'ANPE ou une offre d'emploi éventuelle quelle qu'elle soit sous peine d'être radié et l'informer, ainsi que les ASSEDIC, de tout changement de situation : activité professionnelle, maladie, grossesse, accident, absence supérieure à 7 jours, incarcération, changement d'adresse... Il ne devra en aucun cas se séparer de sa carte de demandeur d'emploi. Nous nous interrogerons plus bas sur l'aspect contractuel de la demande d'emploi entre le chômeur et l'ANPE et sa possible incidence sur le dispositif RMI.

La marge de manœuvre au sein du contrat d'insertion : comme s'interrogeait un instructeur RMI au foyer de la Libération au sujet des demandes d'emploi et de formation : ne sont-elles pas des discours convenus permettant aux usagers de se considérer et de se faire considérer comme des « bons pauvres » ?

« Au niveau du contenu du contrat, on constate que la plus grosse demande, c'est l'emploi et la formation, 94% des gens. C'est complexe comme problème, à savoir : est-ce que les gens veulent véritablement retrouver un travail ou trouver une formation, ou est-ce qu'ils ne

¹ Pour une définition plus précise de la Police des Pauvres, voir le chapitre 3, section 2.1. sur les déterminants sociaux de la relation de mendicité.

s'approprient pas un discours qui est convenu, général? Généralement, dans l'opinion publique, il y a le concept de bon pauvre et de mauvais pauvre. Pour pas être classés dans les mauvais pauvres, ils auraient peut-être tendance à forcer sur la demande d'emploi et de formation alors que certains sont relativement réalistes et savent très bien qu'ils ne retrouveront jamais du travail.(...) Parce que, malheureusement, ils sont obsolètes. C'est très dur, et ils le savent, ils savent que je l'sais, et voilà, on joue le jeu. Il reste toujours très difficile de le faire dire à la personne, et à partir de là, imaginer une autre manière de s'insérer. D'ailleurs est-ce qu'il y a une autre manière de s'insérer? Parce que l'insertion elle vient pas que de la personne qui essaie de s'insérer, il y a aussi la société dans laquelle elle veut s'insérer, et la société pour l'instant, elle se fixe sur l'emploi. Le statut d'un individu se définit par rapport à son métier, de plus en plus d'ailleurs par rapport au fait qu'il en ait un ou pas. (...) C'est rageant, y'a d'quoi s'mettre en colère, on n'est pas dans un pays considéré pauvre, y'aurait quand même moyen de trouver des alternatives, sinon des travaux, des emplois qui produisent quelque chose, au moins des emplois qui donnent un statut. (...) Quand j'élabore un contrat, c'est pas de l'administratif puisque en fait la personne, on va reposer la situation dans laquelle elle est, on va essayer de faire poser chaque chose, ça va l'amener à réfléchir là-dessus, à essayer de voir comment elle peut améliorer ses conditions d'existence. » (*in Chevalier, 1995*)

Le travail social serait donc un jeu entre l'utilisateur qui formule une demande « conforme » aux normes sociales dominantes et un professionnel qui tentera de satisfaire une demande tout en sachant qu'elle n'est pas sincère, voire irréalisable dans certains cas... De plus, si cette demande est similaire, cela ne signifie pas qu'elle est identique, puisqu'elle varie selon la position des intéressés (à la rue, en foyer d'hébergement), leurs activités (aucun, en emploi aidé, activités informelles) et leurs ressources (RMI, AAH, activités informelles, etc), tous ces facteurs étant intimement liés.

Cette interaction entre ces facteurs pourrait d'ailleurs se complexifier si je décidais d'élargir mon enquête à la population française tout entière : on retrouverait d'autres représentations et d'autres situations, ce qui démontre bien le caractère subjectif des représentations de l'insertion. Ce jeu comporte des effets pervers : même s'ils considèrent que les loisirs ou le sport sont importants, les RMistes n'osent pas toujours les revendiquer et centrent leur demande sur le travail, les ressources et le logement. Lorsque j'étais instructeur RMI en 1996 c'est souvent moi qui proposais aux bénéficiaires du RMI de participer à des loisirs, de faire du sport et non l'inverse. L'accès à des ressources permet par la même occasion l'accès à des loisirs, sans avoir à remplir des formulaires administratifs ou à se soumettre au contrôle d'un travailleur social.

Concernant les démarches participatives, il s'agit avant tout d'une idéologie formulée par les travailleurs sociaux. Pour les précaires confrontés à la dure réalité, il s'agit souvent d'un « beau discours » qu'ils ont du mal à prendre au sérieux. D'autre part, elle

n'est pas revendiquée par les précaires puisqu'ils sont en fait les acteurs principaux de leur insertion, elle est « naturelle » pour eux.

L'offre et la demande d'insertion sont de ce fait souvent similaires et les critiques émises par les travailleurs sociaux et leurs usagers concernent avant tout le fait de ne pas avoir les moyens d'insérer les individus dans la société ou de ne pas y être soi-même inséré. Il ne s'agit pas d'une lutte pour changer la société, mais d'une lutte pour y être intégré, voire pour avoir le droit d'y vivre ou d'y survivre.

Si des valeurs comme le travail sont arbitraires, force est de constater qu'elles sont adoptées par la majorité des individus et que ceux qui veulent vivre au sein de la société sont forcés de les assimiler, tout comme ceux qui sont chargés d'aider les personnes à s'y insérer, même si ces objectifs sont inaccessibles. Ce qui place les travailleurs sociaux dans une position délicate : comment répondre à une demande d'insertion, sinon en adoptant les caractères dominants en vigueur dans une société donnée ?

« Si le dépassement du travail constitue bien une véritable révolution culturelle, ceux qui aujourd'hui en paient le prix sont les plus faibles et les plus démunis. Il est quelque peu injuste de leur dire : "Patiencez. Le travail sera bientôt relativisé, dépassé. On va inventer d'autres formes de citoyenneté" » (Castel, 7/8/1995, p22)

Ainsi, les travailleurs sociaux inculquent des valeurs et des normes à leurs usagers. Il est clair que ces dernières sont partagées par un grand nombre d'individus et que ceux qui n'ont ni travail, ni argent, ni logement et qui ne l'ont pas souhaité en souffrent et ne demandent qu'à les retrouver. Nous pouvons donc dire que ces normes sont dominantes, mais savoir si elles profitent à une classe particulière est une autre question. La logique intentionnelle (Bergier, 1992) du travailleur social est d'insérer ses usagers dans une société donnée. La logique intentionnelle des usagers est d'être insérés dans ladite société ou de tirer bénéfice de ce que peuvent leur apporter les travailleurs sociaux ou les bénévoles, ce qui ne remet pas l'ordre social en cause. La logique inintentionnelle est double.

D'une part, les travailleurs sociaux, qu'ils le veuillent ou non, confortent et permettent le fonctionnement d'une société dont ils assurent la reproduction. D'autre part, les usagers qui demandent à être insérés confortent ses normes. La société que les acteurs sociaux reproduisent consciemment ou non, volontairement ou non, n'est pas

assimilable un organisme vivant qui aurait sa propre volonté ou sa propre fin. Sa reproduction est rendue possible parce chaque acteur a l'impression, à tort ou à raison, d'y trouver son compte. En effet, il serait utopique de croire que les « exclus », bien que dominés, aspirent forcément à une autre société que celle dans laquelle ils vivent et voudraient s'insérer.

Pour comprendre la portée du RMI, nous allons nous interroger sur le montant de l'allocation, les « exclus » de ce dispositif et les possibles répercussions du nouveau projet de Plan d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ¹.

Le Revenu Minimum d'Insertion, un revenu vraiment minimum : en France, c'est le RMI qui constitue la ressource la plus courante des précaires. Il permet de faire face aux besoins les plus urgents, 3000 francs ou 460 euros mensuels environ pour une personne seule ne suffisent pas pour satisfaire un loyer et des besoins de base, ses bénéficiaires le complètent parfois avec les produits de la mendicité, du travail au noir, etc.

On peut se demander si la faiblesse de ce montant n'a pas pour but d'encourager les RMistes à trouver un emploi : cette stratégie ressemble d'ailleurs à l'enjeu salarial dénoncé par Karl Marx ([1985]): pour que l'ouvrier soit motivé pour accomplir son travail, il lui faut un salaire suffisamment bas pour qu'il soit obligé de travailler, mais juste assez élevé pour qu'il ne cède pas au découragement. Elle permet tout autant d'éviter que les personnes ne perdent pas d'argent en préférant travailler, notamment en emploi aidé (CES, etc).

Tous les RMistes ne bénéficient pas forcément d'un contrat d'insertion : je me suis aperçu lors de ma pratique professionnelle d'instructeur RMI au foyer de la Libération (CHRS), que tous les bénéficiaires du RMI n'avaient pas forcément signé un contrat d'insertion, certains ne savaient même pas quelle était leur utilité, tandis que d'autres qui en signaient ne savaient pas à quoi cela pouvait bien servir et le percevaient comme une nouvelle contrainte, un autre moyen de contrôle social.

¹ Voir la présentation plus précise de cette initiative en annexe.

Le RMI est inadapté à certaines situations : les personnes les plus précaires peuvent n'émettre aucune demande d'insertion. Ce sont notamment les individus dont la situation ne provient ni d'une perte d'emploi, ni d'une perte de logement, mais d'une perte d'êtres chers. Un contrat d'insertion pertinent pourrait aider le bénéficiaire à effectuer une démarche de deuil, du moins si l'instructeur RMI est compétent ou s'il oriente le bénéficiaire vers une aide psychologique adaptée. Lors des entretiens effectués lors de ma monographie de licence en 1994, j'ai rencontré un homme qui mendiait et qui expliquait ainsi sa situation lorsque je lui ai demandé si c'était pour des problèmes d'emploi qu'il était à la rue :

« Non, non, c'est pas ça. C'est, j'ai perdu ma femme et ma fille dans un accident de voiture, c'était y'a cinq ans. Après, j'ai fait des déprimés, des trucs comme ça, un "beau" jour, ça m'a pris la tête, et j'me suis barré. [...]Vaut mieux ça plutôt que d'être enfermé. Une baraque tout seul, comme un con. Quand vous vous retrouvez tout seul, comme ça, du jour au lendemain, c'est pas... Ca fait drôle... A trente ans... J'ai pas supporté ça... [...] C'est pas une question d'argent, c'est le problème de la vie ! On dit que l'argent ne fait pas le bonheur !" » (*in Chevalier, 1994*)

Il pense qu'aucune aide sociale ne lui rendra sa famille et de ce fait, il refuse d'entamer des démarches (demande de RMI notamment) visant sa participation à un quelconque projet d'insertion. Cette attitude concerne également les personnes qui refusent toute autorité ou qui se considèrent trop âgées pour pouvoir entamer des démarches quelconques.

La population précaire de 18 à 25 ans ne peut le toucher qu'exceptionnellement (enfants à charge...). Parfois, l'un des buts principaux de ces jeunes est d'atteindre l'âge requis pour enfin obtenir la fameuse allocation. Le droit au RMI des moins de 25 ans fut l'une des revendications (non accordée) du mouvement national des chômeurs en 1997-98.

Aujourd'hui, l'avenir du RMI est remis en question par la mise en place progressive du Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ et du Revenu Minimum d'Activité. Le Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ est une initiative récente (2001). Par conséquent, il m'est impossible d'en faire un bilan ou d'explicitier son fonctionnement à partir de données empiriques. Pourtant, il me semble

nécessaire d'en commencer une analyse, qui pourrait motiver des recherches ultérieures, parce qu'à la fois elle ressemble et remet en question l'esprit qui a motivé la création du RMI et du contrat d'insertion. Ce plan a pour but de lutter contre le chômage de longue durée par l'établissement d'un contrat d'insertion professionnelle entre l'ANPE et le demandeur d'emploi et d'un suivi individualisé, concrétisé par le Projet Action Personnalisé (PAP) à renouveler tous les six mois pour chaque demandeur d'emploi. Les similitudes avec le contrat d'insertion sont frappantes.

De nombreuses questions demeurent :

- Pourquoi créer un nouveau dispositif d'insertion professionnelle géré par l'ANPE alors que des services semblables existaient déjà au sein de l'ANPE pour tous les demandeurs d'emplois et à travers le dispositif RMI pour les allocataires de cette prestation ?
- Outre les risques de contrôle social accrus en direction d'une population déjà très exposée, quelles en seront les répercussions au niveau de l'axe « insertion professionnelle » du RMI ?
- L'insertion professionnelle doit-elle se séparer de l'insertion sociale ?
- Les Commissions Locales d'Insertion ne devront-elles plus s'intéresser qu'aux individus qui n'ont aucun espoir d'insertion, en prenant le risque de les stigmatiser davantage ?
- Va-t-on par conséquent créer d'une part un Revenu Minimum d'Insertion géré par les CLI et d'autre part un Revenu Minimum d'Activité ou d'Insertion Professionnelle (RMA ou RMIP) géré par les ANPE ?

S'il est trop tôt pour apporter des réponses précises à ces questions, puisque ce projet n'en est qu'à ses débuts, on peut se référer aux nombreux débats qui ont lieu au sujet du Revenu Minimum d'Insertion et du Revenu Minimum d'Activité. Par exemple, la revue de la fondation pour la recherche sociale (FORS), en 1996, dans un numéro consacré aux approches territoriales de l'insertion par le logement, a donné la parole à Claude Girard, à l'époque député du Doubs, rapporteur général du Budget du ministère de l'intégration, qui essaie de légitimer une séparation entre les précaires « actifs » et les précaires « passifs » :

« les réflexions qui sont menées autour du RMI en France, dans les secteurs gouvernementaux et parlementaires, c'est, peut être, l'idée d'une séparation entre un revenu minimum social et un revenu minimum d'activité. Le revenu minimum social serait versé à toute personne qui le demande et qui justifie du fait qu'elle n'a pas de ressources suffisantes. Ensuite pour toute personne qui aurait ce revenu minimum social, il y aurait, mais cela reste à définir, une sorte de bilan social et de bilan de santé qui permettrait de dégager quelles sont les personnes ayant la capacité d'avoir un véritable contrat d'insertion et c'est alors qu'arriverait le RMA (revenu minimum d'activité) qui permettrait d'engager un véritable contrat d'insertion avec une prestation légèrement supérieure à celle du revenu minimum social » (*in* FORS, p68)

Dans ce cas, les personnes exclues du RMA, auraient non seulement une allocation inférieure à ce nouveau revenu, mais seraient en plus considérées et reconnues comme handicapées sociales. Elles seraient exclues du contrat d'insertion et du processus participatif qui les concernaient jusqu'alors. Elles pourraient bénéficier d'un minimum vital, mais sans droit à une aide à l'insertion puisque seule l'activité professionnelle serait jugée comme vectrice d'insertion et de participation sociale (ce qui est bien entendu une grossière erreur).

La question de la gestion (comment ? par qui ? combien ?) de cette allocation est demeurée un obstacle jusqu'à la proposition de loi à l'Assemblée Nationale en 2001 adoptée par le Sénat sur la création du Revenu Minimum d'Activité. Le RMA a été conçu afin de favoriser le retour à l'emploi et il est institué un revenu minimum d'activité pour les personnes sans emploi et titulaires depuis au moins six mois d'un minimum social.

Le Revenu Minimum d'Activité prend la forme d'une convention d'embauche conclue entre le bénéficiaire, l'employeur, et, selon le cas, l'État ou l'institution gestionnaire du minimum social. Une rémunération égale au montant du revenu minimum d'activité est versée en totalité par l'employeur au bénéficiaire.

Ce RMA comprend 1) une aide dégressive qui correspond pour un contrat de travail à temps plein à l'allocation de minimum social perçue par le bénéficiaire, versée à l'employeur pendant trois ans de manière dégressive et 2) un salaire négocié, qui est la différence entre le montant du revenu minimum d'activité et l'aide dégressive. Le

contrat de travail conclu dans le cadre d'une convention de revenu minimum d'activité est à durée indéterminée. Les minima sociaux ouvrant droit à la conclusion d'une convention de revenu minimum d'activité sont le revenu minimum d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation d'insertion, l'allocation d'assurance veuvage et l'allocation de parent isolé. Aucune convention de revenu minimum d'activité ne peut être conclue pour le compte d'un établissement ayant procédé à un licenciement économique dans les six mois précédant la date d'effet de ladite convention. La convention ne peut être conclue lorsque l'embauche résulte du licenciement d'un salarié sous contrat à durée indéterminée.

Malgré le fait que le RMA n'ait pas encore été concrètement mis en application, nous pouvons ébaucher une amorce de réflexion sur la signification de ce « nouveau » dispositif qui ne semble pas si inédit, puisqu'il ressemble fortement aux programmes d'emplois aidés plus connus sous le nom de Contrat Emploi Solidarité...

Que le contrat ait lieu dans le cadre du RMI, du RMA, voire dans le dernier projet gouvernemental de création d'un contrat d'intégration à l'attention des immigrés (en 2002), un problème demeure : le RMI s'intéresse à l'insertion sociale dans son ensemble, mais le RMA lui retire son aspect professionnel et définit donc explicitement l'insertion professionnelle comme seul vecteur d'insertion sociale, d'un autre côté, les axes prioritaires du nouveau contrat d'intégration restent bien flous...

Comment demander à une population de s'insérer ou de s'intégrer si l'on n'est capable d'apporter qu'une définition simpliste de l'insertion ou de l'intégration ? Nous nous sommes par ailleurs interrogés sur cette impossibilité d'apporter une définition consensuelle de l'insertion dans l'hypothèse précédente.

De plus, l'aspect contractuel correspond à cette individualisation des problèmes collectifs qui frappent les bénéficiaires du RMI, du RMA, voire de l'éventuel contrat d'intégration : un contrat implique forcément deux parties. Si l'on octroie des droits et surtout des devoirs aux RMistes, « RMAstes » et aux futurs signataires de contrats d'intégration, il sera nécessaire de s'intéresser également à la responsabilité de l'autre

signataire du contrat, c'est-à-dire l'État et au poids du contexte social qui pèse sur cette interaction. Au bout du compte, le contrat d'insertion inhérent au RMI consacre un échange inégalitaire et opère un tri au sein de la population précaire en l'atomisant. Nous allons conserver cette remarque à l'esprit lorsque nous nous interrogerons de manière transversale sur les modalités de participation dans le cadre des stratégies d'insertion étudiées dans les hypothèses précédentes.

3. Typologie des modes de participation

À travers le prisme des stratégies participatives d'insertion, je me demande dans quelle mesure l'insertion passe par la participation et quels sont les enjeux sociaux des stratégies participatives d'insertion lorsqu'elles sont collectives ou individuelles à travers la tension entre l'individualisation des problèmes collectifs (chômage de masse, désindustrialisation, etc) et l'imposition de solutions « standardisées » (promotion de l'entreprise, centration sur l'insertion professionnelle et la formation, etc) qui ne répondent pas forcément aux aspirations personnelles des acteurs sociaux.

Tout d'abord, à chaque stratégie participative d'insertion correspond une forme particulière de participation, qui peut se produire dans deux sens : du haut vers le bas ou « top-down », elle est octroyée ou du bas vers le haut ou « bottom-up », elle est revendiquée. Si l'on fait abstraction des différences entre les degrés de participation, on est condamné à ne percevoir qu'un seul modèle de participation.

Ensuite, il est nécessaire de distinguer le degré de participation. Par exemple, si l'on ne prend en compte que la codécision, degré de participation où chaque acteur peut imposer son point de vue et partager un pouvoir décisionnel, peu d'initiatives seraient participatives. Ainsi, la consultation est aussi une forme de participation, même si elle peut sembler moins satisfaisante pour les acteurs qui n'ont pas de pouvoir décisionnel direct.

Enfin, sans une différenciation entre les types de participation (décision directe, action au sein d'un projet, participation financière à une initiative, etc), on court le risque de réduire la participation à un seul axe.

Je me questionnerai donc sur la place de la forme, du degré et du type de participation dans le cadre des stratégies participatives d'insertion. Comment leur interaction se produit-elle ? L'évolution de cette interaction est-elle temporelle ? Chaque phase se suit-elle logiquement ? Est-il toujours possible de les dissocier ? Leur articulation est-elle consensuelle ou conflictuelle ?

Je vais donc à présent définir plus précisément ce que sont la forme, le degré et le type de participation pour mieux les utiliser dans le cadre des stratégies participatives d'insertion analysées à l'occasion de mes précédentes hypothèses. Elles éclaireront la manière dont se produisent les interactions de chaque acteur ou groupes d'acteurs dans le cadre des emplois intermédiaires, la création d'entreprises et les modes alternatifs d'insertion. Elles expliqueront également la nature fortement conflictuelle du processus d'insertion.

Il faut noter que dans la pratique, la forme, le degré et le type de participation sont intimement liés. Leur présentation est ici atomisée dans le but d'en rendre la compréhension plus facile.

3.1. La forme de la participation

Comme chaque stratégie participative d'insertion fait intervenir des acteurs aux intentions et stratégies différentes, bénéficiant chacun d'un pouvoir différent, la participation peut être, en même temps, octroyée pour un groupe d'acteurs et revendiquée pour un autre.

3.1.1. La participation octroyée (du haut vers le bas ou « top-down »)

Dans cette forme de participation, ce sont les acteurs qui bénéficient d'un pouvoir décisionnel qui accordent une relative liberté de participation aux groupes qui n'ont pas

ce pouvoir. Dans le cas de l'entreprise, la direction tenter de s'engager dans cette démarche mais souvent, elle n'est pas prise au sérieux par les employés qui la suspectent d'être une manipulation.

« lorsque cette offre est faite à des salariés qui n'ont rien demandé, elle risque fort d'être perçue comme une manipulation ou une ruse de la direction. Elle a par conséquent de grandes chances de tomber à plat. » (Blanc, 1999a, p330)

Nous avons vu que les bénéficiaires du RMI en France adaptent leur demande en fonction du regard de l'autre en se centrant sur des axes (emploi, formation, logement) qu'ils supposent « acceptables » de la part du travailleur social qui cosigne son contrat d'insertion et ont du mal à prendre au sérieux ou à se centrer sur les propositions pourtant issues du dispositif RMI qui concernent le sport, l'art, etc : il faudrait ainsi mériter son allocation en pratiquant des activités « sérieuses » et « reconnues ». Les propositions alternatives pourraient constituer la preuve de l'incompétence de l'instructeur RMI ou pis, un piège pour entraver l'octroi de l'allocation...

Nous voyons cette forme de participation à l'œuvre dans l'Initiative de Govan au Royaume-Uni, le Projet Marxloh en Allemagne, de DZB Leiden aux Pays-Bas et de la Section Emplois d'Urgence en Suède.

3.1.2. La participation revendiquée (du bas vers le haut ou « bottom-up »)

Cette forme de participation est le plus souvent une mobilisation de la part d'un groupe d'acteurs jusqu'ici tenu à l'écart du processus participatif.

« En général, dans une situation de crise (par exemple, lorsque des salariés estiment que l'entreprise est en danger), il arrive qu'ils se mobilisent et revendiquent d'avoir droit au chapitre puisque, en termes imagés, c'est eux qui "paieront les pots cassés". » (Blanc, *in* Cerisy, p330)

Ce type de participation se retrouve dans le secteur associatif de quartier où des bénévoles peuvent promouvoir l'insertion des jeunes à travers des activités sportives, des manifestations culturelles, la mobilisation des femmes, comme nous l'avons vu avec

l'association « City Fashion » et le projet de formation aux emplois familiaux à la Cité des Provinces en France.

Cette mobilisation peut parfois être considérée comme une menace par les groupes déjà inclus dans le processus de prise de décision. :

« Il serait bien naïf de croire qu'elle débouche sur un consensus. C'est la boîte de Pandore et il en sort d'abord des conflits d'intérêt (entre élus et habitants, mais d'abord entre habitants). Loin de simplifier la vie des décideurs, elle la complique et elle les confronte aux groupes de pression qui défendent avec acharnement leurs intérêts particuliers. » (Blanc, *in* Cerisy, p330)

Nous retrouvons aussi cette forme de participation dans le cas de la Compagnie de Travail de Quartier aux Pays-Bas.

3.2. Le degré de participation

Il est nécessaire d'adopter une vision large de ce que l'on peut appeler « participation » dans des stratégies participatives d'insertion. La principale différence entre les degrés de participation est le pouvoir accordé à chaque acteur. Là encore, chaque degré n'exclut pas l'autre, la typologie présentée est une échelle puisqu'une stratégie participative d'insertion est un processus qui peut se produire en plusieurs étapes. À un moment, la participation peut être une information, une consultation, une concertation ou une codécision.

3.2.1. L'information

Dans la pratique, l'information est souvent assimilée à la participation, notamment dans bon nombres de politiques d'insertion sociale où les « bénéficiaires » potentiels ne sont pas représentés dans le processus de décision : il n'y a pas de représentation des chômeurs à l'ANPE ou des RMIstes dans les Commissions Locales d'Insertion.

« Il apparaît de façon très claire dans les groupes de discussion qu'une politique d'information (telle qu'on la conçoit) a pour objet de limiter dans l'immédiat et de reculer

dans le futur hypothétique tout changement de la manière dont sont prises les décisions - c'est-à-dire toute transformation des rapports de pouvoir dans la société. » (Lugassy, p96)

L'information n'est pas à proprement parler une participation. Il s'agit avant tout du préalable à un processus de participation plus complexe. Par exemple, après un processus de prise de décision, un groupe d'acteurs informe un autre des décisions susceptibles d'être prises (parfois en son nom) afin de stimuler ses réactions et, si besoin est, de prendre en compte les opinions qu'il émet pour modifier les décisions proposées.

Si cette information a pour but de stimuler la participation de ceux qu'elle informe ou si elle a lieu avant le processus de prise de décision (ce qui est rarement le cas), on peut la concevoir comme la première étape d'un processus participatif.

3.2.2. La consultation

Le second degré de participation est la consultation. Dans le cadre des politiques urbaines par exemple, les « décideurs » informent les habitants des projets qu'ils comptent mettre en place ou qu'ils ont pris la décision de mettre en place et ils les invitent à exprimer leur avis, mais pas plus.

« La consultation est un degré bien faible de participation. Elle consiste à organiser la remontée de l'information, mais en laissant le monopole de la décision à ses initiateurs. » (Blanc, 1999a, p330)

Là encore, ce degré de participation peut être considéré comme une étape du processus participatif s'il se transforme, après la consultation, en une concertation ou une codécision, c'est-à-dire si les opinions émises par les personnes consultées sont prises en compte.

3.2.3. La concertation

La concertation est l'étape suivante dans le processus participatif.

« La concertation est une forme de participation plus riche puisqu'elle implique une réelle négociation. » (Blanc, 1999a, p330)

Toutefois, dans ce cas, les acteurs qui possèdent le moins de pouvoir peuvent avoir du mal à se faire entendre et à prendre part à la prise de décision « finale ».

3.2.4. La codécision

Il s'agit du degré le plus important de la participation, où chaque acteur dispose d'un poids équivalent et peut réellement influencer sur le processus participatif. Ce degré est rarement atteint dans la pratique.

« La co-décision représente un degré supérieur d'association des habitants à la décision. A ma connaissance, elle n'est pratiquée que dans un tout petit nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en milieu rural. Tout projet de développement est discuté dans une assemblée générale ouverte à tous. Si cette assemblée informelle approuve le projet, il est soumis à l'instance qui peut seule statuer, le conseil syndical. Si l'assemblée est hostile au projet, il est retiré, ce qui revient à exercer un droit de veto. » (Blanc, 1999b, p181)

Nous verrons après un retour sur les projets analysés qu'il est indispensable de distinguer les degrés de participation, mais qu'il faut en même temps les replacer dans le contexte global des stratégies participatives d'insertion : les degrés de participation sont distincts, mais ils coexistent, interagissent, évoluent et changent au fur et à mesure du processus interactif.

3.3. Le type de participation

Il n'existe pas qu'une seule manière de participer. Un engagement peut être à la fois direct ou indirect, actif ou passif. Là encore, le type de participation est indissociable de la forme et du degré de participation et varie selon les étapes du processus participatif et les acteurs qui y sont impliqués, directement ou indirectement.

3.3.1. La participation à travers la décision

Ce type de participation est fortement lié à la concertation et à la codécision. Il s'agit du pouvoir de négocier avant même qu'un projet soit mis en œuvre.

« Habituellement, les habitants qui expriment leur avis ne veulent pas en rester là ; ils veulent participer aux débats sur la transformation des projets et voir leur avis pris en compte. La *concertation* au sens strict suppose un degré supplémentaire, une certaine redistribution du pouvoir au profit des habitants, leur permettant de négocier les inflexions au projet initial. » (Blanc, 1999b, p181)

Lorsqu'un projet concernant l'urbanisme, l'entreprise (etc) est conçu, plusieurs acteurs peuvent émerger et intervenir dans le processus de prise de décision : la Municipalité, l'entreprise, les habitants, les salariés, les associations. Chacun d'entre eux peut être inclus ou exclus de cette variante de la participation. Ainsi, la redistribution du pouvoir ne concerne pas forcément les habitants, mais aussi les entreprises qui souhaitent jouer un rôle dans le cadre de l'aménagement de l'espace urbain, comme nous le voyons dans le cadre du projet Aribus à la Cité des Provinces, avec Decaux qui s'occupe de la maintenance du mobilier urbain et la compagnie de transport collectif CGFTE.

3.3.2. La participation à travers l'action

La participation à travers la décision n'est pas le seul moyen de participer. La participation à travers l'action peut parfois se révéler plus efficace que la participation à travers la décision.

« Certains habitants peuvent prendre une part active à la propriété de leur immeuble, à l'embellissement ou à la fête de leur quartier, tout en fuyant les réunions. Il ne faut pas oublier cette forme très concrète de participation. Dans le vocabulaire d'Habermas, l'agir n'est pas seulement "communicationnel". On peut dire qu'il est aussi "transformationnel". » (Blanc, 1999b, p180-181)

Il est également possible, à travers une certaine passivité, résister aux initiatives. Par exemple, des salariés peuvent se mobiliser contre les décisions des dirigeants de leur entreprise en limitant leur production, des habitants peuvent ignorer les dispositifs créés pour leur usage, mais sans les avoir consultés, etc.

Lorsque des participants n'ont pas été mobilisés dans le processus de prise de décision et sont « invités » à l'occasion de la mise en place d'une stratégie participative d'insertion en tant qu'« usagers » ou « public cible », leur participation est à la fois active puisqu'ils font acte de présence et passive puisqu'ils sont des consommateurs d'un projet prêt à l'emploi, leur participation est « réactive » ou « active-passive ».

Là encore, des acteurs qui n'ont pas été invités lors du processus de décision peuvent s'inviter et jouer un rôle important et d'autres acteurs, actifs lors du processus de prise de décision peuvent être absents pour sa mise en œuvre. De même, les acteurs peuvent intervenir à l'occasion de ces deux types de participation.

3.3.3. La participation à travers une médiation

La participation à travers une médiation est moins spectaculaire que les précédentes mais elle n'en demeure pas moins un type de participation efficace. Ainsi, les personnes qui paient des impôts directs ou indirects, même s'ils n'ont pas le droit de vote (c'est le cas des étrangers), participent au processus de redistribution des impôts. Il en est de même pour les sans-abri qui doivent participer financièrement, même lorsque la somme est symbolique, à leur hébergement en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Comme l'a démontré Georg Simmel et comme nous l'analyserons plus loin, la relation de mendicité est également un processus participatif : 1) le mendiant participe à un jeu social en imposant sa présence sur les espaces publics et en interpellant les passants ; 2) celui ou celle qui donne participe à ce même jeu social par la médiation de son don en argent ou d'un autre bien matériel.

4. L'application de la typologie des modes de participation dans les initiatives étudiées : la participation des personnes précaires et des acteurs avec lesquels elles entrent en interaction directe

À partir de la typologie précédemment définie, je vais analyser dans quelle mesure la participation des acteurs et groupes d'acteurs a influé sur les stratégies participatives d'insertion. J'ai décidé de retenir, pour classer les stratégies participatives d'insertion, la forme de participation.

Ainsi, le projet Marxloh en Allemagne, DZB Leiden aux Pays-Bas, l'Initiative de Govan au Royaume-Uni et la Section Emplois d'Urgence sont des projets qui vont du haut vers le bas et nous verrons notamment comment les populations précaires, les « groupes-cibles » se les approprient ou non. Inversement, « City Fashion », la formation aux emplois familiaux et la mendicité en France ainsi que la Compagnie de travail de quartier aux Pays-Bas sont des projets « de la base » et nous verrons comment ces stratégies participatives d'insertion s'intègrent ou non à des structures plus institutionnelles. Nous étudierons à part le Projet Abribus qui est l'exemple d'une stratégie participative d'insertion rendue problématique par la participation de plusieurs acteurs aux représentations et objectifs différents.

Dans le cas de la mendicité, qui est une activité informelle, il n'est pas possible d'évoquer de degré de participation. Sauf dans le cas des trafics organisés par des mafias, elle demeure avant tout une activité individuelle et atomisée. De ce fait, on ne peut pas non plus parler réellement de forme de participation qui requiert une dimension collective. Les techniques de mendicité, active et passive, qui définissent le type de participation ont été présentées au chapitre 3 de cette seconde partie, c'est la raison pour laquelle je n'aborderai pas la mendicité dans cette section.

4.1. Une participation du « haut » vers le « bas »

Dans le cas du Projet de Quartier à Marxloh, nous avons affaire à une participation octroyée, du « haut » vers le « bas » : le Projet propose des programmes de formation et

d'emploi aidé avec l'accord du centre local pour l'emploi. Il existe une négociation entre le centre local pour l'emploi du Nord de Duisburg et le Projet de quartier de manière à ce que les habitants de Marxloh soient prioritaires dans le recrutement des participants pour les programmes d'emploi aidé.

Concernant la population locale, elle est uniquement informée de ces mesures pour l'emploi aidé et la formation. On trouve de multiples approches sur la manière d'informer et de mobiliser les habitants : la collaboration avec les médias locaux, l'organisation d'événements locaux. Comme le projet Marxloh s'est créé et développé rapidement et que les habitants n'ont pas été conviés à son processus de conception, le degré de participation des habitants s'est limité à une information. Et tandis que ceux qui étaient des partenaires privilégiés du Projet de quartier (Projet Marxloh, autorités locales, organismes de formation, entreprises, etc) étaient mobilisés dans leur travail, il est clair que les habitants n'étaient pas informés des activités qui étaient mises en place.

Et si l'information était disponible pour les habitants les plus curieux ou motivés, ces derniers devaient se résigner à ne pas pouvoir agir sur les décisions prises pour le quartier et dont ils avaient connaissance. Cette situation est conforme à la démonstration de Ulrich Beck concernant les déterminants des prises de décision :

« l'individu doit "assumer" les conséquences des décisions qu'il n'a pas prises. (Beck, 2001, p290)

Étant donné les structures de prise de décision et la forme de participation mis en place, il y avait peu à attendre pour les habitants de leur mobilisation. Les priorités et les décisions étaient souvent définies avant même qu'ils soient impliqués, voire informés. Le rôle des habitants se limitait à dire ce qu'ils pensaient sur des projets déjà définis avec aucun moyen suffisant pour y changer quoi que ce soit.

Une enquête menée au printemps 1997 auprès des habitants a montré le besoin de renforcer le travail de relations publiques du Projet Marxloh (ELSES, 2000). L'enquête auprès des personnes recrutées dans les programmes d'emploi aidé du Projet de Quartier a montré par exemple que 42% d'entre eux ne savaient pas que le Projet Marxloh

s'intéressait au travail multiculturel, 66% n'avaient jamais entendu parler de la revitalisation économique du quartier. 51% des personnes en emploi aidé ne savaient pas que le Projet Marxloh s'intéressait à la participation des habitants.

Mais les habitants ne sont pas les seuls à avoir un choix limité. En Allemagne, les promoteurs d'emploi aidé ne peuvent pas toujours choisir ou sélectionner leurs employés, qui sont en fait orientés par les centres locaux pour l'emploi. Dans le cadre du recrutement, le Projet de quartier n'a pas un pouvoir décisionnel absolu puisqu'il collabore avec le centre pour l'emploi du Nord de Duisburg. Mais comme nous l'avons vu au sujet du degré de participation, il existe une négociation entre les deux partenaires qui laisse une grande marge de liberté au Projet de quartier pour favoriser les habitants de Marxloh. Ce qui montre l'intérêt d'analyser à la fois le type et la forme de participation pour comprendre le processus participatif dans toute sa complexité.

Au fil des ans, lorsque le Projet a été bien connu de la population locale, des personnes sont venues directement au Projet de quartier pour être embauchées avant même d'être orientées par le centre pour l'emploi. Elles ont donc une participation à travers la décision, mais elle est limitée puisque c'est un choix imposé et que les habitants ne sont pas consultés pour définir ces programmes d'emploi aidé et de formation. La participation active des habitants demeure limitée. À la lecture de la mise en place du projet et de son analyse, il est impossible de voir quelle a bien pu être leur place et leur rôle en tant qu'acteurs de leur propre développement.

Marxloh n'est pas un cas isolé concernant ce « flou participatif », on retrouve dans de nombreux pays comme la France, cette volonté participative indéfinie :

« Il en va de même à l'étranger où, dans les programmes équivalents, la participation est imposée sans être définie. Aux USA, dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté du président Johnson, on impose prudemment : "The maximum feasible (réalisable) participation". En Allemagne, la loi d'orientation de l'aménagement urbain (Städtebauförderungsgesetz, 1971) prévoit un plan social élaboré en concertation avec les habitants, mais sans expliciter ses modalités ni son contenu. Au Royaume-Uni, le Housing Act de 1980 impose la participation des habitants mais il laisse toute liberté sur les modalités d'application. » (Blanc, 1999b, p178)

Les politiques locaux de Marxloh ont ressenti le besoin urgent de développer un concept de développement de quartier, mais les structures de prise de décision existantes ont peur de laisser de leur pouvoir aux habitants. La démobilisation d'une grande partie des habitants n'est pas forcément vue de manière négative pour les pouvoirs en place et pour certains des habitants qui participent :

« Le jugement moral de démission porté sur les “abstentionnistes” permet en effet d'affirmer que, “puisque'ils ne veulent pas faire l'effort de participer”, ils n'ont pas le droit de critiquer. » (Lugassy, p135)

Cette démobilisation peut aussi s'expliquer en partie par le fait que la majorité des bénéficiaires des emplois aidés ne viennent pas du quartier, malgré les efforts du Projet de quartier pour recruter prioritairement les habitants de Marxloh. Outre les différences qui existent entre « le sommet » et « la base » dans le cadre du Projet de Quartier, on remarque des dissensions au sein même des instances décisionnelles. Dès le départ, les objectifs du Projet n'étaient pas clairement formulés et assez détaillés au niveau du recrutement des participants par exemple ou dans la coordination des actions entre l'organe économique de l'initiative locale et celui qui s'occupe du développement des ressources humaines.

Dans le projet de promotion de l'entreprise individuelle du bureau d'aide à la création d'entreprise du Projet Marxloh, l'étude de la forme, du degré et de type de participation dévoile une contradiction entre l'objectif de mobilisation du potentiel que représentent les habitants du quartier et la place qui leur est effectivement attribuée dans le processus participatif.

Le moteur de cette initiative est l'agence pour le développement, qui stimule donc la participation des créateurs d'entreprise. Il ne s'agit pas d'une initiative « de la base » puisque la participation des habitants est octroyée. Comme c'est bien souvent le cas (notamment en France), il s'agit plutôt d'une information qui a été diffusée par les acteurs politiques et administratifs (le sommet) en direction des habitants (la base). Les réunions du conseil d'administration n'étaient pas ouvertes au public ; aucun dispositif n'a été prévu pour informer les habitants des décisions prises.

« La justification d'une intégration des participants à des organismes déjà constitués, et de la réduction de la participation à une simple émission d'"avis", repose sur l'idée que la critique doit être constructive - c'est à dire ne pas mettre en question "les options fondamentales" définies par le pouvoir, et lui conserver intégralement son rôle d'agent de décision. Il y a bien un préalable à la participation, que l'on peut dénommer information ou formation civique : il consiste à "dire aux gens quelles sont les grandes options, pour qu'ils puissent participer sur les détails en les comprenant... ce qui est un moyen de les éduquer" » (Lugassy, p130)

Le bureau d'aide à la création d'entreprise a un pouvoir décisionnel : il décide quelle entreprise aider ou créer et encadre le processus d'aide et de création d'entreprise. C'est une participation à la décision et à travers l'action. Les créateurs d'entreprise, quant à eux, participent directement à travers l'action de création d'entreprise.

Le fonctionnement de l'Initiative de Govan au Royaume-Uni est quelque peu similaire à celui du bureau d'aide aux créateurs d'entreprise de Marxloh. Trois acteurs entrent en jeu, aux objectifs qui pourraient sembler à première vue consensuels : l'Initiative de Govan, les entreprises et les chômeurs locaux. Après une analyse plus détaillée de ces modalités de participation, nous allons voir qu'elles sont déterminantes concernant la forme que ce type d'insertion va prendre.

Dans toutes les phases du processus participatif, notamment lors de la sélection des entreprises, la participation semble octroyée et imposée par l'Initiative de Govan. L'Initiative de Govan est le moteur décisionnel qui met en place des projets. Elle définit ainsi les modalités de participation de chaque acteur qu'elle sollicite et vérifie les actions mises en place. La participation est donc octroyée pour les entreprises qui bénéficient des avantages du projet, mais qui ont l'obligation d'accorder un entretien d'embauche aux chômeurs locaux. Comme cette obligation n'implique pas de les recruter, la participation à la décision est indirectement revendiquée par les entreprises qui s'octroient ce pouvoir décisionnel. L'influence de l'Initiative de Govan s'arrête donc lors du processus de recrutement de la main d'œuvre.

La participation n'est en revanche absolument pas envisagée du côté des demandeurs d'emplois de Govan. Néanmoins, les chômeurs peuvent refuser d'intégrer les

programmes de formation, ce qui peut être considéré comme une forme négative de revendication.

Cette forme de participation apparemment simple cache donc les influences réelles des acteurs mobilisés dans le processus participatif, comme nous allons le voir plus précisément en étudiant le type de participation.

Si les degrés de participation varient au cours du processus participatif, ils concernent uniquement l'Initiative de Govan et les entreprises. Au départ, les prises de décisions ne sont que le fait de l'Initiative, il n'y a donc ni consultation, ni concertation et encore moins de codécision, à part au sein de l'Initiative de Govan elle-même. Lorsque l'entreprise est établie, les relations de pouvoir se stabilisent voire s'inversent. On peut déceler une codécision puisque d'une part les entreprises sont dans l'obligation de chercher prioritairement leur main-d'œuvre au sein de la population locale et d'autre part, elles sont néanmoins en droit de décider de les embaucher ou pas. Mais la marge de manœuvre n'est pas la même pour les deux acteurs de cette codécision.

Si l'Initiative de Govan impose aux entreprises de chercher prioritairement leur main-d'œuvre au sein de la population locale, c'est l'entreprise qui a le dernier mot et qui décide finalement qui elle veut embaucher.

Les habitants sont soumis à la fois des programmes de formation proposés par l'Initiative de Govan et au choix des entreprises de les recruter. On pourrait toutefois penser que le choix, certes limité, de choisir sa formation ou de ne pas participer à un programme de formation est une forme mineure de codécision entre les partenaires inégaux que sont les chômeurs et les responsables des programmes de formation.

Comme pour les deux variantes précédentes, le type de participation évolue tout au long du processus participatif. L'Initiative de Govan participe à la fois à la décision et à l'action. Elle décide de sélectionner les entreprises susceptibles d'être aidées sans qu'elles aient un droit de regard sur cette sélection. Elle intervient à travers l'action de ses conseillers auprès des entreprises. Comme l'Initiative de Govan apporte dans un

premier temps des subventions aux entreprises et des formations aux chômeurs, elle a donc un pouvoir décisionnel fort.

Les créateurs d'entreprises participent à travers l'action, mais ils n'ont aucun rôle dans le processus de prise de décision et de sélection qui est l'apanage de l'Initiative de Govan. Par la suite, lorsqu'elles s'établissent et bien que l'Initiative de Govan ait réussi à leur imposer de donner des entretiens d'embauche prioritairement à la population locale, ce sont les entreprises qui décident si elles veulent embaucher ou pas : elles participent de fait à travers l'action puisqu'elles rencontrent les chômeurs locaux et la décision puisqu'elles décident des embauches éventuelles. Les rapports de force s'inversent donc en faveur des entreprises qui acquièrent un pouvoir décisionnel à la fin du processus.

Si les intentions de l'Initiative de Govan sont d'améliorer l'image du quartier et de renforcer sa structure économique et « de fait », faciliter l'insertion professionnelle et sociale de ses habitants, il est difficile de voir quel rôle est attribué aux habitants de Govan.

L'Initiative de Govan n'octroie aucune participation aux habitants du quartier, outre les créateurs d'entreprise puisque dans son esprit, le lien entre création d'entreprise et retour vers l'emploi pour les habitants est mécanique et qu'il suffit pour eux de mieux se conformer aux besoins des entreprises pour trouver un emploi. Les chercheurs écossais qui ont analysé l'Initiative de Govan dans le cadre du projet ELSES n'ont pas observé de participation revendiquée du côté des habitants, mais peut-être parce qu'ils ne la cherchaient pas¹. Les habitants se trouvent au bout de la chaîne et connaissent la participation à la décision la moins élevée au sein du projet, puisqu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel. Ils ne sont pas consultés et leurs aspirations ne sont pas prises en compte, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer le manque d'enthousiasme déploré par les entrepreneurs à l'occasion des entretiens d'embauche. Dans cette initiative, les habitants n'interviennent que comme des personnes en manque de formation, des « disques durs

¹¹¹ Voir à ce sujet la présentation critique du projet ELSES dans la première partie de cette thèse.

vierges » qu'il faut « formater » selon les besoins des entreprises. Ils ne participent qu'à la fin du processus lors des entretiens d'embauche, où ils sont donc des participants à travers l'action, mais des « participants » passifs puisqu'ils font surtout acte de présence pendant les programmes de formation et les entretiens d'embauche.

C'est donc une participation à l'action puisqu'ils sont présents physiquement, mais une participation « passive » puisqu'ils ne font souvent qu'un acte de présence, on pourrait l'appeler une participation « active-passive »... Dans ce type de participation, ils ont certes le choix d'accepter ou de refuser une formation, mais également la possibilité d'accepter d'intégrer une formation et de se rendre à des entretiens d'embauche uniquement dans le but de continuer à percevoir des allocations chômage et de ne pas être radiés de la liste des demandeurs d'emplois. Ils peuvent ainsi « saboter » un entretien d'embauche par manque de motivation, ce qui est également une forme de participation que l'on pourrait appeler réactive.

Ces différents niveaux de participation, lorsqu'ils entrent en interaction, déterminent donc fortement la forme d'insertion véhiculée par l'Initiative de Govan et les tensions générées à l'occasion de la stratégie participative.

Si ce déficit de participation des habitants est notable dans les projets dont la vocation est centrée sur l'emploi, on le retrouve paradoxalement dans les modèles qui revendiquent une approche plus « sociale ». Contrairement aux ambitions du concept d'activation sociale, force est de constater que DZB Leiden aux Pays-Bas n'octroie que peu de place à la participation des demandeurs d'emplois locaux. La participation est octroyée pour les candidats aux programmes d'emplois aidés, mais il s'agit avant tout de leur inscription dans ces programmes. Il s'agit d'une participation active-passive.

DZB Leiden ne consulte pas les chômeurs de longue durée ou les personnes handicapées. En revanche, il existe un processus de codécision et de consultation, notamment avec le Département. Les entreprises qui travaillent en collaboration avec DZB Leiden sont des participantes actives puisqu'elles lui confient leur sous-traitance. En revanche, elles n'interviennent lors du processus de prise de décision.

La Section Emplois d'Urgence octroie elle aussi un rôle passif aux habitants de Rosengård en Suède. L'Agence municipale de logement de Malmö (MKB) fait partie de la direction du projet. Elle a revendiqué le rôle qu'elle joue au sein de Rosengård. Comme le chômage est élevé à Rosengård, il lui a semblé « normal » d'inclure ce problème dans sa stratégie. MKB est pilotée politiquement par son administration, nommée par le Conseil municipal. L'agence possède et gère presque 20 000 appartements à Malmö, dont plus de 2 000 se trouvent à Rosengård.

Si les habitants ont le droit de bénéficier des services de la Section Emploi d'Urgence, ils n'ont pas participé à sa conception. Il s'agit par conséquent d'une initiative « du sommet vers la base » même si MKB affiche une volonté de mobilisation des habitants. La Section Emploi d'Urgence a été créée par L'Agence municipale de logement de Malmö et l'entreprise *Personalservice AB*. Leur degré de participation est une codécision.

Concernant les habitants du quartier, leur degré de participation est la consultation. *MKB* a, pendant les années 1990, considéré que le travail de rénovation du quartier devait reposer sur la demande des habitants. Ce travail a été fructueux, bien que difficile. MKB affiche son orientation vers les consommateurs par le biais de réunions avec les habitants au sujet de la sécurité, du bien être et des services. Cela implique d'offrir aux habitants une liberté de choix pour leur mode de logement, la qualité, le prix et un niveau de service flexible sans investissement économique.

En collaboration avec les écoles et la police locales, *MKB* a mis en place plusieurs initiatives pour améliorer la vie quotidienne, combattre les attitudes « antisociales » et la criminalité. MKB s'est aussi investie dans des activités visant à créer de l'emploi depuis le début des années 1990.

MKB et *Personalservice AB* participent à travers la décision (puisqu'ils ont créé la Section Emploi d'Urgence) et l'action. *Personalservice AB* prend en charge les services pour l'emploi de la Section. Un agent à temps partiel a été ainsi affecté dans les locaux

de la Section. Il avait déjà travaillé dans le secteur de l'emploi et connaît bien les problèmes de chômage. MKB *Fastighets AB* a deux responsabilités dans le projet. Tout d'abord, l'agence est propriétaire des locaux. Ensuite, elle fait connaître le projet à ses locataires et aux entreprises de Malmö. Il s'agit d'un service de mise en relation entre offreurs et demandeurs d'emploi, les chômeurs du quartier et les entreprises qui cherchent de la main-d'œuvre sont donc inscrits sur une liste et mis en relation.

Cette inscription est donc une participation indirecte, à travers une médiation. Lorsque les deux acteurs sont mis en relation par la section, ils participent à travers l'action : le chômeur rejoint l'entreprise et l'entreprise recrute le chômeur. Ensuite, l'entreprise est libre de se séparer de son employé ou de le garder. Elle bénéficie alors d'un pouvoir décisionnel. Si l'employé est « libre » de quitter l'entreprise, il ne s'agit que d'un pouvoir décisionnel relatif, sauf s'il réussit à trouver une activité plus lucrative ailleurs.

Il était au départ prévu que les entreprises participent à travers la médiation de leurs subventions au projet : 30 euros devaient être payés par les entreprises adhérentes. Mais un an après le démarrage de l'initiative, il a été difficile de trouver de nouvelles entreprises. De ce fait, la contribution a été annulée et MKB demeure le principal financeur de la Section.

Nous voyons à travers ces exemples, que la participation à la négociation n'a lieu qu'entre les partenaires « du haut ». Les participants qui disposent d'un pouvoir moindre comme les plus précaires, n'ont souvent le droit qu'à une information sur les décisions prises « d'en-haut ». Et même dans le cas de l'information, nous voyons que s'opère une sélection et un tri au sein de la population précaire : seuls les individus les plus motivés seront susceptibles d'avoir accès à l'information sans pour autant avoir une possibilité de contrôle sur les décisions prises.

Malgré tout, les plus précaires ne sont pas pour autant des marionnettes soumises. D'une part, ils peuvent décider d'adhérer à une initiative. Dans ce cas, cette participation octroyée est **active-passive** : le « bas » est un participant à travers l'action, mais un « participant » passif puisqu'il fait surtout acte de présence au sein d'une

initiative et retire les bénéfices d'une formation ou d'un emploi intermédiaire dont il n'a pas directement contribué à la conception.

D'autre part, il existe une forme négative de participation et « le bas » peut, par sa non-mobilisation, exercer une participation à la décision, mais limitée : il décide de ne pas participer à travers l'action à une initiative ou faire en sorte qu'elle échoue. Il s'agit là d'une **participation réactive**, comme dans le cas où des chômeurs « sabotent » un entretien d'embauche par manque de motivation à Govan.

Lorsqu'on ne reconnaît pas ces différents niveaux de participation, on ne peut que reproduire et promouvoir une participation indéfinie et floue, qui demeure une vision incomplète des processus participatifs. Cette utilisation de la **participation indéfinie** a tendance à vouloir faire abstraction des possibilités de prise de décision des groupes dominés en laissant penser qu'un processus participatif est forcément consensuel. Or, cette domination est flagrante lorsque le processus participatif exclut des groupes sociaux particuliers de la prise de décision : elle reproduit doublement les inégalités sociales tout d'abord en excluant certains citoyens du champ de la prise de décision, puis en démobilisant les acteurs sociaux qui ne voient dans la participation indéfinie généralisée, qu'une poudre aux yeux inefficace.

Nous allons voir dans la section suivante comment se produit la participation dans le cadre d'initiatives « de la base ».

4.2. Une approche du « bas » vers le « haut »

Au sein de la Compagnie de travail de quartier de Leiden, dans un premier temps, avant l'été 1998, la participation des habitants n'était ni octroyée, ni revendiquée puisqu'elle était le fait d'habitants du quartier, une initiative « de la base ». Dans un second temps, depuis l'été 1998, le coordonnateur s'est professionnalisé et essaie de professionnaliser la Compagnie. Il serait intéressant de retourner sur le terrain afin d'évaluer la nouvelle forme de la participation. On peut là aussi distinguer deux phases concernant le degré de participation de la Compagnie. Avant l'été 1998, la direction était constituée principalement d'habitants du quartier. Le degré de participation était donc important

(codécision) puisque la Compagnie mobilisait essentiellement les habitants de Leiden-Noord. Depuis l'été 1998, elle est constituée de professionnels qui ne vivent pas à Leiden-Noord.

Le coordinateur espère que cette professionnalisation pourra faire en sorte que l'initiative ne soit plus considérée comme une petite initiative de quartier par le gouvernement local. En revanche, on peut se poser des questions quant à la pertinence de ce changement dans le cadre d'une politique de participation des habitants du quartier. Ce changement étant récent à l'époque du recueil des données sur le terrain, il serait certainement intéressant de voir comment a évolué ce degré de participation.

Avant l'été 1998, les habitants participaient à travers la décision et l'action, puisqu'ils étaient à l'origine de la Compagnie. Depuis l'été 1998, les habitants du quartiers ne sont plus considérés comme des partenaires. Ils sont davantage perçus comme des acteurs passifs, de simples consommateurs. En effet, outre les participants et les employés, les habitants du quartiers sont des bénéficiaires de la Compagnie, puisqu'ils jouissent de ses services : imprimerie, articles d'occasion, etc.

Les participantes de la formation aux emplois familiaux à la Cité des Provinces occupent un rôle prédominant dans toutes les phases de ce projet de formation. Cependant, au cours du processus participatif, elles ont invité d'autres acteurs et, de fait, partager une partie de leur pouvoir décisionnel.

Au départ, il s'agit d'une initiative « de la base » conçue par et pour les participantes. La participation a été octroyée aux autres acteurs, notamment à une travailleuse sociale de « Jeunes et Cité » dans le but d'encadrer et de crédibiliser cette formation aux emplois familiaux. L'arrivée d'acteurs institutionnels, si elle n'a pas totalement inversé le processus participatif en le transformant en initiative « du haut vers le bas », a à la fois réduit le pouvoir décisionnel des participantes et permis la réalisation des objectifs initiaux.

Comme le projet a été conçu et réalisé par les habitantes du quartier, elles ont, au départ, consulté d'autres acteurs locaux. Par la suite, un comité de pilotage s'est mis en place pour s'occuper des programmes de formation, de suivi et de recherche d'emploi après le projet. Ce comité était constitué de la municipalité et de son pôle emploi, des organismes chargés de l'insertion professionnelle comme la Commission Locale d'Insertion et le Plan Local pour l'Insertion par l'Économique au niveau du Grand Nancy, des services sociaux au niveau départemental, des organismes de formation et d'une déléguée choisie parmi les participantes.

Dans ce cas, une codécision s'établit au sein de laquelle les participantes ne sont plus majoritaires puisqu'elles n'ont qu'une seule représentante au sein du comité de pilotage. Pour concrétiser le projet de la base, les habitantes ont donc dû partager leur pouvoir décisionnel en invitant des acteurs institutionnels. L'association Passage sait que proposer une formation professionnelle à des personnes qui sont éloignées du marché du travail est une tâche coûteuse et qui nécessite des fonds publics.

Comme ce n'est pas son objectif principal, l'association a peur de perdre son identité et son autonomie si elle dépend trop des fonds publics. C'est pour cela que ce projet de formation aux emplois familiaux est une expérience inédite et ponctuelle.

Ce projet a connu une forte participation des femmes, que ce soit au moment de la conception (participation à travers la décision) ou de la mise en œuvre (participation à travers l'action). Elles rencontraient des obstacles pour trouver ou conserver un emploi familial. Elles savaient clairement ce qu'elles attendaient de cette formation et c'était le point de départ du projet. Cette implication semble avoir été un facteur déterminant en ce qui concerne les bons résultats d'insertion professionnelle à la fin du projet.

Cette motivation des habitants du quartier est plutôt inhabituelle et l'analyse de la relation entre ces participantes actives et une travailleuse sociale fournit d'utiles enseignements. Quelles que soient les raisons (pour certaines d'entre elles ce pourrait être une croyance traditionnelle : « la place de la femme est à la maison »), leur seule

perspective était de trouver un emploi familial à temps partiel, car chacune voulait encore avoir du temps pour s'occuper de sa propre famille.

Une travailleuse sociale de « Jeunes et Cité » a orienté ces femmes vers un organisme de formation et le projet a été coordonné par des travailleurs sociaux au niveau du Grand Nancy. La travailleuse sociale de « Jeunes et Cité » a donc participé au projet à travers l'action, mais aussi dans le processus de codécision.

« City Fashion », à la Cité des Provinces en France est aussi une initiative « de la base », donc la participation des habitants du quartier semble « naturelle ». Toutefois, deux groupes distincts doivent être analysés séparément, les usagers et les « membres actifs ».

Le petit groupe de jeunes femmes à l'origine de l'association était très mobilisé, au niveau de la conception et de la mise en œuvre. Ces jeunes femmes savaient que ces activités bénévoles, lorsqu'elles sont un succès, peuvent être un tremplin pour une carrière artistique. Il est facile de comprendre pourquoi elles ont agi avec tant d'énergie et de créativité. Mais cela a pris énormément de temps et la mobilisation a décliné après quelques années, soit parce qu'il n'y avait plus de temps à cause d'une activité professionnelle, soit parce qu'elles ne réussissaient pas et se décourageaient. Ce groupe a donc exercé une participation à la décision et à travers l'action.

Outre ce petit groupe moteur de l'association, le grand groupe de préadolescentes, principalement d'origine nord-africaine, s'il peut être très créatif au niveau des événements artistiques, appartient à la catégorie des participantes passives. Leur capacité d'influence est réduite à la phase de la conception, mais plus importante à celle de la mise en œuvre (ce qui est également vrai pour le projet Atribus).

Dans ce cas, il y a une concertation qui s'établit. Le premier groupe « actif » met en œuvre le processus participatif tandis que le second groupe est informé de ses activités et libre de s'y joindre. Il s'agit d'une initiative « de la base » principalement pour les participantes actives tandis que le second groupe, s'invite ponctuellement au fil des

activités proposées, sa participation est octroyée. Ce second groupe participe par conséquent à travers l'action, mais il s'agit avant tout d'une « action passive ». Nous voyons ainsi qu'un tri s'opère au sein de l'association : entre « le haut de la base » qui dispose d'un pouvoir décisionnel et « le bas de la base », libre de participer aux activités décidées par le groupe « dominant ».

Un autre acteur est intervenu dans ce processus participatif, il s'agit de « Jeunes et Cité », qui a soutenu la création de « City Fashion ». Toutefois, l'association de prévention a graduellement réduit son implication pour que les participantes soient actives et autonomes dans leur projet. Dans ce cas, la participation est principalement consultative. De la même manière que pour ce qui concerne le second groupe de participantes, l'association « Jeunes et Cité » a été consultée par « City Fashion ». Il s'agit là d'une participation active, mais principalement à travers la médiation de conseils.

4.3. Lorsque la participation est conflictuelle

Dans le Projet Abribus à la Cité des Provinces (Laxou), la temporalité est un facteur essentiel pour comprendre le degré, la forme et le type de participation :

- Lors de la phase d'élaboration, la CGFTE et « Jeunes et Cité » ont été les acteurs les plus impliqués. Il s'agissait donc d'une codécision. Ils ont réussi à mobiliser activement d'autres partenaires comme l'entreprise Decaux, la municipalité de Laxou, l'ANPE, etc. Leur participation était donc au départ octroyée, mais par exemple dans le cas de Decaux, ils ont participé au processus (co)décisionnel. Le groupe de jeunes a été sélectionné après cette phase d'élaboration. Sa participation a donc été octroyée (une participation « du haut vers le bas »), mais jamais au niveau de la prise de décision. Cette absence s'explique par le fait que l'association de prévention « Jeunes et Cité » était supposée connaître et représenter cette population. Elle est de plus reconnue par les autres institutions et semble parler le même langage que les autres partenaires du projet (du moins au début du projet puisqu'un conflit a fini par éclater entre eux...). De ce fait, « logiquement », les jeunes n'avaient pas besoin d'intervenir directement. Mais cette

raison « logique » peut tout autant constituer un « alibi » permettant d'exclure du processus de décision les jeunes, jugés « imprévisibles » et qui ne maîtrisent pas le langage technique des concepteurs du projet. De surcroît, l'association « Jeunes et cité » représente ses propres intérêts avant tout, qui ne sont pas forcément identiques à ceux des jeunes du quartiers.

- Lors de la mise en œuvre auprès des acteurs institutionnels, la CGFTE a été moins active que prévu. Decaux et « Jeunes et Cité » sont devenus les acteurs les plus mobilisés avec l'artiste encadrant le groupe. Le groupe de jeunes n'a pas son mot à dire dans le cadre de ce projet, mais il participe activement par sa présence et son implication notamment pour la décoration des abribus. Ils sont en même temps passifs puisqu'ils n'ont pas d'autre choix que de se faire représenter et d'accepter les objectifs et les contraintes d'un projet décidé pour eux mais sans eux. Ce sont donc des participants « actifs-passifs »

- Après le projet, « Jeunes et Cité » et Decaux étaient les plus impliqués dans l'aide à l'insertion socioprofessionnelle des participants : l'association de prévention a continué à suivre les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi et Decaux a recruté des jeunes ou en a orienté vers d'autres initiatives pour l'insertion professionnelle. La participation de l'association et de l'entreprise concerne donc à la fois la prise de décision et l'action tandis que celle des jeunes est encore une fois une réaction aux projets des autres acteurs, sans réelle prise de décision de leur part, outre le fait d'accepter ou de refuser ce qu'on leur proposait.

Les jeunes se sont généralement soumis aux contraintes imposées par les autres acteurs, sauf lorsque ce qui leur était demandé leur semblait trop inapproprié, comme la formation à l'ergonomie et les jeux de ballon. Si de nombreux problèmes ont pu être dépassés après-coup, on peut imaginer que certaines tensions auraient pu être évitées si par exemple le groupe de jeunes avait été informé dès le départ de l'espace qui lui était alloué pour déposer ses décorations.

« Pour persévérer dans une action de participation, il faut en conséquence s'aveugler sans cesse sur ce qu'est la réalité des structures hiérarchisées de pouvoir dans la société et à l'intérieur de la sphère des décideurs. L'action de participation s'appuie sur un effort permanent pour croire à l'efficacité de ce qu'on fait, c'est-à-dire pour annuler les éléments de la "réalité sociale" qui paraissent en démontrer l'improbabilité, alors que ces éléments resurgissent sans cesse à travers les stratégies à l'œuvre dans les contacts destinés à promouvoir une participation. » (Lugassy, p111)

Les « règles du jeu » et les modalités de participation ont de ce fait été définies par Decaux puisque c'est cette entreprise qui a décidé du support à décorer, du format de la décoration et son emplacement.

« Quand donc [les acteurs économiques] sont favorables à la participation, il apparaît que c'est dans la mesure où ils espèrent en faire un tremplin pour la promotion de ces critères. Dans ce cas, leur insistance sur la nécessité préalable d'une "information de la population", mettant particulièrement en avant les critères techniques des décisions d'aménagement urbain, et la déconnexion entre intérêt général et intérêts particuliers, a bien alors pour but de favoriser chez tous un sentiment de communauté d'intérêt : mais cette communauté est, en fait, assimilée à une adhésion à ce qu'ils définissent eux-mêmes être l'intérêt général (1). (Lugassy, p48-49)

Dans le cas du projet Abribus, tous les acteurs s'accordent pour définir l'intérêt général : la lutte contre l'insécurité et le vandalisme. Mais cet intérêt général sous-entend l'intérêt particulier de Decaux : l'entreprise souhaite que les abribus soient épargnés et que leur face arrière (et cachée) soit décorée d'une petite affiche produite par le groupe de jeunes après consultation des habitants et l'accord de l'entreprise. Cet intérêt général « particulier » a été accepté par l'ensemble des participants au projet.

« La façon dont est stratégiquement utilisée l'information (et surtout l'information technique) pour affirmer son propre pouvoir et contraindre les autres à le reconnaître est parfaitement cohérente avec la promulgation de l'idée qu'"il faut faire une politique d'information du public" : cette idée est particulièrement soutenue par ceux qui détiennent le plus grand pouvoir dans un groupe (même si elle entraîne l'adhésion de ses autres membres), et elle se prolonge de l'idée que cette information "est nécessairement une préalable à toute participation". » (Lugassy, p96)

Contrairement à la CGFTE, le responsable local de Decaux nous a expliqué qu'une opération qui a des objectifs d'insertion devait « aller vers ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés » (discrimination positive) et « qu'il faut faire confiance aux capacités créatrices des jeunes ». Il a affirmé que les interrelations entre l'entreprise et l'environnement social au sein duquel elle intervient sont fondamentales.

En effet, les employés de cette entreprise qui assurent l'entretien des équipements sont à présent connus dans le quartier et leur travail est plus respecté. Mais selon le directeur, cette dynamique devrait continuer au-delà de l'opération pour consolider ces relations. Comme pour la CGFTE où la direction des ressources humaines ne partageait pas les mêmes sentiments que les chauffeurs de bus envers les jeunes en difficultés, il ne faut pas confondre le responsable local de Decaux¹ avec son entreprise et tous ses salariés : ses opinions n'engagent que lui.

Il serait absurde d'avoir une vision manichéenne des choses : Decaux, l'entreprise modèle, contre l'ignoble CGFTE... Au niveau local, les situations sont différentes : Decaux est une petite structure, son directeur s'était beaucoup impliqué dans le projet et a pu élaborer une relation confiante et personnelle entre les participants et son équipe. D'un autre côté, la CGFTE est plus grande, plus hiérarchisée et pas totalement impliquée dans le projet. Les relations avec les participants étaient plus anonymes.

La participation des acteurs économiques est inédite dans le cadre d'un tel projet, elle est très ambiguë :

« Ils sont donc amenés, en fait, à avoir des attitudes très ambiguës par rapport à la notion de participation. En effet, quand ils en défendent explicitement le principe, c'est pour utiliser leur appartenance à "la population" comme moyen de s'introduire dans la "sphère du pouvoir" (ou d'y renforcer leur position) ; mais leur problème est alors de se différencier du reste de "la population" (ce qu'ils font en s'appuyant sur leurs connaissances techniques et économiques) afin de réduire sa participation à un niveau minimal (ce qu'ils font en exprimant, explicitement ou, face à certains de ses membres, implicitement, son incompétence fondamentale à émettre des opinions utilisables). » (Lugassy, p46)

Comme les participants sont entrés dans le projet après le processus de sélection, ils ne pouvaient pas comprendre tous ses objectifs, puisqu'ils étaient absents lors de la phase d'élaboration. Les participants ont adopté les aspects professionnels du projet, comme la conception des affiches, le permis de conduire (malgré leur échec) mais rejeté à, travers une participation réactive, les aspects « traditionnels » d'éducation et de formation.

¹ Il a quitté l'entreprise un an après notre évaluation.

La tension vient de deux temporalités distinctes. Les concepteurs conçoivent et construisent d'abord leur projet, promeuvent une participation indéfinie en pensant que le processus sera forcément consensuel et excluent *de facto*, la participation des usagers, qui donc ne peuvent exprimer leur point de vue. D'un autre côté, il serait irréaliste d'associer des participants potentiels à un projet aussi longtemps qu'il n'a aucune garantie financière pour être mis en œuvre. Il est difficile d'éviter ce cercle vicieux.

Les autorités locales étaient peu visibles ou en retrait tout au long du projet. Selon une participante que nous avons interrogée, le Maire était trop distant de ses administrés, surtout des jeunes du quartier. Selon elle, les problèmes ont commencé lors du programme d'amélioration de l'habitat, quand l'immeuble délabré dans lequel elle vivait a été détruit (deux autres immeubles ont par ailleurs subi le même sort). Quelques locataires ont été relogés dans le quartier, mais d'autres ont été obligés de le quitter.

« Intermarché » a pris la place des immeubles et certains anciens résidents ne l'admettent pas. À travers le vandalisme et la violence, les jeunes (mais pas uniquement ces derniers) expriment leur mécontentement. Là encore, on ne peut que constater « l'oubli » des logiques des habitants et de leurs réactions. Étonnamment, le propriétaire des logements sociaux n'est pas blâmé pour cela. Le Maire est désigné comme seul responsable. En fait, il avoue que son influence a été très modeste. Il a déclaré au cours de notre premier entretien qu'il avait d'autres projets pour revitaliser le quartier à travers la création d'une Cité universitaire ou d'une clinique qui auraient pu recruter la population locale pour des activités de nettoyage. Mais d'une part il n'a pas réussi à imposer ses projets et à empêcher la mise en place d'Intermarché à cause du « lobby » formé par les petits commerçants du quartier et d'autre part il ne comptait pas non plus contrecarrer la démolition des immeubles. Quelle que soit l'alternative, les habitants des immeubles démolis n'avaient pas leur mot à dire, ce qui explique leur mécontentement.

En outre, le Maire ne cherche pas à avoir des rapports directs avec ses jeunes administrés en difficultés. Il compte sur les travailleurs sociaux de « Jeunes et Cité » pour jouer un rôle de médiateurs. Ce désenchantement du Maire de Laxou vis-à-vis de

ses électeurs potentiels est symptomatique de la coupure qui sévit entre les politiciens et certains citoyens :

« La formule d’Habermas sur la “nouvelle complexité” résume bien les réactions plus ou moins désemparées que suscitent ces évolutions. La formule porte également sur deux autres états de fait : tout d’abord le dérèglement de la structure sociale et du comportement politique des électeurs, qui est devenu au cours des dix dernières années un facteur inquiétant de la politique ; ensuite, la mobilisation des citoyens et les protestations citoyennes ainsi que les divers mouvements sociaux qui font entendre leur voix de façon très efficace dans toutes les circonstances qui impliquent leurs intérêts. » (Beck, 2001, p411)

Toutefois, le fait que les contestations ne visent que le Maire n’est pas anodin. Il démontre bien que même les jeunes du quartier, si souvent considérés comme des déviants, croient en l’efficacité de la politique pour définir le bien commun.

« Ce n’est pas l’échec, mais le succès de la politique qui a conduit à la disparition du pouvoir d’intervention étatique et à la délocalisation de la politique. On pourrait aller plus loin : au cours de ce siècle, plus on a conquis de droits politiques, plus on les a affirmés et habités, plus le primat du système politique a été remis en question, et plus la concentration du pouvoir décisionnel au sommet du système politico-parlementaire est devenue fictive. » (Beck, 2001, p313)

Et c’est en général lorsque ces jeunes ne sont pas écoutés ou que leur langage ne semble pas adapté au discours politique que leurs réactions sont violentes. Cette distance est la même que celle que l’on peut rencontrer lors des débats générés entre les habitants, les offices HLM à l’occasion de la politique de la Ville :

« En définitive, même sur les questions concrètes, lorsqu’un habitant a le courage de prendre la parole, on lui répond qu’il est ignorant ou de mauvaise foi, ou que ce n’est pas le lieu d’en parler. Autrement dit, il *aurait mieux fait de se taire*. A la première critique, les autorités locales se sentent mises en accusation et elles développent des mécanismes de défense pour annuler la parole qu’elles ont sollicitée. » (Blanc, 1999b, p180)

On découvre donc un processus où les interactions sont mues par des stratégies d’autodéfense.

Comme au moment de l’élaboration du projet, le « groupe cible » n’existait pas encore, le groupe fut dès le départ le réceptacle passif d’un projet prêt à l’usage. C’était une limite sérieuse en termes de participation active et d’appropriation du projet et une

méconnaissance des capacités qu'ont les personnes, même en position de faiblesse, à influencer sur le cours d'un jeu social. Ainsi, le mauvais accueil et la méfiance de la première auto-école, l'inadéquation de la formation en ergonomie et l'hostilité des chauffeurs de bus pendant les mini-stages ont été des obstacles insurmontables pour les participants et ils ont immédiatement abandonné. En revanche, leur mobilisation a été plus forte grâce au choix d'une nouvelle auto-école, lors du stage auprès de Decaux, c'est-à-dire pour les objectifs concrets du projet liés à l'insertion sociale et professionnelle. Ils se sont découragés lorsqu'ils ne pouvaient pas comprendre immédiatement les raisons de l'activité.

6 mois ont été estimés comme suffisants pour mettre en œuvre le projet (consultation des habitants, conception et réalisation des affiches, permis de conduire, etc). Ce qui pouvait sembler déjà difficilement réalisable avec une population qualifiée s'est révélé une période bien trop courte pour des participants qui doivent surmonter de nombreuses difficultés. Aucun d'entre eux n'obtint son permis de conduire en temps « voulu » et une année supplémentaire fut nécessaire pour la plupart.

Une nouvelle tension apparaît ici : le temps requis pour un travail varie selon les individus et/ou les groupes. Cependant, les promoteurs de projets devaient déterminer arbitrairement à l'avance un emploi du temps pour trouver des financements. Comme d'habitude dans ce genre de situations, le projet a été conçu et soumis aux financeurs avant la sélection des participants qui étaient absents lors de cette phase.

Le projet a réussi à mobiliser les participants pour l'un des objectifs majeurs : la décoration des abribus. C'était un défi très concret, ils y ont travaillé dur, consulté les habitants, étaient fiers de leur réussite et ont ressenti en tant que groupe avoir accompli quelque chose de positif. C'est le résultat le plus manifeste et il va bien au-delà de l'acquisition de compétences et qualifications. Mais les risques d'échec ne devraient pas être oubliés (un autre groupe aurait pu considérer la décoration de la face « cachée » d'un abribus comme ridicule), avant de préconiser une généralisation de cette expérience.

Par rapport à d'autres objectifs, la mobilisation des participants est plus mitigée. Bien que l'idée d'obtenir le permis de conduire puisse avoir l'air séduisante, les difficultés furent sous-estimées et elles se situaient à un double niveau : les individus et les institutions.

Apprendre à conduire était très difficile pour la plupart d'entre eux et les obstacles ont été plus longs que prévu à franchir. Les auto-écoles classiques ne sont pas préparées à accueillir cette population avec des besoins spécifiques de formation, ce qui ne pouvait pas être prévu.

Le projet voulait faciliter l'emploi des 9 participants et 7 d'entre eux ont trouvé un emploi par la suite. L'augmentation des compétences est relative. Elle n'est positive que si l'évaluation prend en compte une période d'un an après la fin officielle de l'opération (lorsque 3 jeunes obtinrent leur permis de conduire). L'insertion sociale et professionnelle a été un succès, mais à moyen terme. Ceci nous amène à un commentaire plus global sur la mobilisation du groupe cible. Le principal problème n'est pas d'analyser les besoins du groupe et de trouver des réponses adéquates. C'est avant tout la nécessité de créer un processus au sein duquel les participants identifient leurs besoins et essaient de trouver une solution par eux-mêmes. Le problème fondamental est celui de la construction d'une identité positive et d'un épanouissement personnel. Même lorsque les participants sont sélectionnés avec précaution selon les contenus et objectifs spécifiques du projet, il est extrêmement difficile d'anticiper ce qui en ressortira. Même lorsque tout le monde est volontaire, certains participants peuvent vivre un projet d'une manière positive et le considérer comme un tremplin alors que d'autres y voient une impasse. Le projet est ici réussi et les participants s'en satisfont. En revanche, lors d'autres projets qui concernent la protection de l'environnement, le travail en forêt ou le long des rivières peut être une découverte de la nature perçue de manière très positive par certains, mais aussi comme une relégation par d'autres.

Lorsque l'association de prévention Jeunes et Cité est entrée en conflit avec la CGFTE, son travail de médiation avec les jeunes est devenu moins évident... Dans un projet fédérateur, des acteurs qui avaient l'habitude de travailler en autonomie doivent

coopérer, ce qui peut devenir problématique. L'idée même de médiation est ainsi, telle qu'elle s'est mise en œuvre dans le projet Abribus, problématique. Mais ce projet n'est pas un cas unique :

« En règle générale il apparaît que le compromis utilisé (pour concilier le désir de renforcer son propre pouvoir et la crainte que s'élargisse la "sphère du pouvoir") consiste à mettre en avant les désirs de "la population" sans cependant permettre à ceux qui les manifestent de devenir eux-mêmes agents de décision ; on tend plutôt, soit en sollicitant leur avis (Municipalité surtout), soit en "se mettant à leur place" (intérêts financiers privés surtout), à s'identifier à eux afin de s'autoriser à penser qu'on les représente et qu'on est plus capable qu'eux-mêmes de définir quelles sont les réalisations concrètes correspondant à leurs désirs, et quels sont parmi ces désirs ceux qui sont conciliables avec l'intérêt général. » (Lugassy, p42-43)

Le problème est bien entendu que, chaque groupe, dans le cadre de ce projet, défendait ses propres intérêts et positions...

« Ainsi, les alliances conclues sont ponctuelles, spécifiques à une situation ou à un thème donné, extrêmement fluctuantes. Elles impliquent les groupes les plus différents, provenant des univers les plus différents, et se défont comme elles se sont faites. » (Beck, 2001, p214)

La CGFTE ne veut plus travailler avec « Jeunes et Cité » et les jeunes en difficultés, l'entreprise Decaux est satisfaite du projet et des jeunes. Une initiative s'est achevée, d'autres vont inévitablement se créer avec de nouveaux acteurs et de nouvelles interactions.

5. Les enjeux de la participation dans le cadre de l'insertion

La participation et partenariat sont des mots à la mode, mais très difficiles à concrétiser. Ils se traduisent généralement par des compromis (du fait d'enjeux inter-institutionnels) plutôt que par une réelle collaboration. Seul, aucun acteur institutionnel ne peut réussir à lutter contre l'exclusion sociale. Chacun a un rôle à jouer, mais beaucoup de problèmes surviennent. Les sites étudiés révèlent une coopération et un consensus difficiles et l'absence de coordination entre les municipalités et les entreprises locales, mais aussi parmi les acteurs publics. Le travail social, le logement social, les agences pour l'emploi, les écoles, etc, ont tendance à s'ignorer et agir indépendamment.

Un partenariat implique une approche globale et transversale, mais nécessite de gigantesques changements. Les frontières entre professions et institutions doivent être redéfinies, mais cela ne veut pas dire qu'elles devraient disparaître. Pour travailler avec d'autres, chaque profession et/ou institution doit changer ses pratiques traditionnelles, mais sans perdre ses missions spécifiques et son identité. Le partenariat est un long processus d'apprentissage de l'action collective. Il prend du temps et, en même temps, une réponse rapide est exigée dans la plupart des cas.

J'ai, pour les besoins de l'analyse, distingué et, la plupart du temps étudié séparément la forme, le degré et le type de participation pour mieux les définir même si dans la pratique ils sont intimement liés et forment un système. Il était indispensable de délimiter les différents degrés de participation. En effet, si l'on se centre par exemple sur la codécision, on court le risque de ne voir pratiquement jamais une stratégie participative puisque, notamment lorsque certains acteurs sont en position de faiblesse, ils n'ont jamais accès à un processus de codécision.

Les stratégies participatives d'insertion se déroulent en plusieurs étapes et concernent des acteurs différents à chaque étape. À un moment, la participation peut être à la fois une consultation pour un premier groupe, une concertation pour un second groupe, puis devenir une codécision avec un autre groupe.

La forme et le degré de participation sont logiquement et intimement liés : un acteur peut très bien ne pas participer à une codécision et pourtant être engagé dans une initiative « de la base » ou revendiquer une place dans un processus participatif. C'est la raison pour laquelle, lorsque cela a été nécessaire, j'ai parfois dû les regrouper tellement elles étaient indissociables.

J'ai parfois eu du mal à distinguer le degré, la forme et le type de participation, je les ai même analysés en même temps dans certaines études de cas, mais j'ai constaté que le type de participation était l'élément le plus important du processus, et qui permet le mieux d'expliquer comment se produit une stratégie participative d'insertion et ses effets. Ainsi, la distinction entre participation à travers la décision, l'action ou une

médiation est une manière particulièrement éclairante pour comprendre comment des individus ou groupes d'individus, exclus du processus de prise de décision, peuvent s'approprier un rôle prédominant bien qu'indirect à travers l'action, comme par exemple le « boycott » d'une initiative. De même, la place des financeurs est elle-même traversée de tensions contradictoires. Par exemple, le Projet Marxloh en Allemagne et le projet de formation aux emplois familiaux à la Cité des Provinces en France ont perçu des subventions européennes. Parmi les acteurs locaux mobilisés dans la lutte contre l'exclusion sociale, l'Europe est avant tout perçue comme un « porte-monnaie ». Ces projets n'auraient pas été mis en place sans une contribution européenne.

De ce fait, cela peut donner naissance à des stratégies purement opportunistes qui ne respectent les critères d'éligibilité que pour avoir des subventions. De la même manière, le partenariat entre les entreprises et l'association de prévention dans le cadre du projet Aribus était un « mariage de raison » : les entreprises avaient besoin d'une association afin de recruter les CES financés par l'État... Ce processus est bien plus complexe. Les subventions européennes constituent une reconnaissance implicite de la qualité du projet et lui apportent davantage de légitimité.

Les diverses variantes de la participation sont à la fois distinctes et liées comme deux organes d'un même corps et il est indispensable de les discerner tout en les appréhendant conjointement pour mieux comprendre leur articulation.

Le processus participatif est le résultat de l'interaction entre les représentations de l'insertion, du degré, de la forme et du type de participation. Cette interaction à la fois conflictuelle et consensuelle est le moteur de la du processus d'insertion. Dire que le conflit peut être le moteur du processus d'insertion ne signifie en aucun cas qu'il ait forcément des effets positifs. Lorsque le processus participatif est conflictuel, tous les participants ou groupes de participants ne sont pas forcément « gagnants ».

Lorsque des institutions ou des corps professionnels qui sont chargés de ces problèmes veulent promouvoir la participation des usagers, ils s'attendent généralement à ce que ces derniers agissent selon des normes de participation politique. Lugassy a bien montré

que les usagers devraient utiliser un langage particulier, maîtriser un mode de prise de parole particulier, éviter de parler trop ouvertement de leurs intérêts particuliers...

Au bout du compte, tout le monde est par la suite déçu, car c'est souvent un échec. Les institutions ou les corps professionnels ne veulent alors plus aider des personnes qui ne semblent se manifester que par une absence de réactions visibles à leurs yeux¹. Penser que ce conflit est inextricable est pourtant erroné. Les groupes défavorisés ne sont pas que des victimes d'un oppresseur impitoyable, d'autres acteurs et groupes d'acteurs partagent leurs intérêt et souhaitent réellement que leur parole soit prise en compte. Les initiatives « de la base » ou « du sommet » que j'ai analysées n'avaient pas pour but de les faire taire ou de les asservir, même si leur bilan n'est pas souvent à la hauteur de leurs intentions de départ. Comme nous l'avons remarqué à la Cité des Provinces en France dans la formation aux emplois familiaux, les groupes défavorisés qui veulent conquérir leur place dans la société n'agissent pas forcément seuls : ils ne sont pas toujours responsables de leur situation et ils ne sont pas non plus toujours responsables de l'échec d'une stratégie participatives d'insertion.

C'est pour cela qu'il n'est pas réaliste, dans une recherche, de ne prendre en considération que les stratégies des populations précaires.

« Cette représentation atomistique des sociétés repose certainement, pour une grande part, sur l'incapacité à s'imaginer que les interpénétrations des comportements de nombreux individus puissent se transformer en des structures d'interpénétration spécifiques. Elles peuvent prendre la forme de mariages, de parlements, de crises économiques ou de guerres, mais elles restent incompréhensibles et inexplicables si on les réduit au comportement de chacun des participants. Une telle vision réductionniste signifie qu'on méconnaît la relative autonomie du champ d'application de la sociologie méconnaissant par là même l'autonomie de la sociologie par rapport à la psychologie. » (Elias, 1981, p161)

C'est davantage en termes d'interactions entre des logiques d'acteurs différents qu'il convient d'appréhender le monde social. Cela permet plus particulièrement d'éviter de responsabiliser abusivement les individus, notamment les plus précaires, à travers les prises en charge individuelles incarnées par les contrats d'insertion ou les suivis personnalisés très à la mode dans le travail social, alors qu'aucun individu, même le

plus favorisé, ne peut entièrement maîtriser le processus auquel il participe et au sein de duquel il interagit avec d'autres acteurs dans un contexte social donné.

On peut donc définir un processus d'insertion comme une coalition d'intérêts plutôt qu'une stratégie globale et consensuelle et qui se traduit généralement par des compromis du fait d'enjeux inter institutionnels plutôt que par un réel consensus.

Finalement la prise en compte de la participation des plus précaires, dans la plupart des cas étudiés, ne change en rien les inégalités sociales structurelles qui ont causé leur précarité. En effet le contrat d'insertion, la participation octroyée, du haut vers le bas et la relation de mendicité consacrent un échange inégalitaire à travers une assistance et un tri stigmatisant toujours davantage les personnes les plus défavorisées ou les moins qualifiées. De surcroît, la société au sein de laquelle ces stratégies sont conçues est inégalitaire, il est donc clair que les stratégies d'insertion ne visent pas à lutter contre cette société, mais à permettre sa reproduction. Malgré tout, la prise en compte des opinions et des besoins des groupes défavorisés peut permettre de respecter davantage leurs représentations et ces stratégies parviennent, au moins, à stimuler le lien social, même s'il est inégalitaire, tout en tentant de les respecter.

Lorsque les stratégies participatives d'insertion sont issues « de la base », du fait des habitants des quartiers défavorisés, jeunes, etc, elles sont vite récupérées par les institutions, car elles impliquent inévitablement des interactions avec d'autres acteurs sociaux ou économiques pour pouvoir se financer et survivre dans le temps. Là encore, un tri s'opère au sein de cette population qui mène ces stratégies et ses membres les plus compétents finissent le plus souvent par se professionnaliser... et la société inégalitaire continue de se reproduire. C'est en ce sens que les politiques sociales parviennent à maintenir le lien social, même s'il est inégalitaire, tout en évitant de lutter contre ces inégalités...

1 Le processus est le même et plus lourd de conséquences concernant le problème de l'abstentionnisme électoral.

CONCLUSION

CONCLUSION

Nous avons vu que les populations précaires ont des manières d'agir particulières dans un système au sein duquel elles ont une position dominée : elles génèrent des interactions ou sont invitées à interagir, elles mettent en œuvre ou participent à des stratégies pour poursuivre une ou plusieurs fins particulières qui peuvent être en opposition ou en adéquation avec les fins poursuivies par les autres acteurs ou institutions en compagnie desquels elles interagissent.

Les stratégies participatives d'insertion sont donc déterminées premièrement par un système social, économique et politique donné fondamentalement inégalitaire et ensuite par des interactions individuelles et collectives qui reflètent ces inégalités. Les niveaux micro et macro-sociologiques se rejoignent à travers les stratégies participatives d'insertion et c'est ainsi que s'expliquent leur origine, leur nature, leur déroulement et leurs résultats.

Les apports des théories structurelles incarnées par Karl Marx et Pierre Bourdieu sur la reproduction des inégalités expliquent parfaitement comment se sont créées les normes sociales et la manière dont se reproduisent des rapports sociaux inégalitaires. Le but des stratégies participatives d'insertion étant de permettre l'insertion sociale, elles se conforment inévitablement aux grandes normes sociales établies en matière d'emploi, d'économie, etc, et donc elles contribuent au fonctionnement de la société inégalitaire. Mais ce déterminisme n'est pas absolu puisque tous les groupes n'ont pas une représentation identique de l'insertion sociale et c'est ce qui explique le fait que les stratégies participatives d'insertion soient différentes. Ce qui fait cette différence est l'interaction entre les acteurs et groupes différents, aux positions plus ou moins dominées, qui interviennent dans le cadre des stratégies participatives d'insertion.

Par le biais des stratégies participatives d'insertion, j'ai voulu répondre à cinq hypothèses essentielles, fondamentalement liées et centrées sur la reproduction des inégalités sociales.

1. Ma première hypothèse concernait la reproduction des inégalités sociales à travers l'usage des emplois intermédiaires

Je voulais savoir si malgré les objectifs principaux des emplois intermédiaires qui sont de préparer des populations éloignées de l'emploi à accéder au marché du travail « non protégé », ils ne participent pas en même temps à la reproduction des inégalités sociales.

En effet, j'ai pu constater à travers les exemples en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède et en France que certains programmes d'emploi intermédiaire tendent à alimenter une armée de réserve tout en évitant de remettre en question les problèmes structurels qui sont à l'origine des situations précaires.

Les personnes qui participent à ces programmes sont alors enfermées dans un secteur « protégé », mais « à part », maintenues à l'écart tout en participant au fonctionnement d'une société inégalitaire. J'ai vu que certains programmes d'emploi intermédiaire destinés à lutter contre l'exclusion tendaient à opérer un tri au sein des demandeurs d'emplois en laissant de côté les moins performants, comme dans le cas du Projet de Quartier en Allemagne où les chômeurs les plus performants sont orientés vers des formations au travail social tandis que les plus éloignés de l'emploi doivent se contenter des travaux manuels qui ne sont pas susceptibles de permettre par la suite leur intégration dans le monde du travail. De ce fait, ces stratégies ne remettent jamais en cause les problèmes structurels qui précarisent de nombreux groupes sociaux et de ce fait, en opérant cette sélection au sein de la population précaire, non seulement elles ne luttent pas contre les inégalités sociales, mais elles les renforcent.

Les approches structurelles sont par conséquent particulièrement pertinentes pour comprendre ce processus de reproduction des inégalités. L'usage des emplois intermédiaires est conditionné par des contextes sociaux, politiques et économiques particuliers qui influent 1) sur les secteurs d'activité et 2) le profil des personnes concernées.

Mais les acteurs individuels portent tout de même eux aussi une part de responsabilité dans ce phénomène de reproduction. Les interactions ne sont pas fondamentalement conflictuelles, les acteurs individuels et/ou collectifs partagent une foi quant aux vertus supposées de l'insertion par le travail, quelle que soit la nature du travail et les bénéficiaires des emplois intermédiaires décident souvent rationnellement d'augmenter leur capital social, économique et professionnel à travers l'usage de ces emplois aidés.

De ce fait, à travers ces stratégies participatives d'insertion, les personnes précaires revendiquent souvent elles-mêmes l'accès et le renouvellement d'un emploi intermédiaire (notamment les Contrat Emploi Solidarité) et permettent ainsi la reproduction du système inégalitaire.

De même, les promoteurs de ces politiques (associations, institutions, etc) ne sont pas dupes et connaissent eux aussi les effets pervers des programmes d'emploi aidé, et s'engagent souvent vers ce type d'initiatives par dépit : j'ai justement profité d'une rencontre aux Pays-Bas avec une promotrice d'emplois aidés, partenaire associée néerlandaise du projet ELSESES, pour débattre de ce problème. Elle m'a expliqué qu'elle était consciente de ces effets pervers mais a avoué qu'il fallait bien « caser » les chômeurs quelque part et qu'un emploi aidé était toujours mieux que rien du tout...

Cet effet de reproduction des inégalités n'est pas que pervers, il est tout autant inscrit dans la logique inhérente aux emplois aidés : s'ils sont trop qualifiés et concurrentiels, ils préparent l'insertion professionnelle des plus qualifiés mais laissent de côté les autres et s'ils sont en retrait du monde économique, ils ne préparent pas l'insertion professionnelle mais constituent un secteur d'enfermement pour ses « groupes-cibles ». Dans ce cas, le problème dépasse l'hypothèse des emplois intermédiaires : il est

structurel et se réfère à la manière dont se sont constituées les sociétés capitalistes inégalitaires et aux contextes sociaux, économiques et politiques qui les ont promues. C'est la raison pour laquelle on retrouve à des degrés divers dans les projets analysés cette foi en l'insertion par le travail, quel qu'il soit.

Mais cet objectif d'insertion par le travail ne concerne pas que l'emploi intermédiaire, on le retrouve également, bien que de manière plus indirecte, dans le cadre des initiatives d'aide au développement de l'entreprise. Au sein d'une même représentation de l'insertion, par le travail en l'occurrence, on retrouve par conséquent des mises en application différentes et l'hypothèse suivante tente de voir dans quelle mesure le développement de l'entreprise permet de promouvoir l'insertion des demandeurs d'emplois.

2. Ma seconde hypothèse s'intéressait aux effets du développement des entreprises sur l'emploi des chômeurs précarisés et à la reproduction des inégalités sociales qu'il tend à générer

À partir de l'analyse des projets de soutien aux entreprises à Govan au Royaume-Uni et à Marxloh en Allemagne, j'ai démontré qu'ils étaient justifiés par une idéologie politique, économique et sociale au mieux naïve et cynique dans le pire des cas, qui assimile le bien de l'entreprise à celui de la société dans son ensemble. L'approche structurelle est ainsi pertinente pour mettre en lumière cette idéologie et ses déterminants sociaux.

Cette idéologie, mise en pratique à travers l'interaction entre les entrepreneurs, les promoteurs d'initiatives et les demandeurs d'emploi, tend à reproduire l'exclusion des plus précaires. Les résultats de cette mise en pratique à travers l'Initiative de Govan et le projet Marxloh démontrent qu'il ne suffit pas d'attirer ou de créer des entreprises pour systématiquement résoudre les problèmes de chômage des moins qualifiés. Nous avons vu avec l'exemple britannique que l'action des initiatives qui tentent de favoriser les entretiens d'embauche en faveur de la population locale s'arrêtent à la porte des entreprises qui, pour maximiser leur profit, rencontrent certes des demandeurs d'emploi

envoyés par l'Initiative de Govan, mais tendent inexorablement à exclure les populations qui ne sont pas ou plus jugées « rentables ». De la même manière, le bureau d'aide à la création d'entreprise de Marxloh ne soutient que les projets de création d'entreprise individuelle des chômeurs locaux les plus performants.

Par conséquent, mon hypothèse sur la reproduction des inégalités à travers l'aide aux entreprises est confirmée. Le soutien à la création ou au développement de l'entreprise contribue de fait à exclure davantage les groupes sociaux les plus défavorisés. La logique sélective décelée dans ma première hypothèse au sujet des emplois intermédiaires est ici poussée de manière extrême puisqu'elle conditionne entièrement le sort des populations aux besoins des entreprises. Dans ce cas, les objectifs sont plus clairs que pour les emplois intermédiaires : l'alibi social est moins présent et l'on admet que seuls les chômeurs les plus qualifiés, compétitifs et rentables seront susceptibles d'être recrutés ou aidés dans leurs démarches de création d'entreprise. Dans ce cas, on retrouve le même processus de tri des demandeurs d'emplois que dans les initiatives d'emploi intermédiaire et de stigmatisation des moins performants.

Cette mise à l'écart est rationalisée et les personnes sont responsabilisées pour leurs échecs : pas assez compétentes, pas assez formées, pas assez compétitives, inadéquates, obsolètes.

Dans la formulation de mes hypothèses de départ, je me demandais si ce renforcement de l'exclusion et des inégalités sociales était un effet pervers ou une logique propre au « monde » de l'entreprise, fondamentalement inégalitaire. Le bilan des initiatives d'aide aux entreprises démontre qu'il s'agit d'une tendance « naturelle » et non d'un dysfonctionnement accidentel : le rôle principal de l'entreprise capitaliste n'est pas de rendre meilleur le quotidien des personnes précaires ou de lutter pour la justice sociale.

Dans le cas du développement des entreprises tout comme dans les programmes d'emplois intermédiaires, l'insertion est uniquement conçue à travers le travail et cette tendance au renforcement de l'exclusion sociale et des inégalités révèle une tension entre les aspects professionnels et sociaux au sein même des actions menées par

l'Initiative de Govan ou le projet Marxloh. Mes deux premières hypothèses qui se centrent sur l'insertion par le travail soumises à l'épreuve de mon travail de terrain amorcent un nouveau questionnement sur la pertinence de l'insertion par le travail pour résoudre les problèmes d'exclusion et d'inégalités sociales. De même, elles dévoilent la nature conflictuelle de l'insertion, qui est un processus qui dépasse la thématique de l'emploi aidé et du développement de l'entreprise.

Les limites de ces deux hypothèses donnent sa légitimité à la troisième qui se questionne sur les moyens d'accéder à une société plus égalitaire en dehors de l'entreprise et à la quatrième qui s'interroge sur l'aspect conflictuel de l'insertion.

3. Ma troisième hypothèse s'interrogeait sur la possibilité d'existence d'un mode alternatif d'insertion

Étant donné les effets de reproduction et de tri de la population qui participe aux programmes d'emplois intermédiaire et d'aide à l'entreprise, ma troisième hypothèse s'intéressait aux modes d'insertion « hors-travail » et s'interrogeait sur ses effets concernant les inégalités sociales. J'en ai déduit que ces modes d'insertion étaient inévitablement confrontés à la question des ressources : le bénévolat ne rémunère pas par définition, les gains de la mendicité ne sont pas importants, d'autant plus que cette activité est généralement combattue par les institutions sociales. Nous avons par ailleurs remarqué, au cours du dernier chapitre de la seconde partie de cette thèse, que le RMI est également d'une allocation insuffisante, qui ne permet pas d'assurer l'autonomie de ses bénéficiaires. Je n'ai pas pu, pour cette hypothèse, outre un hypothétique héritage ou un gain à une quelconque loterie, déceler un mode de rétribution hors d'une activité de travail pour permettre d'apporter une stabilité financière aux personnes précaires.

En revanche, conformément à mon hypothèse de départ, j'ai constaté, notamment à travers l'exemple de « City Fashion » à la Cité des Provinces, que les expériences alternatives comme le bénévolat pouvaient constituer un moyen d'occuper la partie la plus performante d'une armée de réserve en attendant qu'elle puisse intégrer le marché du travail.

Si la rentabilité de certains groupes d'individus est impossible au niveau du travail et si une toujours plus grande partie des demandeurs d'emplois, des habitants des quartiers défavorisés sont mis à l'écart du secteur concurrentiel, il peut sembler préférable, plutôt que de remettre en cause le système de production générateur d'inégalités et d'exclusions, de laisser cette population se regrouper au sein d'un secteur plus « social », associatif, le plus souvent subventionné selon le bon vouloir des autorités locales. Malgré ces objectifs sociaux avoués, une analyse plus fine des projets associatifs montre que l'on y retrouve la même sélection qui sévit au sein du secteur dit productif. En effet, si les stratégies alternatives existent bel et bien, elles ont lieu au sein du système social inégalitaire qui a induit leur création et de ce fait, on retrouve le même processus de tri de la population et de mise à l'écart des personnes les moins performantes. Le cas de « City Fashion » est exemplaire : les membres les plus motivées ont pu trouver un emploi et ont ensuite quitté l'association. Les autres, moins performantes, sont restées et l'association a cessé ses activités très rapidement, faute de membres compétents, de subventions et de soutien institutionnel. Une des stratégies alternatives les plus radicales est la mendicité et c'est justement celle qui est la moins admise socialement, car elle rend visibles la pauvreté et l'échec des stratégies « traditionnelles ». De surcroît, contrairement aux projets associatifs subventionnés, la mendicité telle qu'elle est pratiquée dans les rues, ne peut pas être institutionnalisée. Malgré tout, grâce à un détour par l'histoire, nous avons pu remarquer que la mendicité consacrait, à travers des échanges inégalitaires, la position dominée des mendiants et donc ne remettait jamais en question les inégalités sociales.

En fait, la pauvreté a le droit d'exister, elle est même consubstantielle à nos sociétés inégalitaires, mais elle doit rester encadrée et, si possible, invisible sauf lors de manifestations ostentatoires, souvent télévisuelles, où l'on magnifie la bonté des donateurs et des bénévoles devant un panel de « spécimens » reconnaissants censés représenter des « pauvres méritants » : c'est la manifestation du véritable processus d'exclusion qui est principalement un « tri sélectif » et une mise à l'écart.

Dans quelle mesure est-il alors possible, pour les populations précaires, de trouver une

autonomie financière hors du monde du travail et de « l'économiquement correct » ? Nous avons vu avec l'exemple de « City Fashion » que l'engagement associatif ne saurait exister en l'absence de revenus décents et ne pouvait pas concurrencer les opportunités d'embauche des ses membres les plus performants. Certains penseurs, très utopistes, comme l'Iranien Majid Rahnema (2003), voudraient lutter contre l'idéologie de la consommation en érigeant la pauvreté comme éthique de vie. D'autres, plus pragmatiques, comme Daniel Mothé¹, s'insurgent contre ces utopies fortement inspirées des anciennes traditions chrétiennes², puisque d'une part les seuls à qui elles sont accessibles sont les pauvres eux-mêmes, qui n'ont pas forcément choisi de l'être, et d'autre part parce qu'il est difficilement envisageable que les personnes les plus riches aient le désir de partager leurs richesses et encore moins de les abandonner afin de devenir pauvres...

La réponse à ces trois premières hypothèses est relativement pessimiste : les initiatives à visée professionnelle ou celles qui recherchent une voie alternative finissent inexorablement par renforcer la mise à l'écart des plus faibles et par là même les inégalités sociales. Ces effets sont en grande partie dus à la nature du système social au sein duquel les stratégies participatives d'insertion se déroulent. Dans ce cas, pourquoi encourager ou mener des stratégies participatives d'insertion si elles sont inévitablement contre productives en raison de structures sociales fondamentalement inégalitaires ?

La principale limite de mes trois premières hypothèses réside dans ce déterminisme implacable. Abordées séparément, plus que d'expliquer intégralement le processus d'insertion et d'exclusion, elles démontrent en fait l'impossibilité de concevoir l'insertion en se centrant uniquement sur le travail ou en l'excluant. C'est la raison pour laquelle aucune de ces hypothèses ne se suffisent à elles-mêmes isolément pour appréhender la thématique de l'insertion. C'est la raison pour laquelle mes deux dernières hypothèses utilisent les apports des démarches structurelles et interactionnistes et posent d'une part que l'insertion est une construction sociale conflictuelle et d'autre

¹ Voir à ce sujet la section du troisième chapitre de la seconde partie sur les enjeux des stratégies participatives d'insertion alternatives

² Voir à ce sujet la section du troisième chapitre de la seconde partie sur la mendicité.

part qu'il est nécessaire de s'interroger sur les modes de participation qui sont mis en œuvre à l'occasion des stratégies participatives d'insertion.

4. Ma quatrième hypothèse abordait l'aspect conflictuel des stratégies participatives d'insertion et ses effets sur la reproduction des inégalités sociales

Cette hypothèse transversale avait pour objectif de démontrer l'aspect conflictuel de l'insertion et se demandait si ce conflit était obligatoirement destructeur. L'étude concrète des stratégies participatives d'insertion démontre que les projets au sein desquels cet aspect multidimensionnel n'est pas pris en compte dès le départ ne peuvent faire face aux tensions contradictoires qui naissent inévitablement entre par exemple, les objectifs sociaux et économiques, comme dans le cas des ailes économique et sociale du Projet Marxloh en Allemagne.

Il ne s'agit pas seulement, comme je l'annonçais dans mon hypothèse de départ, d'un écart par rapport à une norme dominante, mais à l'impossibilité de définir consensuellement l'insertion. Malgré les influences fortes des contextes sociaux, économiques et politiques, il n'existe pas une représentation fédératrice de ce que peut être l'insertion. On trouve en revanche des initiatives multidimensionnelles qui tentent de concilier des objectifs contradictoires avec l'intervention d'acteurs individuels et/ou collectifs aux objectifs tout aussi contradictoires.

Nous avons vu qu'au sein du champ de l'insertion sociale, dans une même stratégie participative d'insertion, on pouvait retrouver des objectifs d'insertion par l'emploi, les ressources, les activités culturelles ou artistiques, etc. Ainsi, derrière des objectifs communs d'insertion sociale, se cachent la plupart du temps des représentations antithétiques de ce que peut être une insertion réussie.

Dans la plupart des projets, nous pouvons alors déceler des tensions contradictoires entre des objectifs économiques et sociaux, qui ont une influence considérable sur la manière dont sont construites les stratégies participatives d'insertion mais également sur

leur réussite et, le plus souvent, sur leur échec.

C'est une approche interactive capable d'appréhender cette multidimensionalité, toujours consciente des contextes politiques, économiques et sociaux, qui permet de mieux comprendre le déroulement et les résultats d'initiatives telles que le projet Atribus.

Selon la position que l'on adopte et les représentations que l'on se fait de l'insertion, le projet Atribus peut être à la fois un succès ou un échec : les jeunes visés par le projet n'ont pas trouvé d'emploi immédiatement après la fin du projet, il s'agit donc de l'échec de leur insertion si on l'assimile à sa dimension professionnelle. En revanche, plusieurs mois après la fin officielle du projet, certains ont trouvé un emploi, l'insertion professionnelle est par conséquent réussie si l'on s'intéresse à l'insertion en tant que processus temporel et évolutif. Comme certains jeunes ont fait des progrès au niveau de leur comportement, l'association de prévention perçoit ce projet comme une réussite puisqu'il ne se centre pas uniquement sur le plan professionnel. De ce fait, la définition de l'insertion est un conflit d'une part entre plusieurs représentations de l'insertion : sociale, professionnelle, économique et d'autre part entre plusieurs temporalités : insertion pendant, à la fin du projet, dès sa fin ou quelques mois après... Jusque dans une certaine mesure, notamment au début du projet, cette pluralité de dimensions était constructive et ambitieuse, mais au fur et à mesure de son déroulement, les acteurs sociaux n'ont pu dépasser leurs clivages : les entreprises ont pensé à leur profit immédiat en laissant de côté les moins performants, tandis que l'association s'est intéressée à l'insertion sociale des jeunes sur le long terme au risque qu'elle ne se fasse jamais. Les conflits n'ont pas uniquement concerné les représentations de l'insertion des entreprises et de l'association de prévention, mais ils sont devenus personnels entre un responsable de l'association et un membre de la DRH d'une entreprise. De ce fait, la réussite ou l'échec d'une stratégie participative d'insertion n'est pas seulement due à un effet de structure, à l'impossibilité des populations précaires d'intérioriser des normes sociales, mais à l'intervention d'acteurs individuels guidés par leur profit personnel, leur vanité ou leur mauvaise foi. Le résultat est donc le même que dans les précédentes hypothèses : les plus grands perdants sont encore une fois les groupes précaires. L'échec

de l'initiative est officiellement imputé à leur inadaptation et leur mise à l'écart s'en trouve renforcée, les inégalités sociales et l'exclusion sont reproduites.

Cette tension « naturelle » entre plusieurs objectifs, si elle éclaire de manière pertinente les trois premières hypothèses, n'explique pas à elle seule la nature de l'insertion et l'issue des stratégies participatives d'insertion. Elle ne suffit pas non plus à expliquer entièrement le processus de reproduction de l'exclusion et des inégalités. Les représentations de l'insertion sont portées par des acteurs individuels et collectifs. Cet aspect peut se retrouver dans la totalité des initiatives analysées tout au long de ce travail doctoral. La pluridimensionalité des représentations de l'insertion pose le problème de la participation des précaires au sein d'une société inégalitaire. De fait, ma dernière hypothèse sur l'individualisation et la participation, à travers sa transversalité, semble être la plus éclairante pour appréhender la problématique de l'insertion.

5. Ma cinquième hypothèse s'interrogeait sur l'individualisation des problèmes sociaux, la nature de l'échange généré par la participation des personnes précaires et leurs effets sur la reproduction des inégalités sociales

Cette hypothèse est le prolongement de la précédente sur l'aspect conflictuel de l'insertion. Si conflit il y a, c'est parce que les individus et groupes d'individus participent à plusieurs niveaux à des jeux sociaux et qu'ils interagissent.

Le dilemme présenté dans la première formulation de cette hypothèse est confirmé : certaines stratégies participatives d'insertion se centrent sur l'individu, cette démarche peut sembler pertinente au niveau de l'action sociale et de l'approche sociologique. On peut être tenté de se centrer davantage sur la participation des personnes précaires dans le cadre des stratégies participatives d'insertion. Dans cette posture optimiste, chaque personne serait susceptible d'avoir une aide individualisée, adaptée à des besoins, conforme à ses compétences et aspirations personnelles. Dans ce cas, on confond la prise en compte de l'individu avec l'individualisation des problèmes sociaux. Cette individualisation, au niveau de l'approche sociologique tend à faire abstraction des influences structurelles déterminantes et, au niveau de l'action sociale, accuse souvent

abusivement les précaires d'être responsables de leur situation dominée. Dans les deux cas, les inégalités sociales sont légitimées et renforcées. Dans la pratique comme dans l'approche sociologique, on peut alors se demander s'il est possible d'étudier et de promouvoir la participation des précaires sans pour autant contribuer à la reproduction des inégalités sociales.

Une analyse transversale rigoureuse des modalités de participation montre que les approches qui individualisent le social n'octroient pas plus de participation aux personnes précaires que celles qui appréhendent l'insertion de manière collective.

Il existe une différence de niveau d'insertion, du collectif à l'individuel, mais que ce soit au niveau du contrat d'insertion du RMI en France ou du suivi individuel prodigué par « La Route » aux Pays-Bas, nous retrouvons toujours la même forme de participation : il s'agit d'initiatives créées certes pour les plus précaires, mais sans qu'ils aient un seul mot à dire dans le cadre de leur conception et sur leur contenu. Ainsi, lors de l'entrée des groupes précaires dans les stratégies participatives d'insertion, il se produit encore le même phénomène de tri de la population et de mise à l'écart de celle qui ne peut honorer son contrat d'insertion ou qui n'arrive pas à tirer profit du suivi individuel de « la Route ». De la même manière, lorsqu'on s'intéresse aux degrés et aux types de participation, on s'aperçoit dans les deux cas que les précaires ne sont pas en position d'égalité : ils ont le droit d'agir, de réagir, mais rarement de prendre des décisions, si ce n'est celle de se soumettre « volontairement » à ce qui a été réfléchi pour eux et sans eux. Ils peuvent être sanctionnés dans le cadre d'un manque de motivation par rapport à une recherche d'emploi ou dans la concrétisation de leur contrat d'insertion, mais l'État cosignataire ou les politiques de mises à l'écart au sein des entreprises publiques (très friandes d'emplois précaires) ou privées sont rarement mises en cause.

Ainsi, cette individualisation, qui n'est qu'une modalité limitée de participation, laisse reposer l'entière responsabilité des problèmes collectifs et sociaux aux seuls précaires, que ce soit le fait d'être précaires ou de ne pas réussir à s'en sortir. Dans ce cas, l'individualisation du social fait « naturellement » partie du système des inégalités sociales, elle l'alimente, le reproduit et consacre la mise à l'écart d'une partie de la

population en lui en imputant la responsabilité et en lui faisant intérioriser cet échec.

Cette responsabilisation est de toute évidence imméritée, il suffit de se pencher sur les exemples de la formation aux emplois familiaux, de l'association « City Fashion » et de certains aspects du Projet Abribus à la Cité des Provinces en France pour s'en convaincre. Dans chaque cas, nous avons démontré que, lorsque la mobilisation des populations précaires était forte, les résultats étaient positifs en termes d'assiduité ou d'accès à l'emploi.

Lorsque les institutions leur en laissent la possibilité à travers d'autres formes de participation, notamment à la décision ou de la base vers le sommet, les populations précaires démontrent que leur mise à l'écart n'est pas justifiée et qu'elles sont capables de s'engager dans des trajectoires ascensionnelles.

La revendication de la participation et la reconnaissance des stratégies des personnes précaires n'induit donc pas inévitablement leur culpabilisation face à des problèmes sociaux structurels même si les inégalités sociales rejaillissent forcément lorsque les initiatives pour l'insertion font intervenir une multiplicité d'acteurs aux intérêts et aux pouvoirs différents et qui tentent, comme dans le cas du Projet Abribus de conserver l'exclusivité de leur pouvoir décisionnel, notamment en défaveur des plus précaires.

C'est la raison pour laquelle l'insertion ne peut se définir que de manière conflictuelle. Il s'agit d'un rapport de force au sein duquel des acteurs aux pouvoirs inégaux (les personnes qui s'insèrent, les représentants de l'État, le secteur associatif, etc) interagissent afin de mettre en place leur propre représentation de ce que devrait être une société « nomique » : société du travail (valorisée par les pouvoirs publics), des loisirs (très décriée par « notre » Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin lors d'un discours au Québec en mai 2003), de l'économisme triomphant, etc.

Il ne suffit plus de constater les limites de la participation dans une société inégalitaire, mais de connaître les modalités que peut prendre cette participation et de savoir dans quelle mesure il est possible de promouvoir celles qui peuvent permettre de lutter contre

les inégalités. Ainsi, la mise en évidence des déterminants sociaux n'implique ni fatalisme (« la participation, ça ne sert à rien »), ni résignation (« on ne peut rien changer aux inégalités sociales »), qui sont deux attitudes qui permettent encore plus efficacement de contribuer à la reproduction des inégalités sociales et à la mise à l'écart des exclus de la participation.

La distinction des modalités de participation que j'ai proposée dans ma thèse permet de comprendre comment les plus précaires sont exclus du processus de prise de décision : il s'agit là de l'élément central de la reproduction des inégalités. Le problème principal de l'exclusion ne réside pas dans la nature des emplois aidés, dans l'aide aux entreprises ou dans les initiatives hors-travail, mais au niveau de la non prise en compte des aspirations des populations précaires au sujet du sens qu'elles veulent donner à leur vie. En regardant de plus près le processus d'exclusion, nous comprenons qu'il n'y a pas *des exclus*, mais des groupes de personnes *qui sont exclues*, c'est-à-dire mises à l'écart dans des étapes importantes des stratégies participatives et qui concernent la prise de décision.

De ce fait, leur participation est souvent réduite à une réaction et lorsque les personnes défavorisées décident elles-mêmes d'être à l'origine de stratégies participatives d'insertion, elles sont soit réprimées par les institutions, comme c'est le cas concernant la mendicité, soit encadrées de près, directement ou indirectement par des institutions et sont dans l'obligation de se professionnaliser comme dans l'exemple de « City Fashion » en France et de la Compagnie de Travail de Quartier aux Pays-Bas.

Cette prise en compte des modalités de participation révélées par l'analyse de mon travail de terrain peut à la fois éclairer les réflexions sociologiques sur l'exclusion et les inégalités sociales et aider, si tant est qu'elles soit diffusée et mise en pratique, à inventer des alternatives émancipatrices crédibles pour les populations précaires. Si cette posture est militante, il s'agit là d'un militantisme lucide, puisque conscient des difficultés d'application des stratégies participatives d'insertion et des difficultés d'accès des populations précaires aux instances décisionnelles.

De ce point de vue, de nouvelles pistes de travail s'annoncent pour mes recherches ultérieures : pour faire en sorte que la sociologie incite et soutienne de nouvelles routes efficaces pour lutter contre les inégalités sociales, il est nécessaire d'analyser la participation directe et indirecte des acteurs qui n'ont pas pu être présentés dans le cadre de ce travail doctoral, notamment les politiques, les acteurs institutionnels, les organismes qui financent les politiques d'insertion et qui occupent un rôle important, directement ou indirectement, dans les stratégies participatives d'insertion.

Sans une interrogation sur la nécessité de promouvoir des modes de participation susceptibles de favoriser le droit à la parole des plus précaires et de leur accorder leur liberté de choisir ce qu'ils veulent faire de leur vie, et tant que les groupes dominants voudront garder le monopole de la décision en favorisant un mode de participation passif ou réactif à l'attention de populations précaires (la fameuse France « d'en bas »...), les stratégies participatives d'insertion seront toujours confrontées à des effets plus ou moins pervers de reproduction des inégalités sociales et nous serons perpétuellement condamnés à vivre dans une démocratie qui ressemblera toujours à une ferme où certains animaux seront plus égaux que les autres.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

ACCARDO, A. *Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social*. Bordeaux : Le Mascaret, 1983.

« Annuaire Nancy Social ». Nancy : CCAS, 1999.

ANSART, P. *Les Sociologies contemporaines*. Paris : Fayard, 1990, 337p. (Points)

Approches territoriales de l'insertion par le logement. Recherche sociale, n°139. Paris : FORS, 7-9/96, 80p.

ASSAYAS, M. in « L'Inrockuptible », Radio France Inter, 16/12/93.

ASSAYAS, M. in « L'Inrockuptible », Radio France Inter, 29/12/93.

BASSAND, M., KAUFMANN, JOYE, D. (dir) *Enjeux de la sociologie urbaine*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001, 257p. (Science, techniques, société)

BEAUD, S., et WEBER, F. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : Éditions de la Découverte, 1998, 327p. (Guides Repères)

BECK, U. *The Brave new world of work*. Cambridge : Polity, 2000, 202p.

BECK, U. « Pour en finir avec l'impérialisme des valeurs du travail », 2000b, <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/divers/ubeck.html>

BECK, U. *La société du risque*. Paris : Aubier, 2001, 520p. (Alto)

BECKER, H.S. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié, 1985, 247p (Observations)

BENKO, G. et LIPIETZ, A. *Les régions qui gagnent*. Paris : PUF, 1992, 424p. (Économie et liberté)

BERGER et LUCKMANN. *La Construction sociale de la réalité*. Paris : Meridiens Klincksiek, 1992, 288p. (Sociétés)

BERGIER, B. *Compagnons d'Emmaüs*. Paris : Les Éditions Ouvrières, 1992, 171p. (Le Social en Acte)

BERTAUX, R. *Pauvres et marginaux dans la société française*. Nancy : PUN, 1994, 379p. (Forum de l'IFRAS)

BIHR, A. et PFEFFERKORN, R. *Déchiffrer les inégalités. Deuxième édition réactualisée*. Paris : Syros, 1999, 416p. (Alternatives économiques)

BLANC, M. *Du Logement insalubre à l'habitat social dévalorisé*. Les Annales de la recherche urbaine, n°49, 12/90.

BLANC, M. in CERISY. *Les métiers de la ville : les nouveaux territoires de l'action collective*. Cerisy-la-Salle : 1999a, La Tour d'Aigue : Aube, 400p. (L'Aube territoire. Prospective du présent)

BLANC, M. « Participation des habitants et politique de la ville ». In CURAPP/CRAPS. *La Démocratie locale : représentation, participation et espace public*. Paris : PUF, 1999b, p162-196.

BLANC, M., CHEVALIER, D., HENRION, A. « L'insertion sociale et professionnelle en Europe : quelques enseignements du projet ELSESES ». *Territoire*, 09/2002, n°430, p.50-52.

BOUDON, R. *L'Inégalité des chances*. Paris : Colin, 1973, 398p. (Pluriel)

BOUDON, R. et BOURRICAUD, F. *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris : PUF, 1986, 714p.

BOUDON, R. *L'Idéologie*. Paris : Fayard, 1986, 325p. (Points)

BOURDIEU, P. et PASSERON, J.-C. *Les Héritiers*. Paris : Éditions de Minuit, 1964, 189p. (Le Sens Commun)

BOURDIEU, P. et PASSERON, J.-C. *La Reproduction*. Paris : Éditions de Minuit, 1970, 279p. (Le Sens Commun)

BOURDIEU, P. *La Distinction*. Paris : Éditions de Minuit, 1979, 670p (Le Sens Commun)

BOURDIEU, P. et WACQUANT, L.J.D. *Réponses*. Paris : Seuil, 1992, 267p. (Libre Examen)

BOURDIEU, P. (dir). *La Misère du monde*. Paris : Seuil, 1993, 947p. (Libre Examen)

BOURDIEU, P. *Contre-feux*. Paris : Liber éditions, 1998, 125p. (Raisons d'agir)

CASTEL R. *Les Métamorphoses de la question sociale*. Paris, Fayard, 1995, 490p.

CASTEL, R. « L'Avènement d'un individualisme négatif ». *Magazine Littéraire*, 7-8/95, 334, p.18-22.

CHEVALIER, D., FRANCO, C. et MATHIEU, C. *SDF à Nancy : conditions de vie, rôle des diverses associations et institutions*. Monographie de licence. Nancy : 1994, 220p.

CHEVALIER, D. *Les Travailleurs sociaux des associations d'aide aux SDF à Nancy tentent-ils d'inculquer les normes d'une société dont ils assurent la reproduction ?* Mémoire de maîtrise. Nancy : 1995, 165p.

CHEVALIER, D. *Discrimination et action positives : les ambiguïtés des luttes contre les discriminations*. Note d'étude de D.E.A. Nancy : 1996, 30p.

CHEVALIER, D. *Routes into Job and society*. Communication pour ELSEES, Glasgow : 23/10/1999.

CHEVALIER, D. *Les stratégies d'insertion socioprofessionnelle individuelles et institutionnelles en Europe de l'Ouest*. Communication pour l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF), CR 2. Toulouse : 02/03/2000.

CHEVALIER, D. *Les routes vers l'emploi et la société dans les pays d'Europe de l'Ouest*. Communication pour l'AISLF, CR20, Comparaisons internationales. Québec : 07/2000.

Conseil National de l'Information Statistique. *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*. Paris : 1996, 161p.

CROZIER, M., FRIEDBERG, E. *L'Acteur et le système*. Paris : Seuil, 1977, 500p.

CUNHA, A., LERESCH, J.-Ph, VEZ, I. *Pauvreté Urbaine. Le lien et les lieux*. Lausanne : Réalités sociales, 1998, 331p.

DAMON, J. *Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité*. Paris : Éditions de l'Aube, 1995, 131p. (Monde en cours)

DELAS, J.-P., MILLY, B. *Histoire des pensées sociologiques*. Paris : Sirey, 1997, 327p. (Synthèse +)

DUBAR, C. *La Socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Colin, 1991, 276p.

DURKHEIM, E. *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion, 1988, 254p. (Champs)

ELIAS, N. et SCOTSON, J.-L. *The Established and the outsiders. A sociological enquiry into community problems*. London : Frank Cass & Co. Ltd, 1965, 199p.

ELIAS, N. *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris : Pandora, 1981, 222p.

- ELIAS, N. *Engagement et distanciation*. Paris : Fayard, 1993, 258p.
- ELIAS, N. *Mozart, sociologie d'un génie*. Paris : Seuil, 1991, 243p.
- ELIAS, N. et SCOTSON, J.-L. *Logiques de l'exclusion*. Paris : Fayard, 1997, 278p.
- ELSESES : la liste des publications issues du projet ELSESES se trouve en annexe.
- FLAMAND, J.-P. *Loger le peuple*. Paris : La Découverte, 1989, 369p. (Textes à l'appui)
- FRIOT, B. et ROSE, J. (dir) *La Construction sociale de l'emploi en France*. Paris : L'Harmattan, 1996, 245p. (Forum de l'IFRAS)
- GABORIAU, P. *Clochard*. Paris : Julliard, 1993, 235p.
- GANS, H.-J. *The War against the poor: The underclass and antipoverty policy*. New York : Basic Books, 1996, 195p.
- GEREMEK, B. *Truands et misérables dans l'Europe moderne. 1350-1600*. Paris : Gallimard, 1980, 251p. (Archives)
- GEREMEK, B. *La Potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Gallimard, 1987, 330p.
- GOFFMAN, E. *Stigmate*. Paris : Les éditions de minuit, 1975, 175p. (Le sens commun)
- GRAFMEYER, Y. *Sociologie urbaine*. Paris : Nathan, 1994, 128p. (sociologie 128)
- GUTTON, J.-P. *La Société et les pauvres en Europe. (16^e-18^e siècles)*. Paris : PUF, 1974, 207p.
- HALBWACHS, M. *Les Cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Alcan, 1925, 404p.
- HATZFELD, H. *Du Paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940*. Nancy : PUN, 1989, 348p. (Espace Social)
- LABBENS, J. *Sociologie de la pauvreté : le tiers-monde et le quart-monde*. Paris : Gallimard, 1978, 312p. (Idées)
- LACHIVER, M. *Les Années de misère. La famine au temps du grand roi. 1680-1720*. Paris : Fayard, 1991, 573p.
- LALLAOUI, M. *Du Bidonville aux HLM*. Paris : Syros, 1993, 135p. (Au nom de la mémoire).

- LANZARINI, C. *Survivre dans le monde sous-prolétaire*. Paris : PUF, 2000, 280p. (Le sociologue)
- LAVILLE J.L., DEFOURNY J. & FAVREAU L., *Insertion et nouvelle économie sociale*. Paris : Desclée de Brouwer, 1998, 372p.
- LERCLERC, A., FASSIN, D. , GRANDJEAN, H. , KAMINSKI, M. , LANG, T. (dir.) *Les Inégalités sociales de santé*. Paris : La Découverte, 2000, 448p. (Recherches)
- LENOIR, R. *Les Exclus*. Paris : Seuil, 1974, 180p. (Points)
- LIPIETZ, A. *La Société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*. Paris : Éditions de la Découverte, 1996, 332p.
- LUGASSY, F. *L'Impossible participation*. Paris : Éditions du cru, 1977, 153p. (Méthodes et techniques)
- MARUANI, M., REYNAUD, E. « L'emploi, construction sociale : constitution d'un champ de recherche. *France-Allemagne : débats sur l'emploi*, Paris : Syros, 1987, p15-22.
- MARTENS, A., VERVAEKE, M. (coord.) *La Polarisation sociale des villes européennes*. Paris : Anthropos, 1997, 304p. (Villes)
- MARX, K. *Le Capital. Livre I, sections V à VIII*. Paris : Flammarion, [1985], 274p. (Champs)
- MEDA, D. « La fin de la valeur "travail" ? » *Esprit*. N°214, 8-9/95, p75-94.
- MERRIEN, F.-X. (Dir) *Face à la pauvreté*. Paris : Les Éditions de l'atelier, 1994, 269p.
- MEYER, J.-L. *L'Emploi aux marges du salariat. Contribution à une sociologie de l'insertion professionnelle*. Nancy : mémoire d'HDR, 2000, 185p.
- RAHNEMA, M. *Quand la misère chasse la pauvreté*. Paris : Fayard, 2003, 330p. (Actes Sud)
- NOIRIEL, G. *Longwy, Immigrés et prolétaires, 1880-1980*. Paris : PUF, 1984, 396p. (Pratiques théoriques)
- MONOD, J.-C. « Les deux mains de l'État. Remarques sur la sociologie de la misère de Pierre Bourdieu ». *Esprit*. N°214, 8-9/95, p156-172.
- MOTHE, D. « Raréfaction du travail et mutation des mentalités ». *Esprit*. N° 214, 8-9/95, p94-101.

- PAUGAM, S. *La Disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF 1991, 254p. (Sociologies)
- PAUGAM, S. *La Société française et ses pauvres*. Paris : PUF, 1993, 317p. (Recherches Politiques)
- PAUGAM, S. (dir) *L'Exclusion. L'État des savoirs*. Paris : La Découverte, 1996, 582p.
- PERETZ, H. *Les Méthodes en sociologie. L'observation*. Paris : La Découverte, 1998, 123p (Repères)
- PROLONGEAU, H. *Sans domicile fixe*. Paris : Hachette, 1993, 215p. (Pluriel)
- ROUAY-LAMBERT, S. *Vivre à la rue et en sortir. Pratiques urbaines sans abri et parcours d'insertion sociale par le logement*. Paris : Thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, 2001, 533p.
- SCHWARTZ, B. *L'Insertion professionnelle et sociale des jeunes*. Paris : La documentation française, 1981, 143p.
- SCHELLING, T. *La tyrannie des petites décisions*. Paris : PUF, 1980. 247p.
- SIMMEL, G. *Sociologie et épistémologie*. Paris : PUF, [1981], 238p (Sociologies)
- SIMMEL, G. *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*. Paris : PUF, [1999], 756p (Sociologies)
- STEBE, J.-M. *La Médiation dans les politiques de la ville : croyances et idéologies*. Nancy, mémoire d'HDR, 2000, 170p.
- SUE, R. *La Richesse des hommes, vers l'économie quaternaire*. Paris, Odile Jacob, 1997, 203p.
- SUEUR, J.-P., *Demain la Ville*. Paris, Documentation française, Rapport officiel, 1998.
- TOCQUEVILLE, A. *L'Ancien régime et la révolution*. Paris : Flammarion, [1988], 411p.
- VERDES-LEROUX, J. *Le Travail social*. Paris : Éditions de Minuit, 1978, 273p. (Le Sens Commun)
- VOYE, L. (dir) *Ville et transactions sociales*. Paris Montréal : L'Harmattan, 1996, 292p. (Ville et Entreprises)
- WEBER, M. *Économie et société*. Paris, Plon, [1971], 651p.

ANNEXES

Annexe 1 : liste des sigles et des abréviations

ANPE	= Agence Nationale pour l'Emploi
AAH	= Allocation Adulte Handicapé
ALASA	= Association Lorraine d'Aide aux Sans-Abri
BEP	= Brevet d'Études Professionnelles
BfW	= Büro für Wirtschaftsentwicklung, Agence pour le développement économique
CAF	= Caisse d'allocations familiales
CCAS	= Centre Communal d'Action Sociale
CHRS	= Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CAFAD	= Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile
CLI	= Commission Locale d'Insertion
CGFTE	= Compagnie Générale Française de Transports d'Entreprise
CES	= Contrat Emploi Solidarité
CDD	= Contrat à Durée Déterminée
CDI	= Contrat à Durée Indéterminée
EGM	= Entwicklungsgesellschaft Marxloh, Agence de Développement de Marxloh
ELSEES	= E valuation of L ocal S ocio- E conomic S trategies in D isadvantaged U rban A reas, É valuation des S tratégies S ocioéconomicques L ocales dans les Q uartiers U rbains D éfavorisés.
FSL	= Fonds de Solidarité pour le Logement
HLM	= Habitation à loyer modéré
LASTES	= Laboratoire de sociologie du Travail et de l'Environnement Social
MKB	= Agence Municipale pour le Logement de Malmö
OPAC	= Office Public d'Aménagement et de Construction
PME	= Petites et Moyennes Entreprises
PAPND	= Programme d'Action Personnalisée pour un nouveau Départ
RMA	= Revenu Minimum d'Activité
RMI	= Revenu minimum d'insertion

SDF = Sans Domicile Fixe
TIG = Travaux d'intérêt Général

Annexe 2 : Présentation des équipes de recherche et des partenaires associés dans le cadre du projet ELSESES

Coordinateur du projet : Sabine WECK et Ralf ZIMMER-HEGMANN, Institut für Landes- und Stadtentwicklungsforschung des Landes Nordrhein-Westfalen (Allemagne)

Les partenaires

- Keith Kintrea, Mike Raco, Ivan Turok, University of Glasgow, Department of Urban Studies (Royaume-Uni)
- Göran CARL, Jonas HAGETOFT, Kungliga Tekniska Högskolan (Suède)
- Maurice BLANC, David CHEVALIER, Annie HENRION, Université Nancy 2 - Laboratoire de Sociologie du Travail et de l'Environnement Social (France)
- Carlinda ADRIAANSE, Mascha KUNST, Universiteit van Amsterdam, IVAM/ Ton VAN DER PENNEN, Dutch Social and Cultural Planning Office (Pays-Bas)
- Valeria FASCIONE, Giuseppe LEONELLO, Fondazione IDIS - Istituto per la Diffusione e la Valorizzazione della Cultura Scientifica (Italie)

Les partenaires associés

- Entwicklungsgesellschaft Duisburg-Marxloh (Allemagne)
- Govan Initiative Ltd. (Royaume-Uni)
- MKB Fastighets AB (Suède)
- Association « Jeunes et Cité » (France)
- La ville de Leiden (Pays-Bas)
- La ville de Pomigliano d'Arco

Bibliographie du projet :

- Études de cas rédigées par chaque équipe de chercheurs : *Case Study Aera*
- Le guide des meilleures pratiques : *The Best Practice Guide*
- Le rapport de comparaisons internationales : *Routes into job and the society*.

Le site internet du projet ELSESES : <http://www.ils.nrw.de/netz/elses/>

Durée du projet: du 01.01.1998 au 31.12.1999

Annexe 3 : Présentation du programme européen URBAN

URBAN, aide aux quartiers urbains défavorisés (2000-2006)

OBJECTIFS

L'initiative communautaire URBAN (2000-2006) contribue à la régénération économique et sociale des villes et des quartiers en crise, par l'élaboration de stratégies innovantes et les échanges de connaissance et d'expérience.

Pour la période 2000-2006, les initiatives communautaires sont au nombre de 4: INTERREG (coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale), EQUAL (coopération transnationale pour combattre les discriminations sur le marché du travail), LEADER (développement rural), URBAN (aide aux quartiers défavorisés).

* Actions soutenues

Exemples d'Actions susceptibles d'être financées:

- réhabilitation des bâtiments:
 - . rénovation des sites dégradés, réhabilitation des espaces publics, notamment des espaces verts;
 - . rénovation de bâtiments pour implanter des activités économiques et sociales;
 - . mise en valeur du patrimoine historique et culturel;
 - . prévention de la délinquance, participation des habitants à la sécurité.
- initiatives locales pour l'emploi:
 - . développement des entreprises, des commerces, des services aux entreprises, création de centres d'activité et de transfert de technologie; mise en place de service d'aide à la création d'activités;
 - . mise en place de partenariat pour le développement économique et de promotion d'activités vertes;
 - . formation aux nouvelles technologies;
 - . mise en place d'activités culturelles, sportives et de loisir créant des emplois durables ;
 - . développement de crèches, de gardes d'enfants et de services de soin;
 - . mise en place de mesures de sécurité.
- intégration des personnes exclues:
 - . conseil personnalisé, formation, cours de langues, programme d'intégration;
 - . amélioration des infrastructures et des services d'emploi, de soins et de réinsertion des toxicomanes.
- transports publics intégrés et communication:
 - . développement d'un système de transport intégré et peu polluant, création de zones sans voiture;
 - . sécurisation des voies pour les piétons et les vélos.
- protection de l'environnement:
 - . tri et recyclage des déchets, réduction de la pollution de l'air et de la pollution sonore;
 - . économie d'énergie, notamment en eau, promotion des énergies renouvelables.
- développement des nouvelles technologies:
 - . mise en place d'équipements, permettant l'usage des nouvelles technologies;
 - . utilisation des nouvelles technologies à des fins, d'emplois, de formation, d'éducation, de culture...;

- . développement de services d'intérêt public et soutien des transferts de savoir-faire.
- amélioration de la gestion urbaine:
- . études sur la réorganisation des services publics et la gestion urbaine;
- . campagne d'information et échange d'expériences.
- * Champs d'application
 - à l'échelle de l'Union européenne, environ 70 zones urbaines seront choisies, ayant une population d'au moins 20.000 habitants (10.000 dans des cas exceptionnelles et dûment justifiés). Elles doivent répondre à 3 critères parmi 9 tels qu'un taux élevé de chômage ou de pauvreté ou des problèmes marqués d'environnement.
- * Secteur géographique
 - zones urbaines des pays membres de l'Union européenne: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.
- * Fonctionnement
 - la Commission européenne fixe les orientations générales, répartit les montants entre les Etats membres et arrête le nombre de zones urbaines à couvrir par pays (9 sites sont proposés pour la France: Bastia, Bordeaux, Cenon et Floirac, Clichy-sous-bois et Montfermeil, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, grigny et Viry-Châtillon, Le Havre, Mantes-la-jolie et Mantes-la-ville, Les Mureaux/Val de Seine et la Communauté Urbaine de Strasbourg);
 - l'Etat membre choisit les zones urbaines à couvrir et, via les Préfectures de région, soutient les autorités locales dans l'élaboration de leur projet de Programmes d'initiative communautaire (PIC), décrivant la stratégie, les axes prioritaires, les mesures envisagées et le plan de financement. L'Etat membre soumet ensuite les projets de PIC à la Commission européenne pour négociation en vue de leur approbation. Des compléments de programmation sont ensuite élaborés afin de mettre en oeuvre les PIC. Ils contiennent le détail des mesures envisagées;
 - la gestion des projets mis en oeuvre est ensuite assurée soit par l'Etat membre (via les préfectures de région) en partenariat avec les autorités régionales ou locales, soit directement par les autorités locales.
- * Budget
 - 700 millions d'euros (4,6 milliards de francs) pour 2000-2006 dont pour la France 96 millions d'euros (630 millions de francs);
 - financement communautaire maximal jusqu'à 75% du coût total pour les régions de l'objectif 1 (régions en retard de développement) et 50% dans les autres régions;
 - les fonds proviennent du **FEDER, Fonds européen de développement régional**, mais avec des modalités d'emploi couvrant également le champ du FSE, Fonds social européen.

COMMENT PARTICIPER

- * Qui peut participer ?
 - tout porteur de projet (collectivités locales, entreprises, associations...) s'inscrivant dans les priorités du programme. Le projet doit bien sûr être situé dans l'un des 9 sites URBAN du territoire national.
- * Quelles conditions ?
 - les projets doivent mettre en place des structures de soutien suffisantes et reposer sur un partenariat solide impliquant différents acteurs politiques, économiques, sociaux et associatifs;

- les projets doivent prendre en compte le contexte général de l'agglomération;
 - ils doivent également respecter les principes communautaires comme l'égalité des chances entre hommes et femmes et la protection de l'environnement;
 - ils doivent enfin faciliter la diffusion des bonnes pratiques;
 - le projet doit trouver un cofinancement;
 - il faut, de toute manière, se conformer aux priorités contenues dans chaque PIC et chaque complément de programmation.
- * Quelles démarches suivre ?
- les porteurs de projets doivent s'adresser aux Préfectures de région (Secrétariat général pour les affaires régionales) pour connaître les modalités de sélection.

Lectures utiles :

- site de la Commission européenne, Direction générale de la Politique régionale: http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_en.htm
- site Inforegio: <http://www.inforegio.org>
- Informations sur les Initiatives communautaires sur le site de Mercure Europe: <http://www.mercure-europe.org/>
- [Communication de la Commission aux Etats membres](#) du 28 avril 2000 définissant des orientations pour une initiative communautaire concernant la régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable : URBAN II, JOCE C141 du 19/05/2000

Adresses utiles :

- coordination régionale:
 - . [SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales](#) - Préfecture de région
- coordination nationale:
 - . Délégation interministérielle à la ville (DIV) - 194 av du Président Wilson - F-93217 La Plaine Saint-Denis - Tél.: 01.49.17.45.71 - Fax: 01.49.17.45.55 - contact: Gilles Garcia - gilles.garcia@ville.gouv.fr - <http://www.ville.gouv.fr/>
 - . Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) - 1 av. Charles Floquet - F-75343 Paris cedex 07 - Tél.: 01.40.65.11.58 - Fax: 01.40.65.11.85 - contact: Mme Claude Marcori - <http://www.datar.gouv.fr>
- coordination européenne:
 - . Commission européenne - Unité territoriale France - 200 rue de la Loi - B-1049 Bruxelles - Tél: 00.32.2.299.52.80 - Fax: 00.322.296.32.71 - contact: M. Rudolf Nessler - <http://www.inforegio.org/wbpro/prord/prordc/Prordc14.htm>

Auteur : Sources d'Europe, Centre d'Information sur l'Europe

Mis à jour le : 30 janvier 2001

OBJECTIFS

Les Initiatives communautaires sont des programmes spécifiques permettant à la Commission européenne de soutenir des actions visant à résoudre les problèmes qui ont une incidence particulière au niveau européen sur le développement rural, le chômage des jeunes, les régions rurales, les quartiers urbains en crise...

Suite à la réforme des **Fonds structurels** pour la période 2000-2006, les initiatives communautaires ont été ramenées à 4. Les actions menées dans le cadre des initiatives de la période 1994-1999 sont intégrées dans les **DOCUP**. Il s'agit des initiatives RECHAR, RESIDER, RETEX, KONVER, REGIS, PESCA et initiative PME.

* Actions soutenues

- **EQUAL** (reprend ADAPT, Emploi-now, Emploi-horizon, Emploi Youthstart, Emploi-integra):

. coopération transnationale pour la promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail;

- **INTERREG** (reprend les initiatives Interreg précédentes) concerne :

. la coopération transfrontalière: promotion du développement intégré entre régions frontalières (volet A);

. la coopération transnationale pour une intégration territoriale harmonieuse au sein de l'Union européenne (volet B);

. la coopération interrégionale: amélioration des politiques et des techniques de développement économique (volet C);

- **LEADER +** (reprend LEADER II) concerne le développement rural:

. mise en place de stratégies de développement rural intégrées (volet A);

. coopération entre territoires (volet B);

. mise en réseau des zones rurales dans le cadre de l'Observatoire européen des zones rurales (volet C).

- **URBAN II** (reprend URBAN I):

. régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise par l'élaboration de stratégies innovantes et par l'élaboration de programmes intégrés et par l'échange de connaissances et d'expériences relatives à la régénération et au développement urbain durable.

* Champs d'application

- les thèmes prioritaires: le développement de réseaux de coopération transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux; le développement rural; les régions ultra périphériques; l'emploi et le développement des ressources humaines; la gestion des mutations industrielles, le transport, la société de l'information, l'environnement...;

- les caractéristiques: l'expérimentation de pratiques novatrices au niveau local et leur diffusion au niveau européen, la transférabilité de savoir-faire, l'échange d'expériences novatrices et la mise en réseau des acteurs.

* Secteur géographique

- Etats membres de l'Union européenne: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

* Fonctionnement

- les initiatives INTERREG et URBAN sont financées par le FEDER, LEADER + par le FEOGA-Orientation et EQUAL par le FSE;

- la Commission européenne fixe les orientations générales, répartit les montants entre les Etats membres et détermine les zones éligibles pour les initiatives communautaires qui concernent des régions spécifiques (INTERREG, URBAN et LEADER +);

- l'Etat membre, en partenariat avec les Préfectures de région, les autorités régionales et locales soumet des Programmes d'initiative communautaire (PIC), décrivant la stratégie, les axes prioritaires et les mesures envisagées, à la Commission européenne qui les adopte. Des compléments de programmation sont ensuite élaborés afin de mettre en oeuvre les PIC. Ils contiennent le détail des mesures envisagées;

- la gestion des projets mis en oeuvre est ensuite assurée par l'Etat membre en partenariat avec les autorités régionales ou locales. Des appels d'offres sont lancés.

* Budget:

- 10,442 milliards d'euros (68,5 milliards de francs) pour 2000-2006 dont 1,046 milliards d'euros (6,8 milliards de francs) pour la France;

- INTERREG: 4,875 milliards d'euros (32 milliards de francs) dont 397 millions d'euros (2,6 milliards de francs) pour la France;

- EQUAL: 2,847 milliards d'euros (18,7 milliards de francs) dont 301 millions d'euros (1,9 milliard de francs) pour la France;

- LEADER +: 2,02 milliards d'euros (13,2 milliards de francs) dont 252 millions d'euros (1,6 milliard de francs) pour la France;

-URBAN: 700 millions d'euros (4,6 milliards de francs) dont 96 millions d'euros (630 millions de francs) pour la France.

COMMENT PARTICIPER

* Qui peut participer ?

- une collectivité locale, un organisme professionnel, une association, un centre de recherche ou de formation, une entreprise...

* Quelles conditions ?

- les conditions de participation sont différentes pour chaque initiative communautaire;

- le projet doit trouver un cofinancement;

- il faut, de toute manière, se conformer aux priorités contenues dans chaque PIC et chaque complément de programmation.

* Quelles démarches suivre ?

- les porteurs de projets doivent s'adresser aux Préfectures de région (Secrétariat général pour les affaires régionales) pour connaître l'état d'avancement des initiatives qui les concernent;

- pour les projets ressources humaines, contacter la DRTEFP (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) pour connaître les possibilités d'intervention du FSE.

Lectures utiles :

- site de la Commission européenne, Direction générale de la Politique régionale: http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_en.htm

- site Inforegio (INTERREG et URBAN): <http://www.inforegio.org>

- site de la Commission européenne, Direction générale de l'Agriculture (LEADER +): http://europa.eu.int/comm/agriculture/rur/leaderplus/index_fr.htm

- Informations sur les Initiatives communautaires sur le site de Mercure Europe:
<http://www.mercure-europe.org/>

Adresses utiles :

- coordination régionale:

. [Secrétariat général pour les affaires régionales \(SGAR\)](#) - Préfecture de région

. [Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle](#) -
Préfecture de région

- coordination nationale:

. DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) - 1 avenue
Charles Floquet - F-75343 Paris cedex 07 - Tél.: 01.40.65.12.34 - Fax: 01.43.06.99.01 -
<http://www.datar.gouv.fr>

. Ministère de l'Emploi et de la solidarité - Département du FSE et des programmes
communautaires - 7 square Max Hymans - F-75741 Paris cedex 15 - Tél.:
01.44.38.30.05 - Fax: 01.44.38.34.13 - <http://www.travail.gouv.fr>

Auteur : Sources d'Europe, Centre d'Information sur l'Europe

Mis à jour le : 21 février 2001

Annexe 4 : proposition de loi adoptée par le sénat portant création du revenu minimum d'activité (2001)

N° 2928

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 février 2001.

PROPOSITION DE LOI

adoptée par le sénat

portant création du revenu minimum d'activité,

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

À

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 317 (1999-2000), 206 et T.A. 64 (2000-2001).

Politique sociale.

Article 1er

Afin de favoriser le retour à l'emploi, conformément au cinquième alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, il est institué un revenu minimum d'activité pour les personnes sans emploi et titulaires depuis au moins six mois d'un minimum social visé par la présente loi.

Article 2

Le revenu minimum d'activité prend la forme d'une convention d'embauche conclue entre le bénéficiaire, l'employeur, et, selon le cas, l'Etat ou l'institution gestionnaire du minimum social. Une rémunération égale au montant du revenu minimum d'activité est versée en totalité par l'employeur au bénéficiaire.

Le revenu minimum d'activité comprend deux parts :

- la première, appelée aide dégressive, correspond pour un contrat de travail à temps plein à l'allocation de minimum social perçue par le bénéficiaire ; cette dernière est désormais versée à l'employeur pendant trois ans de manière dégressive ;
- la seconde, appelée salaire négocié, correspond à la différence entre le montant du revenu minimum d'activité et l'aide dégressive.

Article 3

Le revenu minimum d'activité est mis en œuvre en application d'un accord de branche qui détermine le montant du revenu minimum d'activité et les modalités de la formation ou du tutorat prévus en faveur du bénéficiaire ainsi que de la prise en charge des frais de son retour à l'emploi.

Le montant du revenu minimum d'activité ne peut être inférieur au salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Article 4

Le contrat de travail conclu dans le cadre d'une convention de revenu minimum d'activité est à durée indéterminée.

Article 5

Les minima sociaux ouvrant droit à la conclusion d'une convention de revenu minimum d'activité sont le revenu minimum d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation d'insertion, l'allocation d'assurance veuvage et l'allocation de parent isolé.

Article 6

Peuvent conclure des conventions de revenu minimum d'activité les employeurs relevant de l'article L. 322-4-3 du code du travail.

Article 7

Aucune convention de revenu minimum d'activité ne peut être conclue pour le compte d'un établissement ayant procédé à un licenciement économique dans les six mois précédant la date d'effet de ladite convention.

La convention ne peut être conclue lorsque l'embauche résulte du licenciement d'un salarié sous contrat à durée indéterminée.

Article 8

Pendant la durée de la convention de revenu minimum d'activité, les salariés bénéficiaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel de l'entreprise dont ils relèvent pour l'application à cette entreprise des dispositions législatives et réglementaires qui se réfèrent à une condition d'effectif minimum des salariés, exception faite de celles qui concernent la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Article 9

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application de la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 février 2001.

Le Président,

Signé : Christian PONCELET

2928 - Proposition de loi portant création du revenu minimum d'activité (commission des affaires culturelles)

Annexe 5 : Plaquette de présentation du Programme d'Action Personnalisée pour un nouveau Départ (PAPND)



Accélérer le retour à l'emploi,
Prévenir le chômage de longue durée,
Lutter contre les exclusions



■ La mobilisation du Service Public de l'Emploi

Favoriser et accélérer le retour à l'emploi, prévenir au plus tôt les risques de chômage de longue durée, lutter contre les exclusions, sont les principaux objectifs du Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ (PAP/ND). Ce programme gouvernemental répond aux engagements pris par la France auprès de ses partenaires européens à Luxembourg et à Nice. Il intègre :

- les enjeux du Service Personnalisé pour un Nouveau Départ mis en place depuis 1998 pour prévenir et lutter contre le chômage de longue durée,
- les orientations du plan national d'action français contre la pauvreté et l'exclusion sociale (présenté en Conseil des Ministres du 6 juin 2001),
- les dispositions de la nouvelle convention d'assurance-chômage agréée par la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité en décembre 2000.

Le PAP/ND mobilise activement tous les membres du Service Public de l'Emploi : les services déconcentrés du ministère (DRTEFP, DDTEFP) qui animent la politique de territorialisation et coordonnent le contrôle de la recherche d'emploi, l'AFPA pour la construction et la réalisation des projets de formation, et l'ANPE comme opérateur pivot de sa mise en œuvre.

Le but de ce programme est de faciliter la réinsertion professionnelle de tous les demandeurs d'emploi, qu'ils soient allocataires du régime d'assurance-chômage ou non, en leur proposant un service puis un suivi individualisés et renforcés jusqu'à leur retour à l'emploi. Cette proposition se traduit par l'établissement du Projet d'Action Personnalisé (PAP), qui constitue la «feuille de route» de chaque demandeur d'emploi.

Les publics

Tous les demandeurs d'emploi bénéficieront à terme d'un Projet d'Action Personnalisé.

Dès le 1er juillet 2001, un PAP sera systématiquement proposé à tous les demandeurs d'emploi nouvellement inscrits, mais aussi, progressivement, aux publics prioritaires, en particulier aux bénéficiaires de minima sociaux et aux chômeurs de longue durée, cible privilégiée du Service Personnalisé pour un Nouveau Départ.

Au 1er juillet 2002, la totalité des demandeurs d'emploi, allocataires du régime d'assurance-chômage ou non, quelle que soit leur durée d'inscription, aura un Projet d'Action Personnalisé.

C'est un objectif ambitieux que l'ANPE atteindra grâce à la coopération active des autres acteurs du Service Public de l'Emploi, de ses partenaires co-traitants (Missions Locales/PAJO, réseau Cap Emploi et APEC...) et de ses prestataires.



LE PAP/ND ET L' OFFRE DE SERVICE DE L'ANPE

Les dispositions du PAP/ND ne sont pas une nouvelle approche des missions et du métier d'intermédiation de l'ANPE. Elles s'inscrivent dans l'offre de service mise en place par l'Agence et s'appuient sur l'expérience acquise avec la mise en œuvre du SPNDE.

Cette offre de service s'articule autour de 4 catégories de propositions d'actions selon le profil, le degré d'autonomie et les besoins des demandeurs d'emploi :

- Les services en libre accès : les offres d'emploi, de formation, les journaux, les annuaires, l'accès à Internet, les outils (photocopieur, téléphone, ordinateur pour la frappe du CV...) sont à la libre disposition des demandeurs ;
- Les services d'appui individualisés sont dispersés "à la carte", en fonction des besoins ponctuels des demandeurs ; il s'agit, par exemple, des "Ateliers" qui permettent aux demandeurs d'emploi de travailler leur CV, leurs lettres de motivation ou de se préparer aux entretiens avec les employeurs, avec l'aide d'un conseiller ;
- L'accompagnement renforcé, avec un conseiller référent pour soutenir et aider personnellement le demandeur qui rencontre des difficultés particulières dans sa recherche d'emploi ou la construction de son projet professionnel ;
- L'accompagnement social prescrit lorsque des difficultés sociales, de santé, de logement... obèrent la recherche d'emploi.

Le Projet d'Action Personnalisé



Un entretien professionnel pour déterminer les actions à mettre en œuvre

Le Projet d'Action Personnalisé est élaboré au cours d'un entretien professionnel avec un conseiller de l'Agence Locale où le demandeur d'emploi est inscrit. Ce premier entretien permet de constituer le dossier professionnel du demandeur d'emploi, d'identifier son profil, ses atouts, ses compétences et leur adéquation au marché du travail, les freins possibles à sa recherche d'emploi, son éventuel besoin de formation ou de reconversion, et enfin de mesurer son degré d'autonomie pour la réalisation des actions à entreprendre.

Cet entretien est approfondi. Le diagnostic sera plus précis et permettra de mieux évaluer, et plus tôt, les risques de chômage de longue durée.

L'analyse de la situation du demandeur d'emploi s'effectue au regard des données du marché du travail local. Elle aboutit au choix partagé d'un axe de travail prioritaire. Elle se conclut par des actions et des moyens à mettre en œuvre pour accélérer le retour à l'emploi. Le Projet d'Action Personnalisé (PAP) formalise ces éléments ainsi que les engagements du demandeur d'emploi et du conseiller.

Le suivi et les adaptations du PAP

Le Projet d'Action Personnalisé n'est pas figé une fois pour toutes. Bien au contraire, il évolue en fonction de la situation personnelle et de l'avancement des démarches du demandeur d'emploi.

Le demandeur d'emploi va pouvoir mettre au point ces adaptations, autant que nécessaire, avec un conseiller de l'Agence, d'une agence spécialisée ou d'un partenaire d'un réseau co-traitant. Celui-ci va également l'aider et le sou-

tenir dans la mise en œuvre des actions prévues et mobiliser les moyens répondant le mieux à sa problématique.

L'actualisation du PAP tous les 6 mois

Tous les six mois, et jusqu'à son retour à l'emploi, le demandeur d'emploi sera systématiquement invité à venir rencontrer son conseiller pour réactualiser son projet. Un bilan des actions engagées sera établi, sa situation ré-examinée, et, si nécessaire, le plan des actions à entreprendre sera réorienté. Cet entretien de bilan sera l'occasion, pour le conseiller, de proposer une accentuation des services offerts. L'intensification régulière des services et leur adaptation à l'évolution de la situation du demandeur d'emploi accéléreront sa réinsertion sur le marché du travail.

Les acteurs du PAP/ND

Outre les membres du Service Public de l'Emploi, les services déconcentrés du ministère et l'AFPA, les partenaires co-traitants de l'Agence seront également acteurs dans la mise en œuvre du PAP/ND :

- les Missions Locales et les PAIO pour les jeunes, avec notamment le renforcement du programme TRACE,
- le réseau Cap Emploi pour les travailleurs handicapés,
- l'Apec pour les cadres.

Grâce à leur bonne connaissance des spécificités des publics dont ils ont la charge, et des mesures particulières qui les concernent, ces différentes structures apportent une importante valeur ajoutée à la mise en œuvre et au suivi des Projets d'Action Personnalisés.

- Les prestataires de l'ANPE seront mobilisés sur les différentes prestations de service, en particulier l'accompagnement et l'évaluation (budget prestations triplé).

Les dispositions de la nouvelle convention d'assurance-chômage

Pour les demandeurs d'emploi allocataires :

- l'allocation de recherche d'emploi (ARE) n'est plus dégressive,
- la durée d'activité référente est plus favorable (4 mois travaillés dans les 18 derniers mois) et améliore la prise en compte des contrats précaires,
- chaque allocataire bénéficie d'un Projet d'Action Personnalisé avec un renforcement des services et actions proposés,
- il peut disposer de nouvelles aides à la formation, à la mobilité et au reclassement,
- ses droits ont été garantis,
- ses obligations inchangées.

Le rôle de l'Assédic et des entreprises :

Le rôle dévolu aux Assédic et aux entreprises dans la nouvelle convention va accentuer la transparence et la fluidité du marché du travail. Les entreprises se sont engagées à déposer toutes leurs offres d'emploi à l'ANPE. Elles participeront, avec leurs branches professionnelles et l'Assédic, à la définition de plans d'actions et de formation pour mieux lutter contre les difficultés de recrutement rencontrées par certains secteurs.

Le programme de prévention et de lutte contre les exclusions

Le nouveau programme de prévention et de lutte contre les exclusions déclinera le Plan national d'action français contre la pauvreté et l'exclusion sociale présenté le 6 juin 2001 en Conseil des Ministres.

Les demandeurs d'emploi concernés :

Les allocataires des minima sociaux (dont le RMI), les jeunes, les chômeurs de longue durée, les femmes isolées.

Les actions proposées :

- mobilisation renforcée des services de l'Agence,
- développement du programme TRACE,
- accompagnement dans l'emploi,
- intensification de la formation des demandeurs d'emploi en difficulté,
- aide à l'insertion professionnelle par le biais de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE),
- consolidation du dispositif EDEN pour la création d'entreprise.

■ Questions/ réponses

Qu'est-ce que le PAP/ND va changer pour les demandeurs d'emploi ?

Une meilleure prise en charge dès l'inscription, un soutien accru et personnalisé, des aides supplémentaires, de nouvelles possibilités de formation... pour tous les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'allocation d'assurance-chômage ou non, jusqu'à leur retour à l'emploi. La mise en œuvre de ce programme sera progressive et s'étalera jusqu'à mi-2002.

Est-ce que le demandeur d'emploi pourra changer d'orientation professionnelle, se reconvertir ?

Oui, en particulier s'il s'oriente vers des marchés plus porteurs que son précédent métier. L'élaboration d'un nouveau projet professionnel peut être l'objectif du Projet d'Action Personnalisé.

Est-ce que le demandeur d'emploi pourra suivre les stages de formation qu'il souhaite ?

Oui, si ces stages apportent une plus-value à son projet de réinsertion et si celui-ci est cohérent. Les projets de formation sont intégrés au Projet d'Action Personnalisé.

Les obligations du demandeur d'emploi : toujours les mêmes

Les obligations du demandeur d'emploi sont régies par le code du travail. Elles n'ont donc pas été modifiées par la nouvelle convention d'assurance-chômage.

Elles sont au nombre de trois :

- le demandeur d'emploi doit mener des démarches de recherche d'emploi de façon active et permanente,
- il doit répondre aux convocations de l'ANPE et du Service de contrôle de recherche d'emploi (DDTEFP),
- il doit actualiser chaque mois son inscription et signaler tout changement de situation dans les 72 heures.



Résumé :

Les populations précaires sont soumises à des déterminismes sociaux, économiques et politiques, et en même temps, elles entrent dans des interactions qui impliquent la mise en place d'un processus d'insertion particulier, que j'appelle des "stratégies participatives d'insertion". Les "stratégies participatives d'insertion" concilient les approches structurelles (inspirées de Karl Marx et de Pierre Bourdieu) avec les perspectives interactionnistes de Georg Simmel et de Norbert Elias. À partir d'un travail de terrain mené en France, en Allemagne, en Suède, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, la thèse questionne d'une part la définition de l'insertion ainsi que les modalités de participation des acteurs au sein du processus d'insertion et, d'autre part, les conditions qui influent sur la reproduction des inégalités sociales.

Mots-clés : insertion sociale, exclusion sociale, inégalités sociales, participation sociale

Abstract

Deprived populations are submitted to social, economic and political determinisms. At the same time, they interact in a social integration process, called "participative integration strategies". These "participative integration strategies" combine a structural approach inspired by Karl Marx and Pierre Bourdieu with interactionist perspectives from Georg Simmel and Norbert Elias. Using fieldwork done in France, Germany, Sweden, the Netherlands, the United-Kingdom, I am considering the possibility to conceptualise a consensual definition of social integration and to analyse conditions influencing social inequalities reproduction.

Key words : social integration, social exclusion, social inequalities, social participation

Université de Nancy 2, Laboratoire de Sociologie du Travail et de l'Environnement Social (LASTES) : 23, boulevard Albert 1^{er}, BP 3397, 54015 Nancy Cedex.

David Chevalier

Né le 15 août 1971

Nationalité française

16 rue de Côte, Bâtiment E2, 54000 Nancy

J'autorise la diffusion sur internet

Adresse e-mail : dchevali54@aol.com